Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LINGUISTIQUE BERBÈRE

Études de syntaxe et de diachronie

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Centre de Recherche Berbère («Jeune Équipe» n° 334)
INALCO, 2, rue de Lille, 75343 PARIS Cedex 07

«M.S. — Ussun amaziɣ»
(anciennement «Études Ethnolinguistiques Maghreb-Sahara - SELAF»)

Collection dirigée par Salem Chaker

Cette collection prend la suite, en la recentrant sur le domaine berbère, de l'ancienne série «Études ethnolinguistiques Maghreb-Sahara» de la SELAF, dans laquelle sont parus sept volumes entre 1982 et 1988.

Elle a pour objectif la publication d'études originales, d'instruments de travail et de référence (dictionnaires, corpus bilingues etc.) et de documents inédits de linguistique, ethnolinguistique et tradition orale berbères. Elle vise à la fois à combler les lacunes d'une documentation scientifique berbérisante encore très lacunaire et inégale, et à mettre à disposition les résultats de recherches actuelles, susceptibles de contribuer au renouvellement ou à l'élargissement des connaissances en matière berbère.

La collection publie en priorité les travaux et recherches des collaborateurs du Centre de Recherche Berbère de l'Inalco, mais elle reste ouverte à l'ensemble de la berbérologie européenne et maghrébine.

Ouvrages parus dans la collection («Études ethnolinguistiques Maghreb-Sahara - SELAF»):
J.-M. Dallet : *Dictionnaire kabyle-français*, 1982
J.-M. Delheure : *Dictionnaire mozabite-français*, 1984
J.-M. Dallet : *Dictionnaire français-kabyle*, 1985
J.-M. Delheure : *Faits et dires du Mzab*, 1986
K. Cadi : *Le système verbal rifain*, 1987
J.-M. Delheure : *Dictionnaire ouargli-français*, 1987
J.-M. Delheure : *Vivre et mourir à Ouargla*, 1988

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M.S. — 8 — Ussun amaziɣ

Salem CHAKER

LINGUISTIQUE BERBÈRE

Études de syntaxe et de diachronie

Selaf n° 353

Éditions PEETERS
PARIS - LOUVAIN
1995

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PJ
2369
.C42
1995

ISBN: 2-87723-152-6
ISSN: 0757-7699
© PEETERS-PRESS - LOUVAIN-PARIS
Copyright scientifique SELAF-PARIS
Dépôt légal: mars 1995

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

91
960372

RÉSUMÉS

S. CHAKER: *Linguistique berbère. Études de syntaxe et de diachronie*, Paris/Louvain, Éditions Peeters (Études berbères), 1995, 273 pages.

Cet ouvrage reprend et actualise une série d'études de syntaxe et de linguistique historique berbères parues à partir de 1981 dans des supports divers. L'ensemble constitue une suite et un approfondissement des *Textes en linguistique berbère*, de S. Chaker (Éditions du CNRS, 1984).

La partie «syntaxe» regroupe des études portant sur: 1) des catégories grammaticales importantes de la langue: l'adjectif, l'adverbe, l'état d'annexion, l'aspect verbal, l'orientation du prédicat dans ses relations avec la diathèse et l'aspect; 2) la syntaxe de l'oral, la prosodie kabyle (accent et intonation), objet d'une exploration instrumentale qui met en évidence le rôle central des phénomènes supra-segmentaux dans la structuration syntaxique de l'énoncé berbère.

La partie «diachronie» propose une plongée dans l'histoire de la langue berbère, à travers: 1) l'exploration des formes anciennes de la langue à partir de données libyques et médiévales; 2) l'analyse lexico-sémantique très fouillée de lexèmes berbères importants aux plans linguistique, historique et sociologique (*amaziɣ* et *MNKD-H/amenukal*, le nom de la femme); 3) une synthèse détaillée de l'état des connaissances sur la question de la parenté génétique du berbère, dans le cadre de la famille linguistique chamito-sémitique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S. CHAKER: *Tasnilest tamaziɣt. Tizrawin n tseddast d umezruy n tmeslayt*, Paris/Louvain, Éditions Peeters (Études berbères-Ussun amaziɣ), 1995, 273 udmawen.

Taktabt-a, d asegrew n tezrawin ɣef tseddast n tamaziɣt d umezruy n tmeslayt-nneɣ; tizrawin i dd yeffɣen di kra n yeɣmisen imassanen si 1981 d asawen. Asegrew-a, d aselkem d usɣuz n tektabt n S. Chaker *Textes en linguistique berbère* (Éditions du CNRS, 1984).

Tunt n tseddast, tseddukel-dd tizrawin ɣef kra n yesmilen imusawen n tmaziɣt, am: arbib n yisem, amernu, addad amaruz, azal n talɣiwin n umyag, assaɣen yettilin ger umyag d isemmaden-is, taseddast n tetlayt...

Tunt ɣef umezruy n tmeslayt, tawi-yaɣ ɣer twila iruyen n tmaziɣt: wenkad n tmeslayt n tallit n teglest, tid n tallit tanammast; s wenkad amaɣuz n kra wawalen n tmaziɣt ilan azal meqq°ren ɣur Imaziɣen, am: Amaziɣ, MNKD-H/amenukal, isem n tmeṭṭut; i taggara, asegrew n wayen ittwassnen ɣef timmarewt n tmaziɣt gg tmuqqent n tmeslayin n Xam d Sem.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

S. CHAKER: *Berber Linguistics. Studies in Syntax and Historical Linguistics*, Paris-Louvain, Éditions Peeters (Études berbères), 1995, 273 pages.

This book offers in a revised form a collection of papers on Berber syntax and historical linguistics, variously published from 1981 onwards. It must be seen as following and elaborating on *Textes en linguistique berbère* (Paris, Éditions du CNRS, 1984) by S. Chaker.

The part on syntax brings together studies dealing with: 1) grammatical categories of special importance in Berber (adjectives, adverbs, state of annexion, verbal aspect, predicate orientation in terms of voice and aspect); 2) the syntax of oral texts (in relationship to prosody and situational context), and Kabyle supra-segmentals (stress and intonation) whose instrumental analysis brings to light their central role in the syntactic structuring of Berber sentences.

The diachronic part goes deeper into the history of the Berber language through: 1) exploring the older forms of the language on the basis of Libyc and medieval data; 2) analysing in depth the lexical semantics of certain Berbers items of special linguistic, historical and sociological signifiance (*amaziɣ*, *MNKD-H/amenukal*, the name for woman); 3) synthesizing in detail the state of the art on the question of the genetic relationships of Berber within the Hamito-Semitic family.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

سالم شاكر : اللسانيات الأمازيغية. دراسات تركيبية و تاريخية، باريس – لوفان، دار النشر بيترس (الدراسات الأمازيغية)، ١٩٩٤، ٢٧٣ ص.

يحتوي هذا الكتاب على عدة دراسات في التركيبيات و اللسانيات التاريخية الأمازيغية نشرت منذ ١٩٨١ في دوريات متعددة. يكون المجموع نصا متسلسلا و تعميقا *للنصوص في اللسانيات الأمازيغية (مدخل إلى الميدان الأمازيغي)* لسالم شاكر الذي نشرته دار المعهد الوطني للبحث العلمي سنة ١٩٨٤.

تدرس المجموعة المخصصة للتركيبيات ما يلي : ١ـ أهم مصطلحات النحو الأمازيغي (النعت، الظرف، الإضافة، وجهات الفعل، علاقة الفعل بمعلوميته و وجهاته). ٢ـ تركيب الكلام الشفوي (مع علاقته بالفومقطعي و السياق) و الفومقطعي القبائلي (النبر و التنغيم) كموضوع لتحليل أداتي يبين دورا أساسيا يلعبه الفومقطعي في بنية تركيب الجملة الأمازيغية.

أما المجموعة التاريخية فإنها تقترح الغوص في تاريخ اللغة الأمازيغية : ١ـ دراسة الصيغ اللغوية القديمة ابتداء من المعطيات الليبيكية و معطيات العصر الوسيط. ٢ـ تحليل معجمي–دلالي دقيق لكلمات أمازيغية لها أهمية على مستوى اللسانيات و التاريخ و علم الإجتماع (أمازيغ، منكد–ه\ أمنكال و إسم المرأة). ٣ـ خلاصة دقيقة لما هو معروف في ميدان القرابة الأمازيغية، داخل المجموعة اللغوية المعروفة باللغات الحامية–السامية.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE

1. Unité et diversité de la langue berbère 7

I. ÉTUDES DE SYNTAXE

2. L'adjectif 21
3. L'adverbe 31
4. L'état d'annexion du nom 39
5. L'aspect verbal 53
6. L'orientation du prédicat verbal 63
7. Syntaxe de la langue/syntaxe de la parole? 83
8. Éléments de prosodie kabyle 97

II. ÉTUDES DE DIACHRONIE

9. Les incidences linguistiques de l'arabisation 117
10. *Amaziɣ*, «(le/un) Berbère» 125
11. La langue berbère à travers les textes anciens 135
12. Le berbère à travers l'onomastique médiévale 151
13. Terminologie libyque des titres et fonctions 171
14. *Amenukal/MNKD(.)*: «Imperator, roi, chef suprême...» . . 193
15. Comparatisme et reconstruction 199
16. La parenté chamito-sémitique du berbère 219
17. Du pillage et du mariage, des femmes et du bétail 247

Carte de la berbérophonie 259
Sigles et abréviations 260
Bibliographie 261

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1

UNITE ET DIVERSITE DE LANGUE BERBERE

La langue berbère se présente actuellement sous la forme d'un nombre élevé de dialectes et de parlers, répartis sur une aire géographique immense, et souvent très éloignés les uns des autres. Les échanges linguistiques entre les différents groupes berbérophones sont faibles en raison même de ces distances ; ce ne sont que les mouvements de populations récents et les médias modernes (radio, disque, cassette) qui ont rétabli le contact - rompu depuis plusieurs siècles - entre berbérophones. De plus, il n'a jamais existé dans le monde berbère d'instance de normalisation et d'unification de la langue : il n'y a pas de *norme instituée* de la langue berbère, même pour les usages littéraires. Chaque groupe emploie son ou ses parlers locaux qui ne sont guère utilisés que pour la communication intra-régionale. La notion de "langue berbère" est une abstraction linguistique et non une réalité sociolinguistique identifiable et localisable. La seule réalité observable, ce sont les usages locaux effectifs.

Pourtant, malgré cette situation d'extrême fragmentation, ce n'est pas sans raisons sérieuses que la tradition berbérisante parle généralement d'une (seule) langue berbère. Cette idée a d'ailleurs des racines historiques et scientifiques lointaines. La thèse de l'unité linguistique berbère est posée bien avant la colonisation : les premières explorations linguistiques, comme celle de Venture de Paradis (menée en 1787-88 et

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

publiée en 1838), reconnaissaient déjà le chleuh du Maroc et le kabyle comme dialectes d'une même langue, au point que ce précurseur élabore un dictionnaire où les matériaux provenant des deux dialectes sont mêlés sans aucune distinction. Pour la berbérologie française, jusqu'au travaux les plus récents de Lionel Galand (1985), cette thèse n'a jamais fait l'objet de contestation. Concrètement, elle reconnaît une hiérarchie à trois niveaux, parfaitement claire ; avec, au sommet :

1. La *langue* berbère, une dans ses structures fondamentales,

qui se subdivise en :

2. *Dialectes* régionaux, correspondant aux aires d'intercompréhension *immédiate*, traditionnellement identifiés par une dénomination interne et qui sont, par voie de conséquence, clairement reconnus par la conscience collective (kabyle, chleuh, tamaziɣt...).

Enfin, au bas de la hiérarchie :

3. Les *parlers* locaux, qui recouvrent les usages particuliers d'unités villageoises ou tribales. Ils sont caractérisés par des particularités phonétiques, lexicales, parfois grammaticales, qui n'affectent jamais l'intercompréhension à l'intérieur de l'aire dialectale, mais qui permettent une identification géo-linguistique immédiate des locuteurs.

C'est que, malgré la dispersion géographique, malgré l'absence de pôle de normalisation et en dépit de la faiblesse des échanges, les données structurales fondamentales restent les mêmes partout : le degré d'unité (notamment grammaticale) des parlers berbères est tout à fait étonnant eu égard aux distances et vicissitudes historiques. Les divergences sont presque toujours superficielles et ne permettent pas d'établir une distinction tranchée entre les dialectes : la plupart des critères de différenciation - qu'ils soient phonologiques ou grammaticaux - se distribuent de manière entrecroisée à travers les dialectes. La classification (linguistique) des dialectes berbères est de ce fait un véritable casse-tête pour les berbérisants et les tentatives les plus récentes, qui font appel à des grilles de paramètres très sophistiquées, aboutissent pratiquement à un simple classement géographique (par ex. : Willms 1980).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En fait, seul le touareg et les parlers les plus périphériques (Libye, Egypte et Mauritanie) présentent un ensemble de caractéristiques linguistiques spécifiques qui pourraient éventuellement justifier qu'on les considère comme des systèmes autonomes, et donc comme des "langues" particulières. Encore qu'il s'agisse là aussi, presque toujours, plus de modalités particulières de réalisation que de véritables différences structurales.

Pourtant, depuis quelques années, plusieurs auteurs, et non des moindres (Galand 1985, 1990 ; suivi par A. Leguil), parlent *des langues berbères* (au pluriel). Cette pratique était déjà bien attestée dans les travaux de langue anglaise (*Berber languages* ; Cf. Applegate, 1970) ainsi qu'en allemand et en russe (Cf. Aïkhenvald). Mais, dans les langues autres que le français, cet usage n'est pas nécessairement significatif dans la mesure où elles ne disposent généralement pas d'une terminologie aussi différenciée que celle du français (langue, dialecte, parler, idiome, patois...). Les termes comme *Language* (en anglais) ou *Sprache* (en allemand) sont nettement plus indéterminés et socialement moins connotés que le mot *langue* en français. En revanche, en français, l'innovation - car c'en est une - qui consiste à employer la terminologie de *langues berbères* est lourde de sens. Innovation est d'ailleurs un terme faible : il s'agit en fait d'un acte de rupture. Car, comme on l'a vu, pour la tradition berbérisante de langue française, et ceci bien avant René et André Basset qui en sont les figures les plus éminentes, *la langue berbère est une et chaque dialecte n'en est qu'une variante régionale*.

I. DES CRITERES LINGUISTIQUES ?

Y aurait-il néanmoins des arguments linguistiques, ignorés ou minimisés dans les périodes anciennes de la recherche berbérisante qui, maintenant s'imposeraient à l'observateur scientifique et inciteraient à admettre l'existence de "plusieurs langues berbères" ? Les progrès (réels) de la linguistique berbère depuis une trentaine d'années permettent-ils de révoquer nettement la conception unitaire antérieure ? - Pas que l'on sa-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

che. Au contraire, tous les travaux récents confirment les constats et enseignements classiques de la berbérologie française :

- l'enchevêtrement trans-dialectal infini des isoglosses,
- la variabilité intra-dialectale très grande, même sur les points les plus centraux de la structure linguistique.

Traits caractéristiques qui interdisent de considérer, sur des bases strictement linguistiques, le berbère de telle ou telle région comme "langue" particulière.

On examinera rapidement quelques points clefs pour illustrer cette thèse. Dans ce survol rapide, on n'a sélectionné qu'un nombre très limité de points centraux du système linguistique berbère : d'autres, non moins importants, pourraient également être pris en considération. Cet examen n'a d'autre but que d'étayer, sur des bases objectives, la conception unitaire de la langue berbère que nous défendons.

LE SYSTEME PHONOLOGIQUE BERBERE

Le consonantisme

Le système phonologique (consonantique) fondamental du berbère a été dégagé depuis longtemps par A. Basset (1946 et 1952 ; Cf. aussi : Galand 1960 et Prasse 1972). Il ne s'agit bien sûr que d'un système "minimum", que la comparaison interdialectale permet de postuler comme étant commun et primitif à tous les systèmes dialectaux particuliers attestés. Bien sûr, les systèmes phonologiques effectifs peuvent être beaucoup plus riches et divers : en plus des phonèmes empruntés à l'arabe (principalement les pharyngales /ḥ, ɛ/) et de la tendance à la spirantisation évoquée ci-dessous, les phénomènes de "mouillure" (palatalisation) et de labio-vélarisation, plus ou moins étendus, contribuent à donner à chaque parler une identité phonétique, voire phonologique particulière.

Mais, malgré ces particularités locales indéniables, le noyau dur du système phonologique est commun à tous les dialectes. Le caractère reconstruit (donc diachronique) du "système phonologique berbère" n'empêche

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cependant pas qu'il soit encore à *la base de tous les systèmes actuels.* Ce système fondamental "berbère" s'organise autour de quelques grandes corrélations : la tension, le mode de franchissement, la voix, la pharyngalisation, la nasalité.

1. L'opposition de tension (tendue/non-tendue) traverse tout le système. Tout phonème berbère à un correspondant tendu, caractérisé à la fois par une énergie articulatoire plus forte et une durée plus longue (Chaker 1984). De nombreux indices phonétiques et phonologiques poussent à considérer cette opposition comme une corrélation de **tension** (mode de franchissement du second degré) et non de gémination (Cf. Galand 1953 [1]). Ainsi, la distribution des tendues, particulièrement fréquentes à l'initiale et au contact immédiat d'autres consonnes, pousse à exclure l'interprétation biphonématique/géminée. De même, les correspondances, structuralement bien établies, entre la simple /ḍ/ (sonore) et la tendue /Ṭ/ (sourde), entre la simple /ɣ/ (constrictive) et la tendue /Q/ (occlusive) prouvent qu'historiquement l'opposition était bien de tension. Cette corrélation demeure partout la véritable "colonne vertébrale" du système consonantique des dialectes berbères, même là (Cf. point n° 2) où les occlusives simples ont tendance à connaître un affaiblissement de leur mode d'articulation.

2. Le mode de franchissement oppose des constrictives (continues) à des occlusives (non-continues) :

f	s	z	ẓ	š	ž	ḥ
b	t	d	ḍ	k	g	

C'est sans doute sur ce point que le berbère présente les évolutions et les divergences les plus importantes. Tous les dialectes de la bande méditerranéenne du Maghreb (Aurès, Kabylie, Algérie centrale et occidentale, Rif, la majeure partie du Maroc central...) connaissent, à des

---

[1] plusieurs recherches de phonétique instrumentale encore inédites, de Omar Ouakrim et Naïma Louali/Gilbert Puech, confirment cette analyse.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

degrés divers, une tendance à la spirantisation des occlusives ; /b, t, d, ḍ, k, g/ y deviennent respectivement [b̲, t̲, d̲, ḍ̲, k̲, g̲]. Dans de nombreux dialectes (Aurès, Algérie centrale, Maroc central, Mzab), le phénomène va encore plus loin : la fricative [t̲] peut aboutir au souffle laryngal [h] ou disparaître totalement (Aurès) ; et les fricatives palatales [k̲] et [g̲] finissent souvent en chuintantes [š] et [ž] ou en semi-voyelle palatale [y] (API [j]). Les mêmes lexèmes pourront donc se rencontrer sous trois ou quatre formes différentes :

akal > *ak̲al* > *ašal* = "terre"

tamṭṭut > *t̲amṭṭut̲* > *hamṭṭut̲* > *amṭṭut̲* = "femme"

argaz > *arg̲az*, *arǧaz* > *aržaz*, *aryaz* = "homme"

Mais ces traitements qui sont au premier abord assez déroutants et qui donnent à chaque dialecte une "personnalité phonétique" très particulière, n'affectent pratiquement pas la structure fondamentale du système phonologique : étant réguliers, ils s'intègrent dans des correspondances inter-dialectales quasi systématiques qui permettent de les analyser, sans distorsions excessives, comme des variantes régionales.

Le vocalisme

Le système vocalique berbère, très simple, est fondamentalement ternaire :

/i/ /u/

/a/

Les phonèmes d'aperture moyenne (/é/, /o/) qui existent dans certains dialectes "orientaux" (touareg, Libye, Tunisie) sont d'apparition récente (Prasse 1984) et proviennent manifestement de la phonologisation d'anciennes variantes contextuellement conditionnées. Personnellement, malgré les travaux de K.G. Prasse, je ne suis même pas certain de leur pertinence réelle en synchronie : quand il ne s'agit pas de simples variantes régionales (ce qui semble être souvent le cas pour [é] et [o]), il n'est pas exclu que leur apparition soit en fait toujours conditionnée, soit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par le contexte phonétique (présence d'une consonne ouvrante, notamment vélaire ou pharyngalisée : /i/ > [é] et /u/ > [o]), soit par le contexte accentuel : la présence de l'accent explique peut-être l'apparition d'une grande partie de ces voyelles intermédiaires ; ainsi, à l'initiale de nom, le jeu des timbres [é]-[i] en touareg pourrait s'expliquer par une alternance accentuelle : *'émi* "bouche" mais *i'mawen* "bouches"... S'il y a opposition, son rendement fonctionnel est de tout état de cause très limité.
Il en va très probablement de même pour la durée vocalique qui a statut distinctif dans les dialectes "orientaux" (notamment le touareg). Ses conditions d'apparition et sa liaison privilégiée avec un contexte grammatical bien déterminé (le "prétérit intensif" touareg) permet de penser qu'elle est de formation secondaire et qu'elle procède de la phonologisation d'un allongement expressif (et/ou de la réinterprétation quantitative de phénomènes accentuels).

LA SYNTAXE : les types de prédicats

Langue à opposition verbo-nominale, le berbère est naturellement caractérisé par une nette prédominance des prédicats verbaux. Mais la phrase nominale (ou plutôt "non-verbale") est particulièrement bien représentée, sous des formes très diverses, dans tous les dialectes. On peut en fait rencontrer au moins cinq grands types de prédicats non verbaux :

1. Le prédicat nominal "pur", juxtaposant classiquement deux nominaux, avec rupture tonale ;

- touareg : *Mûsa, amyar n Ahaggar* = "Mûsa (est) le chef de l'Ahaggar" ; *ti-s, Amâstan* = "son père (est) Amâstan" .

- chleuh : *turrut-nsn, mraw iyalln, tiyzi-nsn, sḍis* = "leur largeur (est de) dix coudées, leur longueur (est de) six coudées".

Ce type, particulièrement bien représenté en touareg, est plus rare dans les dialectes nord où il est réservé aux proverbes, expressions figées ou vérités générales. Ses conditions d'utilisation, bien qu'assez souples, sont assez comparables à celles de la phrase nominale des langues classiques

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

indo-européennes par Benveniste (1966 : 169) : l'assertion de situations ou de qualités permanentes, définitoires, souvent atemporelles (X est Y).

2. Le prédicat nominal à auxiliaire de prédication spécifique. Le cas le plus largement attesté (et le plus original) est celui de la phrase à morphème *d* + Nom qui permet de prédiquer tout nominal indépendant (substantif, adjectif, pronom indépendant) :

a) kabyle : *d argaz* = "c'est un homme" ; *d azal* = "il fait jour" ; *d wa* = "c'est celui-ci" ; *aman-is, d ismmaḍen* = "son eau est froide" : *zik, d iɛdawen* = "autrefois, ils étaient ennemis"...

Ce morphème *d,* spécialisé dans la prédication des nominaux, demeure bien vivant dans les parlers berbères de la bande méditerranéenne du Maghreb : chaouï, kabyle, Rif, tamaziɣt (en partie)... Il a disparu, en y laissant des traces importantes en :

b) chleuh, où il demeure vivant en phrase négative : *iga adrɣal* = il est mal-voyant", mais : *ur d adrɣal* = "il n'est pas mal-voyant" concurrence encore largement *ur igi adrɣal* ; de même : *ur d zund dar-un* = "ce n'est pas comme chez vous". Il y subsiste également comme trace amalgamée à certaines coordinations et prépositions : *zun-d*, *nɣ-d*.

c) en touareg, où on le retrouve amalgamé aux mêmes unités grammaticales (préposition, coordination) : *hun-d/zun-d* "comme" ; *méɣd*, *méd* (Aïr) "ou bien" < *miɣ d* ; *aked* (Ahaggar) "avec" < *ak d* ; Cf. les séquences kabyles correspondantes dont la composition est encore parfaitement analysable : *nɣ d* et *ak° d*.

3. Le prédicat nominal à auxiliaire de prédication non spécifique. De nombreuses unités grammaticales (prépositions), associées à un nom, permettent de former des phrases sans verbe (*am/zund,* "comme", *n* "de"...) ;

- kabyle : *tislit-is, am yelli-s* = "sa bru (est) comme sa fille", *n da wergaz-a* = de ici homme-ci (= "cet homme est d'ici") ;
- chleuh : *ibrin, zund sksu* = l'*ibrin* (est) comme le couscous.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4. Le prédicat nominal à copule verbale, particulièrement bien représenté en chleuh avec la spécialisation du verbe *g* "être fait, faire, être" :

- chleuh : *argaz-ad, iga aderyal* = "cet homme est mal-voyant" ; *uššn d uɣyul, gan imzlaḍ* = "le chacal et l'âne étaient pauvres" ; *iflillis, iga ṭṭalb* = "l'hirondelle était un étudiant (coranique)" ; *Tiznit, tga lmdint imẓẓin* = "Tiznit est une petite ville"...

Le type est généralisé en chleuh, représenté dans le reste du Maroc, mais on trouve des indices indiscutables de son existence :

- en kabyle : *wa irrẓ, wa iga tawsa* = "l'un est brisé, l'autre est (réduit à l'état de) petite chose" ; *amk iga ?* = "comment est/va-t-il ?".

- en touareg : *urgiɣ* + Nominal, "ce n'est pas X", forme figée d'ancienne phrase négative *ur giɣ* "je ne suis pas" : *nekk, amaheɣ, urgiɣ Ârab* = "moi, (je suis) Touareg, pas Arabe".

5. Les prédicats non-verbaux à affixes personnels (de types très divers). Un grand nombre d'unités non-verbales (adverbes, formes figées invariables, présentatifs, prépositions, interrogatifs...) peuvent se combiner aux membres d'une série de pronoms personnels affixes - il acquiert ainsi une flexion personnelle - pour constituer le noyau d'une phrase complète ;

- kabyle : *yur-s idrimen* : chez-lui argent = "il a de l'argent" ; *ulaš-it* : absence-lui = "il n'est pas là" ; *anda-t umur-iw* : où-la part-ma = "où est ma part ?"... Le kabyle semble avoir une prédilection marquée pour ce type de prédicats que l'on peut supposer ancien ; mais on en retrouve des cas très nets dans tous les autres dialectes.

- chleuh : *(ur) dar-sn iqariḍn* = "ils n'avaient pas d'argent" ; *ur dar-sn akal iṣḥan* = "ils n'ont pas de terre convenable".

LE LEXIQUE

C'est peut-être en matière de lexique que la divergence entre les dialectes berbères est la plus marquée et la plus immédiatement apparente ; les recoupements de vocabulaire entre les principaux dialectes se

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

situent aux environs de 60 %, sur la base d'une liste lexicale test de 200 termes élémentaires. Ce taux est assez faible ; certains auteurs (Swadesh) le considéreraient comme indiquant que l'on a affaire à des "langues" distinctes. Mais ce chiffre doit être reçu avec circonspection. En effet, il est obtenu à partir de la comparaison du vocabulaire usuel effectif dans les dialectes concernés (en fait, le plus souvent, dans un parler, voire un idiolecte déterminé). Mais lorsqu'il y a divergence entre deux dialectes A et B, cela ne signifie pas que le lexème de A non usité dans B y soit réellement inconnu ; cela signifie simplement qu'il n'y est pas d'usage courant ou qu'il n'y a pas exactement le même emploi. Car il y est, le plus souvent, attesté avec une signification légèrement différente, plus spécialisée ou en tant qu'archaïsme. Ainsi :

- *taddart* = "village" en kabyle, mais = "maison" en chaouïa et au Maroc ;

- *akal* = "terre" en kabyle, mais = "pays" en touareg" ;

- *tamazirt* = "pays" au Maroc, mais = "jardin" en kabyle ;

- *tigemmi* = "maison" au Maroc, mais = "famille, unité domestique" en kabyle (archaïsme littéraire) ;

- *aqžun* = "chien" en kabyle", mais *aydi* (pan-berbère) y est également attesté, avec des emplois plus recherchés ;

- *dalet* = "être vert" (verbe) n'existe qu'en touareg, mais nombre d'autres dialectes (Kabylie, Maroc central) ont *adal* = "mousse, vert" ;

- *nzel* = "piquer, aiguillonner" (Maroc central) n'existe pas en tant que verbe en kabyle, mais ce dialecte possède *anzal* = "aiguillon" ;

- *tilawin* = "femmes" en kabyle, mais *tisednan* (Maroc, chaouïa...) y est connu comme forme littéraire...

En fait, sous réserve qu'elle appartienne bien au fonds berbère, il est exceptionnel qu'une unité lexicale d'un dialecte donné ne se retrouve pas, sous une forme ou sous une autre - ne serait-ce qu'à l'état de trace, dans un ou plusieurs autres dialectes. Globalement, la divergence lexicale est donc nettement secondaire, sinon superficielle.

Ainsi, sur le plan strictement linguistique, la conception unitaire de la langue berbère reste intégralement valable et solidement fondée. On

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

a vu qu'il n'y a jamais, à l'intérieur de l'ensemble berbère, de faisceaux d'isoglosses nets qui permettraient de fixer des frontières étanches entre les différentes variétés et donc de définir, sur des bases proprement linguistiques, des sous-ensembles homogènes qui pourraient être considérés comme des "langues à part". Même sur les points les plus fondamentaux de la structure linguistique (phonologie, typologie des prédicats...), on n'a pas affaire a des sous-ensembles homogènes et exclusifs. Nous sommes, de façon bien connue en dialectologie, dans un monde de l'*enchevêtrement et de la transition douce*. Aucun fait structural marquant du kabyle n'est exclusivement kabyle ; aucune tendance lourde de la tachelhit n'est absolument inconnue dans les autres régions berbères et réciproquement.

II. DES CRITERES SOCIOLINGUISTIQUES ?

Si l'approche pluralisante (*langues berbères*) n'a pas de bases linguistiques probantes, c'est évidemment qu'elle se situe sur un autre plan : celui de la sociolinguistique. Et là, le débat est complexe et les apprécia-tions peuvent diverger totalement - ce qui veut dire qu'elles sont largement subjectives et/ou idéologiques.

On doit, bien évidemment, rejeter le critère, classique mais tout à fait insuffisant, de l'intercompréhension. On sait depuis longtemps que l'intercompréhension n'est pas une donnée en soi, une grandeur discontinue : elle se construit en fonction des échanges communicatifs et de la conscience collective : ainsi, les berbérophones marocains écoutent (et comprennent) désormais la chanson kabyle, qui leur était totalement inaccessible il y a moins de vingt ans. Deux types principaux de considérations, seulement, peuvent alors être pris en compte :

a)- Les données de la conscience collective ; les berbérophones se perçoivent-ils comme un ensemble unique ou comme des groupes humains segmentés et indépendants les uns des autres ? En clair, y a-t-il une conscience "berbère" ou simplement une conscience "kabyle", "chleuh" etc. ?

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

b)- Les données géo-politiques objectives ; les berbérophones (ou la majorité d'entre eux) sont-ils intégrés dans un cadre étatique unique, ou, à tout le moins, dans un ensemble géopolitique suffisamment homogène pour que leur évolution et le devenir de leur langue soient communs ou convergent ?
Les deux interrogations exigent une réponse prudente et nuancée. Dans l'état politique et culturel actuel des sociétés concernées, il y aurait une certaine imprudence à répondre de manière définitive à de telles questions.

La conscience collective est une donnée fluide, en évolution permanente, qui se construit dans l'Histoire. Il serait présomptueux de prétendre dire ce que pensent, majoritairement, les Berbères de leur identité et de sa configuration. Certes, dans la culture traditionnelle, il n'y a pas de conscience très claire d'une unité "pan-berbère". Mais la culture traditionnelle n'est plus, depuis bien longtemps, la seule source de référence idéologique et culturelle des berbérophones. Les horizons se sont élargis et je crois avoir montré (Chaker 1989) que les groupes berbères sont désormais des sociétés "politiques", immergées dans le monde moderne. Je suis persuadé pour ma part que le sentiment et l'aspiration unitaire sont actuellement prédominants dans la plupart des régions berbérophones.

Quant aux données géopolitiques, elles sont apparemment plus claires. La berbérophonie est répartie dans des Etats distincts (Algérie, Maroc, Niger, Mali...), à régimes politiques souvent très différents (république/monarchie), avec une insertion régionale ou mondiale divergente (Maghreb "arabe" pour l'Algérie et le Maroc/Afrique de l'Ouest et orbite française pour le Niger et le Mali) et des situations socio-culturelles et économiques diversifiées. On pourrait donc légitimement admettre que les diverses réalités berbérophones sont intégrées dans des dynamiques autonomes et divergentes. Et donc, qu'à termes, il se constituera autant de "langues berbères", au sens de *normes instituées*, qu'il y a de contextes géopolitiques. C'est ce qui se dessine au Niger et au Mali

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec l'institutionnalisation du touareg auquel est reconnu le statut de "langue nationale".

Même si l'hypothèse est forte, cela n'en reste pas moins une hypothèse ; car en cette fin de XX^{e} siècle, l'évolution du monde a réservé suffisamment de surprises et de recompositions inattendues pour que l'on ne puisse avoir aucune véritable certitude en la matière. Qui sait ce que sera l'avenir du Maroc et de l'Algérie, du Maghreb dans son ensemble, de la zone touarègue tout particulièrement ? Tous ces pays sont traversés par des turbulences graves, des crises politiques, sociales et économiques de grande ampleur. L'incertitude sur l'avenir de toute la région paraît totale. Qui pourra jurer qu'un Etat touareg (ou kabyle) est désormais inconcevable ? Qui pourra affirmer qu'un Maghreb "maghrébin" - donc largement berbère - ne succédera pas au mythe du Maghreb "arabe"... Il semble assez léger de se fonder sur les frontières et découpages actuels, sur les données géopolitiques du moment pour prédire l'avenir et figer un devenir qui est encore entre les mains des populations concernées.

En définitive, aucun argument décisif pour rompre avec la vision classique unitaire de la langue berbère ne se dégage, ni du point de vue de la sociolinguistique, ni à celui de la linguistique. Mieux vaut donc rester fidèle à la tradition berbérisante et continuer à parler de la "langue berbère", de ses "dialectes" et de ses "parlers". Et sur ce point, la vision classique française rejoint celle de la tradition arabe qui a toujours perçu et présenté les Berbères, malgré leur segmentation tribale extraordinairement complexe, comme un seul peuple, comme une nation unique et qui continue de parler elle aussi d'**une (seule) langue berbère**.

*

[Ce chapitre reprend : "Unité et diversité de la langue berbère", communication faite au ***Colloque international "Unité et diversité de tamaziγt"****, Ghardaïa, 20-21 avril 1991. Les actes en ont été publiés en 1992 à Tizi-Ouzou par la FNACA/Agraw Adelsan Amaziγ].*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

2

L'ADJECTIF

En tant que catégorie sémantique et morphologique, l'adjectif existe dans la *totalité* du domaine berbère. En tant que catégorie syntaxique définie par une compatibilité et une fonction spécifique, l'adjectif est connu dans *la plus grande partie* de l'ensemble linguistique berbère ; les dialectes où il n'est pas attesté en tant qu'être syntaxique sont le touareg et Ghadamès. On retrouve sur ce terrain une certaine unité des dialectes "orientaux" ; mais il faut noter que, curieusement, Siwa, le Djebel Nefoussa et les parlers de Tunisie, généralement inclus dans ce sous-ensemble "oriental", connaissent pour leur part l'adjectif :

- Siwa : *agmar amellal*, "un cheval blanc"
- Nefoussa : *bušil ameškan*, "un petit garçon"

Il n'y a pas consensus au sujet de l'adjectif dans la littérature linguistique berbérisante. Les positions sont diversifiées, tant au plan de la description synchronique que des hypothèses diachroniques. Pendant très longtemps, on s'est contenté d'appliquer telles quelles les catégories syntaxiques du français et c'est donc le filtre de la grammaire scolaire qui servait de cadre à la description du berbère. Ainsi, presque tous les ouvrages et manuels anciens comportent un chapitre "*De l'idée qualificative*" dans lequel on inventorie les manières dont peut être rendu en berbère un adjectif qualificatif français.

Dans leurs présentations générales de la langue berbère, Basset (1952, 1957) et Galand (1960) ne sont guère prolixes sur l'adjectif. Galand ne lui consacre qu'une phrase rapide (p. 1219) : « Les adjectifs présentent généralement les mêmes caractères morphologiques que le nom ». Ce qui laisse cependant supposer qu'il admet, comme Basset, l'existence d'une

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

catégorie "adjectif". Ce sont surtout les travaux syntaxiques récents qui posent de front la question de l'existence de l'adjectif en berbère ; pour y apporter d'ailleurs des réponses contradictoires.

Pour certains (Willms 1972 ; Bentolila 1981, suivi avec nuance par Elmoujahid 1981), il n'y a pas d'adjectifs qualificatifs, même en berbère nord :

- Willms (1972 : 89) : « *Das Berberische kennt kein Adjektiv, es wird attributiv durch das Nomen und prädikativ durch das Verb ersetzt* ».

Pour lui, *tamllalt* ("blanche") dans la séquence *tamuššit tamllalt* (= chatte blanche = "une chatte blanche") est : « *Apposition im Status absolutus hinter dem erlaüternden Begriff...*» (p. 272).

Une description analogue est proposée par Bentolila (1981 : 346) pour qui il n'y a pas d'adjectifs mais des noms *apposés* : « Certains noms, du fait de leur contenu sémantique, sont souvent utilisés pour qualifier un autre nom auquel ils sont apposés ».

En revanche, Penchoen (1973/a et b) et Chaker (1983) posent de leur côté très clairement un adjectif en tamaziγt du Moyen Atlas, en kabyle et en chaouïa.

Certes, l'analyse linguistique, notamment l'analyse syntaxique, est largement tributaire du cadre théorique dans lequel elle est menée et du corps de concepts que l'on se donne au départ. Il est donc toujours difficile d'invalider une description lorsque plusieurs présentations sont en concurrence. Il n'y a guère d'autre attitude possible que d'en revenir aux données linguistiques de base, de les présenter et d'expliciter ses propres choix. Pour notre part, nous posons un adjectif qualificatif en berbère nord : il constitue une sous-classe du Nom et est identifié fondamentalement par sa syntaxe et, secondairement, par sa morphologie (son signifiant).

L'ADJECTIF : UNE SOUS-CLASSE SYNTAXIQUE DU NOM

L'adjectif partage tous les traits combinatoires et fonctionnels du substantif. Il porte, lui aussi, les marques de :

- Genre	*amllal* "blanc"	~	*tamllalt* (adj.) "blanche"
	awtul "lièvre"		*tawtult* (sub.) "hase"

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- Nombre	*amllal* "blanc"	~	*imllalen* (adj.) "blancs"
	argaz "homme"		*irgazen* (sub.) "hommes"
- Etat	*amllal* "blanc"	~	*umllal* (adj.) (de) "blanc"
	afus "main"		*ufus* (de) "main" (sub.)

Il peut assumer toutes les fonctions du nom, y compris celle de prédicat de phrase nominale :

- kabyle :	*d amllal* (adj.)	/	*d argaz* (sub.)
	"il/c'est blanc"	/	"c'est (un) homme
- Maroc (chleuh) :	*iga umlil* (adj.)	/	*iga argaz* (sub.)
	"il est blanc"	/	"c'est (un) homme"

L'adjectif peut même être point de rattachement d'un complément de nom :

- kabyle : *aγ°ezzfan ufus*
  long (de) main = "qui a la main longue = qui vole".
- tamaziγt : *amllal wul*
  blanc (de) coeur = "qui a le coeur pur, sincère"

En fait, l'adjectif a *toutes* les caractéristiques syntaxiques du substantif ; il ne s'en distingue que par la capacité qu'il a de *déterminer directement un substantif* (séquence immédiate, sans marque autre que la position) : Substantif ← Adjectif (à l'état libre). Des séquences comme :

aydi	*ameẓẓyan*	
chien	jeune	= "le/un jeune chien"
argaz/aryaz	*ameqqran*	
homme	grand	= "le/un homme grand"
(a)yis/agmar	*amellal*	
cheval	blanc	= "le/un cheval blanc"

sont possibles dans tout le Maroc (tachelhit, tamaziγt, tarifit), en Kabylie, au Mzab, dans les Aurès et jusqu'à Siwa. Dans cette fonction de déterminant qualificatif, l'adjectif est donc identifié par :

a)- la position : immédiatement après le substantif déterminé, sans rupture tonale ni pause ;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

b)- la marque d'état (libre) qui le distingue du complément de nom qui est, lui, à l'état d'annexion. En kabyle, il y a même opposition directe dans cette position entre l'adjectif et le complément de nom :

afus	*aberkan*	= "la/une main noire"
main	noire + état libre (adjectif)	
afus	*uberkan*	= "la main du noir"
main	(de) noir + état d'annexion (complément de nom)	

c)- l'accord de genre et de nombre entre le substantif et son déterminant :

agmar	*amllal*	= "le cheval blanc"
cheval	blanc	
(+ masc.)	(+ masc.)	
(+ sing.)	(+ sing.)	
tagmart	*tamllalt*	= "la jument blanche"
cheval	blanche	
(+ fém.)	(+ fém.)	
(+ sing.)	(+ sing.)	

L'adjectif est donc bien un Nom puisqu'il partage toutes les compatibilités (combinatoire et fonctions) du substantif, mais dans la macro-classe du Nom, il se singularise fortement par sa fonction de déterminant du substantif : il forme une *sous-catégorie syntaxique* nominale bien définie.

Est-il possible de considérer, comme le font Willms et Bentolila, l'adjectif comme un "nom en apposition" ? Et donc de ne pas reconnaître de sous-catégorie "adjectif" avec sa fonction spécifique. *Amllal* est-il "apposé" à *agmar* dans *agmar amllal*, "le cheval blanc" ? Tout dépend évidemment de la définition que l'on retient pour l'apposition. En l'occurrence, il faudrait nécessairement s'éloigner de la définition la plus courante de l'apposition qui suppose une rupture tonale (Dubois 1973 : 44 ; Mounin 1974 : 37...). D'autre part, il faudrait alors introduire un autre terme pour dénommer l'apposition avec rupture tonale qui existe, elle aussi, en berbère :

gma ,	*amezẓyan* ,	*yemmut*
"mon frère,	le jeune,	est mort"

est distinct de :

gma	*amezẓyan*	*yemmut*
"mon frère	jeune	est mort"

= "mon jeune frère est mort"

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin, dans l'usage général, l'apposition peut concerner *tout* nominal libre (substantif, nom propre...), alors que seul un sous-ensemble bien délimité de noms peut assumer la fonction de déterminant direct d'un autre Nom. Ce qui revient à dire que la fonction "adjectif" est distincte de la fonction "apposition". En d'autres termes, le paradigme de l'adjectif n'est pas co-extensif à celui du Nom, contrairement à celui de l'apposition. L'adjectif constitue bien un inventaire spécifique au sein de l'ensemble du Nom. Et, si ses caractéristiques syntaxiques propres sont liées à son sémantisme (ainsi que le souligne Bentolila), cela n'empêche pas l'adjectif d'être parfaitement définissable sur la base de critères syntaxiques, paradigmatiques et syntagmatiques.

L'ADJECTIF : UNE SOUS-CATEGORIE MORPHOLOGIQUE DES NOMINAUX DEVERBATIFS

L'adjectif berbère, comme en principe tous les Noms (lexicaux), est une forme dérivée, issue en synchronie d'un radical verbal. Contrairement aux substantifs dont la liaison avec un lexème verbal est plus aléatoire, l'adjectif est presque toujours formé sur un radical vivant. Certaines catégories sémantico-formelles de verbes (les "verbes d'état") ont même régulièrement un adjectif qui leur correspond :

imlul "être blanc" → *amllal* ou *umlil* "blanc"

L'adjectif résulte ainsi de l'association d'une racine lexicale et d'un schème d'adjectif :

verbe :	*imlul*		
racine :	*mll* + schème adjectif →		adjectif
	CCC + (aCC:a -)		*amllal*

Il n'y a pas *un* mais plusieurs schèmes d'adjectifs en distribution complémentaire (en fonction de la forme du radical verbal), en variation libre ou régionale. Certains de ces schèmes sont communs aux substantifs et aux adjectifs, mais plusieurs sont propres aux adjectifs. C'est d'ailleurs là un critère morphologique complémentaire qui établit l'existence et la spécificité de l'adjectif en berbère : l'adjectif est souvent reconnaissable par son signifiant.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les principaux schèmes d'adjectif

- **(a)CC:aC** (parfois **(a)CCaC**) : presque toujours sur verbe d'état

- *amellal*,	"blanc"	- *awessar*,	"vieux"
- *amessas*,	"fade"	- *alegg°ay* ,	"doux"
- *asemmaḍ*,	"froid"	- *aseggan*,	"noir"
- *azegg°ay*,	"rouge"	- *asellaw*,	"flétri"
- *awray*,	"jaune"	- *asdad*,	"fin"

- **(a)CCan, (a)CC:Can, (a)CvCan** : presque toujours sur verbe d'état

- *aberkan*,	"noir"	- *ameqq°ran*,	"grand"
- *azedgan*,	"propre"	- *ameẓẓyan*,	"petit"
- *aquran*,	"sec"	- *awessran*,	"vieux"
- *ašiban*,	"chauve"	- *azuran*,	"épais, gros"
- *aẓayan*,	"lourd"	- *arẓagan*,	"amer"

- **uCCiC**

- *umlil*,	"blanc"	- *uyzif*,	"long"
- *uzwiy*,	"rouge"	- *usgin*,	"noir"
- *ukrif*,	"paralytique"	- *usbiy*,	"teint, fardé"
- *ungif*,	"idiot"	- *usdid*,	"fin"

- **aCvCac**

- *aziwar*,	"gros" (Mzab)	- *aridal*,	"boiteux"
- *abiḍar*,	"boiteux"	- *abukaḍ*,	"aveugle"

- **aCCCvC**

- *aderyal*,	"aveugle"
- *azegzaw*,	"bleu-vert"
- *azelmaḍ*,	"gauche"

- **aM/N---u** : forme apparentée au nom d'agent en *m--*

- *amellaẓu*,	"affamé"	- *ameqqarsu*,	"déchiré"
- *amerrku*,	"sale"	- *amerrẓu*,	"brisé"
- *amezwaru*,	"premier"	- *aneggaru*,	"dernier"

- **iMiCCiC** : presque toujours sur verbe d'état

- *imizwiy*,	"rougeâtre"	- *imilwiy*,	"doux"
- *imibrik*,	"noirâtre"	-*imirẓig*,	"amer"

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous ces modes de formation sont attestés dans la généralité des dialectes berbères nord. Comme on peut le constater à partir des exemples cités, il y a souvent concurrence pour un même adjectif entre plusieurs schèmes :

- *amllal / umlil*, "blanc"
- *awssar / awessran*, vieux, âgé"
- *algg°ay / imilwiy*, "doux"
- *aseggan / usgin*, "noir"
- *azegg°ay / uzwiy*, "rouge"
- *ay°ezzfan / uyzif*, "long"
- *azuran / aziwar*, "épais, gros"

La répartition entre ces doublets est souvent fonction de préférences dialectales ; le chleuh a : alors que le kabyle retient plutôt :

umlil, "blanc",	*amllal*
uyzif, "long",	*ay°ezzfan*
uzwiy, "rouge",	*azegg°ay*

En diachronie, il est certain que ces différences de forme correspondaient à des distinctions sémantiques. Actuellement, il est encore possible de discerner dans certains cas des nuances sémantiques légères ; mais il est difficile de déterminer s'il s'agit de résidus de valeurs anciennes ou de réinterprétations locales récentes ; ainsi, le kabyle connaît simultanément et spécialise :

aCC:aC	et	**uCCiC**
amllal = "blanc"		*umlil* = "blanchâtre", "terre blanche" ;
azegg°ay = "rouge"		*uzwiy* = "rougeâtre", "terre rouge".

aCCCan	et	**iMiCCiC**
aberkan = "noir"		*imibrik* = "noirâtre", "noiraud"

Dans ce dialecte, les schèmes **uCCiC** et **iMiCCiC** dénotent donc *souvent* l'imperfection de la qualité ; cette nuance est d'ailleurs beaucoup plus sensible pour le schème **iMiCCiC**.

Tous ces schèmes sont assez nettement spécifiques de l'adjectif. Certains peuvent se retrouver dans les substantifs (en particulier **aCCaC**, **aCvCaC** et **aCCCvC**), mais dans l'ensemble, ils caractérisent le plus souvent des adjectifs. Certaines de ces formes sont même exclusivement adjectivales (**a---an**), ce qui permet de poser en berbère nord un suffixe d'adjectif **--an**.

L'adjectif est le plus souvent formé sur un verbe d'état : *imyur*, "être grand" → *ameqq°ran*, "grand". Mais on peut relever d'assez nom-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

breuses dérivations sur des verbes qui n'ont pas (ou plus) les caractéristiques morphologiques particulières des verbes d'état :

- *yar*, "être sec, se déssécher" > *aquran*, "sec"
- *šab*, "être/devenir chauve" (emprunt arabe) > *ašiban*, "chauve".

Mais s'ils n'en ont pas la morphologie, ces verbes ont le sémantisme des verbes d'état. On peut penser que la plupart de ces verbes "normaux" permettant de former un adjectif sont en fait d'anciens verbes d'état ayant perdu leur conjugation spécifique. Ainsi, du point de vue de sa genèse, l'adjectif qualificatif ne peut être formé qu'à partir de certaines racines lexicales ; il est toujours lié à une zone lexico-sémantique relativement délimitée : celle des "états et qualités stables".

FORMES SECONDAIRES DE L'ADJECTIF : *complexes adjectivaux, emprunts et noms d'agent*

Dans tout le berbère nord, on relève divers types d'adjectifs autres que les déverbatifs caractérisés par l'un des schèmes inventoriés ci-dessus. Ce sont :

a)- Des formes empruntées à l'arabe, avec suffixe relationnel (*nisba -i(y)*) marquant l'origine. Ils sont fréquents pour les ethniques :

atunsi, "tunisien"
aṛumi, "européen, chrétien"

Mais on les rencontre aussi pour d'autres types de qualifications :

aḥraymi, "tortueux, rusé..."
aweṛdi, "rose"

b)- Des complexes : "préfixe adjectiveur" + substantif. Les constructions les plus courantes sont :

- préfixe (d'origine arabe) *bu-*, "celui à, l'homme à" + substantif,
- préfixe privatif *war*, "sans" (et son éventuelle forme féminine *tar*) + substantif :

war-tiṭ, "sans oeil" = "borgne"
war-ssaɛd, "sans chance = "malchanceux"
bu-yiles, "à langue" = "qui parle bien"
bu-yiyil, "à bras" = "courageux, qui affronte..."

On peut intégrer à cette catégorie les adjectifs dénominatifs, très rares en berbère nord il est vrai, de la forme **(a)ms/ns-** + substantif :

amesbrid (< *abrid*, "chemin") = "passant, voyageur"

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Leur capacité à fonctionner comme adjectifs qualificatifs n'est pas vraiment établie, les cas étant trop rares. Un seul exemple net en kabyle, mais il porte *deux* marques adjectivales :

anesbaṭli, "injuste" (*anes*-- et suffixe *-i*).

c)- Des noms d'agent ; un certain nombre de nominaux déverbatifs ayant la forme caractéristique des noms d'agent peuvent être employés comme adjectifs. Ils portent le plus souvent le préfixe "agentif" **m/n---** :

amuḍin, "malade" (et var. *amaḍun*) < *aḍen*, "être malade"
amak°ar, "voleur" < *ak°er*, "voler".

Mais ils ont parfois la forme **aCC:ac**, typique des noms d'agent empruntés à l'arabe (bien qu'il y ait quelques rares cas indigènes signalés par Vycichl 1970, 1972, 1974) :

axeddam, "travailleur", *aqeddaš*, "serviteur...".

Il ne semble pas que *tous* les noms d'agent puissent assumer la fonction d'adjectif. Les noms de métier, en particulier, peuvent difficilement déterminer un substantif. La répartition est probablement de nature sémantique et demande un examen plus fin des données pour chaque dialecte.

LE CAS TOUAREG : INNOVATION OU CONSERVATION ?

Le touareg, ainsi que quelques autres dialectes "orientaux", n'a pas d'adjectifs qualificatifs. Il possède des "adjectifs verbaux", selon la terminologie de Karl Prasse (1974 : 97-109). Mais ces formes - qu'il serait peut-être plus prudent de dénommer "substantifs ou noms qualifiants" - « n'ont pas les propriétés syntaxiques qu'on attend normalement d'un adjectif [...] : la capacité de déterminer un substantif comme épithète ou comme attribut ».

Au point de vue syntaxique, l'adjectif verbal est un substantif qui logiquement inclut en soi le complément et le complété (Prasse 1994 : 98) :

amyar = "homme grand, vieillard"
ébeydeg = "chameau blanc"

L'analyse de K.Prasse est tout-à-fait claire : il n'y a pas d'adjectifs qualificatifs en touareg, mais des "substantifs qualifiants", toujours issus d'un verbe (comme l'adjectif berbère nord), qui dénomment le plus souvent des êtres vivants auxquels est attribuée une qualité stable ;

amellal = "animal blanc" (= "antilope addax")
ézeggeɣ = "animal rouge"

contrairement au berbère nord où :

amellal = "blanc"
azegg°aɣ = "rouge".

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En touareg, la détermination qualificative d'un substantif ne peut pas se faire par le moyen d'un adjectif ; c'est toujours une forme verbale qui est utilisée :

- touareg : *adrar maqqeren* = "une grande montagne"
  montagne étant-grande (participe verbal)
- berbère nord : *adrar ameqq°ran* = "une grande montagne"
  montagne grande (adj.)

Le touareg recourt toujours au verbe (participe) là où le berbère nord a le choix entre l'adjectif qualificatif et le verbe. Se pose alors évidemment la question de savoir si l'adjectif qualificatif est une forme primitive en berbère. L'adjectif est-il une innovation des dialectes nord ou, au contraire, serait-il seulement tombé en désuétude en touareg ?

Depuis longtemps, de nombreux auteurs ont noté, surtout pour le Maroc, que l'adjectif était fortement concurrencé par le verbe pour la qualification du substantif ; la construction touarègue "substantif + verbe (participe)" est connue *partout* (BN : *adrar meqq°ren*) et semble même être souvent préférée à la séquence "substantif ← adjectif". On pourrait alors aisément envisager un état de langue dans lequel la détermination qualificative se faisait uniquement par le moyen du verbe ; puis, il y aurait eu apparition de la séquence "substantif ← substantif qualifiant", devenant progressivement "substantif ← adjectif" qualificatif :

1. substantif ← détermination verbale
2. substantif ← substantif qualifiant (apposé)
3. substantif ← détermination adjectivale

On hésitera pourtant à retenir cette hypothèse dans la mesure où, au plan des signifiants, il existe bien des schèmes spécifiquement adjectivaux, notamment le suffixe **-an** (qui est exclusivement une marque d'adjectif). D'autre part, l'adjectif est attesté avec les mêmes formes fondamentales de Siwa au Maroc : il serait étonnant qu'une telle innovation se soit faite de manière aussi homogène d'un bout à l'autre du Monde berbère. Le niveau des signifiants fait donc plutôt pencher pour l'explication inverse : le berbère commun possédait bien des adjectifs et le touareg en a perdu l'usage en tant qu'être syntaxique.

*

*[Ce chapitre reprend la notice : "Adjectif (qualificatif)", **Encyclopédie berbère II**, 1985 : 129-136.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

3

L'ADVERBE

Les adverbes constituent en berbère, comme dans bien des langues, un ensemble foisonnant difficile à structurer. Les descriptions ont d'ailleurs bien souvent sur ce point l'aspect de fourre-tout ou d'énumérations inorganisées. Les adverbes ne forment pas une catégorie indépendante et homogène, mais plutôt un ensemble instable d'unités disparates (appartenant à diverses classes) susceptibles de connaître des emplois adverbiaux. La notion d'adverbe ne définit pas une appartenance catégorielle nette et exclusive mais plutôt une caractéristique syntaxique - *hic et nunc* - de certaines unités en fonction de déterminant.

Fondamentalement, ce qui permet d'identifier un adverbe c'est :

- sur l'axe syntagmatique, l'absence de marque formelle de liaison syntaxique.
- sur l'axe paradigmatique, le fait qu'il commute avec des syntagmes dont la relation au prédicat est assurée par des indicateurs de fonction explicites :

1. *a ten*	*y-awi*		*baṭel*
"il les	emmènera		gratuitement"
2. *a ten*	*y - awi*	*s*	*yedrimen*
"il les	emmènera	avec (contre)	de l'argent"

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les adverbes sont donc des déterminants (expansions facultatives) ayant comme particularité de n'être reliés au reste de l'énoncé par aucun indicateur de fonction explicite. Ce sont des "monèmes autonomes" dans l'acception d'A. Martinet : ils « se chargent eux-mêmes d'indiquer leur fonction, (et) ne dépendent pour ce faire, ni d'un autre monème, ni de leur position par rapport aux autres éléments de l'énoncé » (Martinet 1975 : 130).

Leur relation avec le point de rattachement est donc incluse dans leur signifié. L'autonomie entraîne, en principe, la déplaçabilité. Mais les possibilités de déplacement sont extrêmement variables selon les cas : très grandes pour certaines unités, quasiment nulles pour beaucoup. Tout dépend en fait de la nature du point d'incidence : si l'adverbe détermine l'ensemble de l'énoncé, il aura de réelles latitudes de déplacement et les variations sémantiques liées à sa position relèveront du niveau des effets de sens. C'est généralement le cas pour les adverbes temporels. En revanche, si l'adverbe se rapporte à un constituant particulier de l'énoncé (un adjectif, notamment) sa position ne sera pas susceptible de connaître de variation : il sera nécessairement placé près de l'unité qu'il détermine.

En berbère les adverbes constituent un inventaire semi-ouvert de formes invariables, d'origines diverses, *mais le plus souvent issues de la sphère nominale* :

ass-a, "aujourd'hui" (< nom + déictique = "jour-ci")

Les adverbes portent donc souvent les marques apparentes du nom :

aṭas, "beaucoup" (kabyle)

imik, "un peu" (chleuh)

Mais le processus de la dénominalisation est toujours nettement enclenché : les adverbes ne peuvent pratiquement jamais être prédicat de phrase nominale canonique (avec morphème de prédication *d* ou verbe copule *g*, selon les dialectes). Quelques uns cependant sont d'anciens verbes qui peuvent avoir été conservés comme tels dans certains dialectes :

drus, "peu" (kabyle) < *idras/idrus* "être peu nombreux" (touareg)

On peut, dans chaque dialecte, isoler des sous-ensembles restreints d'adverbes uni-fonctionnels auxquels mon peut réserver la dénomination d'"adverbes spécifiques" ; c'est le cas, par exemple, des adverbes "intensifs" de Ghadames (Lanfry 1957, 1968) :

yerreẓ qašš : "il s'est cassé net"

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, le plus souvent, à cette petite série bien délimitée, s'ajoute une longue liste de déterminants adverbiaux non-spécifiques, c'est-à-dire, conservant par ailleurs une partie variable des fonctions du nom et/ou pouvant être employés comme indicateur de fonction (préposition). Il y a donc une constellation : "Noms-Adverbes-Prépositions" dans laquelle les "adverbes" évoluent avec une grande fluidité ; cela rend évidemment délicate toute présentation : une description fine ne peut guère qu'énumérer les compatibilités syntaxiques de chaque unité.

L'énoncé kabyle suivant (provenant d'un poème de Yusef u Qasi) illustre parfaitement la difficulté qu'il y a à cerner l'adverbe :

si	*zik-nnsen*	*d imnayen*
depuis	avant-leur	c'est cavaliers

= "depuis toujours, ce sont (d'excellents) cavaliers"

La forme *zik*, "autrefois, avant, tôt..." (d'ailleurs pan-berbère) est présentée dans toutes les grammaires comme un adverbe. Et elle peut effectivement dans bien des cas fonctionner comme déterminant autonome. Mais dans la phrase ci-dessus, *zik* :

- est précédé par une préposition *si*, "depuis", comme pourrait l'être tout *substantif.*
- est suivi d'un pronom personnel affixe ("possessif"), équivalent syntaxique d'un complément de nom !

Mais par ailleurs *zik* n'est pas un nom puisque :

- il ne se combine par aux marques obligatoires du nom
- il ne peut être prédicat de phrase nominale de forme *d* + Nom (**d zik* est impossible).

C'est donc partiellement un nom et par ailleurs un adverbe ; aussi est-il difficile d'affecter une telle unité à une classe déterminée une fois pour toutes, puisque selon l'énoncé, elle peut être assignée à des paradigmes distincts. Il en sera de même pour une autre forme pan-berbère, généralement classée parmi les prépositions : *deffir*, "derrière" peut être employé en tant que :

- Nom :	*tama*	*n*	*deffir*
	côté	de	derrière = "la partie arrière"
- Préposition :	*deffir*	*wedrar*	
	derrière	montagne	= "derrière la montagne"
- Adverbe :	*teqqim*	*deffir*	= "elle est restée/assise derrière"

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet ensemble fuyant des adverbes est de plus assez hétérogène à travers les dialectes berbères. D'une part, le processus d'adverbialisation (*i.e.* d'autonomisation) ne se produit pas toujours de façon parallèle dans tous les dialectes :

drus, "peu, rarement" est déjà un adverbe en kabyle (du moins dans la majorité des parlers) et au Maroc mais reste un verbe en touareg.

D'autre part, le paradigme est enrichi, surtout dans les dialectes berbères nord, par de nombreux emprunts à l'arabe :

bezzaf, "trop" *nezzeh*, "très, extrêmement" (kabyle)
xiṛellah, "beaucoup" *kullu*, "totalement" (chleuh)

et par le figement de syntagmes prépositionnels (les fameuses "locutions adverbiales") divers (le plus souvent : *s* "avec/par" + ancien nom) :

- berbère nord :
  s-wadda, "par-dessous" (*s* + *adda*, "bas)
  s-ufella, "par-dessus" (*s* + *afella*, "sommet")

- touareg :
  dimardeɣ, "maintenant" (< *d imar-deɣ*, "dans ce moment-ci")
  animir, "encore/pas encore" (< *ar imir*, "jusqu'à moment-ci")
  es-ḍeffer, "ensuite" (< *s* + *ḍeffer*, "après", "derrière)

Dans les descriptions et manuels anciens (au moins jusqu'à la seconde guerre mondiale), les données relatives à l'adverbe sont embrouillées par le fait que cette catégorie sert - comme dans les grammaires scolaires traditionnelles françaises - de véritable fourre-tout dans lequel on classe toute forme *invariable* autre que conjonctive (coordinative ou subordinative) : on y trouvera ainsi des déterminations de quantité, de temps ou de lieu, mais aussi des "mots-phrases logiques" (équivalents de phrases : "oui, non, jamais"...), des interrogatifs ou des déterminants grammaticaux du verbe : négation, particules de mouvement *dd/n*...

Il est donc difficile de proposer une présentation cohérente et simple, sur des bases syntaxiques, de l'adverbe en se plaçant au niveau "berbère". Dans une telle perspective, seul un rapide regroupement sémantique est concevable. Les critères d'identification retenus au départ amènent à ne considérer comme adverbes que des formes commutant avec des syntagmes prépositionnels.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES TEMPORELS

Ils sont presque toujours d'origine nominale et la majorité en est commune à l'ensemble des dialectes berbères nord. C'est une sous-catégorie sémantique qui compte peu de formes empruntées à l'arabe.

Des noms comme *ass(f)* "jour", *iḍ* "nuit", *asegg°as* "année"..., accompagnés d'une marque déictique, fonctionnent comme adverbes dans tout le berbère :

chleuh	kabyle	Ouargla	
ass-a	*ass-a*	*ass-u*	= "aujourd'hui"
azekka	*azekka*	*asča*	= "demain"
iḍ-gam	*iḍ-lli*	*as-nat*	= "hier"
asegg°as-a	*asegg as-a*	*asegg°as-u*	= "cette année"
ayyur-ad	*aggur-a/ayyur-a*		= "ce mois-ci"
tizwar	*tazwara*		= "d'abord"

Toutes les dénominations des divisions et moments du cycle journalier et annuel peuvent ainsi apparaître en fonction d'adverbe :

tufat, tifawt... "matin" (et l'emprunt arabe *ṣṣbeḥ*)
tadeggat, "après-midi"
tameddit, "fin (de la journée) = "fin d'après-midi"...

On y relève d'assez nombreuses formes archaïques (nominales) comme :

zik, "tôt, autrefois, avant"
imir, "moment, instant", suivi de diverses déterminations :
imir-a, "à ce moment-ci", *imir-en* "à ce moment-là".
ilin-di, "l'an passé" (qui ne s'explique que par le touareg *élen* = "la période-passée/l'autre année)

LES ADVERBES DE MANIERE ET DE QUANTITE

Ce sont les deux sous-ensembles les plus hétérogènes : très peu d'unités sont communes aux divers dialectes et les emprunts à l'arabe sont fort nombreux dans tout le berbère nord.

Parmi les formes pan-berbères (ou du moins très largement répandues) :

akk°, "tout, en totalité" : chleuh, kabyle, touareg...
ugar, *ugg°ar*..., "davantage, encore plus..." : chleuh, kabyle...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mis à part en touareg, les emprunts arabes sont innombrables :

bezzaf, "trop"
xiṛellah, "beaucoup"
nezzeh, "très, extrêmement
mliḥ, "très"
- *weḥd* + affixe, "seul"
- *waqila*, "peut-être"
- *rubbama*, "peut-être"
- *šuya*, "un peu"

(kabyle, chleuh...)

L'influence arabe dans ce secteur ne se limite pas à l'introduction d'unités isolées puisque la forme productive à suffixe *--i* est présente dans de nombreux dialectes :

fellaḥi, "à la manière d'un paysan" (< *afellaḥ*, "paysan").

On relève néanmoins quelques formes proprement berbères potentiellement productives :

tidist, tiyendist :"de côté" (< *idis* = "côté")
timendeffirt : "en arrière, à reculons" (< *deffir*, "derrière")
tinegnit : "sur le dos"... (< racine *GN* "être allongé, dormir")

LES ADVERBES DE LIEU

Parmi les locatifs, on peut distinguer :

- Les formes d'origine et de forme nominale

ag°ens,	"dedans"	< "intérieur"
tuggugt,	"au loin"	< "éloignement"
afella,	"dessus"	< "sommet"
izeddar,	"dessous"	< "bas"
ammas,	"au milieu"	< "milieu"
tasga,	"à côté"	< "côté"
tama,	"à côté"	< "côté, partie"
idis,	"à côté"	< "côté

Toutes ces unités, généralement indigènes, sont attestées dans l'ensemble du berbère. Elles sont parfois accompagnées d'une ancienne préposition avec laquelle elles forment un complexe figé équivalant à la forme simple :

afella	ou	*s-ufella*,	"au-dessus"
ddaw	ou	*s-ddaw*,	"en-dessous"
nnig	ou	*s-nnig*,	"par dessus"
deffir	ou	*s-deffir*,	"(par) derrière"
daxel	ou	*s-daxel*,	"en dedans" (< arabe)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les deux séquences pouvant se rencontrer dans le même parler et/ou se répartir à travers les dialectes.

- **La série locative : *da/direɣ , dah/dih, sireɣ/ssya...,*** "ici, là, par ici, par là..."

Elle constitue un sous-système formel et sémantique bien délimité ; la valeur et le fonctionnement de ces locatifs ne peuvent être saisis qu'en rapport avec la situation d'énonciation et le lieu des protagonistes :

kabyle		touareg (Ahaggar)
	(- mouvement)	
da	"ici"	*dîreɣ*
din	"là-bas"	*deydeɣ*
dihin	"là-bas au loin"	*dîn, dîndeɣ*
	(+ mouvement)	
ssya	"par ici"	*sîreɣ*
ssyin	"par/de là-bas"	*seydeɣ*
ssihin	"par/de là-bas au loin"	*sîn, sîndeɣ*

L'homogénéité formelle et le parallélisme des deux séries avec certains syntagmes nominaux permettent de les considérer comme des substituts (pronoms) des groupes : préposition (*di*, "dans", *si*, "de, par") + Nom + modalité locative :

da, "ici"
=
di + [Nom] + *-a*
"dans" + proximité

ssya, "par ici"
=
si +[Nom] + *-a*
"par" + (proximité)

dihin, "là-bas"
=
di + [Nom] + *-ihin*
"dans" + (éloignement)

ssyihin, "par là-bas"
=
s + [Nom] + *ihin*
"par" + (éloignement)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On pourrait donc poser en berbère (du moins dans les dialectes qui connaissent ces séries : touareg, Ouargla, Maroc central, kabyle...) une nouvelle classe de *pronoms* : "les substituts locatifs" constitués de l'amalgame d'une préposition, d'un nominal (zéro) et d'une détermination locative.

Dans le même esprit, on refusera aussi de considérer les interrogatifs (notamment les locatifs : *mani/anida*...) comme des adverbes : leur fonctionnement (et même partiellement leur signifiant) en fait plutôt, là aussi, des pronominaux plurifonctionnels, susceptibles d'être employés comme : interrogatif, relatif, prédicat non verbal...

Ainsi, non seulement l'adverbe constitue une catégorie syntaxique fluide et instable (entre Noms, Déterminants invariables et Prépositions ; en expansion permanente), mais en outre certains secteurs de cet ensemble peuvent faire l'objet de descriptions concurrentes, profondément divergentes, puisque certaines séries d'adverbes autorisent une analyse en tant que pronoms locatifs.

*

*[Ce chapitre reprend la notice : "Adverbe", **Encyclopédie berbère II**, 1985 : 157-163.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

4

L'ETAT D'ANNEXION DU NOM

Ce concept grammatical appartient au couple oppositif Etat libre ~ Etat d'annexion, alternance caractéristique de l'initiale du nom en berbère. Les berbérisants emploient également, mais beaucoup plus rarement, la terminologie Etat absolu (= libre)/Etat construit (annexion). Le phénomène concerne la généralité des dialectes berbères actuels, à l'exception de certains parlers orientaux (Nefoussa, Ghadames, Sokna, Siwa,...), et du Zenaga de Mauritanie qui semblent l'avoir perdu à date récente (Vycichl 1957, Prasse 1974, Brugnatelli 1987).

L'opposition d'état est l'un des points les plus délicats du système grammatical berbère, tant au plan des signifiants qu'au niveau proprement syntaxique (conditions d'apparition et fonctions). Au plan diachronique, sa génèse est également obscure. L'enchevêtrement des données est extrême en la matière. Malgré les développements récents et certaines tentatives de réinterprétation (notamment d'origine générativiste : Guerssel 1983 et 1987, Saïb 1982, Bader 1984, Jebbour...), les approches "classiques", déjà anciennes d'André Basset (1948, 1952, 1957...), restent les références et la base de travail les plus satisfaisantes.

MORPHOLOGIE

Les modifications formelles liées à l'opposition d'état concernent la syllabe initiale du nom. Au masculin (indépendamment du nombre, voyelle initiale : *a-*/*u-*/*i-*), on a, pour tous les dialectes berbères nord (les formes retenues sont généralement celles du kabyle) :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Etat libre	Etat d'annexion	
1. a----	w(e)/u----	*argaz/wergaz ; amaziɣ/umaziɣ*
2. a----	wa----	*ass/wass ; ammus/wammus*
3. u----	wu----	*uššen/wuššen*
4. i----	y(e)----	*irgazen/yergazen*
5. i----	yi----	*ilef/yilef ; izmawen/yizmawen*
6. i----	i----	*imaziɣen/imaziɣen* (pas de distinction)

Au féminin (indépendamment du nombre, initiale : *ta-/tu-/ti-*)

7. ta----	t(e)----	*tamɣart/temɣart*
8. ta----	ta----	*tala/tala* (pas de distinction)
9. tu----	tu----	*tuggi/tuggi* (pas de distinction)
10. ti----	t(e)----	*timɣarin/temɣarin*
11. ti----	ti----	*tizi/tizi* (pas de distinction)

Cette schématisation montre qu'il y a intrication entre préfixation d'un formant *w-* (ou *y-*), maintien ou chute de la voyelle initiale de l'état libre, marque d'état, de genre (et de nombre). Au masculin, la marque fondamentale de l'état d'annexion est le préfixe *w-* ([w] devant voyelle, [u] devant consonne), avec variante morphologique *y-* (palatalisation phonétiquement conditionnée) devant voyelle initiale *i-* (types 4 et 5).
Comme l'a bien vu A. Basset (1952 et 1957), le syncrétisme de la forme 6 est certainement une donnée secondaire accidentelle, induite par les contraintes syllabiques : elle concerne la catégorie syllabique des noms de forme -CVCV. La variante attendue **y(e)CV-* serait contraire aux règles de la syllabation berbère qui interdisent les syllabes ouvertes sur voyelle neutre (non phonologique), d'où **yemaziɣen > imaziɣen*. La forme 4 (*y*--) s'explique sans doute par une réfection analogique sur les deux autres cas à initiale *i-*, car une séquence **w(e)---* (**wergazen*) n'avait a priori phonétiquement rien contre elle.

Mais il faut immédiatement signaler qu'un assez grand nombre de lexèmes nominaux ne sont pas affectés par ce système d'alternances :

a)- Les emprunts (arabes ou français) non berbérisés dont l'initiale ne connait aucune des variations de l'état : *lmakla*, "nourriture", *lmal* "bétail", *šših* "maître", *ṛadyu* "radio"... Quand on sait que les emprunts arabes peuvent constituer jusqu'à 40% du stock lexical de certains dialectes berbères, on se rend compte de l'importance de cette première exception (même si beaucoup de ces unités sont berbérisées et intégrées au système des marques du nom).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

b)- Un petit stock de noms d'origine berbère, représentant probablement un état archaïque de la langue, sans aucune des marques initiales canoniques du nom : *laẓ* "faim", *fad* "soif", *beṭṭu* "séparation", *seksu* "couscous", *kra* "(quelque) chose"...

c)- Tous les noms de forme canonique pour lequels il y a syncrétisme entre les deux formes de l'état (types 6, 8, 9 et 11) :
- les féminins (singulier et pluriel) à voyelle initiale constante (types 8, 9 et 11) :

Etat libre	Etat d'annexion	
tala	*tala*	"fontaine"
tileft	*tileft*	"laie"
tuššent	*tuššent*	"chacal femelle" ;
tizya	*tizya*	"classe d'âge"

- dans certaines conditions morphologiques (Cf. *supra*), les masculins à initiale *i-* (singulier/pluriel) (type 6) :

Etat libre	Etat d'annexion	
izimmer	*izimmer*	"agneau",
imaziyen	*imaziyen*	"Berbères"...

Les données touarègues.

L'état d'annexion en touareg est caractérisé par la chute éventuelle de la voyelle initiale de l'état libre, dans des conditions globalement identiques à celles du berbère nord. L'opposition d'état ne fait donc intervenir que l'alternance de la voyelle initiale et ne connaît pas le préfixe de masculin *w-*. Comme en berbère nord, il y a des noms à voyelle initiale alternante (= état d'annexion marqué) et des noms à voyelle initiale constante (= état d'annexion non marqué). Dans les cas à voyelle non constante, la réalisation phonétique concrète est assez variable : disparition pure et simple de tout élément vocalique, remplacement par la voyelle neutre ou abrègement du timbre vocalique (pour le détail des formes, voir Cortade 1969 : 25 et surtout Prasse 1974 : 11-33).

SYNTAXE

En synchronie, l'opposition d'état est, dans tous les dialectes, largement un fait de morphologie au sens fonctionnaliste du terme : l'apparition de l'état d'annexion est déterminée très souvent par la présence d'une unité appartenant à certains paradigmes bien définis. Tous les auteurs d'inspiration structuraliste (Galand, Penchoen, Bentolila, Chaker...) décrivent de ce fait l'état comme une opposition en nette perte de vitesse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'autant que - on l'a vu précédemment - l'opposition n'est pas (plus) formellement marquée pour de nombreuses catégories de nominaux. Cela a même conduit un auteur récent à lui dénier toute valeur proprement syntaxique et à n'y voir qu'une simple contrainte morphologique (Elmoujahid 1982). Il est cependant difficile d'adhérer à une telle description, à l'échelle de l'ensemble berbère, comme pour un dialecte particulier (le chleuh en l'occurrence).

L'état d'annexion apparaît automatiquement - et n'est donc pas pertinent - après la quasi totalité des prépositions élémentaires (ou "primitives") : *n* "de", *i* "à", *s* "avec", *g(g)* "dans", *yef* "sur", *ddaw* "sous", *nnig* "au-dessus", *yer* "vers"..., ainsi qu'après les prépositions secondaires [de forme nominale, il s'agit historiquement de substantifs en cours de grammaticalisation] : *afella/s ufella (n)* "en haut de", *tama (n)* "à côté de", *idis (n)* "à côté de"... Dans ce contexte, l'état d'annexion est redondant (non porteur d'information syntaxique spécifique). La présentation des faits peut varier d'un auteur à l'autre : on peut ainsi parler de "signifiant discontinu" (préposition + état d'annexion), de variante morphologique du nom après préposition..., mais l'analyse syntaxique demeurera fondamentalement la même.

Il existe pourtant, même en contexte prépositionnel, certaines exceptions - importantes parce qu'elles concernent des unités primitives (et pan-berbères) : *s* ="en direction de" et *ar* "jusqu'à" sont suivies d'un nom à l'état libre. Ce qui introduit, à des degrés divers selon les dialectes, une potentialité d'opposition entre état libre et état d'annexion dans le syntagme nominal prépositionnel. C'est ainsi que l'on distingue nettement en kabyle : *s* + état d'annexion = "avec, au moyen de" et : *s* + état libre = "en direction de" :

s aman	(+ état libre)	= en direction de l'eau
s waman	(+ état d'annexion)	= avec de l'eau
s akal	(+ état libre)	= en direction de la terre
s wakal	(+ état d'annexion)	= avec de la terre.

De même *ar axxam* (+ état libre) = "jusqu'à la maison", alors que l'on aura *yer wexxam* (+ état d'annexion) = "vers la maison", ou même, localement, avec vocalisation de la vélaire (*yer* > *a:r*) : *a:r wexxam*.

Mais les contextes d'apparition de l'état d'annexion les plus décisifs au plan de l'analyse syntaxique synchronique sont les suivants :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1. Nom en fonction de "complément explicatif" (Galand 1964), d'"expansion référentielle" (Chaker 1983) ou, en terme plus traditionnels, de "sujet lexical post-posé au verbe" :

- *yenya wergaz*... = "il-a tué homme" = "l'homme a tué..." (*wergaz* = homme + état d'annexion)

Dans cette construction, la marque d'état a une fonction syntaxique majeure dans tous les dialectes puisqu'elle permet de distinguer le "sujet" (+ état d'annexion) du complément d'objet direct (+ état libre) :

(a) *yenya wergaz* = "l'homme a tué" ; *wergaz* [+ état d'annexion] = "sujet lexical"

(b) *yenya argaz* = "il a tué (un) homme" ; *argaz* [+ état libre] = complément direct.

Il convient d'ailleurs de préciser que la notion de "complément explicatif" ou "d'expansion référentielle" est plus large que celle de "sujet lexical explicite" puisqu'elle couvre également les cas - qui ne sont pas rares en kabyle - où l'explicitation lexicale concerne un pronom personnel régime direct :

nyiɣ t wergaz-nni = "j'ai tué le homme-là" = "je l'ai tué, l'homme en question"

où *wergaz* (+ état d'annexion) explicite le pronom personnel de 3ème personne *t* ("le").

2. Nom déterminant un autre Nom ("complément de nom"), dans certains types de séquences (d'importance variable selon les dialectes) :

- après les noms de nombre qui se contruisent selon le modèle : Numéral + Nom (+ état d'annexion) :

yiwen wergaz = un (de) homme = un homme

snat temɣarin = deux (de) vieilles = deux vieilles.

- avec certaines sous-catégories morphologiques et/ou lexicales de noms pour lesquels le rapport de détermination n'est pas indiqué par la préposition *n* "de". Ce cas de figure présente des configurations assez variées selon les dialectes, mais tous le connaissent au moins à l'état de traces pour quelques lexèmes "archaïques" (*u.* "fils", *ayt* "enfants", *ist/sut* "filles") et dans certains usages archaïsants (toponymie) :

ayt ugadir	= les enfants (de la) citadelle	
ist tmazirt	= les filles (du) pays)	(Maroc)
sut tmurt	= " " " "	(kabyle)

tizi wuzzu = col (des) genêts (Tizi Ouzou, toponyme kabyle), dont la forme normale actuelle serait : **tizi n-wezzu* > *[ṯizi bb^{w}uzzu].

La marque d'état d'annexion du second membre du syntagme est le seul indice de la relation de détermination entre les deux nominaux.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans certains parlers, tant au Maroc qu'en Algérie, le phénomène est beaucoup plus important et touche de nombreuses catégories morphologiques de noms. La détermination d'un nom par un autre tend alors à n'être marquée que par l'état d'annexion. On rencontre ainsi à l'échelle du berbère nord concurremment :

(a)- *awal umaziγ* = la parole (de) Berbère (+ annexion)
(a')- *awal n umaziγ* = la parole de Berbère (+ prép. *n* + annexion)
(b)- *afus ugelzim* = manche (de) pioche (+ annexion)
(b')- *afus n ugelzim* = manche de pioche (+ prép. *n* "de" + annexion).

Quelle que soit l'explication diachronique que l'on retienne (ce qui est un autre problème, Cf. *infra*), il paraît difficile en synchronie de voir en (a) et (b) une variante phonétiquement conditionnée des séquences (a'), (b') (/n+u-/ > [u]) puisque la combinaison /n + u/ est par ailleurs bien attestée dans les parlers considérés.

L'état d'annexion est donc partout la marque (distinctive) du "complément explicatif" (par opposition au complément direct) et, dans un nombre de cas variable selon les parlers, la marque unique du rapport de détermination entre deux nominaux. L'examen des différents contextes montre que si la "morphologisation" de l'état d'annexion est largement entamée, il n'en demeure pas moins que dans d'assez nombreux environnements - dont certains sont fonctionnellement très importants, il conserve une réelle pertinence syntaxique.

Les contextes d'apparition de l'état d'annexion paraissent à première vue hétérogènes et le dénominateur commun à tous ces emplois ne transparaît pas de manière immédiate. Il y a pourtant une réelle unité fonctionnelle sous-jacente - en synchronie comme en diachronie - car tous se ramènent en définitive à la relation déterminative entre deux nominaux : nom déterminé *lexical* pour le "complément de nom", *grammatical* pour l'explicitation des personnels. L'état d'annexion est encore nettement un indicateur de fonction, marquant la relation de dépendance entre deux nominaux.

Là encore, il peut y avoir des différences de présentation et de terminologie entre les auteurs : certains parlent de "marque de dépendance" (Galand 1964 : 39, Chaker 1983 : 192...), d'autres de "cas" (Prasse 1974 : 11), mais il existe un large consensus sur l'analyse syntaxique proprement dite de l'état d'annexion.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le détour par la diachronie permet d'ailleurs d'étendre cette analyse au contexte prépositionnel où l'annexion est contrainte. Les prépositions berbères sont presque toutes d'anciens noms grammaticalisés (voir notamment Vycichl 1957 : 141) : la séquence actuelle Préposition + Nom provient en fait d'une suite Nom1 ← Nom2, c'est-à dire d'un ancien syntagme nominal déterminatif. On comprend alors la présence de l'état d'annexion sur le Nom2. Ces données nous amènent d'ailleurs à considérer que l'annexion était primitivement la seule marque du "complément de nom" et que la préposition *n* est d'apparition secondaire : le syntagme Nom1 ← *n* Nom2 (+ EA) est plus récent que la séquence Nom1 ← Nom2 (+ EA) (Cf. Chaker 1983 : 376).

Les berbérisants s'accordent aussi, sur la base d'arguments solides, à considérer la forme d'état d'annexion comme le membre marqué de l'opposition et l'état libre comme le membre non marqué. Tout incite à cette analyse : l'état libre caractérise les usages "hors syntaxe" (emplois métalinguistiques), les formes thématisées (mises en relief), le nominal en fonction prédicative (quelle que soit la structure syntaxique dialectale), le complément d'objet direct, *i.e* tous les cas où le nominal entretient des rapports syntaxiques faibles avec le contexte. Alors que l'annexion est la règle lorsqu'il est dans un rapport de dépendance étroit.

Ces dernières années, plusieurs berbérisants d'inspiration générativiste (Saïb 1982 ; Guerssel 1983 et 1987 ; Bader 1984...) ont proposé des descriptions se démarquant de ces approches classiques, rejetées - selon la phraséologie générativiste - comme "taxinomiques" (Guerssel 1987). Au plan des signifiants, malgré les apparences et les appareils théoriques mis en oeuvres, ces travaux sont peu novateurs par rapport aux approches plus traditionnelles. Guerssel (1983), par exemple, redécouvre apparemment la notion de voyelle constante appartenant au thème nominal (Basset 1957). Au niveau proprement syntaxique, la plus importante et la plus élaborée de ces réinterprétations génératives est celle de Guerssel (1987) qui inverse totalement la perspective : l'état d'annexion n'est pas une marque fonctionnelle, mais la marque du genre. La marque d'état libre, par contre, serait une marque de cas ("absolutif") intégrée dans le paradigme des autres "cas" (les prépositions primitives). La description de Guerssel est habile, mais elle ne simplifie ni ne réduit les problèmes : elle ne fait que les déplacer. En faisant de l'état d'annexion une marque de genre, on crée *ipso facto* une nouvelle asymétrie : le genre ne serait marqué que dans certains contextes (syntaxiquement définis), ce qui serait pour le moins curieux. D'autre part, la forme non marquée étant bien celle de l'état libre (ne serait-ce qu'en raison des usa-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ges métalinguistiques), si l'on doit parler de cas, ce ne peut être qu'à partir de la forme d'état d'annexion, liée à des contextes syntaxiques bien définis et relativement homogènes. Le traitement proposé paraît artificiel et, en tout état de cause, d'un intérêt limité puisqu'il ne permet pas une description plus simple. Les résultats de ces approches ne sont pas moins "touffus" que ceux des descriptions classiques et sont loin de répondre aux prétentions affichées. La complexité est dans les données linguistiques elles-mêmes et il n'existe pas de "solution miracle" qui découlerait du recours à une théorie donnée.

En fait, dans un domaine comme celui de l'état du nom, toute analyse se voulant explicative ne peut faire l'économie du recours à la diachronie.

GENESE DU SYSTEME

André Basset (1952 et 1957) a montré de manière très convaincante que le maintien ou la disparition de la voyelle initiale d'état libre n'a d'autre explication que diachronique. Il propose de voir dans le maintien de la voyelle un phénomène de rémanence, la compensation d'une ancienne radicale disparue. A l'appui de cette thèse, il cite des doublets très éclairants (1952 : 28).
Au kabyle : *tala* "fontaine" → EA : *tala* (voyelle constante), correspond le touareg : *tahala* "source" → EA : *tehala* (voyelle non constante). De même, à *awren* "farine", *awsa* "foie", à voyelle non constante, correspondent dialectalement *aren* et *tasa*, à voyelle constante. Basset attirait également l'attention sur le fait que les noms déverbatifs à voyelle constante (type *ammus/wammus*, *affug/waffug*) étaient toujours issus de thèmes verbaux à alternance vocalique initiale, tous mono- ou bilitères, dans lesquels on s'accorde à voir des formes réduites de radicaux trilitères (l'alternance vocalique verbale étant elle aussi la rémanence d'une ancienne radicale disparue).

Aux arguments d'A. Basset, on pourrait ajouter que le kabyle *tala* "fontaine"(à voyelle constante) retrouve au pluriel un thème plus étoffé : *tiliwa*, à voyelle non constante (*tliwa*, EA). Le caractère *compensatoire* de la voyelle constante paraît donc bien établi. Du reste, si l'on essaye d'élaborer une typologie globale des thèmes nominaux à voyelle constante, on s'aperçoit qu'il s'agit presque exclusivement de thèmes mono- ou bilitères, généralement mono-syllabiques (Chaker 1983 : 93-94). Le lien entre constance de la voyelle et brièveté du thème nominal (provenant probablement d'une réduction) est statistiquement très net.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une conséquence de cette analyse est que la voyelle initiale de l'état libre (*a-* au masculin singulier) recouvre en fait des réalités hétérogènes. Non constante, la voyelle est un affixe pré-thématique, indicateur de l'état libre. Constante, c'est une voyelle thématique, voire radicale, extérieure au jeu de l'état.

Il y a donc en berbère nord une forte dissymétrie entre masculin et féminin. Au féminin, l'annexion - quand elle est marquée - a pour seul indice la chute de la voyelle initiale. Au masculin, elle est caractérisée par un préfixe (*w-/y-*) et, éventuellement, par la chute de la voyelle initiale. Un tel système suppose des évolutions distinctes au masculin et au féminin. W. Vycichl (1957) et surtout K.G. Prasse (1974) ont proposé des explications du système actuel, extrêmement intéressantes et très fouillées (pour celle Prasse), mais plutôt complexes et coûteuses en hypothèses difficilement vérifiables. Elles laissent surtout en suspens certains problèmes importants, en particulier l'hétérogénéïté foncière entre masculin et féminin et la situation particulière du touareg.

Le seul point que l'on puisse considérer comme acquis et admis par tous est que les marques d'état proviennent d'anciens morphèmes (déictiques ou pronominaux) précédant le thème nominal, qui se sont progressivement figés et agglutinés à celui-ci, processus bien connu dans de nombreuses autres langues. La nature précise de ces affixes, leur combinatoire et surtout leur évolution historique restent problématiques.

En matière de diachronie berbère, il convient de rappeler qu'en l'absence presque complète de témoignages directs sur les formes anciennes de la langue, toute reconstruction est nécessairement hypothèse. Elle ne peut s'appuyer que sur la comparaison des formes attestées dans les différents dialectes, selon la méthode de reconstruction interne. Sa validité ne peut s'apprécier qu'en fonction de critères de cohérence interne : principalement le pouvoir explicatif du modèle, qui doit permettre de rendre compte de l'ensemble des faits connus, secondairement sa simplicité. Cette question demanderait, bien sûr, une approche très complète du système des marques nominales en berbère (genre/nombre/état) et de certains domaines connexes (démonstratifs et pronoms notamment). Mais il semble possible de proposer un modèle relativement simple pour expliquer le système actuel, avec toutes ses dissymétries.

Plusieurs contraintes préalables doivent, à mon avis, être reconnues pour comprendre la génèse du système de l'état en berbère :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1°. *Le segment initial du nom est nécessairement hétérogène et procède de la conjonction de morphèmes originellement distincts, préfixés au nom à des périodes successives*. Il paraît impossible d'expliquer autrement l'alternance de la voyelle initiale : si le préfixe avait été dès l'origine - comme l'admettent Vycichl et Prasse - les pronoms démonstratifs *wa-/wi-/ta-/ti*, on ne voit pas par quel processus identifiable aurait pu se constituer l'opposition présence/absence de la voyelle initiale. Rien ne permet de faire alterner la voyelle dans les pronoms berbères actuels. Sinon, on devra postuler - comme Prasse (1974 : 14) - des phénomènes de réduction de la voyelle bien mystérieux.

2°. Le préfixe d'état *w-* du masculin n'est pas une marque primitive (pan-berbère) mais un élément secondaire, greffé sur un système plus ancien où la distinction n'était assurée que par la présence ou l'absence de la voyelle initiale (au masculin comme au féminin), ce qui est encore, *grosso modo*, la situation touarègue. Selon ce modèle, le touareg serait plus conservateur et un remodelage partiel n'aurait eu lieu que dans les dialectes nord. Cette approche et le schéma général qu'elle autorise paraissent plus plausibles et plus simples que l'hypothèse inverse (admise par Prasse) d'une disparition systématique du préfixe d'état masculin (*w-*) en touareg, ceci pour tout un faisceau de raisons :

- Il n'y a pas de traces certaines du préfixe *w-* en touareg. Or, on s'attendrait à ce qu'il en ait laissé d'importantes puisqu'il s'agit d'une marque grammaticale de très haute fréquence. On devrait le retrouver au moins dans les composés et syntagmes nominaux figés (chers à Benveniste), si fréquents dans les nomenclatures spécialisées touarègues (flore, faune, parenté...) : il n'est pas concevable que cet hypothétique *w-* ait disparu à la fois dans les nominaux indépendants et dans tous les groupes nominaux figés. Les deux indices ténus avancés par Prasse (1974 : 16) sont plus qu'incertains : *agg* "fils de" < *aw* + *w-* et *dagg* "sous" < *daw* + *w-*, le second /w/ étant l'ancien préfixe d'annexion du nom subséquent, amalgamé accidentellement à la préposition ; la nature morphologique, sémantique et syntaxique très particulière de ces deux unités rend aléatoire toute reconstruction. D'autant que ces deux formes touarègues peuvent s'expliquer beaucoup plus simplement par un traitement phonétique, local nettement établi par ailleurs : BN /w/ > touareg /gg/ ; ainsi BN *alwes/alus* et touareg *alegges*, "beau-frère".

- Le trait commun à tous les dialectes berbères est l'alternance de la voyelle initiale (présence/absence). Le préfixe *w-* est spécifique aux dialectes nord. Il est logique de supposer que la marque primitive était le

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

trait commun aux deux ensembles dialectaux (présence/absence de la voyelle initiale) et de voir dans le préfixe *w-* une innovation des dialectes nord.

- Le seul trait commun à l'ensemble du système (masculin/féminin) est le jeu de la voyelle initiale. Le préfixe *w-* est spécifique à la zone de masculin. Là encore, il est logique de considérer le trait le plus étendu comme étant la marque première. D'autant que le préfixe du masculin est formellement plus périphérique par rapport au thème nominal. Du point vue séquentiel, on a :

w + jeu de la voyelle initiale [+/-] + thème nominal.

Le caractère additionnel - donc très probablement secondaire - du préfixe d'annexion *w-* est net.

On supposera au départ, un système "primitif" d'une grande simplicité :

Phase 0. Le nom ne porte pas de marque initiale, l'opposition d'état n'existe pas encore. Les nominaux archaïques sans aucun préfixe comme *laẓ* "faim", *fad* "soif", *kra* "chose" (qui sont presque tous des "indéfinis" par nature ; Vycichl 1957 : 146) sont les témoins résiduels de ce stade.

Phase 1. Un morphème *a-* au singulier/*i-* au pluriel tend à se combiner au thème nominal auquel il donne la valeur de "définitude" ("article défini" de W. Vycichl). Ces morphèmes proviennent du stock des pronoms et désinences déictiques : Cf. *a*, démonstratif de proximité et pronom indéfini ; *i* : pronom indéfini. Il n'y a pas, à ce stade, de distinction entre masculin et féminin au niveau de l'initiale du nom. Cette combinaison Déterminant + Nom ne se réalise notamment pas dans les cas où le nom est déterminant d'un autre nominal. On obtient alors un système régulier où le nom peut être "défini" quand il n'est pas déterminant et est toujours "non défini" quand il est déterminant, selon les modalités suivantes :

"défini" (futur état libre)	"non défini" (futur état d'annexion)	
a----	----	sing.
i----	----	plur.

On pourraît voir une confirmation d'un tel état de langue dans les composés lexicaux anciens comme : *iɣesdis* "côte" (< *iɣes-dis* = os-côté), *asɣersif* "aulne" (< *asɣr-sif* = bois-rivière), dans lesquels le second nominal (déterminant) ne porte aucune marque initiale (*dis* au lieu de *idis*, *sif* au lieu de *asif* actuels).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Phase 2. Au féminin, une marque de genre (*t-*) est rajoutée à l'initiale, où elle se généralise rapidement. Le processus concerne l'ensemble du berbère. D'où le système commun :

a----	----	masc. sing.
i----	----	masc. plur.
ta----	t----	fém. sing.
ti----	t----	fém. plur.

Phase 3. Certaines consonnes radicales ("radicales faibles" : semi-voyelles, laryngales et labiales) disparaissent. Dans les thèmes nominaux affectés, cette chute est compensée par la stabilisation de la voyelle préfixée. De ce fait, la distinction d'état disparait dans les féminins concernés (à jamais) et pour les masculins ; le système est déjà, grosso modo, celui du touareg actuel :

Masculin

a----	----
a----	a---- (voyelle constante)
i----	----
i----	i---- (voyelle constante)

Féminin

ta----	t---
ta----	ta---- (voyelle constante)
ti----	t----
ti----	ti---- (voyelle constante)

L'opposition est donc très gravement atteinte du fait de ces évolutions phonétiques. On notera que le phénomène de stabilisation compensatoire de la voyelle initiale est nécessairement très ancien puisqu'on le retrouve, dans des conditions similaires, en touareg et en berbère nord.

Phase 4. En berbère nord, un processus de réfection est engagé au masculin : une marque initiale *w-*/*u-* est puisée dans le stock des pronoms et désinences démonstratives pour pallier la disparition de l'alternance vocalique. Elle n'intervient, dans un premier temps, que pour les noms devenus à voyelle constante (donc sans opposition d'état). D'où le schéma :

Berbère nord ancien 1 :

a----	----	ta----	t----
a----	wa----	ta----	ta----
i----	----	ti----	t----
i----	wi----(> yi-)	ti----	ti----

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Phase 5. Par généralisation analogique, le préfixe *w-* devient la règle au "non défini". Les bases du système berbère nord actuel sont en place :

Berbère nord ancien 2 :

a----	w----	ta----	t----
a----	wa----	ta----	ta----
i----	w---- (> y-)	ti----	t----
i----	wi---- (> yi-)	ti----	ti----

A ce stade, les données, déjà passablement compliquées, sont très proches de celles que nous connaissons actuellement. Parallèlement, et sans doute de manière progressive depuis la phase 1, la distinction, qui était initialement de nature sémantique (défini/non défini), tend, du fait de la liaison prédominante avec certains contextes, à acquérir une fonction purement syntaxique (nom "libre"/nom déterminant) : nous sommes alors dans la notion d'état en tant qu'indicateur syntaxique.

Phase 6. Les phénomènes d'assimilation, de réfection analogique au masculin, et les contraintes syllabiques mènent au schéma terminal berbère nord :

a----	w/u----	ta----	t----
a----	wa----	ta----	ta----
i----	y/i----	ti----	t----
i----	yi----	ti----	ti----

On a en fait postulé la sédimentation de plusieurs stades du jeu de l'initiale nominale :

- un stade primitif et pan-berbère caractérisé par la seule alternance de la voyelle initiale ("défini/non défini"),
- la stabilisation compensentoire de la voyelle initiale des thèmes ayant perdu une radicale (apparition des thèmes à voyelle constante),
- en berbère nord, un processus de réfection au masculin par adjonction d'un préfixe *w-*. La divergence touareg/berbère nord est installée.
- au niveau fonctionnel, à une période difficile à déterminer, la réinterprétation de l'alternance initiale en termes proprement syntaxiques (→ nom libre/nom déterminant).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le raisonnement s'appuie, on le voit, sur la seule considération des données internes et n'introduit aucun a priori sur le caractère plus ou moins conservateur des dialectes. Mais en l'occurrence, notre hypothèse concorde avec le conservatisme généralement admis du touareg. Elle présente l'avantage d'expliquer précisemment l'alternance de la voyelle initiale dans l'ensemble du berbère et la divergence importante entre le touareg et le berbère nord. On pourrait d'ailleurs imaginer plusieurs variantes à ce modèle, dont une qui ferait du préfixe *w-* une marque de genre (masculin), parallèle au *t-* préfixée du féminin (ce qui rejoindrait, curieusement, l'approche de Guerssel 1987). Mais la trame générale resterait la même et toute reconstitution de l'histoire du système doit - comme nous pensons l'avoir démontré - séparer la question de la voyelle initiale de celle des autres morphèmes impliqués qui doivent certainement être chronologiquement postérieurs.

Le seul point qui cadre mal avec cette reconstruction sont les quelques rares formes nominales à initiale d'état libre *wa-* (chleuh *wa-gerzam*, *wamlal*...) sur lesquelles W. Vycichl a souvent attiré l'attention (notamment 1957 : 145). On nous accordera qu'il s'agit là de faits assez marginaux sur lesquels il paraît difficile de fonder une théorie de l'initiale du nom berbère et pour lesquels il est sans doute possible de trouver des explications spécifiques. Il est cependant clair que le schéma d'évolution qui a été proposé n'est qu'un modèle global théorique, qui doit être confronté au détail des données concrètes des différents dialectes, vérifié et affiné en conséquence.

*

*[Ce chapitre reprend la notice : "Annexion (état d')", **Encyclopédie berbère V**, 1988 : 686-695.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

5

L'ASPECT VERBAL

Cette catégorie grammaticale (sémantique et formelle) caractéristique du verbe est généralement définie comme « le point de vue ou la manière dont le locuteur considère le procès » (Cf. Marouzeau : 31 ; Mounin : 41, Dubois *et al.* : 53...) ; l'aspect réfère aux « caractéristiques internes » du procès, indépendantes du sujet parlant (M. Cohen 1924/a : 12)... Définitions plutôt sybillines qui sont toutes, on en conviendra aisément, d'une compréhension et d'une manipulation délicate. Même les travaux approfondis plus récents comme ceux de B. Comrie (1980 : 3) qui considère l'aspect comme « la constitution temporelle interne d'une situation verbale » ne fournissent pas de définition vraiment opératoire.
On cerne en fait l'aspect plutôt par tâtonnement et *par opposition* aux autres catégories verbales comme le temps et le mode : alors que le temps situe le procès sur une échelle linéaire où le moment du discours est nécessairement un pôle de référence - au moins potentiel, l'aspect est une "qualification du procès", non une localisation temporelle. La catégorie d'aspect opposera ainsi des contenus sémantiques très divers selon les langues : momentané ~ duratif, accompli ~ inaccompli, unique ~ répétitif, statif ~ processif, inchoatif ~ terminatif...

Comme toute matière de sémantique grammaticale, l'aspect pose des problèmes d'analyse et de description redoutables : la bibliographie générale sur le sujet est immense (Cf. notamment Comrie 1980 ; David/Martin 1978 ; et surtout D. Cohen 1989) et les approches des linguistes très contradictoires. En fait, la manipulation de concepts aussi labiles laisse la porte largement ouverte à la subjectivité du descripteur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'autant que, d'une langue à l'autre, la terminologie employée ne se recoupe pas et que les diverses traditions linguistiques (études slaves, sémitiques...) ont chacune leurs définitions, leur terminologie et leur mode d'approche, souvent assez divergentes.

Pourtant, l'aspect reste une catégorie indispensable dans la description de nombreuses langues où il est aisé de montrer que les oppositions de base du verbe sont partiellement ou totalement indépendantes du temps. Et c'est tout à fait le cas du berbère où, derrière les correspondances immédiates et trompeuses avec les "temps" d'une langue comme le français, il est aisé de montrer que les diverses formes du verbe ont des emplois et des valeurs étrangères à la temporalité.

C'est André Basset (1952 : 13-14) qui, au contact des études sémitiques et notamment des travaux de Marcel Cohen, a le premier explicitement identifié la valeur non temporelle des oppositions fondamentales du verbe berbère ; il écrit à propos des thèmes fondamentaux du verbe, le "prétérit" et l'"aoriste" :

« Nous n'arrivons pas encore à déterminer à quelle nuance de pensée répond leur opposition. Nous avons tout lieu de considérer qu'il ne s'agit pas de valeur temporelle, au moins en base [...] Faut-il y voir une opposition déterminé/indéterminé, momentané/duratif, parfait/imparfait, etc. ou encore, selon les termes généralement adoptés par les arabisants, accompli/inaccompli ? Peut-être, mais, pour notre part, nous sommes tentés de chercher dans le sens de l'opposition d'un précis et d'un imprécis...»

Antérieurement à lui, on se contentait d'appliquer au berbère les distinctions temporelles centrales du verbe français (passé/présent/futur). On ne percevait généralement pas que chacune des formes du verbe berbère pouvait, indifféremment, se situer dans le passé, le présent ou le futur. Et lorsqu'on en était conscient, on n'en tirait pas les conclusions qui s'imposaient au niveau de l'analyse du système, parce qu'on restait prisonnier du modèle temporel français.

Cette conception aspectuelle d'A. Basset est désormais admise par quasiment tous les berbérisants - à l'exception notable de l'auteur américain Abdelmassih (1968). Mais il existe des nuances importantes entre les descriptions et la terminologie des principaux auteurs des deux dernières décennies (Willms 1972, Penchoen 1973/a et b, Bentolila 1981, Chaker 1983 et 1984, Galand 1977, 1987, Prasse 1972-74 et 1986, Leguil 1987...). Et la vision des oppositions verbales de base qui tend désormais à s'imposer est beaucoup plus complexe diversifiée - en fonction des dialectes - que celle qui prévalait à l'époque d'André Basset.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'une part, il est clair que si le centre morphologique - et donc historique - du système verbal berbère est bien constitué par le binôme "prétérit"/"aoriste", les données synchroniques sont bien plus touffues : les systèmes verbaux des dialectes actuels ont connu un étoffement, une recomposition profonde (Cf. Galand 1977). Nulle part le système binaire primitif n'a été maintenu tel quel. On peut, de manière très globale, représenter l'évolution du système comme suit :

- Le **système "proto-berbère"** opposait deux thèmes primitfs, distingués par un jeu d'alternance vocalique :

Aoriste	~	Prétérit
y-azzel = il court		*y-uzzel* = il a couru
y-čč = il mange		*y-čča* = il a mangé

- Le **système "moyen" actuel** s'est enrichi de nombreuses formes nouvelles (l'aoriste intensif et les complexes *ad* + aoriste) :

Aoriste Intensif	← [Aoriste]	~	Prétérit
y-ttazzal = il court	(*y-azzel*)		*y-uzzel* = il a couru
i-tett = il mange	(*y-čč*)		*y-čča* = il a mangé

↓

ad + aoriste
ad y-azzel = il courra
ad y-čč = il mangera

Les formes de l'aoriste intensif peuvent, dans de nombreux dialectes, se combiner à différents morphèmes pré-verbaux, facultatifs (kabyle : *la*, *a*, *da*) ou obligatoires (chleuh : *ar*) dont la valeur initiale est de spécifier l'étalement, la durée du procès.

L'aoriste intensif

Ce thème est une ancienne forme dérivée ("dérivation de manière", Cf. D. Cohen 1968 et ici même chap. 16) à valeur durative ou itérative : sa formation, transparente, à partir du thème primitif d'aoriste trahit immédiatemment sa nature originelle de forme secondaire. Du reste, longtemps les grammaires berbères l'ont présenté comme un dérivé parmi les autres. C'est aussi A. Basset (1929) qui a montré que cette ap-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proche "morphologisante" n'était plus d'actualité et qui l'a intégré parmi les thèmes primitifs du verbe. Fonctionnellement, l'intensif est devenu une partie intégrante du jeu des formes de base : tout verbe berbère a un aoriste intensif qui s'oppose directement aux autres thèmes primitifs, notamment le prétérit.

Cette évolution qui constitue une réorganisation profonde, est très ancienne : on doit la considérer comme proto-berbère puisqu'elle est attestée dans tous les dialectes. En termes de tendance générale, on peut dire que l'intensif issu de l'aoriste a supplanté dans le système l'ancien aoriste. L'évolution est cependant diversement avancée puisque l'aoriste (simple) conserve des positions plus ou moins solides selon les régions : très réduites en kabyle et en touareg, plus significatives dans les dialectes marocains. De primitivement binaire [prétérit/aoriste], le système est donc devenu ternaire [prétérit/(aoriste)/aoriste intensif], avec une position variable selon les dialectes pour le thème d'aoriste.

A date récente, la terminologie "accompli/inaccompli" a été largement diffusée par les travaux de L. Galand pour dénommer les deux formes centrales des systèmes synchroniques, *i.e.* le prétérit et l'aoriste intensif. Cette valeur est incontestablement présente dans cette opposition :

Prétérit : *yečča* = "il a mangé" (= accompli)
Aoriste intensif : *itett* = "il mange (habituellement), il mange (actuellement), il mangeait" (= inaccompli).

On peut cependant se demander si cette terminologie est bien la mieux adaptée aux données berbères et si elle n'est, pour une large part, déterminée surtout par l'influence de la tradition sémitisante, extrêmement forte dans les études berbères. Car au plan sémantique, l'aoriste intensif est toujours positivement marqué comme un "extensif", duratif ou itératif. La dénomination d'inaccompli, avec préfixe négatif, paraît donc plutôt malheureuse pour une forme morphologiquement et sémantiquement marquée, comparable aux formes "progressives" de l'anglais ou au complexe verbal français "(être) en train de + infinitif" : on rendrait, à notre sens, certainement mieux compte de la distinction en parlant d'opposition entre un "ponctuel" (ou non extensif) et un "extensif", comme le proposait Th. Penchoen (1973 : 43).

D'autant que dans le cadre sémitique, d'où vient cette terminologie, la dichotomie "accompli"/"inaccompli" est expressément définie comme *n'étant justement pas une opposition entre un "perfectif ou mo-*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mentané et un imperfectif ou duratif" (M. Cohen 1924/a : 12) ; or, c'est exactement ce à quoi correspond l'opposition berbère prétérit/aoriste intensif ! L'emprunt terminologique paraît donc plutôt inadéquat. Sauf, bien sûr, à redonner à ces termes une définition spécifique au berbère et à leur faire recouvrir autre chose qu'en sémitique. Mais tout cela serait assez gratuit et plutôt source de confusion. C'est pour cela que, pour ma part, je reste fidèle à la terminologie classique d'André Basset ("prétérit, aoriste, aoriste intensif"), sachant que ces dénominations ne sont que des étiquettes, ne préjugeant pas (ou très peu) du signifié. Sur ce plan, l'usage le plus sage est peut-être encore celui qui consiste à numéroter les thèmes (I, II, III...), comme le pratique habituellement Alphonse Leguil.

Le préverbe *ad* : aspect, temps ou mode ?

L'autre grand facteur d'évolution du système est la généralisation de la modalité préverbale *ad* qui peut se combiner avec le thème d'aoriste et, plus rarement, avec celui d'aoriste intensif. Ce morphème connaît des variantes régionales et morphologiques nombreuses (Cf. Chaker 1985), voire même des diffractions en deux unités distinctes (comme le chleuh *ad/rad*) qui peuvent donner naissance à des configurations propres à un dialecte. On se contentera ici d'une approche "moyenne" et l'on ne tiendra pas compte de ces particularités dialectales. On ne perdra cependant pas de vue que, en synchronie, chaque dialecte a son système propre, dont la description fine exige une analyse spécifique.

La tradition berbérisante a longtemps considéré *ad* comme la marque du futur (Hanoteau : *Essai de grammaire kabyle*, 1858/1906 : 101-105) et l'on retrouve encore cette définition temporelle chez les meilleurs auteurs, à date relativement proche (Vincennes/Dallet 1960 : 29). Les travaux les plus récents hésitent quant à eux entre aspect (Penchoen 1973, Chaker 1983, 1984) et modalisation (Bentolila 1981, Galand 1977, 1987, Leguil 1987). Il est certain que ce morphème, en fonction des contextes et des conditions d'énonciation, recouvre des valeurs très diverses :

temporelles : "futur"

ad yaweḍ azekka : "il arrivera demain",

aspectuelles : "virtuel" ou "général"

ad kksen anẓaden-nni, ad gren ag°lim-nni di zzit : "on enlève les poils et on plonge la peau dans l'huile" (préparation d'une peau pour la fabrication d'une outre).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

modales :
- "potentiel" :
ad yili annešt-is : "il doit avoir sa taille/son âge"
a t tafeḍ degg_wexxam : "tu devrais le trouver à la maison" (en réponse à une demande d'information)...
- "conditionnel" :
ma ufiɣ idrimen, ad dduɣ : "si je trouve de l'argent, j'irais" ;
- "optatif" ou "injonctif" :
ad iquš! : "qu'il soit anéanti !"
ad iheḍ ! : "qu'il (le) jure !" (touareg)
wi bɣan tamaziɣt, ad yissin tira-s ! : "qui veut (défendre) la langue berbère, qu'il sache l'écrire !" (chanson contemporaine) ;
wi bɣan lḥerma ad-tag°ar, ad yali s adrar, ad yeččˇ abelluḍ butšašit... : "Qui veut vivre dans la dignité, (qu'il) monte dans la montagne et s'y nourrisse de glands à cupule..." (poésie ancienne).

Cette polysémie évidente soulève bien sûr immédiatement des questions de méthode complexes et controversées : comment choisir, sur quel(s) critère(s) retenir telle ou telle valeur comme fondamentale et considérer les autres comme des "effets de sens" secondaires, conditionnés par l'environnement. Est-il même possible de choisir ? Certains linguistes répondent nettement par la négative. C'est d'ailleurs ce que font implicitement Basset/Picard (1948 : 113-122) qui se contentent d'un relevé des contextes et des valeurs.

La question est d'autant plus délicate que les linguistes savent bien depuis les travaux de Benveniste que la valeur des formes verbales (et donc le système des oppositions) peut varier selon les types de discours. La dichotomie classique de Benveniste (récit/discours), liée à un système verbal temporel, doit d'ailleurs être développée et enrichie pour rendre compte des faits berbères. C'est en fait toute une *typologie des discours* qu'il convient d'élaborer : discours didactique, descriptif, poétique... Chacun de ces conditionnements discursifs peut déterminer un fonctionnement particulier du système verbal : dans chacun d'eux, l'inventaire des formes n'est pas nécessairement le même et les signifiés peuvent être profondément différents. Ainsi, une séquence *ad* + aoriste sera un indicatif futur dans un échange d'information courant (*ad yaweḍ azekka* = "il arrivera demain") et un atemporel général abstrait dans l'énoncé d'un mode de fabrication (*ad kksen anẓadn-nni*... = "on enlève les poils"). Variabilité à laquelle il faut, bien sûr, rajouter celle liée au sémantisme particulier des verbes qui suppose de son côté l'élaboration

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une typologie lexico-sémantique des verbes (Cf. chap. 6). Un thème déterminé n'aura évidemment pas la même valeur pour un verbe d'action ponctuelle, un verbe d'action à durée intrinsèque, un verbe d'état ou de qualité...

Un système verbal est donc toujours "à sémantisme variable" et toute définition sémantique a de fortes chances d'être réductrice et quelque peu arbitraire, du moins partielle. C'est donc avec réalisme et relativisme que l'on doit raisonnablement établir des définitions et choisir une terminologie. A ce point de vue, il me semble que l'approche la plus complète et la plus satisfaisante est celle développée à partir des données chaouïa de l'Aurès par Thomas Penchoen (1973 : 44) qui considère *ad* comme une « ressource aspectuelle complémentaire ...» dont la valeur « est de marquer le fait verbal comme inaccompli, irréel ou indéfini. C'est ainsi qu'elle s'emploie pour exprimer une intention (futur), un fait probable, un souhait ou un fait considéré comme non réalisé et peut-être non réalisable (hypothétique, irréel). [...] "particule projective" permet de mieux désigner ce qui est commun... ».

Pour ma part, je pense également que l'on est encore avec *ad* plutôt dans le domaine de l'aspect et que, fonctionnellement (et statistiquement), la forme *ad* + aoriste est, dans la plupart des dialectes, le *correspondant oppositif* principal et direct du prétérit. En conséquence, si l'on devait maintenir dans la terminologie du verbe berbère le couple "accompli/inaccompli", ce serait plutôt pour dénommer l'opposition entre prétérit et *ad* + aoriste(s), avec comme valeur précise celle d'"effectif (prétérit)/"non effectif" (*ad* + aoristes). On proposera alors un système "moyen", à double opposition aspectuelle :

	EFFECTIF	/	NON-EFFECTIF
NON-EXTENSIF	prétérit	/	*ad* + aoriste
EXTENSIF	aoriste intensif	/	*ad* + aoriste intensif

Les termes "effectif/non-effectif" voudraient surtout insister sur le fait que, dans un cas, le procès est considéré comme ayant une existence concrète, comme étant un procès défini, identifié, alors que dans l'autre, on a affaire à un procès n'ayant pas d'existence concrète, un procès virtuel : soit parce qu'il est à venir, soit parce qu'il s'agit d'un procès théorique, indéfini ou général, soit d'un procès projeté par la subjectivité du locuteur (souhait, hypothèse, injonction...). Les notions de "réel"/"non-réel" avancées par F. Bentolila (1981) - et que j'ai moi-même reprises dans certains de mes travaux (Chaker 1983, 1984) - ne sont cer-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tes pas très éloignées de celles que nous retenons ici ; mais elles penchent peut-être trop du côté de la subjectivité et de la "modalisation", alors que le procès précédé de *ad* n'est pas nécessairement ni incertain, ni hypothétique, ni vu à travers la subjectivité du locuteur : au contraire, son accomplissement peut éventuellement être posé comme tout à fait assuré :

a dd asen azekka si Fṛansa = "ils arriveront demain de France" (à propos d'émigrés rentrant par avion de France)

Je considère en tout cas que, en dehors du domaine chleuh, les valeurs nettement modales que l'on peut attribuer à ce préverbe *ad* (ou à ses congénères dialectaux comparables) sont toujours liées à des environnements contextuels ou situationnels bien déterminés, marqués par ailleurs comme tels par l'intonation, la syntaxe ou le lexique : situations et phrases de serments, énoncé d'estimation-évaluation, réponse incertaine à une interrogation, énoncé exclamatif à forte charge subjective (insulte, malédiction, ordre, mise en demeure...). En énoncé neutre, et notamment à l'initiale de discours, ces valeurs modales sont rares sinon exclues : ce qui prédomine, c'est très nettement la simple valeur temporelle de "futur". Le "non-effectif", ce qui posé comme virtuel, comme n'ayant pas une existence concrète, se prête aussi bien à l'expression du futur, qu'à celle de l'incertain, du potentiel, du probable, du souhait, de l'ordre... Syntaxiquement et sémantiquement, dans un dialecte comme le kabyle ou le touareg, il paraît plus aisé d'expliquer les valeurs modales à partir de la notion plutôt aspectuelle de "non effectif". Du point de vue de la méthode, il est plus logique d'aller du non conditionné vers le conditionné, plutôt que l'inverse.

Naturellement, on devra traiter à part les parlers chleuhs (Maroc) qui ont créé deux morphèmes distincts à partir de *ad* primitif et qui opposent un aspectuo-temporel *rad* (< *ira ad* = il veut + *ad*) à un *ad* qui conserve les valeurs exclusivement modales (optatif, injonctif... Cf. Aspinion 1953 : 121-122). Ce sont d'ailleurs ces données particulières à la tachelhit (et beaucoup moins nettement à l'ensemble du Maroc) où *ad* est devenu clairement modal dans l'usage courant qui semblent expliquer l'adoption par des auteurs comme Galand et Bentolila de la terminologie de "particule modale" ; la dénomination est certainement justifiée en chleuh (encore qu'elle ne cadre pas très bien avec la réalité des emplois poétiques) mais son extension au reste du domaine berbère, notamment au touareg et au kabyle, paraît assez problématique.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le prétérit intensif (touareg)

Certains parlers "orientaux", principalement le touareg, présentent un thème verbal supplémentaire formé sur celui du prétérit. En touareg, la marque caractéristique en est un allongement vocalique - qui fonde du reste une distinction phonologique de durée. Ce signifiant est d'ailleurs l'un des critères qui amènent à considérer cette forme comme historiquement secondaire : on peut en effet penser qu'il s'agit de la grammaticalisation d'un allongement expressif, bien attesté également en berbère nord, pour les verbes comme pour les adverbes.

Ce thème de prétérit intensif, décrit comme un "indicatif présent" par Ch. de Foucauld, en référence au système français- est défini comme un "accompli résultatif" par Lionel Galand (1974 : 23) pour qui cette forme "insiste sur la conséquence durable de l'action".
Par opposition au prétérit, qui renvoit à l'accomplissement unique et ponctuel d'un procès - il s'agit d'un "événementiel", le prétérit intensif réfère à un état acquis, durable, éventuellement consécutif à un procès :

As yemmut [P.] Amastan, yewey-tet Emdey ; temmût [P.I.] Tebhawt... = "Quand Amastan mourût, Emdey la pris (pour femme) ; (à présent) Tabhawt est morte". (*Textes touaregs en prose*, 1984, n° 136).

Quelle que soit la terminologie que l'on retienne - on peut préférer les notions de "statif" à celle de "résultatif" qui paraît trop restrictive et mal adaptée à la diversité des usages et des cas, la nature aspectuelle de l'opposition est flagrante : en tant qu'état ou procès à incidence durable, le prétérit intensif peut correspondre aussi bien à un imparfait qu'à un présent, voire à un futur antérieur français.

De l'aspect naît le temps

"Effectif" ~ "non effectif ou virtuel", "extensif" ~ "non extensif", "ponctuel" ~ "duratif" ou "processif" ~ "statif"..., en définitive, toutes les formes des systèmes verbaux berbères évoluent fondamentalement dans le domaine de la "qualification interne du procès", c'est-à-dire de l'aspect. Mais, au niveau de la dynamique générale, observable à des degrés divers dans tous les dialectes, on peut émettre l'hypothèse que les oppositions verbales, d'abord exclusivement aspectuelles, tendent, du fait de la multiplication des formes, à constituer des systèmes mixtes, où coexistent deux plans d'organisation, aspectuel et temporel.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

"Naissance des temps" en berbère, selon une formule de Leguil (1982), qui se produit simultanément dans bien des dialectes berbères et pas uniquement sur la base des valeurs temporelles du morphème *rad* du tachelhit : les thèmes d'intensif (aoriste intensif et, pour le touareg, prétérit intensif), à valeur fondamentale d'extensif ou duratif, prennent aisément des valeurs de concomitance, puis de présent actuel (pour l'aoriste intensif) ou de parfait présent (pour le prétérit intensif). On en arrive alors à un schéma d'évolution - qui ne semble pas loin d'être achevé en chleuh et même en touareg ou en kabyle - avec une triade temporelle complète "passé" (= prétérit)/"présent" (= aoriste intensif ou prétérit intensif)/"futur" (*(r)ad* + aoriste). D'autant que dans les parlers particuliers (surtout au Maroc, mais aussi au Mzab et dans même certains parlers kabyles), la réorganisation du système est en fait beaucoup plus profonde avec multiplication d'auxiliaires verbaux, plus ou moins figés, à valeur le plus souvent temporelle : *lla* "passé", *tuɣ* "passé" ; *ddad* "futur immédiat" ; *rad* "futur"... Dans bien des dialectes, au "centre" aspectuel primitif, s'est donc adjointe toute une "périphérie" temporelle par le biais de ces auxiliaires dont la grammaticalisation est souvent très avancée.

Ainsi, les descriptions temporalistes anciennes - dont on trouve une illustration achevée dans les travaux de Charles de Foucauld sur le touareg - ne sont pas sans une certaine validité : tendanciellement, statistiquement, les formes du verbe berbère recouvrent effectivement très souvent des valeurs temporelles. Seule l'importance encore très grande des emplois qui n'entrent pas (ou difficilement) dans un schéma temporel et *leur caractère non-conditionné* imposent l'approche aspectuelle : le berbère est (encore) une langue où l'on peut dire très spontanément, en juxtaposant deux propositions indépendantes, avec deux verbes au thème de **prétérit** ("effectif", "accompli"...) :

ass-a	*lliɣ,*	*azekka mmuteɣ*
aujourd'hui	je-suis (en vie),	demain je-suis-mort

*

*[Ce chapitre reprend la notice : "Aspect (verbe)", **Encyclopédie berbère VII**, 1989 : 971-977.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

6

L'ORIENTATION DU PREDICAT VERBAL :
Prédicat d'existence, diathèse et aspect.

I. UN PREDICAT D'EXISTENCE

Comme le renouvellement en linguistique berbère - et en linguistique tout court - est bien souvent plus apparent que réel, on partira d'une remarque déjà ancienne du maître des études berbères, André Basset qui se demandait dans sa synthèse sur la langue berbère :

«... pourquoi l'expression du passif par une forme dérivée quand, en base, [...] la forme simple par elle-même, a généralement les trois valeurs d'actif, passif et réfléchi ? Et si parfois certains verbes se refusent aux trois valeurs, c'est la valeur passive [...] qui est exclusive de la forme simple, l'actif étant alors exprimé par la forme à sifflante » (1952 : 13).

Basset mettait là le doigt sur une série de particularités marquantes de la syntaxe du verbe berbère.

- En premier lieu, sur le fait qu'un grand nombre de verbes simples (= non dérivés), intrinsèquement processifs, supposant l'intervention d'un agent extérieur (souvent humain) et d'un patient nettement distincts, fréquemment même d'un instrument indispensable à la réalisation du procès, n'autorisent qu'une construction intransitive dans laquelle le "sujet lexical" [1] ne peut être que le patient ou un "attributaire" non agent. Les verbes de ce type sont nombreux et appartiennent tous au vocabulaire de base : *nz* "être vendu", *irid* "être lavé," *ndw* "être baratté",

---

[1] sur ce terme, employé par simple commodité, voir *infra*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

bzeg "être mouillé/enflé", *xsi* "être éteint/s'éteindre", *rɣ* "brûler/être brûlant", *rs* "se poser/être posé", *ames* "être sale/se salir", *nw* "être cuit/cuire, être mûr/mûrir"...

Le phénomène n'a bien sûr rien de spécifique au berbère mais ce qui est remarquable dans cette langue, c'est sa fréquence et surtout le fait qu'il n'est pas propre à la zone sémantique des verbes d'état et qualité, voire des "moyens" ou "déponents" classiques : on peut en effet difficilement imaginer plus "processif" et plus "orienté" qu'un verbe comme "vendre" ou "laver" ; or en berbère *nz* et *irid* ne peuvent signifier que "être vendu" et "être lavé" ; ils ne toléreront jamais de complément direct, le "sujet lexical" étant toujours ce qui a fait l'objet de la vente ou du lavage :

(1/a) *y-nza wɣyul* = "l'âne est/a été vendu"
(1/c) *y-urad ubeṛnus* = "le burnous est lavé/a été lavé"

Pour dire "il a vendu l'âne"/"il a lavé le burnous", on sera obligé de passer par une forme secondaire (dérivée) à préfixe ("factitif/causatif" : morphème *s-*, réalisé *zz-* devant radical comportant une sonore /z/) :

(1/b) *y-zz-nz aɣyul* = "il a vendu l'âne"
(1/d) *y-ss-ared abeṛnus* = "il a lavé le burnous"

Pour tous ces verbes, le "sujet lexical" sera donc toujours un patient ou un attributaire, jamais l'agent. Comme par ailleurs les verbes de qualités ("être rouge", "être grand", "être lourd"...) sont également nombreux en berbère, l'ensemble des verbes intransitifs dont le premier déterminant lexical (le "sujet explicite") ne peut jamais être un agent mais plutôt un patient ou un attributaire est particulièrement vaste.

- Ensuite, l'interrogation de Basset attire l'attention sur une autre caractéristique marquante : la "neutralité" syntaxique (ou "disponibilité", Cf. Tchekhoff 1978 : 43) d'un grand nombre de verbes simples du point de vue de leur orientation par rapport aux participants du procès. C'est ce qu'on appelait traditionnellement la "valeur passive du verbe simple" qui existerait pour de nombreux lexèmes verbaux usuels. Un verbe comme *kkes* "enlever/ôter", peut en effet avoir le sens de "être enlevé", cela sans aucune modification formelle :

- *kkes* "enlever, être enlevé"
(2/a) - *y-kkes (afrag)* = "il a enlevé (la clôture)"
(2/b) - *y-kkes (wfrag)* = "la clôture est enlevée"

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans (2/a), *afrag* "clôture" est un complément direct (et "patient") du verbe *kkes*, dans (2/b) *wfrag* (forme d'annexion de *afrag*) est une expansion qui explicite l'indice de personne (*y-* = "il") du verbe et pour laquelle diverses terminologies sont employées par les berbérisants : "complément explicatif" (Galand 1964), "expansion référentielle" (Chaker 1983, 1984), "complément référentiel" (Leguil 1987)... Je parlerai ici, par souci de clarté, de "sujet lexical (explicite)" ou "reprise lexicale du sujet" : bien qu'un peu lourde cette terminologie est plus descriptive et moins spécifique aux Etudes berbères.

Là encore, le phénomène n'est pas du tout inconnu puisqu'il rappelle immédiatement la catégorie dite des "verbes mixtes", "réversibles" ou "symétriques" d'une langue comme le français (notamment Dubois 1967 : 25) : "casser" → "il casse la branche"/"la branche casse". La même forme du verbe permettant une construction transitive (sujet = agent) et une construction intransitive (sujet = patient). La spécificité berbère réside en la matière seulement dans l'ampleur du phénomène : plusieurs centaines de verbes simples, appartenant au vocabulaire fondamental, partagent ce trait (Chaker 1983 : 300-301 et 1984 : 209-210). Et la plupart d'entre eux peuvent être considérés comme intrinsèquement processifs et supposent logiquement un agent et un patient distincts pour qu'il y ait réalisation de l'action : *gzem* "couper/ê. coupé", *kres* "nouer/ê. noué", *krez* "labourer/ê. labouré", *qqen* "attacher/ê. attaché", *ṭṭef* "tenir", *mḍel* "enterrer/ê. enterré", *ffer* "cacher/se cacher/ê.caché", *bḍu* "partager/ê. partagé", *fsy* "défaire/ê. défait", *fser* "étendre/ê. étendu", *ẓẓ* "creuser/ê. creusé, profond", *g* "faire/ê. fait", *aru* "écrire/ê. écrit", *ẓẓeg* "traire/ê traite", *nyed* "réduire en poudre/ê. réduit en poudre", *fren* "trier/ê.trié", *freg* "cloturer/ê. cloturé", *zleg* "tordre/ê. tordu", *rgel* "boucher, obstruer/ê. bouché, obstrué"...
Il suffit de parcourir un dictionnaire bilingue berbère-français, notamment touareg ou kabyle [(2)] pour se convaincre de l'ampleur du phénomène et surtout de ce qu'il n'est pas lié à une zone sémantique particulière.

Un autre indice du caractère fondamental de ce trait pour la syntaxe du verbe berbère est le traitement des emprunts arabes et français : même les lexèmes verbaux provenant de ces langues connaissent ce fonctionnement mixte (bien sûr exclu dans la langue d'origine) : *xdem* "faire/ê. fait", *hudd* "détruire/ê. détruit" (*ihudd axxam* "il a détruit la mai-

---

[(2)] Ce trait semble particulièrement bien représenté dans ces deux dialectes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

son"/*ihudd wexxam* "la maison est détruite"), *piṛi* "opérer/ê. opéré" (médecine)... Au sortir de l'hôpital, on dira aisément d'une femme : *t-piṛi* "elle-a été opérée/a subi une opération".

D'autres faits en confirment l'importance et l'ancienneté : pour de nombreux verbes d'action dont le fonctionnement synchronique est normalement transitif, on relève des traces nettes d'emplois intransitifs avec "sujet lexical" patient/attributaire, notamment dans la poésie ancienne et dans les contes. C'est le cas de *zlu* "égorger" ou *zger* "traverser" ; on trouve ainsi dans un poème religieux très connu consacré au grand saint de la Kabylie, Šsix Muḥend-w-Lḥusin (notamment dans la version chantée par Taos Amrouche) : ... *azger yezlan* = "... un boeuf égorgé" où le verbe *zlu* suppose un fonctionnement "neutre" puisque le "sujet lexical" (*azger* = boeuf) est le patient du procès. Un tel emploi serait tout à fait impossible dans l'usage actuel. De même, dans le conte des pommes magiques, *ɣɣeffaḥ izegren i sebɛa lebḥur* ne signifie pas "les pommes qui ont traversé sept mers", mais "les pommes situées au-delà des sept mers"... Le caractère archaïsant de la langue littéraire traditionnelle étant bien établi en berbère, ceci indique que le trait de "disponibilité syntaxique" du verbe était sans doute encore plus généralisé à date ancienne.

On admettra donc qu'il existe une forte tendance du verbe simple berbère à se construire indifféremment comme transitif (le "sujet lexical" est alors un agent) ou comme intransitif (le "sujet lexical" étant un patient ou un attributaire). Ce qu'illustre très bien un énoncé verbal berbère sans expansion comme : *y-krez* ("il-labourer"), qui peut signifier indifféremment :

a) il a labouré = "[le paysan] a labouré",
b) il est labouré = "[le champ] est labouré".

La seconde interprétation étant même beaucoup plus probable pour un énoncé sans expansion lexématique ; autrement dit, les verbes : *y-kkes*, *y-gzem*, *y-mḍel*, *y-ldy*... en tant qu'énoncés minimaux ont toutes les chances de signifier : "il est enlevé", "il est coupé", "il est enterré", "il est ouvert" plutôt que : "il a enlevé", "il a coupé", "il a enterré", "il a ouvert" !

Valeur "passive" ou "prédicat d'existence" ?

Cette caractéristique forte de la syntaxe du verbe berbère a bien été perçue par les berbérisants ainsi qu'en atteste la citation d'A. Basset dont nous sommes partis. Mais comme le montre cette même citation - à cet égard très représentative, les berbérisants expliquaient (ou plutôt

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dénommaient) ce phénomène en parlant de "valeur passive du verbe simple" (Basset 1952 ; Destaing 1935 ; Prasse 1959 : 155 et 1974 : 11 ; Cortade 1969 : 175). Certains auteurs (Galand 1965, notamment), isolant un cas (ou quelques cas) particulier(s) remarquable(s), ont essayé d'interpréter le phénomène en termes strictement lexico-sémantiques ; ce faisant, ils n'ont pas perçu toute son ampleur et ses implications syntaxiques.

Le problème est bien identifié mais l'approche qui en est proposée est évidemment à rejeter puisqu'elle revient à faire la syntaxe du berbère à partir des traductions françaises : l'une des deux constructions possibles avec ces verbes neutres est dite "passive" parce qu'elle correspond, *plus ou moins*, à une forme passive du français. Mais rien dans les faits berbères ne justifie cette analyse : *c'est strictement le même forme verbale qui peut être "active" ou "passive"*. L'opposition n'existe donc pas dans le verbe berbère mais seulement dans la transposition française. D'autant que - pour reprendre l'interrogation de Basset - si le verbe simple était réellement "passif", comment expliquer l'existence des *dérivations passives* (à morphèmes préfixés *ttw*-) et comment distinguer alors :

(3/a) *y-qqen*, "il est attaché" (verbe simple)

(3/b) *y-ttwa-qqen*, "il est/a été attaché" (dérivé passif à morphème *ttw*-)

(4/a) *y-kkes*, "il est enlevé, supprimé" (verbe simple)

(4/b) *y-ttwa-kkes*, "il est/a été enlevé, supprimé" (dérivé passif à morphème *ttw*-).

Faudrait-il admettre l'existence concurrente et équivalente de deux "passifs", l'un marqué (*ttwa-kkes* : verbe dérivé), l'autre non marqué (*kkes* : verbe simple) identique à la forme de base et qui prendrait cette valeur en fonction du contexte ?

En fait, il y a tout lieu de penser qu'en la matière les berbérisants sont restés prisonniers des cadres de la grammaire classique et que la théorie qui est proposée de ce phénomène n'est pas fondée sur l'observation du fonctionnement de la langue concernée mais sur l'imposition de catégories extérieures préétablies. C'est là une question que j'ai abordée, il y a déjà longtemps, dans ma première thèse de doctorat (1973) consacrée aux dérivations d'orientation en kabyle. J'en ai également traité dans quelques synthèses sur la dérivation (notamment Chaker 1980, 1983, 1984). Lionel Galand, lui aussi, a accordé une attention précise à ce problème dans plusieurs articles (1979, 1981, 1987/b). Mais on peut constater, à travers les publications récentes de syntaxe berbère, que cette

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

question reste généralement ignorée et non intégrée dans les descriptions, alors qu'elle est absolument centrale. Centrale du point de vue de la syntaxe de l'énoncé verbal, bien sûr, mais également du point de vue de ses implications sur : 1° le fonctionnement de la dérivation d'orientation, 2° le système des oppositions aspectuelles du verbe.

Le syntagme prédicatif verbal (lexème verbal accompagné d'un indice de personne) n'a nullement besoin d'être complété par la mention d'un ou plusieurs participants pour constituer un énoncé minimal possible et même fréquent (Galand 1964). On posera que la notion d'orientation du prédicat verbal par rapport aux participants est extérieure à l'énoncé minimum verbal. Le verbe berbère (comme d'ailleurs l'énoncé prédicatif nominal) *pose simplement l'existence d'un fait d'expérience*. L'indice de personne indique seulement que le procès est attribué à une réalité extérieure au lexème verbal lui-même ; *il n'implique aucune information quant à la nature de ce rapport*. La confirmation en est fournie au niveau sémantico-pragmatique par le fait que le premier déterminant lexical (le fameux "sujet explicite") peut donc très souvent référer indifféremment à un agent, un patient ou un attributaire.

(5) *y-kkes* : "il a/est enlevé"
(a) *y-kkes wfrag* = "la clôture est enlevée"
(b) *y-kkes wrgaz (afrag)* = "l'homme a enlevé (la clôture)"

(6) *y-xdem* : "il a/est fait, travaillé, réparé"
(a) *y-xdem ukamyun* = "le camion est fait (= réparé)"
(b) *y-xdem wrgaz* [...] = "l'homme a travaillé"

(7) *y-krez* : "il a/est labouré"
(a) *y-krez yiger* = "le champ est labouré"
(b) *y-krez ufllaḥ* = "le paysan a labouré".

(8) *y-kres* : "il a/est noué"
(a) *y-kres wnyir-is* = "son front est noué (= renfrogné)"
(b) *y-kres anyir-is* = "il a noué (= froncé) le front"

Cette série d'énoncés, avec double correspondance traductionnelle pour un même verbe, est évidemment centrale pour l'analyse : elle fait concrètement ressortir que l'énoncé verbal réduit au seul prédicat, ou ne comportant que le premier déterminant nominal, se contente de poser l'existence d'un procès verbal qui peut, sans aucune modification formelle (ni du verbe, ni du nominal), être attribué à un agent ou à un patient. Au plan de la linguistique générale, ce type de fonctionnement est très bien décrit par Tchekhoff (1978 : § I.12) qui le qualifie de "disponibilité" du prédicat :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

«...la non-orientation du prédicat est mise à profit par la syntaxe : puisque ni prédicat ni premier participant ne spécifient le rôle que joue celui-ci par rapport à son prédicat, la même syntaxe pourra servir à exprimer des situations référentiellement opposées, la compréhension du message étant assurée par la situation extra-linguistique ou la vraisemblance. Mais il faut pour cela, bien entendu, que l'agent ne soit pas compris dans l'énoncé ; sinon, de sa présence même, découleraient les rapports de toutes les autres unités...»

M'inspirant des analyses de la construction ergative développées par A. Martinet (1968, 1975), je crois donc que la seule façon d'expliquer ce phénomène sans imposer au berbère un moule structural extérieur est de reconnaître que le syntagme prédicatif verbal est un *prédicat d'existence* qui entretient avec son indice personnel (et l'explicitation lexicale de celui-ci) une relation non-spécifiée ("agent", "patient", "attributaire"). Du reste, on notera que l'hypothèse de l'ergativité primitive du verbe en chamito-sémitique est assez fréquemment évoquée par les spécialistes (par exemple Diakonoff 1988 : 111). Sur ce plan, le berbère serait donc particulièrement conservateur. La meilleure traduction française (parce que neutre du point de vue de l'orientation) que l'on puisse proposer des énoncés précédents est celle généralement utilisée pour les langues à construction ergative qui semblent partager ce trait (Martinet 1975 : 74) :

(7/a) *y-krez (yiger)* = il y a labour (du champ) = le champ est labouré
(7/b) *y-krez (ufllaḥ)* = il y a labour (du paysan) = le paysan a labouré.

On remarquera avec L. Galand que le "sujet lexical", post-posé au verbe, porte toujours la marque de l'Etat d'annexion, qui est également celle du nominal déterminant dans la relation "Nom déterminé" + "Nom déterminant" (Cf. chap. 4). Il y a là une similitude intéressante et sans doute éclairante quant à la genèse des fonctions syntaxiques : le (pseudo)-sujet du berbère porte la même marque et apparaît dans la même position que le *complément de nom*. Ce qui rappelle que, même au niveau des fonctions syntaxiques les plus centrales, il n'existe pas de frontière étanche entre le Nom et le Verbe en berbère (Galand-Pernet 1959, 1984) ; cette convergence confirme aussi que "sujet lexical explicite" est bien un *complément* de l'indice de personne conjoint du verbe, qui est lui-même très probablement un ancien (pro-)nominal devenu obligatoire (Diakonoff 1988 : 111).

II. LE (VRAI) PASSIF BERBERE ET SON PARADIGME

Il existe donc en berbère de vraies formes passives qui sont immédiatement reconnaissables par leurs marques caractéristiques : il s'agit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de formes verbales dérivées par préfixes, toujours segmentables et pratiquement identiques à travers tout le domaine berbère. Il n'y a en règle générale aucune difficulté pour identifier une forme passive en berbère. Les morphèmes (préfixés) de passif sont :

ttw- (le plus souvent)
m- (plus rarement)
n- (sporadiquement)

On aura ainsi :

verbe simple			verbe dérivé passif
kkes "enlever"	+ *ttw-*	→	*ttwa-kkes* "être enlevé"
čč "manger"	+ *m-*	→	*m-čč* "être mangé"

La multiplicité des morphèmes de passif n'a pas d'autre explication que diachronique. Actuellement, les deux marques sont équivalentes et sont en distribution complémentaire dans le stock des lexèmes verbaux ; on a, en kabyle, *ttwa-kkes* et non **m-kkes* ; *m-čč* et non **ttw-čč* (qui existe cependant dans d'autres dialectes). Mais il est probable que dans un stade antérieur de la langue, il s'agissait de deux morphèmes distincts. Un indice en est que le préfixe *m-* ou des marques très voisines à base nasale *(m-, my-, nm-...)* peuvent avoir actuellement la valeur de "réciproque" (Cf. *infra*). Présentement, *ttw-* est plus fréquent et vivant en tant qu'indice de passif que *m-* (et *n-*) qui apparaît comme une forme vieillie, peu fréquente, connaissant souvent le phénomène de figement (perte de sa fonction initiale de passif). La forme (rare) *n-* n'est probablement qu'une ancienne variante phonétiquement conditionnée de *m-* (dissimilation devant radical comportant une autre labiale : *fk* "donner" + *m-* = *m-fk* > *n-fk*.

Ces marques lourdes de passif ne constituent pas un phénomène isolé ; elles s'intègrent dans un paradigme bien précis : celui des morphèmes dérivationnels d'orientation du verbe. Les membres de ce paradigme affectent tous les rapports du prédicat verbal avec les différents participants (agent, patient ...) et forment un système à trois pôles fondamentaux :

1. Préfixe *s* (et variantes : *ss-*, *zz-*) : "factitif" [diathèse externe]
2. Préfixe *ttw-* (et variantes : *ttu-*, *ttwa-*; *ttya-*, *tt-*) : "passif" [diathèse interne]
3. Préfixe à base nasale *my-* (et nombreuses variantes) : "réciproque"

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi, avec les deux verbes cités précédemment, on pourra obtenir les séries suivantes :

čč "manger"	+ *s-*	→	*s-čč* "faire manger"
	+ *m-*		*m-čč* "être mangé"
	+ *my-*		*my-čč* "se manger réciproquement"

kkes "enlever"	+ *s-*	→	*su-kkes* "faire enlever"
	+ *ttw-*		*ttwa-kkes* "être enlevé"
	+ *my-*		*my-kkes* "s'enlever réciproquement"

De cette forte intégration dans un paradigme grammatical, il découle que l'on ne peut sérieusement traiter du passif berbère qu'en le situant dans le sous-système auquel il appartient, c'est-à-dire en examinant son fonctionnement par rapport à celui de l'ensemble du système dérivationnel d'orientation et, tout particulièrement, par rapport à la dérivation "factitive" (*s-*) qui apparaît à bien des égards comme étant son pôle oppositif privilégié.

L'approche systémique permet de mettre en évidence une autre caractéristique du passif berbère : le passif n'est pas, et de loin, le pôle principal du système dérivationnel en termes de fréquence. Pour un dialecte comme le kabyle, pour lequel j'ai pu faire des décomptes assez amples (Chaker 1973), la répartition entre les trois dérivations d'orientation s'opère selon les pourcentages suivants (obtenus à partir d'une liste d'environ 1500 verbes dérivés) :

1.	*s-*	"factitif"	=	50 %
2.	*ttw-/m-*	"passif"	=	20 %
3.	*my-*	"réciproque"	=	25 %

Il s'agit de chiffres valables en *langue* (inventaire). Dans le corpus, l'écart entre le passif et le factitif se creuse encore un peu plus en faveur du "factitif". Des chiffres analogues se retrouvent pour le dialecte du Maroc central (tamazight) [(3)]. Contrairement à l'indo-européen (ou du moins à l'image qu'en donne la grammaire traditionnelle et certains courants linguistiques modernes), le passif n'est donc pas en berbère le pôle privilégié de la diathèse verbale : c'est le "factitif" qui joue ce rôle !

[(3)] données provenant du *Dictionnaire informatisée de la langue berbère (fichier Maroc central)*, Inalco, Centre de Recherche Berbère.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le fonctionnement de la dérivation d'orientation

J'ai proposé dans mes travaux antérieurs (Chaker 1973, 1984) une catégorisation syntaxique ternaire des verbes berbères que je reprendrai ici en la précisant au niveau sémantique. On distinguera :

1. Des verbes d'*action transitifs* qui admettent toujours le deuxième déterminant ; leur complément explicatif est l'agent du procès : *ak°er* "voler", *ddem* "prendre"...
2. Des verbes *intransitifs* qui n'admettent jamais de complément direct. Ce sont aussi bien des verbes :

a)- *d'action* : *azzel* "courir", *rwel* "s'enfuir", *ddu* "aller"... (complément explicatif = agent),

que des verbes :

b)- *d'état ou de qualité* (identifiables par leur morphologie particulière) : *ifsus* "être léger", *izwiɣ* "être rouge"... (complément explicatif = attributaire)

c)- des verbes sans aucune marque morphologique particulière, référant à une *action*, mais pour lesquels le complément explicatif n'est pas un agent mais un patient ou un attributaire :

ilil "ê. rincé", *irid* "ê. lavé", *ams* "ê. sale", *ndw* "ê. baratté", *nw* "ê. cuit", *rɣ* "brûler", *ifif* "ê criblé", *nz* "ê. vendu" ...

Conventionnellement, on retiendra la dénomination de verbes "déponents", mais sans que cela implique une correspondance totale avec les verbes ainsi qualifiés pour le sémitique (M. Cohen 1929, à qui nous reprenons le terme), ni avec ceux du latin. Et en précisant qu'en berbère - contrairement au sémitique (type *labisa*), ils ne présentent aucun trait morphologique spécifique

3. Des verbes *neutres* ou *disponibles* (ou "mixtes", "réversibles" ou "symétriques"), transitifs/intransitifs qui, sans aucune modification formelle peuvent fonctionner (type *qqen*, "attacher", *krez*, "labourer")

- comme verbes transitifs dans des énoncés (potentiellement) biactanciels ou le premier déterminant est un agent ;
- comme verbes intransitifs dans des énoncés où le complément direct est rigoureusement exclu ; le "sujet lexical" est un patient ou un attributaire.

A partir de cette catégorisation syntactico-sémantique, il est alors possible de mettre en évidence le rôle de chaque morphème dérivationnel. Bien sûr, il ne s'agit ici que de dégager les grandes lignes du fonctionnement d'un système : les données plus précises ont été établies pour des dialectes particuliers par plusieurs travaux récents (notamment Cadi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1983, 1985, 1987/a, 1987/b et 1988, pour le Rif ; Chaker 1973, 1983 et 1984 chap. 10, pour le kabyle ; Prasse 1959 et 1973, Drouin 1981, pour le touareg...).

Le "factitif" *s-*

En dehors de son utilisation secondaire[(4)] en tant que "verbalisateur" (verbes obtenus à partir de bases nominales ou d'éléments expressifs, Cf. Chaker 1973), le morphème *s-* se combine :

- dans plus de 85 % des cas avec des verbes simples intransitifs, de la classe des verbes d'état ou des déponents qu'il rend transitifs :

base intransitive	+ s-	dérivé transitif
bzeg	→	*zz-bzeg*
"être mouillé"		"mouiller"

- parmi les 15 % de bases restantes, la grande majorité est constituée par des verbes neutres qui deviennent alors strictement transitifs :

bases neutres	+ *s-*	dérivés transitifs
fsy	→	*s-fsy*
"fondre"		"faire fondre"

Les cas de combinaison avec des verbes transitifs d'action sont rares. Il apparait que *s-* est centralement un morphème *transitivant/agentivant*. Le premier déterminant, d'indifférencié qu'il était avec le verbe simple, devient obligatoirement l'agent extérieur du procès. Il est donc vrai, comme l'écrit Cadi (1983), que la dénomination traditionnelle de "factitif" est assez inadéquate : "causatif" ou "agentif" seraient certainement plus conformes à la réalité du fonctionnement de ce morphème.

Le passif *ttw- (m-...)*

La fonction des différents préfixes de passif est fondamentalement la même : ils transforment dans la quasi-totalité des cas un verbe d'action transitif ou neutre en un verbe strictement intransitif dont le premier déterminant est le patient du procès. Au plan syntaxique, ces morphèmes peuvent être définis comme des intransitivants/passivants.

---

(4) que j'ai sans doute eu tendance à sous-estimer dans mes travaux antérieurs. Certains parlers utilisent abondamment cette possibilité de "verbalisation" d'unités nominales ; Cf. chleuh : *s-funs* "faire la vache" (< *a-funas* "bovin"), *s-yyul* (< *a-yyul* "âne")...

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au niveau sémantique, ce sont les verbes de la catégorie "neutre" qui permettent d'identifier avec précision la valeur de ces morphèmes. Ces verbes ayant déjà potentiellement, en base, le trait d'intransitivité, l'opposition verbe simple/verbe dérivé sera en l'occurrence réduite à sa seule composante sémantique :

(3/a) *y-qqen wɣyul* = "l'âne est attaché", s'oppose nettement à :
(3/b) *y-ttwaqqen wɣyul* = "l'âne a été attaché/on a attaché l'âne"
(7/a) *y-krez yiger* = "le champ est labouré", s'oppose à :
(7/b) *y-ttwakrez yiger* = "le champ a été labouré/on a labouré ..."
(8/a) *y-qqed* = "il est brûlé/passé au feu"
(8/b) *y-ttwaqqed* = "il a été brûlé/on l'a passé au feu"

La distinction entre les membres du couple est celle qui existe entre :

(a)- un prédicat d'existence (le verbe simple) qui pose l'existence d'un procès verbal, attribué au premier déterminant, et :

(b)- un verbe dont le premier déterminant est explicitement posé comme un patient subissant un procès effectué par un agent extérieur, non mentionné. Il s'agit, selon la terminologie classique des sémitisants, d'un "passif à agent inconnu" ; les préfixes *ttw-*, *m-* et *n-* sont donc bien des morphèmes du passif. *Avec la marque du passif, l'agent est absent mais cependant envisagé alors que le verbe simple exclut toute référence, même vague ou implicite, à un actant extérieur*. Cette conclusion est étayée par le fait que dans l'énoncé passif, il est parfois possible de mentionner l'agent au moyen de syntagmes instrumentaux ("par", "de par", "par l'intermédiaire de", "au moyen de"...). Mais le seul cas vraiment courant est celui où l'"agent" est Dieu (ou toute autre puissance supra-naturelle) :

(9)- *y-ɣɣewwet s-yur Ṛebbi* = "il a été frappé [= puni] par Dieu"

Ce qui est impossible pour le verbe simple (neutre). L'introduction de la mention de l'agent dans l'énoncé passif est cependant très rarement vérifiée dans l'usage. Comme dans bien des langues, le passif berbère n'entraîne pas un retournement complet des participants.

Au delà de la possibilité exceptionnelle de mentionner l'agent, on constate, plus largement, que le verbe simple dans sa construction intransitive n'est généralement accompagné d'aucune précision sur les "circonstances" et semble notamment exclure la mention d'un instrument. Alors que le verbe dérivé passif l'admet très aisément ; on relèvera ainsi :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(10/a) [passif] *ayyul-nni, y-ttwa-qqen s wmrar* "l'âne, il a été attaché avec une corde"

(11/a) [passif] *amrar-nni, y-ttwa-gzem s lmus* "la corde, elle a été coupée avec un couteau"

alors que :

(10/b) [verbe simple] * *ayyul-nni, y-qqen s wmrar* "l'âne, il est attaché avec une corde"

(11/b) [verbe simple] * *amrar-nni, y-gzem s lmus* "la corde, elle est/a été coupée par un couteau"

paraissent, sinon totalement inconcevables, du moins très peu probables.

Ces différences nettes au niveau des "arguments" possibles dans l'une et l'autre des constructions confirment bien qu'elles ne sont pas équivalentes. L'une "affirme simplement l'existence d'un procès" (Martinet 1975 : 238), indépendamment de son/ses agent(s) et même de ses "circonstants et instruments", alors que l'autre implique un agent, des "circonstants et instruments", même s'ils ne sont pas explicités. En d'autres termes, dans un cas, le procès est posé comme simple caractéristique du "sujet lexical", dans l'autre, comme procès d'origine extérieure affectant ce même "sujet lexical".

Le couple *s- / ttw-*

Dans leurs fonctions prédominantes, les morphèmes *s-* et *ttw-* apparaissent comme les deux pôles symétriques du système : *s-* est un *transitivant/agentivant*, *ttw-* un *intransitivant/passivant*. Mais s'il y a symétrie entre *s-* et *ttw-* au niveau des fonctions, il y a par contre un très net déséquilibre numérique entre ces deux pôles ; le morphème "transitivant-agentivant" *s-* est presque trois fois plus fréquent que l'ensemble des préfixes de "passif-intransitivant". Ce fait n'est que la conséquence de l'importance statistique des verbes simples intransitifs à premier déterminant non-agent ; ces unités se combinent de façon prédominante avec le morphème *s-* pour acquérir explicitement les deux traits qui leur manquent (ou qui ne les caractérisent pas de manière stable) : la transitivité et l'agentivité.

III. PRÉDICAT D'EXISTENCE ET ASPECT

Mais ce trait marquant de la syntaxe du verbe berbère n'a pas que des implications au niveau de la syntaxe de l'énoncé et du système de la dérivation d'orientation. Ses effets peuvent également être perçus dans le système des oppositions aspectuelles du verbe. En fait, il sera même im-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

possible de faire la sémantique des oppositions aspectuelles indépendamment de la syntaxe de l'énoncé verbal et notamment de son orientation. Car on peut a priori concevoir, que si le verbe simple berbère à une forte propension à être un prédicat d'existence, la valeur des aspects s'en trouvera fortement influencée dans le sens de la *stativité*, qui tendra à être l'un des pôles aspectuels fondamentaux du système. Affirmant que *"quelque chose est"* - et non pas *"s'est produit ou a été produit"*, une des formes aspectuelles de base du verbe aura vraisemblablement la valeur de "statif" (état, qualité, situation constatée).

Comme pour toute langue, la sémantique des oppositions aspectuelles du berbère suppose une prise en considération du signifié du verbe et ne peut être établie que sur la base d'une typologie sémantique des verbes ; mais elle sera, en plus, déterminée par l'orientation de l'unité verbale considérée, c'est-à-dire qu'elle sera sous la dépendance de données syntaxiques. Sans oublier, bien entendu, les contraintes et déterminations contextuelles et situationnelles plus larges qui sont, dans un énoncés concret, bien souvent porteuses de l'essentiel de l'information.

Ainsi, tout l'ensemble syntactico-sémantique, très vaste, constitué par :

- les verbes d'état proprement dits (type *imlul* "ê. blanc"),
- les verbes que nous avons définis comme "déponents" (type *nz* "ê. vendu"),
- les verbes "neutres" (ou disponibles), dans leur fonctionnement intransitif (type *qqen*),

aura très souvent, au thème de prétérit, une valeur de "statif" :

(12)- *zegg°ay wudm-is* = "son visage est rouge"
(13)- *y-bzeg ubeṛnus* = "le burnous est mouillé"
(14)- *y-umes ubeṛnus* = "le burnous est sale"
(15/a)- *y-qqen wɣyul* = "l'âne est attaché"

Le contraste sémantique apparaît assez nettement lorsque le verbe neutre *qqen* est employé en construction transitive avec un premier déterminant agent :

(15/b)- *y-qqen ayyul s wmrar di tmazirt* = il a attaché l'âne avec une corde dans le jardin"

Le premier cas (15/a) relève du simple constat d'un état ou d'une situation et aura le plus souvent une valeur temporelle de présent (ou de concomitance avec un repère interne au discours), confirmant ainsi la relation bien établie entre stativité et valeur temporelle de présent (Godel

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1950 : 46). Alors que le second (15/b) réfèrant à une action déterminée, réalisée par un agent, aura fréquemment une valeur de parfait (action passée dont les effets durent jusqu'au moment d'énonciation) ou d'état résultant d'un procès. Je crois donc pour ma part, que *pour un nombre élevé de verbes et dans de nombreux contextes*, la valeur générale du prétérit se situe beaucoup plus du côté de la **stativité, de l'état constaté**, que de l'accomplissement du procès.

Pour les verbes d'état proprement dits (morphologiquement marqués), cette valeur d'état constaté du prétérit est nettement confirmée, du moins pour le kabyle, par le fait que le locuteur dispose pour exprimer l'état résultant ou la transformation (passage d'un état à un autre) de la construction combinant le verbe "devenir" (*qq°el/uyal*) et un groupe prédicatif adjectival :

(16)- *yuyal d azegg°ay* = "il est devenu rouge/il a rougi"

Ce dialecte peut donc opposer (au moins) trois formes dans le champ des distinctions aspectuelles :

(16/a)- [prétérit] *zegg°ay* = "il/c'est rouge" (= constat d'un état stable)

(16/b)- [verbe "devenir" + prédicat adjectival] *yuyal d azegg°ay* = "il est devenu rouge/il a rougi" (transformation/passage d'un état à un autre)

(16/c)- [aoriste intensif] *y-ttizwiy* = "il rougit (habituellement) / (en ce moment)" (procès duratif/en cours ou itératif ou général).

Pour les *verbes déponents* (type *nz*), les choses paraissent plus complexes et liées au sémantisme de chaque verbe et du contexte : *ames* "être sale" semble toujours référer à un d'état actuel alors que *irid* "être lavé" peut renvoyer soit à un état soit à un parfait ; de même, le verbe *ry* "brûler/être brûlant", selon la nature sémantique du "sujet lexical" aura une valeur de statif ou de parfait :

(17/a)- *rya-n yexxamn-is* = "ses maisons ont brûlé" (parfait)

(17/b)- *rya-n waman-a* = "cette eau est brûlante" (statif)

Pour les *verbes neutres*, cette valeur stative du prétérit est confirmée - comme on l'a montré précédemment, par l'existence des formes passives à morphèmes préfixés ; on oppose parfaitement :

(7/a) *y-krez yiger* = le champ est labouré (qui constate un état)

(7/b) *y-ttwa-krez yiger* [+ passif] = le champ a été labouré (qui implique effectivement un procès accompli par un agent extérieur).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En (7/b) il y a bien un "accompli" (résultatif) mais pas du tout en (7/a) qui est un simple constat d'un état actuel.

Bien entendu, cela n'exclut absolument pas, pour aucune de ces classes de verbes, que dans un contexte déterminé le thème de prétérit puisse avoir une valeur de parfait ou d'état résultant :

(18)- *t-nza tfunast di ssuq* = "la vache a été vendue au marché"
(19/a)- *t-bezg dd akk°* = "elle est (arrivée) toute trempée"

Mais, dans les deux énoncés, l'accomplissement est induit par la présence de "circonstants" : en (18), la localisation ("au marché") qui individualise et situe l'événement ; en (19/a), l'indication d'un mouvement vers la sphère du locuteur (portée par le morphème directionnel *dd* [5] qui implique un processus ("une mouillure acquise en venant") et non un état simplement constaté, ce qui serait le cas dans :

(19/b)- *t-bzeg akk°* = "elle est toute mouillée, elle est trempée"

Ces considérations m'ont amené à ne pas adhérer à la terminologie (et à l'analyse) développée depuis une vingtaine d'années par Lionel Galand (1974, 1977, 1981...) sur la nature des aspects verbaux du berbère, en particulier sur les notions d'"accompli" ("prétérit" de la tradition berbérisante) et "inaccompli" ("aoriste intensif"). Cette terminologie "accompli/inaccompli" est d'abord un emprunt peu argumenté au plan sémantique aux études sémitiques ; mais surtout elle ne rend pas compte d'un sens fréquent du prétérit, non seulement pour les verbes dits d'"état", mais plus largement pour une proportion importante de verbes élémentaires du berbère, qui ont, bien souvent, une valeur strictement stative lorsqu'ils ne sont construits qu'avec un seul "argument" (le "sujet lexical"). La valeur processive et d'accomplissement éventuel n'intervient que si l'on introduit le complément direct. Ce qui rejoint un constat ancien de Marcel Cohen (1929 : 243) à propos des verbes "déponents" du sémitique, «...beaucoup de verbes ont un sens actif ou un sens neutre [statif] suivant qu'on ajoute un complément...».
Pour cette raison, on admettra que le système aspectuel berbère est à "géométrie variable" et dépend de la syntaxe de l'énoncé verbal - et qu'il n'est sans doute pas possible de poser une valeur générale unique pour

---

[5] les "particules de mouvement" (*dd/n* = "mouvement vers le locuteur"/"mouvement vers l'auditeur") ont une incidence très forte sur l'aspect et l'orientation du verbe : elles demanderaient à cet égard une approche approfondie (Cf. Bentolila 1969 et Aït-Ahmed 1992).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaque thème. Le thème de prétérit est peut-être un "accompli" dans certains cas, mais il sera un statif dans un nombre non moins élevé de contextes. De même, l'aoriste intensif sera éventuellement un "inaccompli" dans certains environnements, mais ce sera un "processif" s'opposant à un "statif" dans bien d'autres cas. Pour ma part, pour des considérations de méthode évidentes, j'ai tendance à privilégier (en tout cas à partir de) les valeurs des thèmes verbaux en énoncés minimaux ou ne comportant que le premier déterminant lexical.

Un des arguments centraux de l'analyse de Lionel Galand (depuis 1955) est d'affirmer que la dynamique de la langue va dans le sens du "procès" et que la stativité est un résidu (dans les verbes d'état), qui aurait tendance à être éliminé, au plan de la morphologie d'abord puisque de nombreux dialectes ont abandonné la conjugaison spécifique du prétérit des verbes d'état (tous ceux du Maroc notamment), au plan sémantique ensuite. Même si cette analyse n'est pas sans fondement - on voit bien, même en kabyle, que des verbes qui ont dû être antérieurement des verbes d'état morphologiquement marqués ne le sont plus de nos jours, elle paraît cependant trop focalisée sur les données marocaines et sans doute inadéquate par rapport à la situation kabyle ou touarègue. Surtout, elle repose sur une interprétation des matériaux et sur des a prioris qui paraissent discutables :

a)- Il y aurait isomorphisme entre le plan signifié et le plan signifiant : la tendance à la disparition de la conjugaison spécifique du prétérit des verbes d'état impliquerait que le signifié spécifique (?) serait abandonné progressivement. C'est là une thèse que je qualifierai de "morphologisante" : or on sait bien que le sémantique n'est pas dans le morphologique. Rien n'empêche (en berbère comme dans toutes les langues) un verbe sans caractéristique morphologique particulière d'être sémantiquement un verbe d'état ou de qualité. Le berbère illustre abondamment cette situation : *yar/qqur* "ê. sec/dur" ou *rku* "pourrir/être pourri" qui ne sont pas morphologiquement des verbes de qualités peuvent néanmoins être considéré comme tel au plan sémantique, ainsi que le prouve l'existence d'adjectifs qui en sont issus : *aquran* "sec/dur", *amerrku* "répugnant, putride" ! Quand le Kabyle nous dit :

(20/a) *y-qqur wyrum-a / wksum-a* = "ce pain/cette viande est dur"

il nous informe simplement sur une qualité actuelle du produit, en aucun cas sur une transformation ; "ce pain/cette viande a durci" se dirait :

(20/b) *y-uyal d aquran wyrum-a / wksum-a* = "il est devenu dur ce pain/cette viande"

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a apparemment sur ce point dans la tradition berbérisante confusion des niveaux d'analyse : la notion de verbe d'état/qualité est d'abord de nature *sémantique* et non morphologique, même s'il se trouve qu'en berbère une partie (sans doute très minoritaire) de ces verbes est morphologiquement identifiable.

b)- La stativité serait un trait sémantique secondaire, selon le raisonnement suivant : "il-est labouré (parce qu'on l'a labouré)" ; "il-habite (parce qu'il s'est installé)" ; "il est grand (parce qu'il a grandi)", "il dort (parce qu'il s'est endormi)" ! Ce dernier schéma d'explication sémantique est bien enraciné dans les Etudes berbères, *y compris pour les verbes d'état/qualité*, puisque déjà E. Destaing (1931 : 6) écrivait :

- *meqq°er* = "être grand et devenir grand"
- *mellul* = "être blanc et devenir blanc"

Ce qui explique que l'on puisse rencontrer sous la plume de David Cohen (1968 : 1316) : « *mellul* [prétérit du verbe *imlul* "e.blanc" = "il a blanchi il est blanc" ». Cette interprétation est peut-être possible pour les dialectes du Maroc - encore que j'en doute beaucoup, mais elle est totalement inacceptable pour le kabyle : *mellul* a pour signification de base : "il/c'est blanc" et rien d'autre et est quasiment équivalent à l'énoncé nominal correspondant : *d amllal* = "il/c'est blanc" (avec morphème de prédication spécifique *d* + adjectif ; Cf. Chaker 1984).

Au fond, chez ces auteurs, l'idée fondamentale semble être que l'état, si état il y a, résulte d'une transformation. Ce qui est là aussi une affirmation fondée sur l'apriori de la processivité fondamentale du verbe. Or, elle ne correspond aucunement à la variété des usages berbères puisque la valeur stative du prétérit est abondamment attestée dans des cas où il ne peut y avoir de "procès", au sens de transformation ou processus ; dans :

(21)- *meqq°er wexxam-a* = "cette maison est grande"
(22)- *werray wudm-is* = "son visage est pâle"
(23)- *tebzeg tiṭṭ-is* = "son oeil est enflé/il a l'oeil enflé"
(24)- *teldy tewwurt* = "la porte est ouverte"...

il n'y a référence à aucun accomplissement d'un procès mais simplement description d'un état, d'une situation constatée. Sauf à s'adonner aux délices de l'introspection - mais alors le sentiment linguistique du locuteur natif est a priori plus probant et plus légitime !- rien n'autorise à gloser : "la porte est ouverte (parce qu'on l'a ouverte)". Comme on l'a déjà illustré, la valeur d'accomplissement ou d'*état résultant* n'est présente dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'énoncé berbère que si elle est expressément portée par des déterminations (temporelles/aspectuelles, actancielles) extérieures au verbe lui-même et impliquant un contraste entre un état *x* et un état antérieur *y* ou un enchaînement. Suivre L. Galand et la tradition berbérisante sur ce type d'interprétation ("il est labouré parce qu'il a été labouré") revient au fond à confondre sémantique linguistique et logique, et subrepticement à imposer le moule linguistique de la langue de travail (le français) au berbère.

L'analyse que je propose de la valeur du prétérit [P] paraît d'ailleurs s'imposer avec encore plus de netteté dans le cadre de l'opposition avec le thème d'aoriste intensif [AI] (l'"inaccompli" de Galand), partenaire synchronique immédiat du prétérit :

(25)- *i-tt-imlul* [AI] = "il blanchit (habituellement/en ce moment)/il devient blanc" s'oppose comme un **processus** (en cours ou habituel) à : *mellul* [P] = "il/c'est blanc" qui est un **état**.

Il en va de même pour :

(26)- *i-tt-izwiɣ* [AI] = "il rougit (habituellement/en ce moment)/il devient rouge" et : *zegg°aɣ* [P] = "il/c'est rouge"

(27)- *i-bezzeg* [AI] = "il se mouille/enfle (habituellement/en ce moment)" et : *y-bzeg* [P] = "il est mouillé/enflé"

(28)- *y-tt-ames* = "il/ça se salit (habituellement/en ce moment)" et : *y-umes* [P] = "il est sale"

(29)- *i-kerrez* [AI] = "il est labouré, se laboure (habituellement)/il laboure (habituellement/en ce moment) et : *y-krez* [P] = "il est labouré/il a labouré" qui est un **état** dans la construction intransitive ou un **parfait** dans la construction transitive ;

(30)- *i-teqqen* = "il est attaché, s'attache (habituellement)/il attache (habituellement/en ce moment) et : *y-qqen* [P] = "il est attaché/il a attaché" qui est un **état** dans la construction intransitive et un **parfait** dans la construction transitive ;

Autrement dit, quand il y a "processus", on emploie automatiquement l'aoriste intensif et quand il y a constat d'un état (stable ou résultant), le prétérit.

On note que pour les verbes "disponibles" (29, 30), la construction intransitive (à "sujet lexical" patient ou attributaire) est beaucoup plus inhabituelle au thème d'aoriste intensif qu'au thème de prétérit ; à l'aoriste intensif, le verbe a presque toujours une orientation externe.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est-à-dire que les énoncés (29, 30) ont beaucoup plus de probabilités de signifier :

(29)- "il laboure (habituellement/en ce moment)" que : "il est labouré, il se laboure (habituellement)"

(30)- "il attache (habituellement/en ce moment), que : "il est attaché, il s'attache (habituellement)"

Comme si la processivité tendait à rendre obligatoire la présence de l'agent lorsque la nature syntaxique du verbe le permet. Ce qui peut être interprétée comme le reflet d'un lien étroit entre l'agentivité et les notions de "processus" et d'"accomplissement en cours" inhérentes à l'aoriste intensif.

En définitive, le recours au binôme "accompli"/"inaccompli" pour le berbère paraît, à tout le moins, partiel et relève plus d'une volonté de simplicité terminologique par alignement sur les pratiques sémitisantes que d'une description adéquate du système berbère dans ses réalisations concrètes. Pour une classe très nombreuse de verbes, comprenant beaucoup d'unités usuelles de la langue, lorsque l'énoncé ne comporte pas la mention de l'agent et/ou de circonstants impliquant une transformation, le système des oppositions aspectuelles du berbère ressemble étrangement à celui qui est postulé pour le prototype chamito-sémitique : comme ce dernier, il est fondé sur une distinction fondamentale entre un **statif** et un **processif** (D. Cohen 1968, 1972 : 58-59).

Non-orientation fondamentale du prédicat verbal, induisant une diathèse centrée sur l'"agentif-transitivant" *s-* ainsi qu'un système aspectuel fondé, pour un grand nombre de verbes, sur une opposition entre un "statif" et un "processif", sont autant de traits archaïsants de la syntaxe du verbe berbère qui devraient conduire à une réévaluation sensible de la position de cette langue dans la linguistique comparée et la reconstruction chamito-sémitiques.

*

*[Ce chapitre reprend : "L'orientation du prédicat verbal en berbère", **Etudes et documents berbères**, 10, 1994.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

7

SYNTAXE DE LA LANGUE/SYNTAXE DE LA PAROLE ?
Intonation et situation dans l'analyse syntaxique : quelques points controversés en berbère.

Le développement des études de syntaxe berbère depuis une trentaine d'années et leur intégration marquée dans les grands courants de la linguistique générale conduisent de plus en plus souvent le spécialiste à s'interroger sur les fondements mêmes de l'analyse qu'il propose et à en expliciter les options et les critères. Nombre de descriptions récentes soulèvent directement ou indirectement le problème de la prise en compte de l'intonation et de la situation de communication dans l'analyse syntaxique du berbère. Le berbérisant rejoint ainsi le généraliste dans son interrogation sur la légitimité d'une distinction entre "syntaxe de la langue" et "syntaxe de la parole".

Si l'on se place dans le cadre des réactualisations récentes de cette problématique, comme celles développées par Cl. Hagège (1978) et surtout J. Perrot (Cf. bibl.), la question qui se pose avec acuité au descripteur est de savoir s'il peut et/ou doit renvoyer au niveau du "message" certaines composantes situationnelles et prosodiques ou, au contraire, les intégrer dans l'analyse proprement syntaxique, et les considérer comme appartenant à l'"énoncé" ? Je n'ai pas la prétention d'apporter une réponse définitive ou globale à une question aussi complexe, qui fait l'objet de débats très savants depuis les débuts du structuralisme. Je voudrais simplement formuler certains éléments de réflexion et de réponse à partir de quelques problèmes concrets d'analyse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'aborderai donc trois points de syntaxe berbère qui font l'objet d'hésitations et de divergences sensibles dans les descriptions récentes :

- la subordination "sans marque",
- les "mises en reliefs" : thématisation (ou topicalisation) et focalisation,
- le "sujet".

Avant d'en venir aux données berbères, il n'est pas inutile d'insister sur la situation particulière du berbérisant qui travaille sur une langue de tradition (presque exclusivement) orale. Or, on ne dira jamais assez combien la linguistique occidentale (et du reste toutes les autres traditions linguistiques) est centrée sur l'écrit, sur du discours fortement normé et très "élaboré" ; sur une langue qui a subi un long processus *d'épuration* par la *norme*, par *l'écrit* et par l'usage *hors-situation*. Cet état de chose très ancien a induit la tendance à marginaliser les phénomènes liés à la communication immédiate et à poser comme modèles de base des formes épurées résultant d'un filtrage séculaire. La syntaxe moderne fournit d'abord des théories descriptives des énoncés hors-situation ; les productions en-situation sont presque toujours conçues comme dérivées de formes canoniques hors-situation ("auto-suffisantes", "complètes", "interprétables sans recours extérieur"...). L'en-situation est traité comme une marque, alors qu'à l'évidence synchronique et diachronique, l'usage hors-situation est second.

Certes, on est bien conscient de l'intérêt méthodologique et heuristique de ce qui est en définitive une inversion de la réalité des usages linguistiques. Mais il y a problème si l'on pose les résultats de cette syntaxe de l'hors-situation comme nécessairement sous-jacents aux productions effectives et renvoie à d'autres "niveaux" (?) ce qui, dans la communication réelle, n'entre pas ou mal dans le cadre préétabli. La circularité et l'inadéquation de la démarche sont patentes : on fonde la syntaxe sur du discours hors-situation, puis on applique modèle aux productions en-situation et l'on déclare ce qui n'est pas couvert comme "non syntaxique", "de l'ordre du message"...

On conçoit que le spécialiste d'une langue de tradition orale soit plutôt mal à l'aise et que ces approches puissent susciter de sa part quelques réserves et interrogations : pourquoi la thématisation ou la focalisation seraient-elles des faits non syntaxiques, pourquoi la mention explicite du "sujet" serait-elle la règle, si ce n'est justement parce que l'on a construit la syntaxe sur du discours toujours médiatisé ?

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

I. LA SUBORDINATION "SANS MARQUE"

Le système conjonctif du berbère est pauvre et de constitution récente. Le paradigme des subordonnants est partout de formation nettement secondaire et d'origine nominale (Chaker 1983). Le fait est particulièrement flagrant pour les subordonnants propositionnels : pratiquement aucun d'entre eux ne peut être attribué au "berbère commun". La "parataxe" est donc un phénomène encore fondamental en berbère. Il existe ainsi dans la plupart des dialectes berbères de nombreuses séquences de type :

(I)	←	(II)
SPV		SPV
SPV		SPN
SPN		SPV
SPN		SPN

faisant succéder de manière immédiate deux syntagmes de *forme* prédicative ; chacun des constituants, pris isolément, est un énoncé minimum :

(1) *sli-y* *y-mmut*
j'ai appris il est mort = "j'ai appris qu'il était mort"
→ (1/a) *sli-y* = "j'ai entendu, j'ai appris"
→ (1/b) *y-mmut* = "il est mort"

Y-a-t-il simple coordination (par juxtaposition) entre (I) et (II) ou bien subordination ? Notons que le paradigme de la position (I) est assez vaste puisqu'il comporte en kabyle plus d'une centaine de verbes distincts. Parmi ces verbes "opérateurs" (Gross 1968), on relève des verbes "déclaratifs" ou "performatifs" ("dire", "jurer"...), des verbes d'attitudes psychologiques ("refuser", "vouloir", "penser""...), mais aussi des unités très diverses ("rester", "commencer", "courir", "aller"...). Il ne s'agit donc pas d'une latitude réservée à une classe sémantique bien délimitée.

Les berbérisants se sont efforcés d'établir la réalité de la subordination sur des bases combinatoires. Des auteurs comme Galand, Penchoen et Bentolila (Cf. bibl.), ont essayé, notamment dans le cas de la phrase verbale, de mettre en évidence des restrictions à la combinatoire du syntagme (II) ; ces limitations étant considérées comme la preuve du rapport de dépendance de (II) vis-à-vis de (I). On a ainsi tenté de montrer qu'il existait des limitations aux combinaisons :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- aspectuelles : le verbe (II) serait nécessairement à l'aoriste ("inaccompli" ou "non réel"), ce qui semble être le cas en arabe dialectal maghrébin qui connaît le même type de successions,
- personnelles : les indices personnels de (I) et (II) seraient dans un rapport d'interdépendance,
- négative/affirmative : le syntagme (II) ne pourrait être nié.

Or, mes propres recherches sur le kabyle (Chaker 1978/83) établissent qu'il n'y a pas de restrictions véritablement syntaxiques (*i.e.* concernant, sans exception, tous les membres d'un paradigme défini sur des bases syntaxiques). Il y a seulement des incompatibilités et/ou des interdépendances *sémantiques* entre (I) et (II). On note tout au plus des tendances statistiques induites par le sémantisme du verbe (I) ; on aura effectivement une fréquence élevée d'aoristes en (II) du fait même que les verbes pouvant apparaître en (I) sont souvent des déclaratifs ou réfèrent à des procès ou attitudes psychologiques :

(2) *yil-y*	*ad y-du*	
je-pense	il-ira	= "je pensais qu'il irait"
(prétérit)	(aoriste)	

Mais on peut tout pareillement relever :

(3) *yil-y*	*y-dda*	
je-pense	il-est allé	= "je pensais qu'il y était allé"
(prétérit)	(prétérit)	

Il n'y a donc pas de critères combinatoires probants démontrant la relation de subordination syntaxique entre (II) et (I). Les seuls paramètres stables permettant d'établir cette dépendance sont la *prosodie* et la *position*. Nous n'examinerons pas ici la question de la position, mais il s'agit bien d'un critère net puisque la permutation de (II) et (I) n'est pas possible sans changement de structure et de sens, ce qui ne devrait normalement pas être le cas si l'on avait affaire à une simple juxtaposition coordinative. On montrera au chapitre 8, sur des bases expérimentales précises, que l'intonation distingue toujours très nettement la coordination (ou l'énumération) de syntagmes verbaux de la séquence où le second verbe est en position de subordination. Concrètement, la prosodie oppose clairement la juxtaposition (4) et la relation de dépendance (5) :

(4) *y-čča,*	*y-swa*		
il-a mangé	il-a bu	=	"il a mangé et bu"
(5) *y-ugi*	*ad y-kšm*	=	"il refuse d' entrer"
il-refuse	il entrera		

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En (5), le syntagme (II) suit de façon immédiate, sans pause (réelle ou virtuelle) et sans rupture intonative, le syntagme prédicatif qui le précède : les deux constituants de l'énoncé sont intégrés dans la même courbe d'enveloppe et tout arrêt entre (I) et (II) est exclu. En (4), il y a, en fin de chacun des syntagmes verbaux un décrochage mélodique (voir les données instrumentales au chap. 7).

A ce point de vue, la subordonnée "non marquée" est tout à fait assimilable à l'expansion nominale directe qui appartient aussi au même groupe intonatif que le prédicat :

(6) *ẓri-γ* *y-mmut*
sais-je il-est mort = "je sais qu'il est mort"
(7) *ẓri-γ* *gma-s*
ai-vu-je frère-son = "j'ai vu son frère"

Le parallélisme entre les deux types d'expansion est d'ailleurs corroboré par la commutation et les transformations :

- L'expansion prédicatoïde directe peut, dans la quasi totalité des cas, être remplacée par une expansion nominale directe ;
- Elle répond toujours à une phrase interrogative en "quoi ?"

La différence de structure entre subordination sans marque morphématique et coordination-énumération par juxtaposition repose donc fondamentalement sur le rôle délimitatif-démarcatif de la prosodie sur lequel Troubetzkoy a attiré l'attention depuis fort longtemps (notamment *Principes* : 244) :

- Il y a dépendance syntaxique entre deux syntagmes lorsqu'ils sont liés par la prosodie.
- Il y a coordination (ou indépendance totale) quand ils sont séparés par la prosodie.

Fortemment conditionnés par une tradition linguistique pour laquelle la recherche de critères objectifs dans l'analyse syntaxique se fait avant tout au niveau des *caractéristiques des morphèmes* (combinatoire, morphologie, position), les berbérisants ont, à mon avis, quelque peu négligé jusqu'ici en l'espèce le seul trait permanent, immédiatement perceptible : la prosodie.

II. THEMATISATION (topicalisation) et FOCALISATION : faits de syntaxe ou faits de communication ?

Les divers phénomènes de "mise en relief" constituent-ils des phénomènes de syntaxe ou de simples marques "communicatives", liées

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux conditions précises de production du message ? En d'autres termes, y-a-t-il une fonction "thème" (ou indicateur de thème comme disent les berbérisants à la suite de L. Galand), ou bien l'élément thématisé représente-t-il une fonction déjà connue dont il ne serait qu'une variante ? L'énoncé avec focalisation a-t-il une structure différente de celle de l'énoncé neutre ? Le syntagme focalisé est-il le prédicat ?
On notera que ce terrain est particulièrement instable et fluctuant et que l'on relève de nombreuses divergences et variations de position chez les berbérisants depuis une trentaine d'années.

La thématisation

La thèse classique (Basset 1950) parlait en l'occurrence *d'anticipation*. Le terme même implique une antériorité logique de la phrase neutre et le caractère non fondamental au plan syntaxique de la mise en relief. Il faut cependant souligner qu'A. Basset accordait une place importante à l'anticipation dans ses descriptions et qu'il était bien conscient de sa fréquence dans la communication réelle. Cette terminologie indique aussi que Basset avait surtout été sensible au paramètre de la position (anticipation = mise en tête d'énoncé, "extraposition").

Les travaux de L. Galand (1964) ont introduit une rupture nette en proposant le concept d'Indicateur de thème, considéré comme une fonction particulière des syntagmes nominaux. Les auteurs ultérieurs (Penchoen, Bentolila, Leguil, Chaker...) suivent généralement Galand, *mais non sans hésitations*. Pour ma part, après avoir nié le caractère spécifique de cette fonction Indicateur de Thème (Chaker 1975), je me suis rallié à l'analyse de L. Galand (Chaker 1978/1983). Cette difficulté à reconnaître la thématisation comme une fonction syntaxique indépendante provient, au moins partiellement, de ce que la présentation classique permet une simplification de la description : l'énoncé à "anticipation" est ramené à la séquence neutre dont il ne se différencierait que par une mise en relief à valeur stylistique.

Au plan de l'analyse syntaxique, cette thèse (nominal thématisé = expansion primaire + mise en relief) s'appuie sur le fait que les expansions nominales primaires sont des syntagmes autonomes (leur fonction est indiquée par la marque d'état ou un fonctionnel) et sont donc, par définition, déplaçables. On en vient alors aisément à considérer l'anticipation comme une variation stylistique, linguistiquement non pertinente, de ces expansions. Ainsi, si l'on examine les couples d'énoncés ci-dessous :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(8a) *n-zla* *azgr*
nous-avons égorgé boeuf
= "nous avons égorgé un boeuf"
(8b) *azgr,* *n-zla* *(t)*
boeuf nous-avons-égorgé (le)
= "un/le boeuf, nous (l) avons égorgé"

(9a) *y-mmut* *wrgaz-is*
il-est mort mari-son = "son mari est mort"
(9b) *argaz-is,* *y-mmut* = "son mari, il est mort"

on pourrait les analyser comme syntaxiquement identiques, avec simple extraposition du complément d'objet direct (*azgr*) en (8b) et du "sujet lexical" (*wrgaz-is*) en (9b).
Mais la confrontation avec les données d'un corpus réel montre que cette présentation est trop simplificatrice et qu'elle se heurte à plusieurs objections sérieuses.

On relève ainsi de nombreux énoncés avec thématisation de deux nominaux qu'aucune marque formelle ne différencie (alors qu'ils correspondraient à des fonctions distinctes en énoncé "neutre") :

(10) *atmatn-is,* *idrimn,* *žmɛ-n* *aṭas*
frères-ses, argent, ont amassé-ils beaucoup
= "ses frères, (de) l'argent, ils (en) ont amassé beaucoup".

Seules les informations extra-linguistiques et/ou la vraisemblance sémantique permettent le décodage univoque de tels énoncés. En position d'"anticipation", la distinction entre les diverses expansions nominales ne repose sur *aucun procédé syntaxique*. Ce qui revient à constater que l'opposition syntaxique entre les trois expansions nominales fondamentales n'existe plus dans ce contexte. Le syntagme thématisé est vis-à-vis du prédicat dans un rapport non-spécifié : l'interprétation repose sur le seul niveau signifié.

D'autre part, l'"anticipation" peut porter sur un nominal qui ne correspond pas à l'une des expansions primaires ; on relève ainsi fréquemment dans cette position un nominal déverbatif abstrait, apparenté au radical prédicatif, qui représente une véritable thématisation du prédicat :

(11) *tuffγa,* *y-ffeγ* = "pour ce qui est de sortir, il est sorti"
sortir il-est sorti
(12) *učči,* *y-čča* = "manger, il a mangé"
manger il-a mangé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la mesure où la thématisation peut porter sur un constituant qui ne correspond à aucune fonction primaire identifiable et dans la mesure où plusieurs éléments peuvent simultanément être thématisés, on voit mal comment, *en termes de syntaxe,* l'on pourrait faire dériver les énoncés à thématisation d'énoncés "neutres".
On rejoint finalement entièrement Lionel Galand quand il affirme à propos des nominaux anté-posés :

« Ce sont des compléments, d'une espèce particulière. Leur fonction n'est pas définie par celle du morphème, indice de personne ou pronom affixe, qui les reprend plus loin. » (1964 : 41-42).

Les critères prosodiques définissent à eux seuls la thématisation (voir chap. 8). Celle-ci est possible aussi bien avant qu'après le prédicat. Dans les deux cas le nominal thématisé n'est accompagné par aucun des indicateurs de fonction de l'énoncé neutre. On considèrera qu'il s'agit chaque fois d'une fonction syntaxique unique et originale, celle d'*Indicateur de Thème*. L'indicateur de thème est donc un syntagme autonome déplaçable, dont la liaison au prédicat est assurée par la *prosodie*. On retiendra cependant que la position en tête de phrase est stylistiquement plus forte et correspond à une mise en relief plus marquée.

La focalisation

L'énoncé à focalisation se présente généralement sous la forme très caractéristique suivante :

Syntagme (I)	*ay*	Syntagme (II)
(de forme prédicative)	relais "que"	(de forme relative)
+ mise en relief prosodique		

(13)

d	*azgr*	*ay*	*n-zla*
c'est	boeuf	que	nous-avons-égorgé

= "c'est un boeuf que nous avons égorgé"

Constatant que la mise en relief est renforcée par le support-relais *ay*, Basset (1950), puis Galand (1957) ont présenté ces séquences comme un degré supérieur de thématisation (+ relais morphématique), qualifiée d'"anticipation renforcée". Il y aurait donc à l'initiale de phrase, deux types d'anticipation :

une "anticipation simple", marquée uniquement par la position et la prosodie (= l'indicateur de thème),

une "anticipation renforcée" comportant le relais *ay*.

On aurait ainsi :

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- Enoncé neutre (expansion post-posée au prédicat) :

(14) *n-zla* *azgr*
nous-avons-égorgé boeuf
= "nous avons égorgé un boeuf"

- Enoncé à "anticipation simple" :

(15) *azgr, n-zla* = "un boeuf, nous (en) avons égorgé (un)"

- Enoncé à "anticipation renforcée" :

(13) *d azgr ay n-zla*
= "c'est un boeuf que nous-avons-égorgé".

A partir de la notion classique d'anticipation renforcée, Galand (1957 et surtout 1964) a développé une analyse qui tend à présenter le syntagme en "anticipation" (qu'elle soit "simple" ou "renforcée") comme un *prédicat*. Il est suivi en cela par Penchoen (1973 : 199) qui attribue même une fonction de prédication au morphème *ay*. Personnellement (Chaker 1978/1983, chap. 33), je n'ai pas suivi Galand et Penchoen dans cette direction. Il m'a semblé que les énoncés à focalisation ne répondaient pas aux critères définissant le syntagme prédicatif. Plus récemment, A. Leguil est revenu de manière approfondie sur cette question. Il en arrive à refuser encore plus nettement que je ne l'avais fait le caractère prédicatif au syntagme focalisé :

«...la focalisation d'un terme, à savoir sa mise en valeur comme thème, n'en fait pas pour autant, dans l'énoncé focalisant, le centre syntaxique, autrement dit le prédicat.» (Leguil 1984).

On voit que le consensus est loin d'être acquis parmi les berbérisants. Il est du reste probable, comme le souligne très justement A. Leguil, que ces incertitudes et divergences sont aussi le reflet d'évolutions en cours au sein des différents dialectes de référence. Mais, plus fondamentalement, il y a lieu de se demander si ce ne sont pas nos concepts syntaxiques eux-mêmes et certaines égalités (par ex. "prédicat" = "centre syntaxique"...) qui doivent être revus et repensés dans la perspective d'une syntaxe de l'oralité (ou plus exactement, englobant *aussi* les productions orales).

Sans doute faudrait-il distinguer nettement la notion de *centre syntaxique d'énoncé* de celle de *prédicat*. Du fait de la linéarité, tout énoncé est nécessairement organisé autour d'un centre qui sert de pivot de rattachement aux différents constituants ; ce centre peut être effectif ou virtuel comme dans les énoncés dits "incomplets" (réponses à une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

question...) dont le centre se situe dans un énoncé précédent ou virtuel. Le prédicat (ou syntagme prédicatif) n'est qu'une variété de centre syntaxique, caractérisé par sa capacité à former à lui seul un énoncé possible, auto-suffisant. Cette distinction pourrait permettre, me semble-t-il, de développer une approche plus unitaire des faits de syntaxe et d'éviter la tendance, culturellement déterminée, à renvoyer tout ce qui n'entre pas dans la syntaxe de l'hors-situation au "message", à la "parole", à la stylistique...

Dans le cas des diverses formes de mises en relief, on reconnaîtra le statut de *centre syntaxique* au syntagme thématisé ou focalisé, mais non celui de prédicat. On rejoint alors le sentiment immédiat du locuteur et du descripteur qui perçoivent effectivement l'élément mis en relief comme *pivot syntagmatique immédiat* de l'énoncé. Il suffirait d'admettre que le centre syntaxique d'un énoncé n'est pas nécessairement un prédicat pour surmonter la contradiction et sortir des logiques d'exclusion et/ou de hiérarchisation marginalisante qui relèguent dans le "non syntaxique" des procédures utilisées massivement dans la communication orale. Dans un tel cadre, il n'y aurait aucune raison de réduire des constructions syntaxiques - très spécifiques - à des structures dites "neutres", posées comme forme de base parce que possibles hors situation.

III. Y-A-T-IL UN "SUJET" EN BERBERE ?

Depuis les articles fondamentaux de L. Galand (1964 et 1969), les berbérisants ont tendance à abandonner la notion de "sujet", même s'il refait surface (ou "revient d'exil") dans quelques travaux récents (Touratier 1986 ; Cadi 1991...). Dans un énoncé verbal comme :

(16) *y-mmut* *wrgaz-is*
il-est-mort homme-son = "son mari est mort"

le lexème nominal *wrgaz* n'est pas considéré comme un sujet mais comme une expansion explicitant - en cas de besoin - l'indice personnel *y-* ("il") obligatoirement associé au verbe. Cette expansion nominale qui porte la marque de l'état d'annexion (forme libre : *argaz*) est appelée "complément explicatif" par Galand (1964), "expansion référentielle" par moi-même (Chaker 1978/83) et "complément référentiel" par A. Leguil (1984).

Outre qu'il est *facultatif*, le statut d'expansion de ce syntagme est confirmé par la marque d'état d'annexion qui est en berbère un *indice de dépendance* des lexèmes nominaux (Cf. chap. 4). Maintenir ou revenir au concept traditionnel de sujet pour ce constituant serait une position dif-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ficilement acceptable, tant pour des raisons internes au système berbère que pour des raisons générales.
D'abord, ce lexème nominal (dans la même position et avec la même marque) est également possible avec des syntagmes prédicatifs non verbaux qu'il explicite de manière analogue (il précise, si besoin est, le référent auquel est attribuée l'information véhiculée par le syntagme prédicatif) ; il y a parallélisme total entre l'énoncé verbal (17a) et l'énoncé non verbal (17b) :

(17a) *y-qqur* *wksum-a*
il-est-dur viande-ci = "cette viande est dure
(17b) *d aquran* *wksum-a*
c'est dur viande-ci = "cette viande est dure"

Cet élément n'est donc pas propre à l'énoncé verbal et il serait alors délicat de parler de "sujet" à son propos.
Par ailleurs, ce nominal à l'état d'annexion explicitant un constituant précédant n'est pas spécifique aux syntagmes prédicatifs (verbaux et non verbaux). La relation de reprise lexicale est possible en kabyle avec tous les pronoms personnels régimes :

(18) *sli-y* *t* *wawal-a*
ai-entendu-je le parole-ci
= "j'ai effectivement entendu parler de cela"

énoncé dans lequel *wawal* (forme à l'état d'annexion de *awal* "parole") explicite le pronom régime direct *t* "le" (*awal* étant un masculin). Dans un tel cas, il est bien sûr totalement exclu de parler de "sujet" puisqu'il s'agit de la reprise lexicale d'un pronom en fonction de complément d'objet direct.

Ainsi, à moins d'isoler artificiellement le cas où il reprend un syntagme verbal, le nominal à l'état d'annexion n'est pas un "sujet" ; on a affaire à une fonction qui n'est pas spécifiquement liée au prédicat : *celle d'explicitation lexicale,* le plus souvent d'une marque personnelle (indice personnel du verbe, pronoms régimes). Cette redondance apparente peut être analysée comme une recherche d'économie : on recourt d'abord à des paradigmes grammaticaux très restreints et peu spécifiques (dont les unités auront alors une très haute fréquence) et on ne fait intervenir les moyens lexicaux que pour lever les risques d'ambiguïté. Selon une belle formule de Galand (1975 : 176), on aboutit à une véritable division (du travail) entre les "êtres lexicaux" et les "êtres grammaticaux", les premiers ayant pour fonction de pallier l'imprécision des seconds, qui, pour leur part, véhiculent les relations entre les participants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La syntaxe, comme toute étude de système linguistique, implique une approche globale et unitaire des données. Selon une remarque de Claude Hagège, « une description doit être exhaustive et non sélective » (1978 : 13). Cette affirmation, qui découle naturellement des principes les plus fondamentaux du structuralisme, impose que l'on n'isole pas arbitrairement un type particulier de séquence. Or, si l'on prend en compte l'ensemble des faits apparentés, on ne peut que récuser le concept de "sujet" en berbère, au profit de celui de "complément explicatif" (ou "référentiel"...) qui déborde largement le cadre du syntagme verbal.

Mais admettons par hypothèse que l'on ne considère que l'énoncé verbal. Serait-on pour autant fondé à parler de "sujet" en berbère ? On peut tout de même en douter. On pourrait soutenir que le lexème nominal n'est pas réellement une expansion puisqu'il n'est facultatif que si la situation et/ou le contexte permettent de s'en passer :

(19) *y-mmut* = "il est mort"

n'est concevable (en berbère comme en latin ou en arabe...) que si les interlocuteurs savent préalablement quel est le référent de *y-* ("il"). Et l'on développera alors la thèse selon laquelle *y-mmut* n'est qu'une forme réduite, *en situation*, de l'énoncé complet avec mention explicite du "sujet" : *y-mmut wrgaz-is* = "son mari est mort".

Mais n'est-ce pas là encore retomber dans cet a priori qui fait de l'hors situation la norme et le point de départ de la description syntaxique ? De toutes façons, c'est une illusion de croire que l'énoncé "complet" est en quoi que ce soit interprétable (et plus interprétable que le premier) et possible en dehors d'une situation particulière de communication. Il n'y a, tout au plus, qu'une différence de degré, non de nature : une production linguistique n'existe et ne se décode dans l'échange communicatif qu'en rapport à de l'extra-linguistique ou du linguistique antérieur.
Sur le plan structural, il est en outre plus aisé d'expliquer *y-mmut wrgaz-is* = "son mari est mort" à partir de *y-mmut* = "il est mort" que l'inverse. D'une part parce que la longueur syntagmatique est un indice de complexité, mais surtout parce que dans l'autre alternative, la description devient très hétérogène ; on aurait des énoncés verbaux avec "sujet" et des énoncés verbaux sans "sujet" : le lexème nominal dont on voudrait faire un sujet n'est pas toujours présent à la 3ème personne et il est rigoureusement interdit à la 1ère et à la 2ème personne. Le syntagme verbal de base aurait donc une forme donnée aux personnes JE et TU et une autre, *non constante*, à la personne IL. Finalement, (ré-)introduire la notion de "sujet" serait une source de complication dont on ne voit décidemment pas l'intérêt.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A moins, là encore, de considérer les personnes JE et TU comme ne relevant pas de la syntaxe, ou que celle-ci doit d'abord être fondée sur la personne IL... Mais sur cette pente, il resterait, de proche en proche, bien peu de choses qui soient du ressort de la syntaxe et de l'analyse proprement linguistique. Comme précédemment pour la mise en relief, on peut penser que la tentation d'une syntaxe de l'hors-situation et/ou de la 3ème personne est caractéristique d'une science qui s'est développée dans l'univers de la "raison graphique" (Goody 1979).

En étudiant, sans doute trop superficiellement, ces trois points de syntaxe berbère, on a surtout voulu plaider pour une conception unitaire et globalisante de la syntaxe. Celle-ci doit tendre à rendre compte dans un système homogène de la *totalité* des procédures d'organisation des énoncés, y compris celles qui sont plus spécifiquement liées à la communication orale.

*

SP = syntagme prédicatif
SPV = syntagme prédicatif verbal
SPN = syntagme prédicatif nominal
Aux. Préd. = auxiliaire de prédication

*[Ce chapitre reprend : "Syntaxe de la langue/syntaxe de la parole. Intonation et situation dans l'analyse syntaxique : quelques points controversés en berbère", **Travaux du CLAIX**, 3, 1985 : 122-139.]*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

8

ELEMENTS DE PROSODIE KABYLE
(quelques données exploratoires)

Ces dernières années, plusieurs berbérisants - dans le cadre de leurs recherches en phonologie et/ou en syntaxe - ont fait appel à des considérations de prosodie, mais sans que celles-ci soient apparemment étayées sur autre chose que la perception intuitive du chercheur. Il est manifestement urgent que les données de la substance prosodique fassent l'objet d'approches plus précises qui permettront une exploitation et des conclusions mieux argumentées au plan linguistique. Car, pour ma part, je doute que la seule "intuition du locuteur natif" puisse suffire à fonder des analyses sérieuses en ces matières.

Car s'il est un domaine que l'on peut considérer comme le parent pauvre des études de linguistique berbère, c'est bien celui de la prosodie. La bibliographie en la matière est des plus réduites et, sous réserve de recherches en cours non encore publiées, les titres qui dépassent le stade de remarques et observations sommaires se comptent sur les doigts de la main. Les auteurs qui ont tenté de noter l'accent de mot sont l'exception. Les données relatives à l'intonation sont encore plus balbutiantes. Quant au recours à l'analyse instrumentaleen ce domaine, la présente exploration est, *sauf travaux encore inédits*, la première à s'y aventurer.

Dans le domaine kabyle, auquel nous nous limiterons ici, les deux études, très inégales, d'Alfred Willms, sur l'accent (1961) et l'intonation (1965) représentent l'essentiel des recherches antérieures.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il conviendra cependant d'insister fortement sur le fait que les premières conclusions présentées ici doivent encore être confirmées par de nombreuses vérifications complémentaires, tant sur le plan instrumental, que sur celui des assemblages syntagmatiques qui sont loin d'avoir été explorés dans leur diversité. On a cru cependant qu'il n'était pas inutile de proposer cette synthèse dans la mesure où ces premiers résultats jettent quelque lumière sur un domaine très mal connu de la linguistique berbère et ouvrent sans doute des perspectives nouvelles pour la compréhension de phénomènes phonétiques et syntaxiques encore mal maîtrisés.

A. L'ACCENT KABYLE

Le bilan-constat d'André Basset (1952) demeure, malgré sa date, largement d'actualité :

«...Certains auteurs ont essayé également de noter un accent de mot, tentatives plutôt rares jusqu'ici, aux résultats peu convaincants. [...] Bref, s'il existe un accent de mot, quel qu'il soit, il est de la catégorie des accents faibles...» (p. 10).

La plupart des chercheurs qui se sont penchés sur cette question ont admis l'existence d'un accent - plutôt faible - d'intensité, à position fixe, mais susceptible de connaître des déplacements en fonction du jeu des clitiques. Le berbère est en effet caractérisé par la richesse et la flexibilité de son inventaire de morphèmes affixes du nom et du verbe. La structure syllabique du syntagme verbal ou nominal connait ainsi de grandes variations par le fait de ces clitiques (de statut syntaxique assez divers), de leurs combinaisons et de leurs déplacements. On admet aussi généralement une différence de position de l'accent selon la classe grammaticale (nom ~ verbe).

Au plan fonctionnel cependant, l'unanimité des berbérisants est acquise et ne semble pas devoir souffrir de contestation sérieuse : l'accent n'a pas de fonction distinctive fondamentale en berbère ; il n'a de rôle que culminatif ; à la rigueur, il pourrait jouer un rôle adventice d'identificateur de classe syntaxique, s'il est établi que nom et verbe n'obéissent pas aux mêmes règles accentuelles. On pourrait ainsi envisager des "distinctions" du type :

'ikmez (nom)	~	*ik'mez* (verbe)
pouce		il-gratte
'iger (nom)		*i'ger* (verbe)
champ		il-a introduit

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans certains parlers orientaux (Tunisie et Libye), plusieurs auteurs ont mis en évidence le rôle que pouvait jouer l'accent en tant que marqueur syntaxique dans le syntagme nominal, en particulier pour les déterminations temporelles et locatives : la position de l'accent y est susceptible d'indiquer la relation de dépendance circonstancielle :

'*angu* = la cuisine ~ *an'gu* = dans la cuisine

Dans de telles séquences, l'accent aurait donc le même rôle fonctionnel qu'une préposition (voir notamment Vycichl 1984 et Brugnatelli 1986).

Pour le berbère nord (les dialectes algéro-marocains par opposition aux dialectes sud-est : touareg et parlers orientaux), les descriptions de Willms, qui sont de loin les plus fouillées, peuvent être résumées comme suit :

pour les deux dialectes étudiés (kabyle et parlers sud du groupe tamazight du Maroc), il pose un accent d'intensité, sans modification mélodique ou de durée notable et distingue un accent principal d'un accent secondaire. Pour les nominaux de forme canonique, l'accent (principal) porte sur la syllabe initiale *a*-- (masc)/*ta*-- (fém) qui est très certainement un ancien déterminant affixe devenu obligatoire (Cf. chap. 4). On verra ci-dessous, à la lumière des données instrumentales, que cette description doit être largement révisée.

I. LA NATURE PHYSIQUE DE L'ACCENT

Le kabyle possède un accent de mot de nature **mélodique**. C'est, pratiquement dans tous les cas (72 sur 77, soit ± 93,5 %), la fréquence fondamentale (F°) qui est le facteur discriminant, la différence de hauteur étant presque toujours très supérieure au seuil différentiel. L'intensité n'intervient significativement que dans un nombre restreint de cas (6), dans lesquels elle n'assure seule que deux fois la mise en relief accentuelle. Cette conclusion, extrêmement nette au vu des données instrumentales, est donc à l'opposé de ce que les berbérisants ont écrit ou admis jusqu'à présent quant la nature physique de l'accent. Elle correspond en revanche tout-à-fait à l'impression spontanée - et culturellement admise en Algérie - qu'ont les auditeurs (berbérophones ou non) du kabyle, perçu comme une langue "chantante" : les arabophones comparent volontiers le kabyle (et les autres dialectes berbères) à l'anglais !

L'intensité : sur les 77 items soumis à analyse, l'intensité n'intervient comme facteur discriminant unique que dans deux cas.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La durée : la différence de durée est supérieure au seuil de perception (= 20 %) dans 24 cas (soit ± 31 %) ; elle assure une seule fois la discrimination.

Ces chiffres confirment que ni l'intensité, ni *a fortiori* la durée, ne peuvent être considérées comme les paramètres fondamentaux de l'accent en kabyle. On constate cependant que l'élévation de hauteur mélodique est souvent accompagnée d'une différence significative d'intensité et, plus rarement, d'une différence de durée. Mais ces paramètres varient parfois de manière divergente de la mélodie : il n'y a pas toujours parallélisme entre les variations de F, I et D. En conséquence, seule la fréquence peut et doit être retenue comme indice pertinent quasi-permanent.

II. LA POSITION DE L'ACCENT

La position de cet accent apparaît elle aussi très différente de ce qui a été écrit jusqu'à présent.

Le Nom

L'immense majorité des nominaux (isolés) sont des *paroxytons* : l'accent porte très régulièrement sur l'avant-dernière syllabe. Celle-ci se trouve, bien entendu, être la syllabe initiale (*a-/ta-*) dans les très nombreux mots bisyllabiques, mais c'est le seul cas qui corresponde à la règle énoncée par Willms. Dans les trisyllabiques, l'accent sera normalement situé sur la syllabe médiane. Le jeu des alternances de l'accent entre singulier et pluriel fait clairement apparaître la règle qui préside à sa position : la marque (affixe) finale régulière de pluriel *-en/-in*, en ajoutant une syllabe au nom, déplace l'accent d'un cran vers la fin du mot :

sing : *'argaz* (homme) / plur. : *ir'gazen* (hommes)
sing : *'taxxamt* (chambre) / plur. : *ti'xxamin* (chambres)

Sur les 56 nominaux soumis à analyse, 50 (soit 89,3 %) obéissent indiscutablement à cette règle. 6 cas (trisyllabiques) présentent une accentuation sur la première syllabe, en contradiction avec la règle énoncée. L'exploration instrumentale est encore trop embryonnaire pour permettre une conclusion définitive, mais il s'agit probablement d'artefacts dus aux conditions expérimentales.

Il n'est pas non plus possible dans l'état présent de l'exploration de déterminer, dans son détail, l'influence des affixes facultatifs du nom

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

("possessifs" et déictiques) sur la place de l'accent. A première vue, ils fonctionnent exactement comme les affixes obligatoires (genre, nombre, état), c'est-à-dire qu'ils forment aussi avec le noyau nominal une seule unité accentuelle dans laquelle la mise en relief portera toujours sur l'avant-dernière syllabe :

'argaz	*ar'gaz-is*	*rga'z-agi*	*arga'z-ihin*
homme	homme-son	homme-ci	homme-là

Mais ce point reste à confirmer par des sondages instrumentaux complémentaires.

L'accentuation des nominaux sur l'avant-dernière syllabe est du reste corroborée par le traitement des noms propres en usage appellatif : les prénoms kabyles sont abrégés par suppression de la syllabe post-tonique (= la dernière) et la syllabe accentuée subit alors une très forte élévation mélodique accompagnée d'une surlongueur exceptionnelle. Les prénoms bi-syllabiques ne gardent donc plus qu'une syllabe (S1) et les tri-syllabiques deux (S1+S2) :

- *Faṭima* → *(a) Fa'ṭi: !*
- *Tasaɛdit* → *(a) Ta'sa: !*
- *Muḥend* → *(a) 'Mu: !*
- *Mekyusa* → *(a) Mek'yu: !*
- *Salem* → *(a) 'Sa: !*
- *Lğuheṛ* → *(a)'Lğu: !*

Le Verbe

En revanche, il se confirme bien que l'accentuation des verbes est nettement différente de celle des noms. Dans les items verbaux simples (sans affixes satellites : pronoms personnels régimes ou particules de mouvement) soumis à analyse, l'accent est toujours sur la dernière syllabe :

yek'rez = il a labouré

Si le verbe est accompagné d'affixes, il conserve l'accent sur cette même position, sauf si ces morphèmes comportent une voyelle pleine (/a, u, i/) qui attire automatiquement l'accent ([e] note ici la voyelle neutre non phonologique) ; d'où :

ker'zen	=	ils ont labouré
ker'zen-ten	=	ils ont labouré-les (ils les ont labourés)
kerz(e)n-'asen	=	ils ont labouré-à eux (ils leur ont labouré)
kerz(e)n-'asen-ten	=	ils ont labouré-à eux-les (ils les leur ont labourés)

Pour le groupe verbal, sous réserve de vérifications complémentaires, on peut donc énoncer la règle suivante : *l'accent porte sur la*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dernière voyelle pleine du syntagme, à défaut, sur la dernière syllabe du noyau verbal. Avec un verbe à voyelle (thématique) pleine, on aura l'accentuation suivante :

yef'ka	= il a donné
yef'ka-ten	= il a donné-les (= il les a donnés)
yefka-'yasen	= il a donné-à eux (= il leur a donné)
yefka-'yasen-ten	= il a donné-à eux-les (= il les leur a donnés)
yefka-yasen-'tn-id	= il a donné-a eux-les-vers ici (= il les leur a donnés vers ici)

Pour le verbe comme pour le nom, les données de l'analyse instrumentale ne permettent pas pour l'instant d'établir l'existence de l'accent secondaire qu'évoque A. Willms. Il est pourtant probable qu'un "écho de l'accent", selon la terminologie de P. Garde, existe dans les groupes complexes, en particulier dans ceux comportant plusieurs affixes à voyelles pleines ; cela semble notamment être le cas dans les syntagmes verbaux du type "verbe + pronom indirect + pronom direct + particule de mouvement" :

yefka-yasen-tn-id ("il a donné-à eux-les-vers ici" = "il les leur a donnés"), dont l'accentuation complète paraît être la suivante :

yefka-'yasen-"tn-id

Mais il apparaît néanmoins qu'un groupe accentuel (verbal ou nominal) ne comporte qu'une mise en relief (mélodique) sensible, ce qui confirme la fonction essentiellement intégrative et culminative de l'accent kabyle. Car si l'on s'appuie sur ces premières indications, le rôle de l'accent en kabyle se situe essentiellement au niveau de la structuration et de la reconnaissance syntaxique globale de l'énoncé : l'acccent intègre les éléments constitutifs (noyau + affixes) du syntagme nominal ou verbal autour d'un pic mélodique et oppose, par la position de cette mise en relief, le groupe nominal au groupe verbal.

En s'inspirant de la méthodologie préconisée par Paul Garde (1968), on conclura provisoirement que :

a)- Le Nom et le Verbe sont les unités accentogènes du kabyle.

b)- L'unité accentuelle est le syntagme verbal ou nominal, constitué du noyau verbal ou nominal, accompagné de ses éventuels affixes (ou "satellites" selon la terminologie des berbérisants).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

c)- Dans le cadre de l'unité accentuelle, toute syllabe est accentuable (= les frontières de morphèmes disparaissent), selon des règles positionnelles qui opposent le groupe verbal au groupe nominal.
Il s'en suit que le kabyle - et sans doute l'ensemble du berbère - peut être défini comme une langue à syntagme accentogène (Garde 1968 : 69). Le fonctionnement de l'accent y est assez comparable à celui du français : *des clitiques, non accentogènes, peuvent être accentués*.

d)- Le groupe nominal porte régulièrement son accent (principal) sur l'avant-dernière syllabe ; le groupe verbal, sur la dernière voyelle pleine (/a, i, u/), à défaut sur la dernière syllabe du noyau verbal.

e)- Sous réserve de la distinction Nom/Verbe, *"la place de l'accent se déduit de la considération du mot comme une masse phonologiquement articulée, mais grammaticalement amorphe"* (Garde 1968 : 108). La réserve précitée interdit cependant de parler d'accent fixe *stricto sensu* : la catégorie "langue à accent quasi fixe" (Garde 1968 : 100-105) paraît donc la mieux appropriée aux données kabyles.

B. INTONATION ET SYNTAXE EN KABYLE

Langue sans tradition écrite, au système conjonctif - notamment subordinatif - peu développé et de formation récente, le berbère est évidemment une langue où l'on peut *a priori* penser que l'intonation joue une rôle important dans la structuration syntaxique de l'énoncé. Nos premières constatations confirment entièrement cette hypothèse.

Rappelons qu'il existe en ce domaine de l'intonation kabyle une importante étude antérieure d'Alfred Willms (1965), qui a fait oeuvre de pionnier, bien qu'elle ne semble pas avoir été fondée sur des mesures instrumentales. L'essentiel des données brutes de Willms concorde avec les nôtres. Mais l'exploitation et l'interprétation linguistique qu'il en a proposé paraît peu éclairante. En fait, il manquait à l'étude de Willms un cadre syntaxique préalable qui lui aurait permis d'établir un lien méthodique entre syntaxe et intonation. En soumettant à investigation des matériaux non ordonnés syntaxiquement, ce précurseur n'a pas perçu certaines corrélations entre structures syntaxiques et configurations intonatives. Ce qui est d'ailleurs un peu étonnant de la part de quelqu'un qui écrit d'emblée :

« Dagegen erwecken hier die verschiedenen Tongestalten von *uššen* "Schakal" den Eindruck, dass es im Kabylischen Tonverlaufgegensätze mit syntaktischer Funktion gibt... » (p. 39).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi, l'un des résultats les plus nets de notre étude (Cf. § II), la spécificité intonative du nominal thématisé - par opposition au nom en fonction primaire "neutre" - transparaît déjà clairement à travers les matériaux de Willms : pourtant, cette donnée n'est qu'entr'aperçue et n'est pas explicitement formulée par l'auteur. Il faut cependant dire qu'à l'époque où écrivait A. Willms, les études de syntaxe berbère étaient encore peu développées et que la description des phénomènes prosodiques en linguistique et phonétique générales, a fait depuis cette date des progrès décisifs.

On adopte ici une approche résolument syntaxique et progressive en soumettant à analyse instrumentale un certain nombre d'énoncés représentant quelques grands types de structure de phrase pour en déterminer les schèmes mélodiques, sans idées préconçues, et vérifier l'adéquation prosodique de certaines analyses syntaxiques développées ces dernières années par les berbérisants.

Pour le premier volet, on a retenu la phrase simple neutre (sans marque expressive) de type : verbe + expansion nominale. On a distingué deux types d'énoncés :

a)- Le cas où le nom est "complément explicatif" (Galand 1964), explicitation lexicale de l'indice de personne conjoint du verbe [symbolisée par l'abréviation : SN (CE)] :

yerwel umak°ar = il-s'est enfui voleur = "le voleur s'est enfui"

b)- Celui où le nom est "complément direct" [= SN (CD)] :

yečča ayrum = "il a mangé (du) pain"

Dans le premier cas (CE), le nominal est à l'état d'annexion : initiale *w/u-* au masculin ; dans le second (CD), il est à l'état libre : initiale *a-* au masculin (sur cette distinction d'état, voir chap. 4).

Pour le second aspect de cette recherche, on a étudié deux cas de connexion particulièrement fréquents :

a)- L'énoncé verbal simple avec lexème nominal thématisé (et antéposé), l'Indicateur de thème, tellement courant que certains auteurs (Picard 1960) l'ont pris pour la forme de base de l'énoncé verbal kabyle :

amak°ar, yerwel = "le voleur, il s'est enfui".

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

b)- Les suites de deux syntagmes verbaux, sans marque morphématique de jonction, qui peuvent être soit des séquences de verbes coordonnés (par simple juxtaposition = SV1 + SV2) :

yesla, yerwel = "il (l') appris (et), il s'est enfui" ;

soit des séquences subordinatives (complétives = SV1 ← SV2) :

yesla yerwel = "il a appris (qu') il s'était enfui".

On s'en est tenu pour l'instant à des types syntaxiques très courants et simples, ne comportant qu'un nombre restreint de constituants. Au niveau phonologique, la taille maximum des énoncés étudiés ne dépasse pas cinq syllabes. L'intonation de la phrase complexe (à plusieurs expansions nominales, à relative, à subordonnée conjonctive) reste quasiment inexplorée. Il convient d'insister à nouveau sur le fait que le nombre d'énoncés soumis à analyse est encore beaucoup trop faible pour que l'on puisse considérer ces résultats comme absolument définitifs. Il ne s'agit encore, à l'évidence, que d'une première approche exploratoire qui devra être confirmée et vérifiée par de nombreuses analyses complémentaires. Mais, comme pour l'accent de mot isolé, les premiers résultats indiquent des tendances suffisamment nettes pour qu'on en fasse état et qu'on leur accorde une certaine validité.

I. LES ENONCES SIMPLES NEUTRES : Verbe + Nom

L'intonation de l'énoncé verbal simple de type assertif correspond parfaitement au modèle attendu : elle part en général d'un niveau médium, avec une montée progressive jusqu'à un niveau aigu ou infra-aigu haut (progrédiante majeure), et se termine à un niveau proche la dynamique de base du sujet, dans le médium bas :

I	(II)	III	IV
Médium	(Médium)	Infra-aigu/Aigu	Médium
1	(1)	2+/3	1-

Conformément à un modèle connu (en français, par exemple ; Delattre 1966), la progrédiante mineure dans le cas de séquences à 4 noyaux syllabiques, ne sort pas du médium. Le noyau syllabique mis en relief est, dans presque tous les cas, le pénultième, *i.e.* l'avant-dernière syllabe du nom en fonction de complément explicatif ou de complément direct. On retrouve donc dans cette séquence la règle qui préside à l'accentuation des nominaux isolés.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En fait, il semble que l'on puisse d'ores et déjà conclure que dans la phrase déclarative simple "Verbe + Nom" - quelle que soit la fonction du nom, celui-ci porte la mise en relief maximale (dans l'aigu), sur son avant-dernière syllabe. Plusieurs conclusions devraient alors s'imposer :

1° Il ne semble pas qu'il y ait de différence prosodique entre le nom à l'état libre (complément direct) et le nom à l'état d'annexion (complément explicatif). La localisation de la mise en relief est la même pour les deux fonctions syntaxiques : la syllabe pénultième ; tout au plus doit-on noter que l'élévation mélodique atteint plus régulièrement l'aigu avec le complément explicatif (+ état d'annexion) qu'avec le complément direct (+ état libre), ce qui est peut-être à interpréter comme l'indice d'une fusion phonique et d'une solidarité syntaxique plus grande entre les deux syntagmes constitutifs.

2° Sous réserve de phénomènes accentuels qui pourraient être propres aux verbes à voyelle pleine, il y a, en énoncé neutre, recouvrement entre intonation et accentuation du mot isolé. La syllabe accentuée du nominal isolé est celle qui porte le pic mélodique dans l'énoncé assertif. Cela signifie qu'il n'existe probablement qu'un accent de phrase (ou *en phrase*) et que l'accentuation que nous avons détectée sur le mot isolé dans la première partie de ce chapitre, n'est en définitive que l'intonation de l'énoncé déclaratif : on sait que, dans les conditions d'expérimentation courantes, les mots isolés sont normalement produits, sauf marque expressive, avec une intonation de phrase assertive. La confusion (ou la concordance) est bien sûr totale puisque, comme on l'a montré, "l'accent de mot" est de type mélodique et qu'il ne peut donc y avoir de distinction entre accent et intonation sur la base de la nature physique des deux phénomènes.

Il est alors probable que l'on sera amené à abandonner pour le berbère la notion d'"accent de mot isolé" pour ne retenir que celle d'*accent de mot en phrase*, mise en relief mélodique distinguant le nom du verbe et dont le jeu servira d'indice à la structuration syntaxique de l'énoncé. Le rôle éminemment syntaxique de la prosodie en berbère paraît ainsi clairement confirmé.

Dans les séries d'énoncés soumis à analyse, presque tous les items cadrent bien avec ces conclusions ; elles ne peuvent cependant pas encore être considérées comme définitives car certains énoncés, dont le verbe contient une voyelle pleine, posent un problème convergent : cette voyelle (/a, i, u/) semble avoir un pouvoir d'attraction sur la mise en relief. Sans exclure l'hypothèse d'artéfacts, les sondages ultérieurs pour-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

raient amener à introduire une certaine complication du modèle général esquissé ci-dessus.

Quelques illustrations

- SV + SN (Complément Direct)

1. *yečča ayrum* = il-a mangé pain (il a mangé du pain)

	e	a+a	u					
F° =	140	210	135	NI	=	M	A	M
I =	46	56	51			1	3	1
D =	70	220	130					

2. *yugi ayrum* = il-refuse pain (il ne veut pas de pain)

	u	(i)+a	u					
F° =	150	200	135	NI	=	M	IA	M
I =	47	50	47			1	2+	1
D =	95	200	100					

- SV + SN (Complément Explicatif)

3. *yerwel umak°ar* = il-s'est enfui voleur (le voleur s'est enfui)

	e	e	u	a	a						
F° =	135	135	170	210	135	NI =	M	M	M	A	M
I =	46	46	51	52	50		1	1	1+	3	1
D =	65	50	60	110	140						

4. *yerwel wuššen* = il-s'est enfui chacal (le chacal s'est enfui)

	e	e	u	e				
F° =	145	155	220	135	NI =	M	M	A	M
I =	48	50	57	50		1	1	3	1
D =	60	60	60	100					

II. PHRASES A INDICATEUR DE THEME (SN, SV)

Les phrases à nominal thématisé - généralement antéposé - sont particulièrement fréquentes en berbère. La thématisation peut porter sur n'importe quel constituant lexical de l'énoncé neutre : "complément explicatif" (Cf. phrase n° 3 ci-dessous), "complément direct" (phrase n° 1)... et même sur le prédicat par anticipation lexicale au moyen d'un nominal déverbatif (phrase n° 2). L. Galand (1964), qui a introduit la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dénomination d'"Indicateur de thème", considéré comme une fonction nominale particulière, a insisté sur la mise en relief prosodique et la pause (virtuelle) qui caractérise ce type de syntagme nominal (1964 : 39-40). Nous avons nous-même affirmé - intuitivement - que la prosodie était la principale marque de l'Indicateur de thème (Chaker 1983 : 455-6). Il convenait de vérifier la réalité de ces analyses syntaxiques qui ne s'appuyaient jusque là sur aucune mesure objective.

Et il apparaît que l'énoncé à indicateur de thème présente bien une configuration intonative tout à fait particulière qui le distingue nettement de l'énoncé neutre. Le nominal thématisé connaît une montée mélodique progressive qui culmine sur sa dernière syllabe, à un niveau infra-aigu. La mise en relief de cette dernière syllabe du nom thématisé est aussi très marquée par l'intensité qui est presque toujours bien plus élevée que sur les syllabes adjacentes. La syllabe suivante, la première du groupe verbal, se situe à un niveau mélodique très inférieur dans le médium (bas) ; la courbe remonte ensuite jusqu'à l'infra-aigu, à un niveau proche de l'aigu, sur la syllabe du verbe mise en relief - ici la finale :

Médium	(Médium)	Infra-aigu	// Médium	Infra-aigu
1	1	2	1-	2+

L'énoncé à thématisation est donc doublement marqué prosodiquement :

- par un décrochage mélodique très net entre la dernière syllabe du nominal thématisé et la première du groupe verbal subséquent : 185hz/160hz ; 185hz/155hz ; 185hz/155hz (Cf. *infra*). C'est cette rupture de la courbe mélodique qui crée l'impression de pause souvent mentionnée par les auteurs.
- par le déplacement de la mise en relief vers la finale du nominal thématisé, alors qu'elle se situe normalement sur la pénultième en énoncé neutre. L'accentuation normale du nom : (1) 2 1 devient dans la thématisation : (1) 1 2.

Les analyses empiriques des berbérisants sont ainsi entièrement confirmées par l'étude instrumentale : *l'indicateur de thème est bien caractérisé par une configuration prosodique très spécifique*.

1. *ayrum, yeč̣ča* = pain, il-a mangé (du pain, il en a mangé)

	a	u	e	a					
F° =	150	185	160	205	NI =	M	IA	M	A
I =	48	53	50	56		1	2	1	2+
D =	80	75	50	180					

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. *tuffya, yeffey* = sortir, il est sorti (pour sortir, il est sorti)

	u	a	e	e					
F° =	165	185	155	205	NI =	M	IA	M	IA
I =	47	54	46	58		1	2	1	2+
D =	90	90	75	65					

3. *amak°ar, yerwel* = voleur, il-s'est enfui (le voleur, il s'est enfui)

	a	a	a	e	e					
F° =	145	170	185	155	205	NI =	M	M	A	M	IA
I =	44	48	52	52	56		1	1	2	1	2+
D =	60	100	95	110	140						

III. PHRASES COMPLEXES (à 2 noyaux verbaux : coordination ou subordination ?)

L'analyse syntaxique des énoncés à deux syntagmes prédicatifs verbaux consécutifs, sans aucune marque morphématique de jonction, se heurte au problème de la distinction entre séquence coordinative (par simple juxtaposition) et séquence subordinative ("complétive"). Comme on l'a vu au chapitre 7, plusieurs berbérisants (notamment Bentolila 1981) ont essayé de dégager des critères linguistiques - des restrictions à la combinatoire du verbe subséquent en cas de subordination - pour fonder la distinction sur des indices objectifs. Ces restrictions existent, mais elles sont plus sémantiques (signifié du Verbe 1), que proprement syntaxiques puisqu'elles ne s'exercent pas pour tous les verbes (Chaker 1983 : 413-416). Pourtant, pour le locuteur natif, dans ces séquences sans conjonction morphématique, la distinction entre subordination et coordination ne fait jamais de doute. Ce sentiment du sujet parlant est d'ailleurs confirmé par le fait que certains dialectes du Maroc (le chleuh notamment) introduisent régulièrement dans cette position un morphème subordonnant (*is*)

J'ai émis (1983 : 417-424 ; 1985) l'idée que la subordination complétive se distingue fondamentalement de la coordination par la prosodie et, j'ai postulé que la première était caractérisée par une courbe mélodique unitaire intégrant le syntagme verbal complétif (V2) au verbe principal (V1), dans une seule et même courbe d'enveloppe ; tandis que la séquence coordinative se présenterait sous la forme d'une suite de courbes déclaratives de phrases indépendantes. On a donc soumis, pour vérification de ces hypothèses, 18 énoncés à l'analyse instrumentale. Il en ressort - avec toute la prudence qu'impose le nombre réduit de phrases

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

étudiées - que notre analyse était largement fondée, même si les choses apparaissent finalement plus complexes que nous l'avions supposé.

Avant même la configuration intonative ou les niveaux intonatifs atteints, c'est le *débit global* et, subséquemment, la durée et l'intégrité des voyelles dans la zone de jonction qui fait la différence entre coordination et subordination. Les données sont nettes à travers la comparaison des énoncés 1 et 2 ci-dessous qui constituent une vraie "paire minimale". La distinction réside d'abord :

a)- Dans la durée générale de l'énoncé, beaucoup plus longue pour la suite coordinative (1120 ms) que pour la séquence complétive (840 ms) ; le débit, plus rapide dans la subordination que dans la coordination, apparaît ainsi comme l'indice principal de l'unité et de la relation de dépendance syntaxique.

Mais la différence de débit peut avoir plusieurs autres incidences, susceptibles de servir de facteurs secondaires de reconnaissance :

b)- L'abrègement notable de la dernière voyelle du Verbe 1 dans le cas de la subordination : Cf. les durée respectives de la voyelle /a/ dans les phrases 1 et 2 ci-dessous.

c)- La distinction peut aussi reposer sur la réalisation/non-réalisation de l'assimilation vocalique à la jonction syntaxique lorsque celle-ci met en contact immédiat deux voyelles : il y a assimilation dans la subordination, maintien des deux timbres dans la coordination.

La fusion-union phonique est donc bien plus marquée entre les deux syntagmes dans le cas de la subordination ; c'est cette différence qui donne au niveau perceptif l'impression, souvent notée par les descripteurs, de pause (réelle ou virtuelle) dans la suite de verbes coordonnés. Mais la configuration intonative contribue aussi à opposer, selon des modalités diverses liées à la constitution morphémique et phonologique des syntagmes V1 et V2, les deux types de séquences : dans la suite subordinative, le niveau intonatif maximum (progrédiante majeure) est toujours atteint sur le deuxième syntagme verbal ("complétif") qui fonctionne ainsi comme second constituant d'une *phrase intonative* (déclarative) *unique* :

Subordination

SV1		←	SV2	
-1	2		**4**	-1
1			**2**	1
2	2		**3**	

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

alors que dans la suite coordinative, il y a deux pics mélodiques de niveau identique, l'un sur V1, l'autre sur V2. La seconde mise en relief contraste d'ailleurs avec l'accent normal du verbe puisqu'elle est, dans tous les cas, attirée vers la première syllabe de V2 (au lieu de porter sur la dernière).

Coordination

SV1 , SV2

1 2 , 2 1
1 2 , 2 -1

Il y a ainsi un traitement intonatif particulier du verbe en syntagme coordinatif, qui ne correspond pas à celui que nous avions postulé (Chaker 1983 : une simple juxtaposition de courbes mélodiques assertives neutres, indépendantes les unes des autres). Cette particularité - l'attraction de l'accent vers la syllabe initiale de V2 - doit être considérée comme un facteur mélodique d'intégration, en l'occurence comme la marque de la *coordination*, par opposition à la vraie juxtaposition de phrases sans lien syntaxique (suites d'actions indépendantes, dans un récit par exemple).

En fait, l'examen des deux principaux types de séquences de coordination énumérative (série de verbes/série de noms) montre que l'on doit reconnaître l'existence d'un schéma distinctif d'intonation énumérative (Troubetzkoy : *Principes* : 240). Physiquement, cette intonation d'énumération est fondée sur le contraste par rapport à l'accentuation normale du mot en énoncé assertif neutre :

- le Nom, normalement accentué sur la pénultième, le sera sur sa dernière syllabe : (a) ‘b c → (a) b ‘c

aγ'rum,	*ak'sum*,	*aw'ren*,	*iyu'zaḍ*...
(du) pain,	(de la) viande,	(de la) farine,	(des) poulets...

- le Verbe, normalement accentué sur la dernière syllabe, le sera sur la première : a ‘b → ‘a b

(yečča),	*'yeswa*,	*'yeṭṭes*,	*'yelsa*...
il mange,	boit,	dort,	est vêtu...

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques illustrations

1. *yesla, yerwel* = il-a entendu, il-s'est sauvé (il l'a appris et s'est enfui)

	e	a	e	e					
F° =	145	190	190	140	NI =	M	IA	/ IA	M
I =	46	52	52	46		1	2	2	1
D =	60	95	60	90					

[Durée totale de l'énoncé = 1120 ms]

2. *yesla yerwel* = il-a entendu il-s'est enfui (il a appris qu'il s'est enfui)

	e	a	e	a					
F° =	135	180	250	135	NI =	M	IA	/ SA	M
I =	42	44	52	46		1	2	4	1
D =	50	55	80	70					

[Durée totale de l'énoncé = 840 ms]

3. *yečča, iswa* = il-a mangé, il-a bu (il a mangé et bu)

	e	a	i	a					
F° =	130	185	195	110	NI =	M	IA	/ IA	G
I =	42	46	54	48		1	2	2+	1-
D =	100	50	85	120					

Ici l'indice acoustique le plus net de la juxtaposition est sans doute la conservation, à la joncture, des deux timbres vocaliques distincts (/a , i/) ; il y a, sur le spectrogramme, un passage franc entre la résonnance de /a/ et celle de /i/, qui contraste fortement avec la fusion des timbres (/i + a/ > /a :/) dans le cas de la dépendance syntaxique (Cf. n° 5). C'est aussi certainement cette netteté de la succession des voyelles qui explique que l'on ait un /i/ franc à l'initiale du second verbe au lieu de la semi-voyelle normale en kabyle ([iswa] au lieu de [yeswa]).

4. *sliy ad yeddu* = j'ai entendu il-ira (j'ai appris qu'il irait)

	i	a	e	u					
F° =	155	195	175	140	NI =	M	IA	M	M
I =	50	56	52	55		1	2	1+	1
D =	70	80	140	135					

On note que le morphème pré-verbal *ad* ("futur", "non effectif") attire dans tous les cas la mise en relief intonative.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. *yugi ad yeddu* = il-refuse il-ira (il refuse d'y aller)

	u	(i+)a	e	u					
F° =	135	195	190	140	NI =	M	A	IA	M
I =	43	48	54	51		1	2	2	1
D =	65	90	50	140					

6. *sliy yemmut* = j'ai appris il-est mort (j'ai appris qu'il est mort)

	i	e	u				
F° =	190	170	220	NI =	IA	M	A
I =	55	50	55		2	1	3
D =	90	80	60				

* * *

Au terme de ces premiers constats, il est possible de formuler quelques conclusions et hypothèses qui permettent d'esquisser le fonctionnement général du système prosodique kabyle.

a)- Il semble qu'il n'y ait pas en kabyle "d'accent de mot intrinsèque", mais simplement un *accent de mot en phrase*. La mise en relief mélodique du mot s'intègre dans les configurations intonatives globales des différents types d'énoncés et établit, fondamentalement, un contraste entre le groupe nominal (accentué sur la pénultième) et le groupe verbal (accentué sur sa dernière voyelle pleine, à défaut sur la dernière syllabe du noyau). De cette donnée centrale ressort immédiatement la fonction principale de la prosodie en kabyle : celle d'identificateur syntaxique et d'indice permanent de la structuration syntaxique de l'énoncé - en concordance parfaite avec les analysés de savants comme Troubetzkoy ou Malmberg :

> « On peut affirmer que beaucoup d'éléments prosodiques (sur le plan de la fonction symbolique) sont en partie ou complètement des signaux de frontières ou de jonctures. » (Malmberg 1971 : 213).

b)- A un niveau très général, on retrouve d'abord la fonction délimitative de Troubetzkoy (*Principes* : 244) : la prosodie (intonation, débit, durée...) est la première marque de l'unité et de l'intégration syntaxique. Des syntagmes (mots ou propositions) unis par la prosodie le sont aussi au niveau syntaxique ; des syntagmes disjoints par la prosodie le sont également au niveau syntaxique. De manière plus précise, les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

configurations intonatives et un certain nombre d'autres indices prosodiques connexes (débit et durée) jouent un rôle central dans l'indication des rapports syntaxiques :

- ils distinguent d'une manière tranchée la phrase à thématisation de l'énoncé neutre ;
- dans les suites de syntagmes (sans connexion morphématique), ils opposent nettement la relation de coordination (intonation "énumérative" spécifique) à celle de subordination (intégration mélodique).

En fait, le marquage prosodique de la syntaxe est même double :

- global d'abord, en terme de schémas prosodiques de phrase, s'opposant les uns aux autres : phrase déclarative neutre/phrase à thématisation ; phrase à coordination/phrase à subordination...
- au niveau du mot ensuite, où la position de l'accent peut jouer un rôle d'indicateur de relation syntaxique particulière : pour le nom et le verbe, le déplacement de l'accent par rapport à l'accentuation "neutre" (de l'énoncé déclaratif simple) pourrait être considéré quasiment comme un "fonctionnel".

L'ensemble de ces résultats nous incitera à faire pleinement nôtre la position fermement défendue par Malmberg (1971 : 203) :

« C'est la structure prosodique qui donne à l'auditeur d'un énoncé la première orientation sur la voie à suivre pour trouver le sens. C'est à l'intérieur des cadres dressés par la prosodie qu'il doit chercher... La prosodie est au centre tant de la structure que du mécanisme de la langue. »

Ces premières conclusions, qui paraissent déjà bien établies, sont conformes à ce que l'on pouvait attendre d'une langue essentiellement orale, dans laquelle la prise en compte des facteurs prosodique est impérative si l'on veut rendre compte de la structure (et de la compréhension) des énoncés. L'intonation n'est pas "un petit quelque chose en plus", qui faciliterait le décodage ou ajouterait quelques éléments stylistiques : c'est un *élément constitutif essentiel de la syntaxe*.

On évoquera pour terminer cette exploration, les perspectives de renouvellement des analyses que laissent prévoir ces données prosodiques, tant au niveau de la description syntaxique (sur des questions comme le lien entre prédication et thématisation ; subordination, coordination et juxtaposition) qu'en matière de phonologie, en particulier du système vocalique (accent et voyelle neutre ; accent et ouverture des timbres ; accent et durée vocalique) notamment en touareg où la pho-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nologie des voyelles d'aperture moyenne et de la longueur devra sans doute être réexaminée à la lumière des faits prosodiques : des alternances vocaliques du type *émi/imawen* (= ['émi/i'mawen]) sont très certainement déterminées par la position respective de l'accent dans chacune des deux séquences, ce qui pourrait amener à reconsidérer, au moins en partie, la phonologie du vocalisme touareg.

*

Méthodologie

Les enregistrements (en chambre sourde) ont été effectués à l'Institut de Phonétique d'Aix-en-Provence. Les séquences étudiées ont été enregistrées par un seul locuteur (Grande Kabylie). Pour éviter tout effet de série, elles ont été enregistrées, à deux reprises, dans un ordre aléatoire. 77 items ont été étudiés pour l'exploration accentuelle et 80 énoncés pour l'exploration intonative.

La méthode d'analyse des documents, les seuils d'interprétation, la procédure de détermination des niveaux intonatifs et de la dynamique de base du sujet, ainsi que les facteurs de correction (notamment l'intensité spécifique des voyelles) sont ceux préconisés par ROSSI *et al.* (1981), *i.e.* :
- Seuil différentiel de perception de la Fréquence (ΔF/F) = 5%
- Seuil différentiel de perception de l'Intensité (ΔI/I) = 3db
- Seuil différentiel de perception de la Durée (ΔD/D) = 20 %

F = Fréquence fondamentale (F°) ;
I = Intensité, mesurée en décibels (db) par rapport à un niveau arbitraire de 50 db (après correction du facteur d'intensité spécifique des voyelles) ;
D = Durée ; exprimée en millisecondes.
NI = niveaux intonatifs : ils ont été établis selon l'échelle de ROSSI *et al.* (1981 : 60), par rapport à une Dynamique de base du sujet à 146 hz, elle-même calculée selon la procédure n° 3 de ROSSI (1981 : 59 ; valeur moyenne de F° sur les syllabes initiales atones).

Les niveaux s'étagent selon les valeurs suivantes :
IG (-2) = infra-grave : de 100hz à 110hz
G (-1) = grave : de 110hz à 130hz
M (1) = médium : de 130hz à 177hz//**Dynamique de base : 146 hz**
IA (2) = infra-aigu : de 177hz à 209hz
A (3) = aigu : de 209hz à 242hz
SA (4) = sur-aigu : de 242hz à 276hz

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On n'accordera pas une fiabilité absolue à cette échelle intonative car la dynamique de base, repère central de la détermination des niveaux, n'a été calculée qu'à partir d'un nombre limité de valeurs ; de plus, les facteurs numériques permettant d'établir les limites des différents niveaux intonatifs ne sont pas universels ; ils ont été déterminés à partir de langues occidentales et rien n'indique a priori qu'ils s'appliquent exactement au berbère : ROSSI (1981 : 61) signale même expressément qu'ils ne sont pas valables pour une langue comme le bambara (il est vrai, langue à tons). Ce ne sont donc que des repères provisoires qui devront être vérifiés par des recherches phonétiques et psycho-acoustiques ultérieures approfondies.

A ce stade de l'exploration, il n'a pas été tenu compte, dans l'interprétation des mesures, d'un certain nombre de facteurs - fort complexes - : courbe de déclinaison mélodique, facteurs intrinsèques (en-dehors de l'intensité spécifique des voyelles) et co-intrinsèques... (ROSSI *et al* 1981). Mais ils ne semblent pas devoir influer significativement sur les résultats globaux qui dessinent des modèles intonatifs nets.

*

[Ce chapitre synthétise les résultats de : "Données exploratoires en prosodie berbère I/II", communications faites au ***GLECS*** *les 25.11.1987 et 1.03.1988. Il a fait l'objet d'une première publication dans* ***Etudes et documents berbère****, 8, 1991]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

9

LE CONTACT BERBERE - ARABE
Incidences linguistiques : données générales

Les grandes lignes historiques et géographiques du processus d'arabisation linguistique du Maghreb ont été posées d'une manière qui reste globalement satisfaisante par l'arabisant W. Marçais (1938/1961). On trouvera également une synthèse réactualisée de la question chez G. Camps (1983) et dans son introduction au volume I de l'*Encyclopédie Berbère*. J'ai moi-même traité assez précisément des facteurs explicatifs anthropologiques et historiques généraux (passés et actuels) dans mon ouvrage *Berbères aujourd'hui* (1989/1990, chap. 1). On abordera ici les incidences linguistiques de cette coexistence de l'arabe et du berbère.

Depuis près de treize siècles, la langue berbère est en contact permanent avec l'arabe. Et ce contact arabe-berbère est évidemment d'un type très particulier, sans doute beaucoup plus étroit que les échanges qui ont pu exister dans les périodes antérieures (avec le punique et le latin, notamment) : l'arabe est la seule langue non autochtone qui se soit solidement et définitivement implantée au Maghreb au point d'y menacer désormais l'existence même du berbère. L'influence de l'arabe sur les différents dialectes berbères est de ce fait partout sensible, même si elle est très inégale selon les régions.

La pression de l'arabe est bien sûr immédiatement perceptible dans le domaine lexical et les emprunts arabes représentent dans la plupart des dialectes berbères une proportion appréciable du vocabulaire. Mais elle est également nette, bien que moins profonde, au niveau des systèmes phonologiques et morpho-syntaxiques.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE LEXIQUE

Dans notre ouvrage *Textes en linguistique berbère* (1984, chap. 11), à partir d'une liste-diagnostic composée de 200 unités lexicales élémentaires (110 noms, 80 verbes et 10 numéraux), on a obtenu les pourcentages d'emprunts suivants :

Kabyle = 38 % **Chleuh = 25 %** **Touareg = 5 %**

Pour l'exploitation plus précise de ces résultats, on se reportera à l'étude précitée, mais on peut rappeler en substance que l'influence arabe est particulièrement forte dans quelques domaines bien déterminés :

- la vie spirituelle et religieuse (où le vocabulaire est massivement emprunté par les trois dialectes) ;
- les activités économiques (liées aux échanges marchands) ; d'où l'arabisation ancienne des noms de nombre en kabyle et dans la quasi-totalité des dialectes "méditerranéens" ;
- les activités intellectuelles (savoirs formalisés) ;
- les termes génériques (sauf en touareg).

L'influence arabe dans le lexique berbère est donc double, à la fois savante et plus prosaïque : le rapport de "domination lexicale" s'établit d'abord dans les domaines de la vie intellectuelle et spirituelle et celui de l'économie marchande.

PHONOLOGIE

Un certain nombre de phonèmes arabes ont été introduits et intégrés dans tous les dialectes berbères nord par le biais des emprunts lexicaux.

Dans les premiers siècles qui ont suivi la conquête arabe, il est probable que les phonèmes arabes non représentés en berbère étaient modifiés et adaptés au système phonético-phonologique d'accueil. Les pharyngales ([ḥ, ɛ]), les laryngales ([h, ʻ]), les emphatiques ([ṣ]...) arabes étaient remodelées pour s'insérer dans le phonétisme berbère ; ce processus de berbérisation est nettement perceptible à travers les emprunts les plus anciens faits par le berbère à l'arabe : *ṣa:l* "prier" > berbère : *ẓall* ; arabe *ṣa:m* "jeûner" > berbère *uẓum/aẓum* ; arabe *šahada* > kabyle *šada* : "profession de foi, serment"...

Le témoignage des auteurs arabes anciens (notamment El-Bekri et les sources Ibadhites du Djebel Nefoussa) est d'ailleurs assez clair à ce sujet

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Cf. chap. 11 et 12). La situation devait donc être à peu près celle que l'on trouve encore de nos jours en touareg où tous les phonèmes n'appartenant pas au système phonologique primitif berbère sont retraités et berbérisés : arabe /ḥ/ > berbère /x/ ; /ɛ/ > /ɣ/...

L'arabisation en profondeur de larges régions du Maghreb à partir du XIème siècle a induit une très forte densification des contacts directs arabe/berbère, une généralisation du bilinguisme et l'introduction pure et simple de phonèmes arabes dans le système berbère. Au point que l'inventaire des phonèmes berbères en a été sensiblement enrichi, dans les zones d'arrière (ordres des vélaires, des pharyngales et des laryngales) et dans la série des emphatiques qui s'est étoffée de plusieurs phonèmes.

A côté de l'introduction de phonèmes, le contact arabe a pu aussi entraîner la phonologisation de ce qui, antérieurement, n'était que variante contextuelle ou régionale. Cela a certainement été le cas des sourdes [ṭ, ṣ, x, q] qui devaient n'être primitivement que les réalisations contextuelles ou régionales assourdies des phonèmes /ḍ, ẓ et ɣ/ : Cf. "tête" : touareg [éɣef], chleuh : [ixf] ; l'emprunt de lexèmes arabes comportant ces sourdes à injecté en berbère des occurrences non conditionnées et leur a donné par voie de conséquence statut phonologique.

Mais l'influence en matière phonologique est plus profonde que cette adjonction de classes de localisation et de phonèmes qui, malgré son importance, n'altère pas la structure fondamentale du système puisque les grandes corrélations demeurent inchangées : elles sont simplement étendues.

On a quelques bonnes raisons de penser que certaines des évolutions structurales en cours, observées dans les systèmes phonologiques des dialectes berbères nord, sont au moins en partie dues à l'influence de l'arabe (Chaker 1983, 1984). Ainsi, dans les dialectes "spirants" (toute la zone méditerranéenne : chaouïa, kabyle, Rif, une partie du Maroc central), la tendance à la phonologisation d'une série d'occlusives simples, s'opposant à la fois aux spirantes et aux tendues correspondantes est sans doute une conséquence des emprunts lexicaux arabes qui ont introduit de nombreuses occlusives simples non prévisibles et donc potentiellement distinctives.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MORPHO-SYNTAXE

Les subordonnants

Les influences sont moins importantes, en tous cas, moins profondes en ces matières ; on les décèle essentiellement dans les paradigmes de connecteurs grammaticaux : conjonctions diverses. Dans tous les dialectes nord, la majorité des subordonnants propositionnels est empruntée à l'arabe, alors que les prépositions résistent bien mieux. Sans doute parce que ces dernières sont de formation très ancienne (et presque en totalité communes à l'ensemble du domaine berbère), tandis que le système des subordonnants propositionnels et des connecteurs de phrases est d'acquisition récente, en raison de l'importance de la "parataxe" dans l'énoncé berbère (en fait, des subordinations et connexions non marquées par des morphèmes ; Cf. chap. 7 et 8).

Un cas exemplaire est celui de la complétive ; fondamentalement, il n'y a pas, dans la généralité du berbère, de morphème complétif ; la relation est marquée par la succession immédiate (verbe principal + syntagme complétif) et l'intonation (intégration dans une même courbe intonative, sans pause ni rupture ; Cf. chap. 7 et 8). On dit ainsi très normalement :

(a) *inna-yas ad yeddu* = il-a dit à-lui il-ira
(il lui a dit qu'il irait)

(b) *inna-yas yerwel* = il-a-dit à lui il-s'est enfui
(il lui a dit qu'il s'était enfui)

(c) *yiley yemmut* = je-croyais il-est mort
(je croyais qu'il était mort)

De plus en plus, surtout chez les bilingues (arabe/berbère), on tend à introduire un morphème subordonnant (en général *belli* de l'arabe dialectal) et l'on dira :

(a') *inna-yas **belli** ad yeddu* = il lui a dit **qu**'il irait ;
(b') *inna-yas **belli** yerwel* = il lui a dit **qu**'il s'était enfui ;
(c') *yiley **belli** yemmut* = je croyais **qu**'il était mort ;

On ne doit d'ailleurs pas exclure, même dans les rares dialectes où il existe un morphème complétif (chleuh *is* ; touareg *innin*, *fell-as*), que son apparition soit aussi la conséquence de l'influence arabe : le fait qu'aucun de ces morphèmes ne soit pan-berbère implique que l'usage en tant que subordonnant propositionnel en est secondaire et de formation récente.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'indication explicite des rapports de dépendance et des connexions est donc une tendance qui a favorisé les emprunts de subordonnants et connecteurs arabes. Seul le touareg a, jusqu'à présent, bien résisté à cette pression et a conservé un système de relationnels entièrement construit sur des matériaux berbères.

Les marques obligatoires du Nom

Les emprunts lexicaux souvent massifs ont également eu des incidences significatives au niveau du système des marques nominales : la majorité des nominaux empruntés à l'arabe ne sont pas (plus) berbérisés et gardent leur morphologie d'origine : article *l-* arabe figé, pluriel de forme arabe, absence des marques berbères du genre et de l'état. Se crée ainsi au sein du fonds lexical berbère un énorme kyste allogène qui n'est plus régi par le système indigène des oppositions centrales du nom (genre/état/nombre ; Cf. Chaker 1984, chap. 7) et introduit une large zone d'irrégularité et de complexité morphologique.

Productivité dérivationnelle et système lexical

Plus profondes paraissent être les retombées de l'invasion lexicale arabe sur le système dérivationnel et, par voie de conséquence, sur la productivité lexicale. Le berbère, comme toutes les langues chamito-sémitiques, est une langue à dérivation par racine et schème : une racine verbale quelconque est en principe susceptible de donner naissance à plusieurs verbes dérivés et chaque forme verbale (simple ou dérivée) fournit elle-même plusieurs dérivés nominaux (nom d'action, d'agent, d'instrument...). Et, en théorie, l'essentiel du lexique de la langue entre dans ce réseau de relations sémantico-formelles.

Or, on note une corrélation inverse entre productivité dérivationnelle et poids des emprunts arabes : plus un dialecte emprunte, moins il exploite les possibilités internes de formation lexicale. Comme si l'invasion lexicale arabe brisait les mécanismes internes de création, avec pour résultat, parfois spectaculaire au niveau quantitatif, une sous-utilisation flagrante de certains schèmes de dérivation (nom d'agent, d'instrument...) qui tendent même à tomber en désuétude dans certains dialectes. En conséquence, le système dérivationnel est beaucoup plus atteint en kabyle qu'en chleuh, lui-même plus atteint que le touareg qui reste le dialecte le plus proche du modèle dérivationnel théorique. Pour une même racine lexicale de base, le kabyle aura deux ou trois dérivés, le chleuh quatre ou

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cinq, et le touareg dépassera la dizaine. Ainsi, le verbe *krez*, "labourer" est attesté en kabyle comme en chleuh mais le chleuh a encore au moins trois dérivés réguliers :

- Nom d'action : *tayrza*, "labour",
- Nom d'Agent : *amkraz* "laboureur",
- Nom d'instrument : *askrez* > *azkrez* "charrue/soc" ;

alors que le kabyle n'a conservé que le Nom d'action *tayrza* et a remplacé *amkraz* par l'arabe (berbérisé) *aḥeṛṛat* (*amkraz* n'existe plus en kabyle que comme archaïsme poétique) et *askrez* par l'arabe *lmaɛun*...

Bien sûr, il y a aussi des causes internes à cet effondrement du système dérivationnel, notamment pour ce qui est des formations nominales, causes qui se ramènent, pour l'essentiel, aux évolutions phonétiques et sémantiques (Cf. chap. 16). C'est ce qui explique que la tendance soit perceptible partout, y compris en touareg (Galand 1984) où l'influence lexicale arabe est restée faible. Mais l'évolution est particulièrement accusée pour tous les dialectes berbère nord, au point que le système des schèmes y est profondément désorganisé (voir l'étude quantifiée de Taïfi 1990).

Dans les dialectes nord les plus "atteints" et pour lesquels on dispose d'instruments de quantification (kabyle, Maroc central), on peut considérer qu'à peine 40 % du lexique global est encore "motivé" et s'intègre dans une relation dérivationnelle synchronique (Chaker 1989). La proportion est légèrement plus forte pour les verbe (± 45 %) que pour les noms (± 35 %). En reprenant Lionel Galand (1974 : 99), on dira, en termes saussuriens, que le lexique berbère, primitivement fortement motivé, devient de plus en plus arbitraire. C'est à ces conclusions qu'aboutissent tous les travaux récents de lexicologie berbère récent (notamment Taïfi 1988 et 1990), même s'ils n'en perçoivent (ou n'admettent) pas toujours les implications au niveau lexicographique.

En conséquence, le modèle global de formation de lexique berbère à partir d'une racine lexicale combinée à des schèmes dérivationnels peut être considéré comme une réalité largement *diachronique* en berbère (nord) : ce système ne fonctionne plus, en synchronie, que pour une partie minoritaire du lexique. Et l'on peut attribuer, pour une large part, cette évolution - ou du moins son accélération - à la pression lexicale arabe.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur ce plan, on n'est donc pas très loin d'une situation comparable à celle de l'anglais, langue germanique dont le lexique a été largement renouvelé par les emprunts au français et au latin au cours du Moyen Age et dont le système originel de formation du mot à été de ce fait profondément désorganisé. On parlera même en l'occurrence de *mutation typologique* sous la pression de contacts linguistiques. Même si le berbère n'en est sans doute pas encore tout à fait à ce stade car, les procédés dérivationnels sont encore tous bien vivants et leur revivification paraît possible comme le montrent les nombreuses expériences néologiques récentes en milieu kabyle et touareg.

*

*[Ce chapitre reprend la partie linguistique de la notice "Arabisation" de l'**Encyclopédie berbère**, VI, 1989 : 834-843.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

10

AMAZIɣ, "(le/un) Berbère"

Orthographe française : Amazigh
plur. : *Imaziyen*, "les Berbères"
fem. : *tamaziyt*, "(la/une) Berbère" et "(la) langue berbère"
Le second /a/ est, dans tous les dialectes, phonétiquement long : [ama:ziɣ]

LES DONNEES ACTUELLES

Ce terme est employé par un certain nombre de groupes berbérophones pour se désigner eux-mêmes. L'aire d'extension de cette dénomination couvre actuellement :

1° L'ensemble du Maroc

Elle est exclusive chez les berbérophones du Maroc Central qui se dénomment eux-mêmes *Imaziyen* (*Braber* en arabe) et appellent leur dialecte *tamaziyt* (ou *tamazixt*, avec assourdissement de la vélaire /ɣ/ au contact de la dentale sourde /t/).
Elle est connue chez les Chleuhs où elle est un archaïsme littéraire. Elle y désigne aussi spécifiquement le "Berbère blanc", le "vrai Berbère", par opposition aux "négroïdes", bien représentés dans le Sud Marocain et réputés allogènes.
Les Rifains l'emploient également à côté des dénominations courantes *arifi/tarifit*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ces deux groupes, elle s'applique surtout à la langue berbère : chez les Rifains, *tamaziyt* est même plus courant que *tarifit* (qui semble être un néologisme d'origine arabe). Les Chleuhs eux-mêmes dénomment leur langue poétique *awal amaziy*, "la langue berbère" (Galand-Pernet 1969, 1972). L'expression est déjà donnée avec cette signification par Jean-Léon l'Africain au XVIème siècle (1956 : 15).

Au Maroc, *Amaziy/tamaziyt* renvoient donc assez nettement à une identification *linguistique*, connotée de manière très valorisante et impliquant la conscience d'une communauté dépassant le cadre régional-dialectal.

2° **Le monde touareg**

Elle y prend, en accord avec l'évolution phonétique générale du touareg, les formes suivantes :

- *Amahey/Imuhay* et *tamahaq*, en Ahaggar et en Ajjer, parlers dans lesquels /z/ du berbère nord est normalement traité en /h/,
- *Amažey/Imažeyen* et *tamažeq*, dans les parlers méridionaux [Niger-Mali : Aïr, Iwllemmeden, Kel-Geres...] où /z/ du berbère nord est traité en /ž/,
- *Amašey/Imušay* et *tamašeq* en Adrar des Ifoghas (Mali) où /š/ correspond régulièrement à /z/ du berbère nord.

Chez les Touareg du nord (Ahaggar/Ajjer), *Amahey* s'applique à tout membre de la société (quelle qu'en soit la classe sociale), alors que chez les Touaregs méridionaux (Niger-Mali), *Amažey* désigne spécifiquement l'aristocrate nomade. L'ensemble des Touaregs y étant dénommé : *Kel-temažeq*, "les gens [de langue] tamajeq".
Chez les Touaregs, comme chez les Imaziyen du Maroc Central, c'est la seule auto-désignation qui soit utilisée.

3° **Autres attestations actuelles**

Enfin, comme chez les Chleuhs et les Rifains, *Amaziy/tamaziyt* est connu et employé, concurrement à d'autres termes locaux, chez les berbérophones :

- de Tunisie : Sened [Provotelle 1911],
- de Libye : Djebel Nefoussa [Beguinot 1931] et Ghadames [Lanfry 1972 : 224, n° 1060]
- du Sud Oranais : oasis berbérophones algériennes et marocaines entre Aïn Sefra et Bechar [Figuig, Bousemghoun...].

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le terme est également connu dans les oasis du Touat-Tidikelt-Gourara [le Tawat des Touaregs et des auteurs arabes anciens], à Ghat et Djanet [Foucauld, II : 673] avec le sens de "maître", "suzerain", "seigneur" et même "Dieu" en zénète du Gourara (Mammeri 1984 : 214, par ex.). Significations qui renvoient aux anciennes conditions socio-politiques de ces populations d'agriculteurs sédentaires, plus ou moins asservies par une aristocratie locale ou extérieure, détentrice des droits de propriété sur la terre (ou l'eau) et elle-même berbérophone.

En définitive, *Amaziy* est donc attesté, avec des acceptions synchroniques variables, dans une très vaste zone en forme d'écharpe qui part de la Tunisie méridionale, englobe les parlers berbères de l'Ouest libyen, l'ensemble du domaine touareg, le Touat-Tidikelt-Gourara, le Sud Oranais et la totalité du Maroc.

En-dehors de ces régions, *i.e.* dans toute l'Algérie du nord et le nord du Sahara, le terme *Amaziy* est inconnu dans la culture traditonnelle des berbérophones. C'est en particulier le cas en Kabylie, au Mzab et dans les Aurès. C'est apparemment à tort que R. Basset évoquait les Chaouïas dans sa notice "Amaziy" de l'*Encyclopédie de l'Islam* (1908). Cette affirmation, que l'on retrouve aussi chez Bates (1914 : 42) semble provenir de l'étude de Masqueray sur le Djebel Chechar (1878 ; notamment p. 27, note 1 : 259-261 et 281.), travail des plus sujets à caution sur les plans linguistiques et socio-linguistique.

La répartition actuelle n'est pas sans analogie avec les données anciennes, médiévales et antiques.

L'ANTIQUITE

Amaziy est en effet un ethnonyme bien attesté depuis l'Antiquité. Les auteurs grecs et latins en donnent des formes multiples, en tant que nom de tribus indigènes de l'Afrique du Nord. La forme varie quelque peu selon les sources et les époques mais elle est presque toujours suffisamment proche de l'étymon berbère [(a)maziy] pour que l'identification ne fasse guère de doute. On rencontre ainsi :

Maxyes chez Hérodote
Mazyes chez Hécatée
Mazaces, Mazices, Mazikes, Mazax, Mazazaces... chez les auteurs de langue latine.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le thème de base que l'on doit poser pour l'Antiquité (*Mazik-*) est parfaitement compatible avec la forme *(A)maziy* actuelle. L'initiale /a/ est une marque nominale, autrefois facultative (Cf. chap. 4) et l'occlusive finale palato-velaire /k/ peut correspondre, soit à la restitution latine de la vélaire vibrante berbère [ɣ] (Cf. latin *causa* > berbère *ta-yawsa*), soit à une ancienne variante occlusive [q] : dans le système phonologique fondamental du berbère, [ɣ] et [q] sont en effet les allophones d'un même phonème.

La localisation précise de ces populations antiques est en général plutôt problématique et incertaine. Le catalogue de Desanges (1962) et l'inventaire de G. Camps (1961 : 26-27) montrent clairement que ces Mazik-es se rencontrent un peu partout au Maghreb :

- en Maurétanie tingitane [Maroc] (Desanges : 34),
- en Maurétanie césarienne [Algérie centrale, au sud du Zaccar] (Desanges : 63),
- en plusieurs points d'Africa [Tunisie] (Desanges : 111-112].

Un premier constat s'impose donc : cet ethnique est, dès l'Antiquité, répandu dans tout le Maghreb. Et il semble que son extension se soit accrue au cours de l'Antiquité - du moins dans les usages des auteurs latins - et qu'il ait eu tendance à avoir une acception de plus en plus large avec le temps :

« Déjà au III° siècle, Saint Hyppolite met les Mazices sur le même plan que les Mauri, Gaetuli, Afri. » (Desanges : 113).

Des auteurs aussi différents que Lucain [Marcus Annaeus Lucanus, 39-65 ap. J.C.] et Corippus [Flavius Cresconius Corippus; il écrit vers 550 ap. J.C.] emploient même la forme *Mazax* pour désigner tous les habitants indigènes du Maghreb [Cf. Camps 1961 : 27-28] !

Il est évidemment difficile de déterminer si cette extension progressive correspond aux pratiques des Berbères eux-mêmes [qui se seraient, dès cette époque, eux-mêmes dénommés *Mazik-/Maziy*] ou s'il ne s'agit que d'un usage littéraire latin. En tout état de cause, cela établit que l'ethnonyme *Mazik-/Maziy* était suffisamment répandu, connu et socialement important pour que certains auteurs de langue latine aient eu tendance à en faire la désignation du peuplement autochtone dans sa globalité.

Un autre constat, assez troublant, est que le *Mazik-* antique est attesté dans des régions qui ne connaissent pas (ou plus ?) *Amaziy* à l'heure actuelle [Algérie centrale et occidentale]. Il est vrai que cette

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

zone a été profondément arabisée et qu'il ne s'y maintient plus que des îlot très réduits et menacés de berbérophonie. La forte érosion et la fragmentation extrême qu'y a subies la langue berbère expliquent peut-être la disparition du terme *(A)maziy*.

On notera enfin que *(A)maziy* a été dans l'Antiquité, comme bien d'autres ethniques, un surnom courant [Desanges 1962 : 63, note 1 et 112, note 8]. On le rencontre encore aujourd'hui dans l'onomastique maghrébine comme nom de famille (en Tunisie notamment).

LE MOYEN AGE

Chez les auteurs de langue arabe du Moyen Age, *(A)maziy* n'apparaît jamais en tant qu'ethnique. Mais Ibn Khaldoun, dans son *Histoire des Berbères*, [t. I : 167-185] propose une synthèse critique très précise des théories de l'origine des Berbères, formulées selon le modèle généalogique de l'époque. Et il admet, au terme d'une revue très serrée, que :

> « leur aïeul [des Berbères] se nommait *Mazîy*.» (p. 184)

Un doute pourtant demeure chez lui quant à la filiation des groupes berbères Sanhadja et Ketama qui pourraient avoir une autre généalogie...

Ainsi, selon les auteurs médiévaux de langue arabe (en l'occurrence des généalogistes pour la plupart eux-même Berbères), de très nombreuses tribus berbères se réclamaient d'un ancêtre mythique *Maziy*. Traduit en termes modernes, cela signifie qu'un grand nombre d'entre elles s'identifiaient (et se dénommaient) comme *(A)maziy*.

Là encore, on doit relever une contradiction factuelle par rapport aux données contemporaines. Parmi ceux dont le lien avec l'ancêtre Maziy est mis en doute, figurent des précurseurs des Touaregs actuels, les Lemtouna [*ilemteyen* en berbère] qui appartiennent au groupe Sanhadja. Or, les Touaregs se dénomment eux-mêmes *Amažey* (< *amaziy*)... Mais il est probable que les (re)constructions généalogiques médiévales ne représentent qu'un effort de rationnalisation de données géo-politiques, nécessairement fluctuantes, de l'époque. Ce que l'on peut en retenir est que *(A)maziy* est un terme largement répandu au Moyen Age et qu'il couvre une grande partie des populations berbères.

Cette extension, on le voit très ancienne, en faisait un excellent candidat pour dénommer, en berbère, l'ensemble des Berbères et leur langue. C'est ainsi que dans les usages actuels, *Amaziy/Imaziyen* et *ta-*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

maziyt désignent désormais les Berbères et la langue berbère, dans toutes les régions berbérophones, y compris celles où ces appellations n'étaient pas connues dans la culture traditionnelle locale (Kabylie, Aurès...). L'impulsion initiale à cet emploi néologique vient d'ailleurs de Kabylie et peut être précisément datée des années 1945-50. Les néologismes *Amaziy/Imaziyen* et *tamaziyt* y sont diffusés et implantés à cette époque par le biais de la chanson "berbéro-nationaliste" qui s'est développée dans le cadre du Mouvement national algérien (Cf. Chaker 1989/90). Le terme est désormais tout à fait acclimaté et admis partout comme désignation globalisante des Berbères et de leur langue. En quelques décennies *Amaziy* s'est donc imposé comme ethnique général.

ETYMOLOGIE

L'étymologie d'*Amaziy* a suscité bien des hypothèses contradictoires :

- Celle de Ch. de Foucauld, qui a longtemps prévalu, consistait à rattacher la forme touarègue (Ahaggar) *Amahey* au verbe *ahey*, "piller". *Amahey* signifiant alors "pillard". L'explication cadrait bien avec la société touarègue où le pillage était l'un des piliers de l'économie et de la culture traditionnelles. Mais c'est là une étymologie "populaire", insoutenable du point de vue de la linguistique historique berbère.
Amahey n'étant qu'une variante locale de *Amaziy*, toute étymologie valant pour l'un doit nécessairement être acceptable pour l'autre. Or, il est impossible d'expliquer l'*Amaziy* du berbère nord à partir du verbe *ahey*, "piller, prendre par violence". Ce verbe a pour correspondant en touareg méridional *ay(u)* [Alojaly 1980 : 64], et en berbère nord *ay*, "prendre, saisir..." (issu d'un ancien *awy*, encore attesté dans certains parlers de Petite Kabylie ; Cf. chap. 17).

Ceci démontre que /h/ de *ahey* Ahaggar ne provient pas d'un ancien /z/ puisque, si tel était le cas, on devrait trouver : **azey/ažey/ašey* en touareg méridional et **azey* en berbère nord. Il s'agit en fait d'une autre correspondance phonétique, plus rare, mais bien établie : Berbère ancien = /w/ > Berbère moderne = /w/, /h/ ou zéro (selon les dialectes et les environnements ; Cf. Prasse 1957 et 1969). Il ne peut donc y avoir de lien entre *Amahey/Amaziy* et le verbe *ahey/awy/ay*, "piller/prendre...", car cela supposerait en berbère nord une forme **amawiy/amawey* au lieu de l'*amaziy* attesté.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- T. Sarnelli (1957) a proposé de rattacher *Amaziɣ* à la racine *ZWɣ*, "rouge". Sa démonstration n'est guère convaincante au plan linguistique dans la mesure où tous les dérivés de cette racine maintiennent très nettement, et dans tous les dialectes, les trois phonèmes constitutifs, y compris la semi-voyelle médiane [*izwiɣ/izwaɣ, azegg°aɣ/azeggaɣ, tezweɣ, imizwiɣ*...]. Or, *Amaziɣ*, dans un système de correspondances synchroniques, ne peut être rattaché qu'à une base **Zɣ*. Il faudrait donc admettre un traitement particulier de la semi-voyelle dans le cas de la relation postulée *ZWɣ > Amaziɣ*. Les seuls arguments que l'on pourrait avancer en faveur de cette thèse seraient d'ordre éthnologique (peintures corporelles, couleur de peau, habillement, représentations conventionnelles...).

- Karl Prasse (1972 : 9, note 4 et 1974 : 299), suivant sur ce point F. Nicolas (1950 : 188), rapproche prudemment *Amaziɣ* d'un verbe *žžeɣ*, "marcher d'un pas altier, comme un noble". On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une coïncidence fortuite, ou d'une reconstruction sémantique locale : ce verbe semble n'avoir qu'une existence très locale et n'a jamais été signalé ailleurs qu'en touareg méridional (tawellemmet de l'Est). Il est possible qu'il n'y ait là qu'une variante de *žeyeɣ*, "être brave, intrépide" [Alojaly 1980 : 83]. Du point de vue morphologique, un dérivé de forme *amažeɣ* serait anormal et assez surprenant à partir d'un verbe *žžeɣ* à initiale tendue (on attendrait un **amažžaɣ*). Il faudrait, là encore, postuler un traitement morphologique et phonétique particulier à partir d'une base primitive **(W)Zɣ* (qui aurait donné d'une part *amaziɣ*, d'autre part *žžeɣ*) pour expliquer l'ensemble des faits. L'hypothèse ne peut être exclue mais elle reste à démontrer.

En fait, les nom d'agent de structure *aMaCiC* sont plutôt rares dans l'état actuel de la langue et la plupart de ceux qui existent ne sont plus reliés à des bases verbales vivantes (l'un des rares exemples transparents est le chleuh *amarir*, "chanteur", formé sur le verbe *irir/urar*, "chanter/jouer" connu en chleuh et en kabyle).

En définitive, les seuls éléments de (quasi) certitude auxquels on puisse aboutir quant à la formation de ce mot peuvent se résumer ainsi :

Amaziɣ est :

- de façon quasi certaine un nom dérivé (Nom d'Agent à préfixe *m-*),
- construit, d'un point de vue synchronique, sur un radical **Zɣ* (= **iziɣ/uzaɣ*) dont on ne trouve apparemment pas de trace certaine en berbère moderne, en tant que lexème verbal vivant.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A titre d'hypothèse cependant, on avancera un rattachement à la racine *ZY* "dresser la tente" (Laoust 1935), attestée dans le Maroc central et qui n'est sans doute pas sans lien avec le lexème nominal pan-berbère *tazeqqa/tizywin* "maison"). Si ce lien est exact, *amaziy* a pu tout simplement signifier : "le nomade, celui qui habite sous la tente" ou "l'habitant, le résident", en fonction du sens que l'on retient pour ce verbe à date ancienne.

Il est, en tout état de cause, difficile d'établir un étymologie sûre pour cet éthnique dont la formation remonte à une époque très ancienne (au moins l'Antiquité) et dont la base verbale à partir de laquelle il a été formé peut avoir disparu depuis longtemps.

Imaziyen, "les hommes libres"

Au niveau sémantique, de nombreux chercheurs ont pensé et écrit que *Amaziy/Imaziyen* signifiait "homme(s) libre(s), noble(s)" (ce qui est du reste le cas de beaucoup de noms d'ethnies dans le monde). Cette interprétation semble venir de Jean-Léon l'Africain [1956, notamment p. 15] : « aquel amazig [= *awal amaziy*], ce qui veut dire langage noble. » Elle a été reprise et répandue par St. Gsell [*HAAN*, V : 119 et 1916 : 135] et on peut la rencontrer sous la plume des meilleurs auteurs. Pourtant, elle n'est certainement pas fondée et relève d'une extrapolation indue faite à partir de données régionales exactes : dans certains groupes berbères où il existait une stratification sociale forte [Touaregs] et/ou une importante population (réputée) allogène (négroïde) [Sud marocain, Sahara algérien], le terme *Amaziy* a eu tendance à désigner spécifiquement le Berbère blanc, l'homme libre, voire le noble ou le suzerain (comme chez les Touaregs méridionaux), par opposition aux berbérophones noirs ou métissés, de statut social inférieur (esclaves, descendants d'esclaves, quinteniers quasiment asservis, castes professionnelles spécifiques : musiciens, bouchers...). Mais il ne s'agit là que d'usages locaux secondaires, déterminés par les conditions socio-économiques particulières de ces groupes et il n'y a pas d'argument sérieux [sinon les réactions d'auto-glorification nationale des Berbères eux-mêmes !] pour les postuler dans la signification primitive de *Amaziy* qui est fondamentalement un ethnonyme et non une désignation référant à une classe ou un statut social.

*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On notera enfin que, ces dernières années, de nombreux Berbérisants maghrébins - surtout des Marocains - ont essayé d'introduire, dans l'usage français, les appellations *Amaziy-Imaziyen/tamaziyt* en remplacement des traditionnels "Berbère-Berbères/(langue) berbère", sans doute jugés offensants pour la dignité nationale (Berbères < Barbares)...

Cette initiative s'inscrit dans "l'air du temps" au Maghreb qui est à la décolonisation et à la réappropriation de l'Histoire et des Sciences sociales. On constate d'ailleurs que ce néologisme a tendance à se répandre dans l'usage français (et arabe) au Maghreb où les institutions étatiques l'adoptent systématiquement. Le discours officiel algérien et marocain parle régulièrement désormais des "Amazigh" et de la "langue amazigh"/"tamazight". Il est cependant douteux qu'un tel usage puisse s'imposer en français et dans les autres langues occidentales car la dénomination "berbère" y est très ancienne et bien établie (Cf. la mise au point très précise sur ce problème terminologique de Galand 1985).

Au demeurant, les spécialistes maghrébins initiateurs de ce néologisme devraient peut-être s'interroger sur la signification idéologico-politique profonde de sa récupération par les Etats algérien et marocain... Sans doute les Imazighen et le tamazight sont-ils moins subversifs que les Berbères et la langue berbère.

*

*[Ce chapitre reprend la notice : "Amaziy (Berbère)", **Encyclopédie berbère IV**, 1987 : 562-568.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

11

LA LANGUE BERBERE DANS LES TEXTES ANCIENS : La *Description de l'Afrique Septentrionale* d'Abou Obeid EL-BEKRI

Dans un article passionnant de 1973 ("Le monde berbère vu par les écrivains arabes du Moyen âge"), l'éminent arabisant polonais Tadeusz Lewicki a clairement mis en évidence l'intérêt que présente l'étude des textes arabes anciens pour la connaissance du monde berbère.

Pour le linguiste berbérisant, l'exploitation systématique de ces témoignages et des données linguistiques éparses qu'ils renferment est une tâche de la plus haute importance. C'est en effet la seule voie d'accès un peu assurée à la langue berbère de ces époques reculées. Le berbère, au cours de son histoire, n'a jamais définitivement atteint le statut de langue écrite reconnue. On ne dispose donc pas d'une production littéraire berbère qui permettrait de suivre l'évolution de la langue à travers les siècles : l'essentiel des documents un peu consistants ne remonte guère au-delà de deux ou trois siècles (textes chleuhs en caractères arabes), et ne concerne qu'une zone dialectale bien précise (sud marocain). La conséquence de cet état de fait est que ce que l'on croit savoir des formes anciennes de la langue repose surtout sur les hypothèses d'évolution et de reconstruction que la comparaison des dialectes actuels permet de formuler.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On comprend alors à quel point les informations linguistiques que l'on peut glaner chez les auteurs anciens, aussi fragmentaires et imprécises soient-elles, constituent des données essentielles : elles permettent de vérifier ou d'infirmer des hypothèses et d'éclairer tant soit peu les "siècles (véritablement) obscurs" de l'histoire de la langue berbère. Ces traces sont les auxiliaires d'une laborieuse remontée dans le temps. De proche en proche, on peut aussi espérer qu'elles contribueront au défrichement des inscriptions libyco-berbères en fournissant des jalons précieux, notamment sur le plan des structures grammaticales et phonologiques. De plus, à côté des renseignements de linguistique interne, ces textes anciens contiennent aussi souvent des informations sociolinguistiques précises, tout particulièrement sur les langues en présence.

Tout un programme de relecture linguistique des productions littéraires et scientifiques anciennes, tant arabes que grecques et latines, attend donc les berbérisants. Et il n'est pas exclu que ce regard, étroitement préorienté, permette de mettre à jour bien des faits jusque-là ignorés et cela, même dans les textes les plus "classiques" et les plus parcourus.

C'est dans ce cadre général que l'on présente ici les résultats d'une exploration menée dans l'oeuvre d'El-Bekrî, la *Description de l'Afrique Septentrionale*, texte rédigé au XI^{e} siècle de l'ère chrétienne (1068), traduit par De Slane.

Quelques remarques de méthode

- Cette première partie de l'exploitation du texte d'El-Bekrî porte sur les données linguistiques et sociolinguistiques. L'étude systématique de l'onomastique est développée au chapitre suivant.

- La traduction de De Slane comporte un certain nombre d'additions, notamment des traductions de toponymes, qui ne sont pas dans l'original arabe. Il est donc indispensable de se référer systématiquement au texte d'El-Bekrî (d'où un système de doubles références : les références à la pagination (arabe) d'El-Bekrî sont données sous la forme p.A...).

- On s'est efforcé de distinguer systématiquement entre :

a) témoignages linguistiques explicites, *i.e.* toute information expressément fournie par l'auteur lui-même (par ex. : les traductions de phrases berbères...), et :

b) témoignages linguistiques indirects, *i.e.* toutes les conclusions et hypothèses que l'on peut émettre à partir du texte sans qu'elles y soient explicitement formulées.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On notera que la présence d'un important index, en français et en arabe, facilite grandement l'exploitation du matériau onomastique qui fournit la majorité des informations linguistiques (nombreuses traductions de toponymes).

Abréviations, sigles et symboles utilisés

- (PB) = Pan-Berbère. Elément attesté dans la généralité des dialectes berbères actuels. Est considérée comme (PB) toute donnée attestée en touareg et au moins dans un dialecte berbère nord.
- BN = Berbère nord. Ensemble des dialectes du Maghreb et du nord Sahara (à l'exclusion du touareg). Est considéré comme BN tout élément connu au moins dans deux dialectes nord.
- NPL = Nom Propre de Lieu.
- NPP = Nom Propre de Personne.
- > = indique une relecture ou une réinterprétation proposée (= "à relire").
- < = indique une origine supposée (= "provient de").
- (?) = incertitude quant à la forme ou à l'interprétation proposée.

I. INFORMATIONS SOCIOLINGUISTIQUES

Extension de l'aire linguistique berbère

1. Le berbère est implanté très loin à l'est dans le territoire égyptien :

- p. 11 : Loc. El-Haniya, sur la côte méditerranéenne, à 72 milles à l'ouest d'Alexandrie : « Dans les environs d'El-Haniya se trouvent quelques familles louatiennes et mézatiennes...»

Plusieurs autres passages mentionnent une (forte) implantation berbère à l'est, mais la localisation précise en est délicate :

- p. 12 : Loc. Kibab-Maani/Kharaïb El-Caoum (?), sur la route de l'Egypte à Barca (?) : « On y voit aussi [...] environ un millier de tentes appartenant aux Fadela et aux Beni-Akidan, peuplades berbères...»

2. Le berbère a déjà atteint vers le sud son extension actuelle (le fleuve Niger) :

- p. 324 : « Les Beni-Djoddala, dont le territoire touche celui des Noirs, demeurent à l'extrême limite du pays où l'on professe l'Islamisme. La ville nègre la plus rapprochée de la contrée des Beni-Djoddala se nomme Sanghana ; elle en est à six journées de distance et se compose de deux villes séparées par le Nil [= le Niger].".

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On sera évidemment tenté d'identifier les Beni-Djoddala aux actuels Igdalen de la boucle du Niger.

Existence de communautés non-berbérophones au sein de l'aire linguistique berbère

1. Langue non identifiée :

- p. 19 : Loc. Sort ou Sirt (= Medinat es-Soltan), au fond de la grande Syrte (Libye) : « Ils parlent une espèce de jargon qui n'est ni arabe, ni persan, ni berbère, ni copte ; personne ne peut les comprendre exceptés eux-mêmes.» [*survivance punique ?*].

2. Copte :

- p. 20 : Loc. Libye, Région de Tripoli :

« Aux environs de la ville de - [Tripoli]. on voit des Coptes, habillés comme les Berbères, mais parlant la langue copte. Leurs villages se trouvent à l'est et à l'ouest de Tripoli, sur une longueur de trois journées, jusqu'au lieu nommé Beni-s-Saberi. Du côté du midi, les établissements coptes se rencontrent jusqu'à deux journées de marche...»

Ce témoignage tout à fait clair est confirmé par un passage moins explicite :

- p. 17 : Loc. (L)adjedabiya, près de la grande Syrte (Libye) : «...Ils sont presque tous coptes.»

Il existait donc au XI^{e} siècle des communautés de langue copte assez importantes dans le nord de la Libye.

II. INFORMATIONS GRAMMATICALES

Les marques du Nom

L'ensemble des lexèmes nominaux que l'on relève chez El-Bekrî permet de construire un système des marques du nom quasiment identique à celui des parlers berbères actuels de la zone nord :

- masculin/singulier (Etat Libre) :
  - *a---* : *adrar*, "montagne" (se reporter en § III)
  - *u---* : *udi*, "beurre fondu", *udad*, "mouflon", *uzzal*, "fer"
  - *i---* : *iyzer*, "torrent, ravin"
- féminin/singulier (Etat Libre) :
  - *t---t* : *tissen(t)*, "sel", *tagdimet*, "tambourin"
  - *t---a* : *targa*, "rigole", *tazeqqa*, "maison", *tala*, "fontaine"

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- masculin/pluriel (Etat libre) :
  i---(a)n : *ikammen*, "pactes", *izamaren*, "agneaux (?) ", *isiden*, "autruches", *irsan*, "puits"
  u---n : *udaden*, "mouflons"
- féminin/pluriel (Etat Libre) :
  t---in : *tuwennin*, "les puits"
- formes d'Etat d'Annexion (masculin) :
  u/w--- : *ugellid* (< *agellid*), "roi", *wuššen* (< *uššen*), "chacal"
  wuššanen (< *wuššanen*), "chacals"

Ces données peuvent être récapitulées en un tableau qui, malgré certaines cases vides (par manque d'information), recouvre dans ces grandes lignes le système actuel du berbère nord (Cf. chap. 4) :

	Singulier	Pluriel
(Masculin)	*a/i/u---*	*i---n*
	u/w---	(annexion du masculin)
(Féminin)	*t---t/a*	*t---in*

Les marques du Verbe

Le texte d'El-Bekrî apporte une information essentielle dans ce domaine : l'existence dans le Maroc atlantique (Berghaouata) de la série spéciale des indices personnels suffixés du prétérit des verbes d'état :

- p. 267 : *muqqar Yakuš*, "Dieu est grand" (p.A. 139).

Le verbe *myr/mqqr*, "être grand" porte ici une marque zéro, indice de la 3ème pers. du masc. sing., conservée dans quelques dialectes actuels (touareg Ahaggar, kabyle surtout) qui appartient à un ancien paradigme d'indices suffixés propre aux verbes d'état. Le Maroc actuel, dans son ensemble, a abandonné ce type de marques spécifiques et les verbes d'état y sont maintenant conjugués avec les indices personnels réguliers (*i-mellul* au lieu de *mellul-Ø*). On a donc ainsi la preuve qu'à l'époque du royaume Berghaouata, ce paradigme particulier était encore en usage dans une partie du Maroc.

- p. 313 : le nom de la ville fondée sur l'ordre d'Abdallah ibn Yasin (Almoravides), *Aretnenna*, que nous proposons d'analyser en : *aret nenna*, " la chose (que) nous avons dite (= ordonnée)", autoriserait à poser pour le verbe *nn*, "dire",

a) une marque de 1ère pers. du plur. ("nous") *n-*, identique à celle des parlers actuels ;

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

b) une marque aspectuelle de prétérit ("accompli") semblable à la forme actuelle : *ini* (aoriste)/*nna* (prétérit).

- p. 261 : le surnom du prophète Saleh (Berghaouata), *ur-ya-wara*, indépendamment du problème de l'interprétation sémantique du segment (Cf. § III, n° 41,), permettrait peut-être aussi d'identifier :

a) une marque de 3ème pers. de masc. sing. ("il") *i-/y-*, identique à la forme actuelle (*-ya-* < *(i)-ya*, "il...").

b) une marque aspectuelle de prétérit en *-a*, qui caractérise de nombreux verbes appartenant au fonds lexical fondamental.

Unités grammaticales diverses (modalités, prépositions, conjonctions, pronoms)

1. *n*, "de" : indicateur de relation entre deux nominaux (PB). On en relève de très nombreuses attestations :

- p. 125 : *targa n udi*, "rigole de beurre fondu"
- p. 127 : *tala n tiray*, "fontaine de..."
- p. 267 : *bism n Yakuš*, "au nom de Dieu"
- p. 296 : *tuwennin n ugellid*, "les puits du roi"
- p. 296 : *ager n wuššen*, "le champ du chacal"
- p. 310 : *adrar n uzzal*, "la montagne de fer"
- p. 340 : *ayrem n ikammen*, "le château des pactes"...

On notera que la relation de dépendance entre deux nominaux n'est pas toujours formellement marquée par cette préposition. On relève plusieurs syntagmes où il y a, d'après la notation d'El-Bekrî, simple juxtaposition des deux nominaux :

- p. 296 : *aman tissen(t)*, "l'eau salée, eau du sel"
- p. 296 : *aman isiden*, "eaux des autruches"
- p. 299 : *ager tonda*, "le champ de la mare".

On rappellera que plusieurs dialectes (kabyle, Maroc...) connaissent effectivement la simple juxtaposition (le second nominal étant à l'état d'annexion) pour marquer la relation de dépendance, ceci pour certaines catégories morphologiques de noms seulement (ex : *aman isaffen*, "l'eau des fleuves" ; Cf. chap. 4). Il serait cependant aventureux de tirer une quelconque conclusion définitive à partir de ces exemples, car il s'agit dans tous les cas de contextes où une assimilation phonétique de la préposition *n* est possible (et attestée dans les parlers actuels) : /n+t--/ > [tt--] et /n+n--/ > [nn--].

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. *am*, "comme semblable à" :

- p. 267 : *ur d am Yakuš*, "il n'y a point de semblable à Dieu". Loc. Berghaouata. (Sur *am* et son homologue *zun(d)*, Cf. Ch. Pellat 1957).

3. La négation *ur/wer...* :

El-Bekrî donne deux phrases à la forme négative dans lesquelles la marque de négation présente un aspect très comparable à ce que nous connaissons de nos jours :

- p. 261 : Négation de phrase verbale) *ur- (i)ya-wara*, surnom berbère du prophète Saleh le Berghaouatien (sur l'interprétation sémantique de ce nom, voir sous *ya*, en § III).

La négation verbale a donc une forme tout à fait semblable à celle des parlers actuels, notamment le kabyle qui a : *ur... (w)ara* (= "ne...pas").

- p. 267 : (négation de phrase nominale) *ur d am Yakuš*, "il n'y a point de semblable à Dieu" Loc. Berghaouata.

L'élément *d* est sans aucun doute la particule de prédication, très courante en kabyle et dans les parlers marocains septentrionaux (Rif, tamaziγt). Des formes de négation nominale très proches existent en rifain : *urid*, "ce n'est pas, il n'est pas". Sur le plan syntaxique, l'interprétation de cette phrase n'est pourtant pas totalement claire car, si *ur d am Yakuš* signifiait "il n'y a point de semblable à Dieu", on se demandera comment l'on pouvait dire : "il n'est pas/ce n'est pas semblable à Dieu". Ceci implique en fait que *ur d* est plus qu'une simple négation, il s'agit plutôt de la négation d'une existence (= "il est absent, il n'existe pas") qui pourrait être mise en parallèle avec *ulaš* kabyle ("il n'y a pas") ou *aba* touareg ("il n'y a pas, il a disparu").

4. Pronoms démonstratifs-indéfinis (supports de détermination) : *tin/tan* (< *ti n, ta n*, "celle de"),

- p. 296 : *Tan Udaden* (N.P.L) = "celle des mouflons, la place des..."
- p. 312 : *Tin Izamaran* (NPP) = "celle des agneaux/béliers".
- p. 302 : *Tin Yeruten* (NPP) = "celle de ..."
- p. 297 : *Tan Defes* (NPL) = "celle de..".

On retrouve là une caractéristique de l'onomastique touarègue actuelle dans laquelle les individus et les lieux sont très souvent dénommés par des complexes de ce type (le masculin correspondant, *I n*, "celui de", qui foisonne en zone touarègue, n'est pas attesté ici. Cf. Galand 1986).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

III. DONNEES LEXICALES

1. *adrar*, "montagne" (PB)
- p. 310 : *"Idrar n ouzzal*, la montagne de fer" (NPL) (> *adrar n uzzal*). Loc. Route de Ouadi Derâ au désert - [p.A. 164].

2. *agellid*, "roi" (BN)
- p. 296 : "*touwennin an oguellid*, les puits du roi" (NPL) (> *tuwnnin n ugellid*). Loc. Route de Derâ à Sidjilmessa - [p.A. 156].

3. *ager/iger* (?), "champ" (BN)
- p. 296 : "*agguer an oouchan*, le champ de(s) chacal(s)" (NPL) (> *ager n wuššen/wuššann*). Loc. Route de Derâ au désert - [p.A. 156].
- p. 299 : "*agguer tendi*, amas d'eau" (NPL) (> *ager (n) tenda* (?) = le champ de la mare (?)). Loc. Route de Tamédelt à Aoudaghast - [p.A. 157].

4. *aman*, "eau" (PB)
- p. 296 : "*aman tissen*, l'eau salée" (NPL) (> *aman (n) tissen(t)* (?) = l'eau du sel (?). Loc. Route de Derâ à Sidjilmessa - [p.A. 156].
- p. 296 : *"aman issidan*, l'eau des autruches" (NPL) (> *aman (n) isiden*). Loc Route de Derâ à Sidjilmessa - [p.A. 156].

5. *Ayaref*, (?) (NPL)
- p. 289 : "*Agharef*". Nom d'un ensemble de puits saumâtre. Loc. Route de Tamédelt à Aoudaghast - [p.A. 157].

Le kabyle possède un terme *ayaref* désignant la "meule dormante".

6. *ayiya*, "pierre sèche" (NPL)
- p. 295 : "*Aghigha*. Elle fut ainsi nommée parce qu'elle est bâtie de pierres sans ciment". Ville du nord du Maroc - [p.A. 155].

Il existe des formes voisines dans de nombreux dialectes actuels, avec le sens de "pierre, rocaille" : kabyle : *adyay* ; mozabite : *ayay, tyayet* (fem.), Cf. Delheure 1984 : 30.

7. *ayrem*, "château" - (PB)
- p. 340 : *aghrom en ikammen*, le château des pactes" (NPL) (> *ayrem n ikammen*). Loc. Ouargla. - [p.A. 182].

La vocalisation /o/ fournie par De Slane et le rapprochement avec *ayrum*, "pain" qu'il évoque en note sont évidemment erronés. Dans de très nombreux dialectes berbères actuels (touareg, Maroc...), *ayrem/iyrem* (et les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

correspondants féminins *tayremt/tiyremt*) désigne "le village fortifié, la citadelle".

8. *asid (*pl. *isiden*), "autruche"
- p. 296 : "*aman issidan*, l'eau des autruches" (NPL) (> *aman (n) isiden*). Loc. Route de Derâ à Sidjilmessa - [p.A. 156].

Asid/isiden, "autruche" est encore attesté en chleuh (Sous ; Destaing 1920 : 27).

9. *aret*, "chose" (?) (NPL)
- p. 313 : "*Aretnenna*". Ville construite sur l'ordre d'Abdallah ibn Yasin (Almoravides). Loc. Route du Ouadi Derâ au désert (> *aret nenna* = la chose que nous avons dite (=ordonnée)) - [p.A. 165].

Aret, "chose" (et diverses variantes) est bien attesté en touareg. Il est par ailleurs vraisemblable que le second élément (*ara*) de la négation verbale du kabyle (*ur --- ara*) lui soit apparenté.

10. *Fares, fires,* "poire", "coing ?" (BN) (< lat. *piris*), p. 132.
Nom du coing (?) à Tahert selon El-Bekrî. Il s'agit peut-être d'une erreur dans la mesure où tout le BN a : *i-fires, a-fires*, "poire" ; à moins qu'il n'y ait eu un glissement sémantique local.

11. *hergan (> argan)*, "arganier" (arbre).
- p. 307 : *hergan*. Loc. Sous - [p.A. 162].

12. *ikammen (*pl), "pactes"
- p. 340 : "*Aghrom en Ikammen*, le château des pactes" (NPL) (> *ayrem n ikammen*). Loc. Ouargla - [p.A. 182].

Ce terme ne paraît pas avoir de pendant berbère actuel. Il existe un verbe touareg (Foucauld, I, 532) *kemet* (racine *KM*), "ramasser, recueillir" qui pourrait lui être apparenté.

13. *ires* (pl. *irsan*) (NPL)
- p. 147 : "...Abar El-'asker "les puits de l'armée", c'est-à-dire l'armée d'Ocba. En langue berbère, on les appelle *Erçan*". Loc. Aïn Ferès (Route d'Oran à Cairouan) - [p.A. 72].

Ires/irsan désigne le "puits" en mozabite (Delheure 1984 : 175) et en touareg (Foucauld, IV : 1670 ; Alojaly 1980 : 163) et "une terre humide et argileuse" en kabyle.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

14. *iyzer*, "torrent, ravin" (PB) (NPL)
- p. 136 : *Ighzer*, nom d'une ville (peut-être Boufarik) - [p.A. 76/66].

15. *iyen/iğğen (iḥan ?)*, "un , unique" (PB)
- p. 267 : "*ihan Yacoch*, l'unique, c'est Dieu" (profession de foi des Berghaouata) (> *iyen yakuš*, "un (seul) Dieu, Dieu est unique") - [p.A. 139].
La forme proposée par El-Bekrî est assez surprenante et très probablement fautive : aucun dialecte actuel ne comporte cette constrictive pharyngale dans le numéral "un" (formes attestées : *iyen, yan, yiwen, iggen, iğğen*...). On peut supposer qu'il s'agit d'une coquille et restituer un point sous le caractère arabe : la séquence doit alors être relue *iğğen* (prépalatale affriquée).

16. *izamaren (*sing. *izimmer*), "les agneaux/les béliers" (NPP)
- p. 312 : "*Tin Izamaren*", mère d'Abdallah ibn Yasin (Almoravides) - [p.A. 165].
Izimmer/izammaren désigne "l'agneau, le bélier" dans de nombreux dialectes berbères.

17. *Mamet*, "Mahomet"
- p. 269-70 : "*imouni Mamet*, regarde Mahomet" (> *imun-i Mamet (?)* = Mahomet est avec moi/me regarde (?)) - [p.A. 140].
Cette forme Berghaouatienne du nom du prophète semble indiquer que les consonnes postérieures (ici la pharyngale sourde /ḥ/) de l'arabe ne sont pas encore intégrées dans le phonétisme de certains parlers berbères (pour un témoignage contraire, voir *tabaḥrit* et *tiḥammamin*).

18. *(i)mun (i)*, "regarder" (?) (Berghaouata)
- p. 269-70 : "*imouni Mamet*, regarde Mahomet" (> *imun-i Mamet* (?) - [p.A. 140].
L'interprétation sémantique proposée par El-Bekrî paraît douteuse : une forme d'impératif *imuni* = "regarde" est peu vraisemblable, tant par l'initiale et la finale vocalique /i/ que par la racine lexicale elle-même. Le segment doit plutôt être réinterprété en *imuni* > *y-mun-i* = "il m'apparaît/il se manifeste à moi". Le verbe *uman/mun*, "apparaître, paraître, se manifester clairement" est toujours très vivant dans les parlers touaregs (Foucauld, III : 1204-5 ; Alojaly 1980 : 129) ; d'où : *y-mun-i Mamet* = "Mahomet se manifeste à moi/m'apparaît". On pourrait également penser au verbe marocain *mun* acompagner : *imun-i M.* = "M. m'accompagne".

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

19. *myr/mqqr* (verbe), "être grand" (PB)
- p. 267 : "*moggar Yacoch*, le grand, c'est Dieu" (Berghaouata) (> *muqqar Yakuš*, Dieu est grand).

20. *nn* (verbe), "dire" (?) (PB) (NPL)
- p. 313 : *Aretnenna*. Nom d'une ville construite sur l'ordre d'Abdallah ibn Yasin (Almoravides) (> *aret nenna*, "la chose/ce que nous avons dite" (= ordonnée)?) - [p.A. 165].

Il est clair que nos implications lexicales (*aret* = "chose" - voir ce mot - et *nn* = "dire") s'effondrent si l'on ne retient pas la segmentation que nous proposons.

21. *nezar*, "crible" (?) (NPL)
- p. 293 : "*Fahs Nezar*, la plaine du crible". Loc. près d'Aghmat - [p.A. 154].

Il s'agit peut-être d'un dérivé à nasale d'une racine verbale *zr/zzr*, "vanner, cribler, être répandu en petits fragments..." dont il y a de nombreuses attestations dans les parlers actuels (kabyle : *tazzert*, "fourche à battre les céréales", *zuzzer*, "saupoudrer"...).

22. *tabaḥrit* (adj.), "maritime" (NPL)
- p. 176 : *Tabaḥrit*, nom d'une ville sur la côte atlantique du Maroc - [p.A. 88/87].

Cet emprunt évident à l'arabe dénote une bonne intégration des consonnes postérieures (ici la pharyngale sourde /ḥ/) provenant de l'arabe (pour un témoignage contraire, voir *Mamet*, n° 17)

23. *takut*, "plante (espèce d'euphorbe) "
- p. 291 : "*Takout*". Loc. Ouadi Derâ - [p.A. 152].

24. *tala*, "fontaine" (?) (PB) (NPL)
- p. 127 : "*Tala'n-tiragh*". Nom d'une fontaine dans la ville d'Achir (> *tala n tiray*, la fontaine de..., voir ce terme *tiray*) - [p.A. 60].

25. *tamatyust*, " pierre (variété de) "
- p. 336 : "*tamatghost*, pierre qui s'amollit lorsqu'on la frotte, au point de prendre la consistance du lin. Elle sert à faire des licous...". Loc. près du Ouadi Derâ - [p.A. 179].

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

26. *Tadmekka* (NPL), "forme de la mekke". Loc. Mali actuel - p. 339 - [p.A. 181].
Malgré la traduction très explicite d'El-Bekrî, la structure de ce complexe demeure obscure (*tad*, démonstratif ? = "celle-ci, Mekke", phrase nominale pure à deux syntagmes nominaux, ou : *ta d Mekka* = "celle-ci c'est M.", phrase nominale à morphème de prédication *d* ?).

27. *taqdimet*, "tambour de basque" (BN)
- p. 140 : "*tacdimet*". Loc. Tihert - [p.A. 68].
La forme *tigdemt, tagdemt*, "tambour de basque, tambourin" est relevée par plusieurs dictionnaires kabyles (Olivier, 1878 : 289 ; Huyghe 1901 : 320). Actuellement, ce terme, encore attesté dans la toponymie, est devenu très rare, s'il n'a pas tout à fait disparu.

28. *targa*, "rigole" (BN)
- p. 125 : "*Targa'n oudi* = la rigole de beurre fondu" (NPL), conduits situés dans les ruines de Bechilga (ex-Zabi), au sud de Msila - [p.A. 59].

29. *tasi n semt*, "pierre (variété de) "
- p. 341 : "*Taçi'n-semt*, pierre qui ressemble à l'agathe...". Loc. Sahara, route de Tadmekka à Ghadames (> *tasi n (t)semt*, ... de/du sel (?)). Cf. *tissent* - [p.A. 186].

30. *Tawrest, tawrast*, "fauve, marron..." (NPL) (PB)
- p. 275 : Taourest.
Adjectif féminin, correspondant au masculin *awras* (sans doute à l'origine du nom des Aurès). El-Bekrî l'explicite par "rouge". Mais le sens actuel à travers les différents parlers (touareg, kabyle, Maroc...) où la forme est attestée fait plutôt pencher pour "fauve, marron, brun..." (Cf. Chaker 1990).

31. *taurγa*, (?) (NPL)
- p. 101 : "*Taourgha*", grande source située dans la ville de Nefzaoua - [p.A. 41].
Toponyme à rattacher à la racine pan-berbère *wrγ*, "jaune" (?).

32. *tazeqqa*, "maison" (PB)
- p. 297 : "*Tazecca*" - [p.A. 157]. Loc. Route de Tamédelt à Aoudaghast.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

33. *tentuas*, "variété de pierre très dure"
- p. 341 : "*Tentouas*" - [p.A. 182]. Loc. Route Tadmekka-Ghadames (sert à percer la pierre dénommée *tasi n semt*, Cf. n° 29).

34. *tiḥammamin*, "les bains" (NPL)
- p. 290 : "*tihammamin*" - [p.A. 152]. Loc. Route de Sidjilmessa à Aghmat.
Cet emprunt à l'arabe dénote aussi une bonne conservation de la pharyngale sourde /ḥ/ étrangère au système phonologique primitif du berbère.

35. *tiraɣ*, (?) (NPL) (< *WRɣ* "jaune"?)
- p. 127 : "*Tala'n-tiragh*", source dans la ville d'Achir. (> *tala n tiraɣ*, la fontaine de ...) - [p.A. 60].
Ce terme *tiraɣ* est rapproché, sans doute à juste raison, de la racine pan-berbère *wrɣ*, "jaune" par De Slane. On pourrait cependant aussi penser à la base *rɣ*, "être brûlant, brûler"

36. *tissent*, "sel" (PB)
- p. 296 : "*Aman tissen*, l'eau salée", (NPL) (> *aman (n) tissent*, l'eau de/du sel). Loc. Route de Derâ à Sidjilmessa - [p.A. 156].
Le berbère actuel connaît les variantes *tissent* (Maroc) et *tisemt*, *tésemt* (touareg). C'est cette dernière forme que l'on a proposé de voir dans le second élément de *tasi n semt* (voir n° 29).

37. *tu(w)nnin, tûnnin*, "les puits" (PB)
- p. 296 : "*Touwennin'an-oguellid*, les puits du roi" (NPL) (> *tuwnnin n ugellid*). Loc. Route de Derâ à Sidjilmessa. - [p.A. 156].
Il s'agit du pluriel du nom féminin *tanut*, "le petit puits" formé sur *anu*, "le puits". Les formes touarègues apparentées *tagnut*, *tagaynut* (Foucauld, I : 193) laissent supposer une racine originelle *WYN* qui explique la semi-voyelle /w/ de la forme représentée ici (confirmation dans *weynu Heylun*, "puits de H.", p. 297- [p.A. 156].

38. *udad* (pl.*udaden*), "mouflon" (PB)
- 296 : "Ten Oudaden, le puits des cerfs : (NPL) (> *Tan udaden*, celle (la place) des mouflons). Loc. Route de Derâ à Sidjilmessa - [p.A. 156].
Udad est le nom pan-berbère (chleuh, touareg...) du mouflon à manchettes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

39. *udi*, "beurre fondu" (PB)
- p. 125 : *"Targa n Oudi*, la rigole de beurre fondu" (NPL) (> *targa n udi*) - [p.A. 59].

Dans les parlers berbères actuels, *udi* signifie, selon les régions, "beurre frais" ou "beurre fondu".

40. *uzzal*, "fer" (PB)
- p. 310 : *"idrar en Ouzzal*, la montagne de fer" (NPL) (> *adrar n uzzal*). Loc. Route du Ouadi Derâ au désert - [p.A. 164].

41. *(w)aggag*, "lettré" (?) (NPP)
- p. 312 *et sq : "Waggag Ibn Zelwi*" jurisconsulte de Melkous (Almoravides) - [p.A. 165].

En touareg, ce terme est encore attesté avec le sens de "lettré" (*faqih*) et est usité comme prénom. Un lien avec l'arabe *ḥa:ǧǧ/ḥaǧa:ǧ* n'est pas à exclure.Voir aussi chap. 12, n° 3 et 27.

42. *wayd*, "individu sans frères ni cousins"
- p. 262 : "*ouaghd*, individu qui n'a ni frères ni cousins", terme attribué aux Sanhadja - [p.A. 136].

Ce terme ne semble pas avoir de correspondant dans les parlers modernes. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'un emprunt à l'arabe (*wa:ḥid*), dans lequel la pharyngale sourde aurait été traitée en vélaire (> [ɣ] > [x] ; *wax(i)d*), phénomène encore tout à fait régulier en touareg, puis sonorisée au contact de la dentale [d] (> *wayd*).

43. *ya* (?), (NPP) (< Ur-Ya-Wara)
- p. 261 : "*Ouryawera*, c'est-à-dire, "celui après lequel il n'y a rien" (surnom berbère du prophète Saleh, le Berghaouatien) - [p.A. 136].

La segmentation *ur ya wara* et l'identification de *ur wara* comme étant la négation verbale discontinue ("ne...pas"), encore très vivante en kabyle, peuvent être considérées comme assurées. Par contre, il est difficile de rattacher avec certitude à une base lexicale connue le segment médian *ya*, qui, d'après l'interprétation fournie par El-Bekrî, devrait signifier "suivre, être après...". Sur la base des données lexicales actuelles, on pourrait émettre deux hypothèses de rapprochement :
- avec le verbe *g*, "faire, être fait, constituer, être..." qui connait des formes *y*, notamment dans le Maroc central ; d'où *ur-ya-wara > ur (i)ya wara* = "il n'a rien fait/il n'est rien..."
- avec le verbe touareg *h*, "être dans, être situé, occuper un lieu" ; d'où *ur ya-wara > ur i(h)a wara*, "rien n'est en lui..."

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

44. *yakuš*, "*Dieu*" (Berghaouata)
- p. 267 : "*a bisem en Yacoch*, au nom de Dieu" > *a bism n Yakuš* - [p.A. 139].
- p. 267 : "*moggar Yacoch*, le grand, c'est Dieu" > *muqqar Yakuš*, Dieu est grand - [p.A. 139].
- p. 267 : "*ihan Yacoch*, l'unique c'est Dieu" > *iyen Yakuš*) - [p.A. 139].
- p. 267 : "*our d'am Yacoch*, il n'y a point de semblable à Dieu" > *ur d am Yakuš* - [p.A. 139].

Sur ce nom de Dieu, attesté dans d'autres documents sous des formes voisines (*akuš*, *yuš*...), on se reportera à la mise au point de Camps/Chaker 1986. Comme l'a suggéré depuis longtemps R. Basset (1899), il s'agit vraisemblablement d'une forme de 3ème pers. du masc. sing. sur une racine verbale *KŠ/WŠ* "donner (d'où : *yakuš*, *yuš* = "il donne"). Le rapprochement avec le dieu Bacchus, esquissé en note par De Slane, doit être totalement rejeté.

IV. - PHONETISME

Les matériaux linguistiques répertoriés chez El-Bekrî restent trop fragmentaires et trop divers pour qu'il soit possible d'en tirer un tableau complet du phonétisme et de la phonologie du berbère de cette époque. Ainsi, dans l'ensemble de ces témoignages, les emphatiques n'apparaissent pratiquement pas. De ce constat, on ne peut tirer naturellement aucune conclusion, si ce n'est celle de l'insuffisance quantitative des matériaux à notre disposition.

Pourtant, on peut formuler quelques hypothèses vraisemblables et quelques constatations très générales :

- Tous les phonèmes et les suites de phonèmes recensés correspondent au modèle berbère actuel (zone nord).
- La spirantisation des occlusives n'est pas attestée (ou du moins pas notée), même dans les exemples provenant de régions où le phénomène est actuellement bien connu (Algérie du nord, Maroc du nord).
- Les phonèmes empruntés à l'arabe paraissent diversement traités] : bien conservés dans certains toponymes (*tiḥammamin*, *tabaḥrit*), profondément transformés (en fait, réduits à zéro) dans la version berghaouatienne du nom de Mahomet (*Mamet*, forme pouvant d'ailleurs être bien antérieure à l'époque d'El-Bekrî).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au terme de cette première partie de l'exploration, le texte d'El-Bekrî se révèle être extrêmement riche, tant dans le domaine grammatical que pour ce qui est du lexique. Les éléments d'information linguistique qu'il contient, généralement assez précis et sûrs, nous donnent une image du berbère du XI^e^ siècle qui cadre bien avec les données fondamentales de la langue actuelle et les hypothèses d'évolution communément admises.

*

[Ce chapitre reprend : "Données sur la langue berbère à travers les textes anciens : la ***Description de l'Afrique septentrionale*** *d'Abou Obeïd El-Bekrî,* ***ROMM****, 31, 1981/1 : 31-45.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

12

LE BERBERE A TRAVERS L'ONOMASTIQUE MEDIEVALE : EL-BEKRI

Dans le chapitre précédent, on a entamé l'exploitation de la *Description de l'Afrique septentrionale* d'El-Bekrî. Cette première étude a porté sur les informations explicites concernant la langue berbère que l'on peut glaner dans ce texte. L'exploration a permis de dégager de nombreux renseignements sociolinguistiques, grammaticaux, lexicaux et phonétiques, parfois extrêmement intéressants par rapport à l'évolution de la langue berbère. On poursuit ici cette lecture par l'examen systématique des matériaux onomastiques contenus dans El-Bekrî. On a inventorié et analysé les toponymes, anthroponymes et ethnonymes berbères qui permettent des inférences linguistiques. Les données et conclusions qui sont rassemblées ici sont donc nettement plus hypothétiques que celles du chapitre 11 : il s'agit d'interprétations sur des matériaux bruts, non explicités ou commentés par El-Bekrî.

Les sigles et abréviations sont les mêmes que ceux employés dans le chapitre précédent (NPT = nom propre de tribu).

INVENTAIRE ALPHABETIQUE

1. *Aftes* < *FTS* - (PB)
- Aftès, p. 225 - NPL. Ville (entre Ceuta et Fès).

Forme à relier à une racine :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- *FTS*, "émietter, s'effriter" dont sont issus divers dérivés nominaux (*uftis, aftis...*) référant à des terres friables (kabyle, touareg...), ou :
- *FTS*, "être humide, marécageux, fertile (kabyle, touareg...).

2. *Afifen* < *ifif*, "couler, sourdre..." - (PB)
- Afifen, p. 303 - NPL. Ville "... située dans une vallée où il y a des eaux vives".

3. *Aggag*, "lettré" (touareg).
- Ouaggag ben Zeloui, p. 313 - NPP.

Prénom encore usité chez les Touaregs ; il a le sens de "lettré, instruit en religion" (Foucauld I : 286) et tend à être remplacé par l'arabe *lfaqih*. La semi-voyelle initiale /w/ que donne El-Bekrî est sans doute la marque d'état d'annexion (*aggag/waggag*) ou le morphème de filiation *u/w* ("fils de"). Cf. chap. 11, n° 41 et ci-dessous n° 27.

4. *(A)gellid*, "roi" - (BN)
- Mousa ben (A)guellid, p. 294 - NPP.

Attesté dans tous les dialectes berbères (sauf le touareg) et dans l'Antiquité (libyque ; Cf. chap. 13). La marque nominale initiale *a-*, actuellement obligatoire, peut effectivement être absente dans une forme ancienne.

5. *Agersif, Gersif*, "inter-fluvial" - (BN)
- Aguercîf, p. 178, 290 - NPL. Bourg situé sur la Moulouïa

Composé de *ger* "entre" + *(a)sif* "rivière".

6. *Agdal*, "prairie inondée, mise en défens" - (BN)
- Agdal, p. 182 - NPL. Confluent des rivières Nokour et Ghîs (Rif)

Agdal, ag°dal, "prairie humide, pâturage humide", nom commun et toponyme courant.

7. *Amedagnu* < *DGN* (?)
- Ahmed ibn Amedagnou, p. 316 - NPP.

Dérivé nominal en *m-* ("nom d'agent") d'un radical non identifié *DGN*. (le touareg possède un verbe *edgen*, "s'enfoncer" (Alojely 1980 : 19).

8. *Amegdul, Megdul* "lieu protégé, défendu" < *GDL* - (BN) (Cf. n° 6)
- Amegdoul, Medjdoul, p. 154, 175 - NPL. Ville

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

9. *Ameskur* "cuvette, dépression, plaine" < *SKR* - (PB)
- ameskour, p. 281, 290 - NPL. Ville.

Dérivé en *m-* de *skr* "ê. posé, reposer sur sa base..." (touareg), "faire, ê. fait" (chleuh), "ê. médiocre" (kabyle). Des différentes significations (apparentées entre elles) de cette racine, celle du touareg est la plus adéquate et certainement la plus ancienne comme semble l'indiquer le mot largement attesté *uskir* "plat de terre" (kabyle, Maroc). En touareg, *ameskur* désigne une "plaine" ou une "cuvette où peut s'accumuler l'eau" (Cf. *i-sker/y-esker*, n° 26).

10. *Aslen*, "frêne" - (BN)
- Aslen, p. 159-160... - NPL. Ville, à l'est de l'embouchure de la Tafna

11. *(A)wzeqqur/wa-zeqqur* "tronc, bûche..." - (BN)
- Awzecour, Ouazeccour, p. 135, 242, 294.; p. 135 : "...source ombragée par un gros arbre et qui porte le nom de Ouazeccour".

La dénomination de la source réfère à la présence d'un gros arbre ; Cf. kabyle *azeqqur*, "grosse bûche, tronc"

12. *Aẓila(n)* < *iẓil* "ê. bon" - (BN)
- *Asîla*, p. 175... - NPL. Ville - ancienne Zilis ; p. 221 "...le mot Asîla dit-on, signifie la bonne".

On propose de voir dans le nom de cette ville du nord du Maroc un adjectif (Cf. chap. 2) *aẓilan* (/ẓ/ berbère > /ṣ/ arabe) issu du verbe *iẓil* "ê. bon", qui cadrerait avec la signification évoquée par El-Bekrî (hypothèse confirmée par la forme antique Zilis).

13. *Badasen* < *BD* + *asen* ("leurs")
- Beni Badacen, p. 273 - NPT.

Forme complexe, composée d'un nominal (?) non identifiée *bad(a)* accompagné d'un suffixe personnel de 3ème pers. du masc. plur. *-asen* "leur, leurs".

14. *E/irban* "enfants, garçons" (?) - (BN)
- Aïn Erban, p. 113... - NPL. Source (région de Biskra)

Forme de pluriel de *arba* "garçon, enfant" (?) : Aïn Irban = "source des garçons" ?

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

15. *Geldin, gelden* < *GLD*, "roi..." - (BN)
- Beni Guildîn, p. 27 - NPT. Nom d'un groupe du Fezzan.

La liaison avec la racine *GLD*, "roi, maître..." est certaine, mais l'identification précise de la forme n'est pas évidente : le suffixe *-in, -en* (?) peut être une marque de pluriel nominal (*igeldan*, "les rois"), mais il peut s'agir aussi d'une marque verbale (*-n* de participe, *-n*, indice de personne), si l'on admet que la racine *GLD* a pu avoir autrefois une réalisation verbale.

16. Gellidasen < *(a)gellid* + *asen* ("leur") - (BN)
- Beni Guellîdacen, p. 141 - NPL < NPT. Ville entre Ténès et Achîr.

Syntagme de forme Nom (?) + affixe personnel (possessif, "leur") = "leur roi" ou Verbe (?) + affixe personnel indirect, si l'on admet que la racine GLD a pu avoir une réalisation verbale.

17. *Gennun* < *GNN* (?)
- Gennoun, p. 252... - NPP. Nom de divers personnages.

Se retrouve dans l'onomastique actuelle (*Ayt wa-gennun*, Kabylie). Présente la forme caractéristique d'un thème de prétérit d'un verbe d'état ("il est...", Cf. *mellul*, "il est blanc"). Cf. n° 18 ci-dessous.

18. *Gezzul*, "il est court" < *igzal, igzul, iwzil*, "ê. court" - (PB)
- Guezoul, p. 138 - NPL. Nom d'une montagne dans le nord du Maroc.

3ème pers. du masc. sing. (à marque zéro), caractéristique des verbes d'état dans certains dialectes actuels (kabyle, touareg...).

19. *Ifren, yefren* < *FRN*, "ê, choisi, trié/choisir, trier" - (PB)
- Beni Ifren, p. 270... - NPP > NPT.

Y-fren = "il est choisi, il est élu".

20. *Ihawwaren* < *HWR* (?)
- Hououara, p. 20, 31... - NPT. Ethnique répandu sur une aire très vaste (de la Libye au Maroc).

Selon les indications fournies par Ibn Khaldoun et les données de la phonologie diachronique berbère, la séquence interne */ww/* a été traitée en */gg/* dans certains groupes. Ce nom est donc à l'origine de l'ethnique actuel *Ahaggar/Ihaggaren*. La signification de cette racine *HWR* est inconnue.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

21. *Il(l)ul/ilul(l)* < *LL* (?) - (PB)
- Beni Iloul, p. 162 - NPP > NPT.

La forme s'analyse vraisemblablement en *i-(l)lul/i-lul(l)*, "il...". La racine qui se dégage est susceptible de recevoir plusieurs interprétations :
- *LL*, "ê. libre" (touareg) (*élelli...)*
- *LL*, "aider, suivre" (touareg, kabyle...) (*ilal, all)*
- *LL*, "naître" (kabyle...) (*lal/lul)*

La première paraît la plus probable : *i-lull* = "il est libre". Cette séquence pourrait être rapprochée d'une forme attestée dans l'éthnonymie actuelle kabyle (*Illulen*)

22. *Imellu* < *MLL*, "ê. blanc", brillant..." - (PB)
- Fahs Imellou, p. 293 - NPL. Nom d'une plaine.

Outre sa signification de "blanc", la racine *MLL* renvoie souvent à l'idée de "brillant", "uni" et même "plat" (touareg *ténéré mellet* = "plaine blanche = plaine bien plate..."). On interprètera donc *Imellu* en *i-mellu*,"il est blanc, brillant/uni, plat".

23. *I-n-teggu*, "celui de.T."
- Integgou, p. 313 - NPP.

Le nom de ce personnage almoravide obéit à une structure courante dans l'onomastique touaregue : *I*, "celui" *-n* "de" + Nominal, ou, au féminin, *Ti*, "celle" *-n*, "de" + Nominal (Cf. n° 54, 55). La signification du nominal reste obscure. Peut-être à relier aux verbes (PB) *agg* "ê. au-dessus, dominer, voir d'en haut" (= "celui de la domination") ou, *g* "faire".

24. *I-n-teser*, "celui de.T."
- Beni Intecer, p. 310 - NPT < NPP - Nom d'une tribu du Sahara méridional.

Le groupe existe encore à l'heure actuelle (Mali, Kel Inteser). Ce nom relève aussi du type *I* "celui" *-n* "de" + Nominal (Cf. n° 23)

25. *Irnaten* = *irna-ten*, "il les a vaincus" - (PB)
- Beni Irnaten, p. 275 - NPT < NPP.

Syntagme verbal composé de *rnu*, "vaincre" à la 3ème pers. du masc. sing. (thème de prétérit) + affixe personnel régime direct de 3ème pers. du masc. plur. : *i-rna* + *ten* = "il-a vaincu les" = "il les a vaincus". Cette décomposition est corroborée par l'existence du correspondant féminin *terna-ten* "elle les a vaincus" (toponyme).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

26. *Isker* < *SKR*, "reposer, ê. en place..." - (PB)
- Beni Isker, p. 270 - NPT < NPP

Forme verbale de la 3ème pers. du masc. sing. (*y-skr* = "il..."), sur une racine attestée dans l'ensemble du domaine berbère où elle connait des significations variées : "faire, être moyen, reposer, être bien placé, être concave..." ; toutes, paraissent pouvoir dériver du signifié touareg *esker* = "ê. bien en place, reposer sur son fond..." (Cf. n° 9)

27. *I(w)ggagen*, "pélerins" - (PB) < ar. *ḥağğa:ğ*
- Iouddadjin, p. 224... - NPL. Ville entre Ceuta et Fès.

Forme berbère d'un emprunt à l'arabe *ḥağğa:ğ* dans lequel la pharyngale */ḥ/* s'amuit complètement ou serait traitée en semi-voyelle */w/*. La forme *a/iggagen* (/ḥ/ > zéro) serait cependant plus probable.
A rapprocher de *(w)aggag* ; Cf. n° 3 ci-dessus et n° 41, chap. 11.

28. *iẓli* Cf. *yeẓli*, n° 84, 85.

29. *izmer, izmar, yezmer* < *ZMR*, "pouvoir" - (PB)
- Hezmar ben Sanhadj, p. 206 - NPP. Personnage mythique de la lignée Sanhadja.

On interprètera Hezmar en *i-zmar*, "il peut", "il endure", "il est capable".

30. *Izmerten* > *izmer-ten*, "il les supporte" - (PB)
- Beni Izmerten - NPT < NPP.

Syntagme verbal composé de *zmr* "pouvoir, endurer, supporter", à la 3ème pers. du masc. sing. + affixe personnel régime direct de la 3ème pers. du masc. plur. : *i-zmr* + *ten* = "il peut + les" "il les supporte/il en est capable...". Une difficulté pourtant subsiste : actuellement le verbe *zmer* se combine uniquement avec la série des affixes personnels indirects (= complément d'attribution) et l'on ne peut avoir que la combinaison : *izmer-asen*.

31. *madyis, madyus, mayus*
- Madghous, Maghous, p. 17, 304, 305 - NPP. Nom d'un personnage mythique de la lignée zénète.

Attesté aussi dans l'éthnonymie. Ce terme est manifestement à l'origine de la dénomination du monument funéraire royal situé au sud de Constantine, le "Medracen". Un verbe *medyes* "ê. largement ouvert" est connu Ghadames (Lanfry 1973 : 207). La forme est sans doute secondaire (dérivation par préfixe *m*-) et suppose une racine *DYS*. Il existe dans de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nombreux parlers un terme *adyes*, "premier lait après vélage, colostrum", qui permet d'envisager une racine *DYS* "initier, commencer...?"

32. *Mağken* < *GK* (?)
- Magcen el-Ghomari, p.204, 306 - NPP.

Forme de structure obscure. On peut supposer un préfixe nasal *m-* de "nom d'agent" et une marque finale *-n* de participe (?)

33. *Maksen* < *KSN*, "haïr, combattre" (touareg)
- Maksen ben Ziri, p. 133 - NPP.

Maksen est un nom d'agent (dérivé en *m-*) de *ksn* "haïr, combattre", Cf. touareg *(a)maksan* "ennemi"

34. *Marifen* < *RF* (?)
- Marifen, p. 175 - NPL. Port atlantique du Maroc.

Forme de structure obscure. On peut supposer un préfixe nasal *m-* de "nom d'agent" et une marque finale *-n* de participe (?)

35. *Mennad* < *MND (?)*
- Menad, p. 264 - NPP > NPT - Prénom porté par divers personnages médiévaux (notamment *Bologgin u Ziri u Mennad*). Se retrouve aussi comme ethnonyme (tribu des Menada).

Ce prénom est encore usité en Kabylie où la seconde nasale médiane est nettement tendue (*Mennad*), ce qui lui donne une forme caractéristique de prétérit de verbe d'état ("il est..."). A rattacher à une racine **MND* non identifiée.

36. *Messus* "il est fade" < *imsus, imsas* - (PB)
- Messous, p. 15 - NPL. Nom d'un oued de Libye.

3ème pers. du masc. sing. (à marque zéro). Se retrouve dans la toponymie actuelle (Beni Messous...)

37. *Qaṭiṭen* < *QṬṬ* (?)/*GḌḌ (?)*
- Beni Catîten, p. 200 - NPT. Groupe du nord du Maroc.

Forme obscure dans laquelle on peut supposer un suffixe *-n*, marque de pluriel ou de participe verbal. Le lexème lui-même est peut-être à réinterpréter en *GḌḌ*, "oiseau" (?)

38. *Saymar* < *YMR*, "prospérer/s'accouder" - (PB)
- Saghmar(a), p. 338, 341 - NPP > NPT.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dérivé en *s*-("factitif") de l'un des deux homonymes *YMR* "prospérer" (Cf. n° 82), ou *YMR* "coude, coin, s'accouder". L'ethnique s'est maintenu jusqu'à nos jours chez les Touaregs (*Isaqqamaren* ; Cf. Chaker/Gast 1979). Voir aussi n° 46 ci-dessous.

39. *Seggem, Seggum* < *SGM* (?)

- Ibn Seggem, p. 313 - NPP.

Ce nom présente un schème de prétérit de verbe d'état. Cette hypothèse est confirmée par la vocalisation donnée par Ibn Khaldoun (*Seggum* ; t. I : 228). On comparera avec *mellul*, "il est blanc", strictement parallèle. La racine *SGM* est non identifiée ; *Seggum*, "il est...".

40. *Semgu* < *SMG* "noir" - (PB)

- Semgou ibn Mezlan/ibn Nezul, p. 286 - NPP. Nom de divers personnages.

La racine *SMG* (*ismeg*) a actuellement le sens de "noir, nègre, esclave..." (Cf. le prénom kabyle *Akli*, "nègre, esclave").

41. *Ṣtafsif* "rivière noire" - (PB)

- Stafcîf, p. 156, 157 - NPL. Nom de la rivière de Tlemcen.

Certainement un composé de *ṣtaf* "noir" + *(a)sif* "rivière". La rivière portait dans l'Antiquité un nom latin similaire.

42. *Suggen, Seggen* < *SGN* (noir)

- Segguen, p. 185 - NPP. Prénom porté par divers personnages.

On peut ici aussi soupçonner un thème de prétérit de verbe d'état (type *meqq°er*). La racine *SGN* bien vivante en berbère actuel (chleuh) signifie "noir" ; *seggen* = "il est noir". Il n'est d'ailleurs pas exclu que *Seggen et Seggem* (n° 39) soient en réalité le même mot. Ce nom est déjà attesté dans l'Antiquité (*Suggan* ; Cf. Camps 1961 : 291-292).

43. *Taliwin*, "fontaines..." (?) - (PB)

- Taliouin, p. 310, 316 - NPL. Région dans le désert.

Nom féminin pluriel susceptible de recevoir plusieurs interprétations :

- (PB) *taliwin*, "fontaines", pluriel de *tala*. Le touareg connaît en outre une forme, sans doute apparentée, *têléwin*, "petit affluent".
- (PB) *taliwin*, "ombres", pluriel de *tili, têlé*.

44. *Tamesna*, "plaine" - (PB)

- Tamesna, p. 175, 260, 266 - NPL. Nom de la grande plaine atlantique du Maroc (pays Berghaouata).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le terme désigne encore, dans le monde touareg, la grande zone de plaine située dans le nord du Niger, entre l'Aïr et l'Ahaggar.

45. *Tangit* < *NGY* (?)

- Tanguit bent Hariz, p. 198 - NPP. Nom de femme (tante de Ḥamim).

La forme masculine existe aussi comme prénom d'homme (*Angi*). Signification incertaine ; actuellement, la racine *NGY* signifie "couler (eau, rivière), être en crue".

46. *Tasaymert* < *YMR* "coude, coin" ? - (PB) ou < *YMR* "prospérer" - (PB)

- Tasaghmert, p. 280 - NPL. Village au bord d'une rivière (Maroc).

Nom féminin, dérivé en *s-* ("nom d'instrument") d'une des deux racines mentionnées ci-dessus, d'où :

tasaymert, "lieu où l'on s'accoude, lieu d'un coude, coude de rivière (?)..."

tasaymert, "facteur de prospérité, lieu de prospérité".

Voir aussi n° 39.

47. *Tasegdalt* < *GDL* "défendre, protéger, interdire..." - (BN)

- Tasegdalt, p. 143, 289 - NPL. Bourg fortifié entre Tahert et la mer, appelé aussi *Qalɛat Huwwara* ("Fort-Houara").

Tasegdalt est un dérivé en *s-* ("nom d'instrument") de la racine *GDL* "interdire/protéger" ; sa signification nous est donnée par la seconde appellation (arabe) du lieu : *tasegdalt-qalɛa* = "forteresse, citadelle..."

48. *Tasigda* < Rusicade (forme latine d'origine punique) > Skikda (nom actuel)

- Tacigda, p. 168 - NPL. Ville côtière de l'est algérien.

Forme berbérisée du nom antique d'origine punique. Témoignage rare sur l'adaptation en berbère des toponymes puniques : la forme est ici totalement naturalisée et serait non identifiable si l'on ne connaissait par ailleurs la dénomination antique et la forme arabe actuelle.

49. *Tawnt...* "grosse pierre" - (PB)

- Taount, p. 162 - NPL. Forteresse dominant la mer, au niveau de Tlemcen.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les diverses formes de ce terme (*tawunt, taggunt, tahunt*...) réfèrent toutes à la signification de "grosse pierre, meule...". En touareg, il connaît aussi le sens de "massif montagneux".

51. *Tawrirt*, "colline, tertre" - (PB)
- Taourirt, p. 181 - NPL. Eminence dans le nord du Maroc (Nokour).

Tawrirt demeure un terme tout à fait vivant dans la plupart des parlers berbères actuels.

52. *Temsaman* < *t-ms* + *aman* (?) - (PB)
- Temçaman, p. 181... - NPT < NPL. Nom d'un groupe du Rif et toponyme de cette même région (montagne).

Il s'agit à l'évidence d'une formation complexe, sans doute un composé de *t-ms* (?) + *aman*, "eau". La segmentation que l'on propose est étayée par la formation parallèle *tigaman* (Cf. n° 53). L'interprétation sémantique du premier élément *t-ms* est incertaine. La racine *MS* peut correspondre à plusieurs verbes distincts : *umas*, "être", *ames*, "salir", "frotter"... Quelle que soit l'hypothèse retenue, il est sûr que la formation *t-ms* + *aman* convient mieux à un toponyme qu'à un anthroponyme, ce qui laisse penser que le nom de la tribu rifaine actuelle (Ayt Temsaman) est plus lié à la géographie qu'à la filiation.

53. *Tigaman* < *t-ig(g)* + *aman* (?) - (PB)
- Maghîlat i(bn) Tigaman, p. 282 ; Beni Tigaman, p. 282 - NPL > NPT, NPP - Ville et population du Maroc.

La forme présente un net parallélisme avec la précédente (*temsaman*). Nous l'analysons ici encore comme un composé de *t-ig* + *aman*, "eau". Le premier composant peut être le verbe *agg*, "dominer, être au-dessus de, voir d'en haut..." à la 3ème pers. du fém. sing. : *t-ig(g)*, "elle domine" + *aman*, "eau" = "elle domine l'eau, elle est au-dessus de l'eau", dénomination qui conviendrait bien pour un toponyme.

54. *Tigisas* < *t-ig* + *isas* (?)
- Tiguiças, p. 212... - NPL. Ville du nord du Maroc.

On avancera, à titre d'hypothèse, une segmentation analogue aux deux précédentes : *t-ig*, "elle domine" + *isas*(?). Il peut, plus simplement, s'agir d'une forme de féminin pluriel correspondant à un singulier **tagasast*, d'une racine **GSS* (?).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

55. *Timyasen, timyasin*, "dents, molaires" ? - (PB)
- Timghacen, p. 263 - NPL. Ville (royaume Berghaouata).
Le sens actuel de "molaires" surprend un peu pour un toponyme et le rapprochement proposé est hypothétique, sauf à lui supposer une signification secondaire de "meule", "relief tabulaire"... La marque finale *-en* (au lieu de *-in*) (pluriel féminin) est encore caractéristique de nos jours des parlers "zénètes" (Algérie centrale, Nord Sahara, Est du Maroc...)

56. *Ti-n-Izammaren*, "celle-de-agneaux/béliers" - (PB)
- Tin-Izammaren, p. 312 - NPP - Mère d'un proche de *(w)Aggag u Zelwi* (Cf. n° 3), personnage Almoravide.
Nom de forme *Ti-* "celle"+ *-n* "de" + Nom (Cf. n° 25, 26, 57).

57. *Ti-n-Yeruten*, "celle-de-...(?)"
- *Ti-n-Yeruten u Wišenu u Nizar* (Tin-Yerouten), p. 302 - NPP.
Nom d'un roi sanhadjien d'Awdaghast.
Séquence de forme *Ti-* "celle" *-n* "de" + déterminant. Curieusement, le support *ti* "celle" est un féminin alors que le personnage est donné comme un homme. L'identité du déterminant n'est pas clairement établie : il s'agit probablement d'un nom masculin pluriel (avec */y-/* initial état d'annexion) > *iruten/yeruten* ou d'un complexe verbe (3ème pers. mac. sing.) + pronom personnel direct ("les) > *yeru-ten* (il les...) (Cf. n° 80).

58. *Tirni*, "Victoire..." (?) - (PB)
- Tarni, tîrni, p. 156 - NPL. Nom de montagne (Tlemcen).
La signification précise est incertaine, mais la forme est très certainement à relier au radical *rnu* "vaincre, surpasser..."

59. *Tiṭṭawen, tiṭṭawin*, "sources, yeux" - (PB)
- Tetouan, p. 197... - NPL. Ville.
Forme de pluriel de *Tiṭ(ṭ)*, "oeil, source".

60. *Tiṭ eswan*, "source (des) boeufs" (?) - (PB)
- Tittesouan, p. 211 - NPL. Nom de la source du fleuve Racen (nord du Maroc).
L'identification de la première partie de ce complexe ne fait guère de doute *tiṭ(ṭ)* = "source" ; la seconde est plus obscure. On peut penser à une forme de pluriel de *asu*, "boeuf" (*iswan* = "boeufs" ; touareg), mais il peut aussi s'agir d'une forme reliée au verbe *sw*, "boire"

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

61. *Tizi*, "col, passage" - (PB)
- Tizi, p. 26 - NPL. Localité sur le flanc d'une montagne (Libye).

62. *Ur-feggumen*, "ils ne ... pas" < *FGM* (?)
- Ourfeddjouma, p. 63 - NPT
Nom de forme : Négation + Verbe (3ème pers. du masc. plur.). Radical verbal **FGM* non identifié.

63. *Ur-imeš*, "il ne ...pas" < *MŠ* (?)
- Beni Ourimech, p. 273 - NPT.
Négation + Verbe (3ème pers. du masc. sing., *i-* = "il ne..."). Radical verbal **MŠ* non identifié.

64. *Ur-setted* (?), "il ne ... pas" < **STD, SND* (?)
- Beni Ourcetted, p. 304... - NPT
Négation + Verbe (d'état à la 3ème pers. du masc. sing. - marque zéro). Le radical verbal demeure particulièrement obscur et incertain : d'autres auteurs arabes donnent *Ur-sened*, forme plus vraisemblable.

65. *Ur-ttaɣnin*, "ils ne ... pas" - *ɣN(N)* - (PB)
- Beni Ourtaghnin, p. 177 - NPT.
Négation + Verbe au thème d'aoriste intensif (préfixe *tt-*), à la 3ème pers. du masc. plur. (*-in* = "ils ne..."). Des radicaux *ɣN(N)* sont connus dans tous les dialectes berbères avec des significations diverses :
qqen/ɣn : "attacher, lier" - (PB)
aɣena : "misère extrême" (Foucauld, II : 520)
ɣnu : "commencer, créer" (Foucauld, II : 520)
ɣnn : "discuter, tenir front, se vanter..." - (PB).

66. *Ur-teddi, Ur-tedi*, "elle ne ... pas" < *DD* < *MD* (?) - (PB).
- Beni Ourtedi, p. 178... - NPT.
Négation + Verbe à la 3ème pers. du fém. sing. (*t-* = "elle"). Le radical verbal est peut-être à restituer en *MD/ND* "finir, ê. fini" ; > *Ur-temdi*, "elle n'est pas finie, achevée".

67. *Ur-ɣrusen*, "ils ne ... pas" - *ɣRS* - (PB)
- Oureghrouça, p. 131 - NPT.
Négation + Verbe à la 3ème pers. du masc. plur. (*-en* = "ils"). Le radical *ɣRS* est actuellement connu dans l'ensemble berbère avec le sens de "égorger, ê. égorgé" et, parfois, "déchirer" (kabyle).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

68. *Ur-sifan*, "ils ne ... pas" < *SF* < *F* (?) - (PB)
- Beni Ourcîfan, p. 351 - NPT.

Négation + forme verbale obscure. On peut penser à un dérivé en *-s* ("factitif") du verbe *if/uf* "être supérieur", le *-n* final étant une marque personnelle de la 3ème pers. du masc. plur. (="ils") ; *if* "être supérieur" > *sif* "préférer" (touareg) > *Ur sifan*, "ils ne préfèrent pas = ils ne font pas de préférences" (?).

69. *Ur-ṭiṭen/Ur-ḍiḍen*, "ils ne ... pas" < *ṬṬ/ḌḌ*
- Beni-Ourtita, p. 224 - NPL < NPT - Nom d'un château.

Négation + Verbe non identifié. La racine *ṬṬ/ḌḌ* évoque actuellement les idées de "coller, adhérer, têter..."

70. *Ur yayel*, "il ne ...pas" < *YL* - (PB)
- Beni Ouriaghel, p. 182 - NPT < NPP - Nom (actuel) d'une tribu du Rif.

Négation + Verbe à la 3ème pers. du masc. sing. (*y-* = "il"). Le radical *YL/QQL* est connu dans l'ensemble du berbère avec diverses significations : "retourner, repartir, revenir", "attendre", "voir". La première est ici la plus probable : *ur yayul* = "il ne retourne pas (en arrière)" = "il ne recule pas".

71. *Ur-ziyen*, "ils ne ... pas" < *ZY* - (PB)
- Ourzigha, p. 294... - NPL. Nom d'un village.

Négation + Verbe (*zy*) non identifié à la 3ème pers. du masc. plur. (*-n* = "ils"). La racine *ZY* est attestée dans de nombreux dialectes à l'état de traces (Cf. chap. 10).

72. *Wa-n-emmu*, "celui-de-..." (?)
- I(bn) Ouanemmou Sanhadji, p. 43 ... et Beni Ounemmou - NPP > NPT.

Nom de forme : *Wa* "celui"+ *n* "de" + déterminant nominal, parallèle aux constructions relevées en n° 73, 74 et 77. Peut-être *Wa-n-Ammu*, "Celui de *Ammu*" (nom propre) (?).

73. *Wa-n-sifen*, "celui de ..." (?)
- Oued ouancîfen, p. 271... - NPL. Nom de rivière.

Complexe dont la structure exacte reste obscure : on y décèle le support *wa* "celui", la préposition *n* "de", mais le dernier segment *sifen* fait difficulté. S'agissant d'un hydronyme, on peut penser à *asif/isaffen* "fleuve", ou à un dérivé des racines *FFY* "couler, verser", *iFiF*, "s'égoutter..." >

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Wa-n-sifen, "celui des écoulements ?". On rapprochera cette forme de l'hydronyme actuel *Tansift* qui semble bien en être le pendant féminin.

74. *Wa-n-udin/Wa-nudin*, "celui-(de)..." (?)
- Messaoud ibn Ouanoudin, p. 315 - NPP. (porté aussi par d'autres personnages).
Nom de forme : *Wa* "celui" *-n* "de" + déterminant nominal (non identifié) ou *wa* "celui" + *nudin* (?) (= déterminant verbal participe), s'interprétant respectivement en : "celui" + Nom" et "celui + étant..."

75. *War-glan*, "sans..." < *GL* (?)
- Ouargla, p. 157... - NPL, NPT - Ville et tribu.
Négation *war* "sans"/"ne" + Nom/verbe non identifié.

76. *War-ifen*, "sans..." (?) < *F* "surpasser" - (PB)
- Beni Ouarîfen - NPL < NPT < NPP.
S'analyse en : négation *war* "sans" + *ifen*, nom pluriel (?), à rattacher au verbe *if/uf*"être supérieur", > *war ifen* (?) = "sans supérieurs" (?).

77. *Wi-n-aqam/wi-naqam*, (?)
- Ouinacam, p. 211 - NPL. Ville.
Support indéfini *wi* "celui" + *n* "de + Nom (*aqam)* non identifié".

78. *Wi-ṭṭunan, wiṭṭ-unan* (?)
- Ouittounan, p. 297 - NPL. Nom de puits.
Séquence obscure, dans laquelle on peut être tenté de reconnaître le nom pluriel *unan* "les puits".

79. *Yannu*, "il..." < *NN* (?)
- Yannou ben Omar Elhadj, p. 316 - NPP.
Forme verbale *y-annu* (= "il..."). Verbe non identifié (*nn*).

80. *Yarut*, "il..." (?)
- Beni Yarout, p. 134 - NPT < NPP.
Forme verbale : *y-arut* (="il..."). Verbe non identifié ; à rapprocher de *yeruten* dans *Ti-n-Yeruten*, n° 56. Le *-t* final peut être un affixe régime direct ("le") ; > *y-aru t* = "il...le" = "il le...". La racine *R* renvoie aux idées d'"ouvrir", "libérer"... > *y-aru t* (?) = "il le délivre..." (?). Mais il existe plusieurs autres racines très proches, de forme *R(W)*, avec des significations diverses : "enfanter", "ê. large"...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

81. *Yaymur*, "il prospère" < *YMR* - (PB) (Cf. n° 82)
- Yaghmor, p. 273 - NPP > NPT.

Nom porté par de nombreux personnages. *Y-aymur* = "il-prospère". Le radical verbal est peut-être emprunté à l'arabe *ɛmr*, avec traitement de la pharyngale /ɛ/ en /γ/, mais il peut aussi s'agir d'un lexème berbère appartenant au fond chamito-sémitique. On pourrait également envisager une métathèse à partir du radical pan-berbère bien connu *MγR* "grand" (*yaymur* < *yamγur*).

82. *Yaymur-asen*, "il les a fait prospérer" - (PB) (Cf. 81)
- Yaghmoracen, p. 155 - NPP > NPT - Nom de nombreux personnages et nom de tribu.

S'analyse en : *Y-aymur* (n° 81) + *asen* "à eux" (affixe personnel régime indirect de la 3ème pers. du masc. plur..

83. *Yerniyan* < *RNU/RNY*, "vaincre, augmenter" - (PB)
- Beni Irnîan, p. 177... - NPT < NPP.

Forme verbale complexe où l'on reconnaît le préfixe personnel *y-* "il", le radical *rn(y)* "vaincre, augmenter", et une marque finale *-an*, sans doute de participe, > *y-rniy-an* = "ayant vaincu..." (?)

84. *Yeẓli, iẓli* < *ẒLY* - (PB)/touareg.
- Homeïd i(bn) Izeli, p. 248 - NPP.

L'emphatique sourde arabe /ṣ/ correspond normalement à la sonore berbère /ẓ/ La forme *y-ẓli* est à l'évidence une 3ème pers. du masc. (*y-* = "il") d'un verbe *ẓly*, qui en touareg signifie "séparer, opérer une distinction..." ; > *y-ẓly* "il est distingué/il est à part".

85. *Yeẓli-ten, iẓli-ten* < *ẒLY* - (PB)/touareg
- Beni Islîten, p. 188... - NPT.

Forme construite sur la précédente (n° 84). *Y-ẓli-ten* = "il-distingue-les, Il s'en distingue".

86. *Yumer*, "il..." (?) < *MR* - (PB)
- Moumen ben Youmer, p. 175... - NPP.

3ème pers. du masc. sing. (*y* = "il") d'un verbe *amer/umer*, attesté par ailleurs dans les dérivés *tumert* "bonheur, joie" et *tanemmirt* "merci", > *y-umer* "il rend grâce, il est comblé (?)". Il n'y a aucune raison d'y voir une forme issue de l'arabe *ɛumar*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

87. *Zellul*, < *ZLL* ?

- Zeloul, p. 206... - NPL. Nom d'une rivière du nord du Maroc.
> *zellul* : il pourrait s'agir d'un thème d'adjectif ou d'une 3ème pers. du masc. sing. (à marque zéro) d'un verbe non attesté, mais dont on a une autre trace dans le prénom *Zellal (Zillal-)*, connu dans l'Antiquité et dans l'onomastique actuelle (Kabylie : *Ayt Zellal*...).

88. *Zemmur* (?) < *ZMR* - (BN)

- Zemmour ben Mouça, p. 259 ; Beni Zemmour, p. 25 - NPP - NPT. Nom de personne et de tribu (actuelle).
Nom sans marque initiale ; actuellement *azemmur* = "oléastre, olivier, olive". On peut aussi envisager un lien avec le radical *ZMR*, "pouvoir, supporter, endurer", la séquence *zemmur* pouvant être alors un thème de prétérit d'un ancien verbe d'état ("il est capable").

89. *Ziri*, "lune" - (BN)

- Ziri (ibn Mennad), p. 127... - NPP - Prénom de nombreux personnages.
Attesté encore dans la toponymie (*Ayt Ziri,* Kabylie). Les dialectes actuels ont *ta-ziri/ti-ziri* "(clair de) lune". La forme sans la marque féminine initiale (*ziri*) est connue dans les contes.

EXPLOITATION DES DONNEES

Niveau phonétique et phonologique

Dans ce domaine, on n'aboutit qu'à des constats limités, mais ils ne sont pourtant pas sans intérêt :

- Le phonétisme du berbère que l'on cerne à travers l'onomastique d'El-Bekrî est tout à fait semblable à celui de la langue actuelle : les phonèmes et leur distribution sont déjà ceux du berbère du XXème siècle.

- On ne relève pas d'indice significatif du phénomène de spirantisation des occlusives /b, d, ḍ g, t, k/ qui affecte maintenant des pans entiers du domaine berbère (Algérie et Maroc du nord).

- Les phonèmes d'emprunt à l'arabe (rares dans les matériaux analysés) connaissent quelques problèmes d'intégration : amuissements /ḥ/ > zéro ou traitements spécifiques /ɛ/ > /ɣ/, phénomènes que l'on rencontre encore de nos jours dans les dialectes peu influencée par l'arabe (touareg) et/ou dans les emprunts anciens (Cf. chap. 9).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- La palato-vélaire sonore berbère /g/ est représentée de façon concurrente en arabe par :

/ǧ/ (n° 47) (n° 17)...
/q/ (n° 45) (n° 16)...
/k/ (n° 39) (n° 42)...
/ɣ/ (n° 40)

Niveau grammatical

Les données onomastiques nous permettent d'ajouter quelques constats complémentaires et des confirmations au tableau dressé dans la première partie de cette exploration.

a) Le système du nom :

Le système des marques centrales du nom dégagé précédemment est confirmé par de très nombreux exemples issus de l'onomastique. La seule marque *t---t* de féminin singulier est illustrée par plus d'une centaine de cas (seuls ont été recensés ici ceux qui présentaient un intérêt lexical ou autre). Mais on note que les marques initiales du nom ne sont pas toujours présentes puisque l'on relève :

n° 90 : *ziri*, au lieu de *ta-ziri/ti-ziri*, "lune"
n° 4, 17 : *gellid* au lieu de *a-gellid*, "roi".
n° 5 : *gersif*, alternant avec *a-gersif*, "fluvial".
n° 8 : *megdul*, alternant avec *a-megdul*, "lieu protégé, interdit".
n° 88 : *zemmur*, au lieu de *a-zemmur*, "olive" (?).

Ce qui confirme tout à fait l'hypothèse ancienne de W. Vicychl (1957) selon laquelle ces marques du nom, maintenant obligatoires, sont d'anciens déterminants grammaticaux, autrefois facultatifs (à valeur déictique ou de définitude. Cf. chap. 4). On constate aussi que la marque finale du féminin pluriel peut être *-en* et non *-in* (n° 54). Ce fait est caractéristique de certains parlers actuels "zénètes" (notamment ceux de l'Algérie centrale et du sud-oranais).

b) Le système du verbe :

- On a pu dégager les marques personnelles suivantes :

i/y--- 3ème masc. sing. = "il...", n° 20, 23, 26...
t-- 3ème fém. sing. = "elle...", n° 52, 53
---n 3ème masc. plur. = "ils" n° 62, 65, 67...

et, peut-être la marque de participe masculin singulier :

---(a)n, n° 32, 34, 37...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- Le système particulier d'indices de personne et d'alternances thématiques des verbes d'état, déjà mis en évidence par les témoignages explicites au chapitre 11, est confirmé par des formes comme :

gennun, n° 18 *gezzul*, n° 19 *messus*, n° 36
seggem, n° 39 *seggen*, n° 42 *zellul*, n° 87

On a cru par ailleurs relever le préfixe *tt*--, marquant l'aoriste intensif de certains verbes (n° 65).

c) Synthématique verbo-nominale :

- Un schème d'adjectif *aCiCan* (Cf. chap. 2) est soupçonné derrière la forme n° 12 : *Aṣila* < *aẓilan*, "bon".

- On décèle plusieurs préfixes dérivationnels nominaux et/ou verbaux :
m--, nom d'agent : n° 7 *amegdul*, n° 9 *ameskur*, n° 33, *maksen*.
m--, marque de passif : n° 31, *madyis*.
-s--, marque d'instrument : n° 46, *tasaymart*, n° 47, *tasegdalt*.
s--, marque de factitif : n° 38, *saymar*...

- La composition est représentée par des cas variés :
n° 5, *gersif* (préposition + nom)
n° 41, *staṣfsif* (adjectif ou verbe + nom)
n° 52, *temsaman* (verbe + nom)
n° 53, *tigaman* (verbe + nom)

d) Grammaticaux divers :

- La négation *ur/wr* (+ verbe) est abondamment illustrée par les exemples 62 à 71.
- La négation *war* (+ nom) est probable dans les formes n° 75 et 76.
- Les pronoms personnels affixes sont représentés par :
(a)sen : 3ème masc. plur." = "leur ; à eux", après Nominal (?) : *Gellid-asen*, n° 17, et après Verbe : *yaymur-asen*, n° 82.
On remarquera que la même forme (*-asen*) semble avoir été combinable avec un nom ou un verbe, alors qu'actuellement des distinctions secondaires se sont introduites entre une série post-nominale et une série post-verbale.
ten : affixe régime direct du verbe, 3ème du masc. plur. ("les") : *irna-ten*, n° 26 ; *izmer-ten*, n° 30 ; *yeẓli-ten*, n° 85 ; *yeruten*, n° 56.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Niveau lexical

L'inventaire dressé précédemment est enrichi par plusieurs dizaines de termes, dont l'interprétation sémantique proposée est, dans la plupart des cas, hautement probable, même si elle reste souvent imprécise.

Système onomastique (anthroponymie)

Mais l'enseignement le plus important de cette exploration se situe au niveau des règles de formation des anthroponymes. Pour les noms proprement berbères, le modèle que j'ai esquissé il y a quelques années (Chaker 1984, chap. 14) est pleinement confirmé par les matériaux d'El-Bekrî. Le nom propre berbère peut être :

a)- Simple :

- Nominal (avec ou sans marque) : *agellid/gellid, ziri, zemmur, maksen, aggag, amedagnu, tangit*...
- Verbal (le plus souvent avec marque de 3ème pers. masc. sing. *y-*) : *isker, ifren, yaymur*...

b)- Complexe :

- Nominal + affixe personnel ("possessif") : *gellîd-asen, bad-asen*
- Verbal + affixe personnel ("pronoms régimes") : *izmer-ten, irna-ten, yaymur-asen, yeẓli-ten*...
- Négation + Verbe/Nom : *Ur-yayul, ur-feggumen, ur-sifan, war-glan, war-ifen*...
- Support pronominal + *(n*, "de") + déterminant nominal/verbal : *Ti-n-izammaren, Ti-n-yeruten, Wa-n-emmu*...

Ce dernier constat est d'autant plus intéressant et prometteur que ce type de structures dans l'anthroponymie peut être suivi depuis l'Antiquité jusqu'à la période actuelle. Par ce biais se dessine une continuité entre des époques qui nous apparaissaient jusqu'ici très compartimentées et des voies d'investigations vers des formes très anciennes de la langue berbère.

*

*[Ce chapitre reprend : "La langue berbère à travers l'onomastique médiévale : El-Bekrî", **ROMM**, 35, 1983/1 : 127-143.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

13

TERMINOLOGIE LIBYQUE DES TITRES ET FONCTIONS

L'article fondamental de J.-G. Février : "La constitution municipale de Dougga à l'époque numide" (1964-5) a marqué une étape importante dans la recherche sur le libyque et la civilisation des Libyens urbanisés. J.-G. Février y mène un examen méthodique des fonctions municipales attestées dans les inscriptions libyques de Dougga (*RIL* 2 à 11) et aboutit à un ensemble de conclusions et d'hypothèses prudentes sur l'organisation municipale des Libyens et les influences puniques qu'ils ont pu subir sur ce terrain.

Si j'aborde à nouveau cette question, c'est que, me semble-t-il, certains compléments et développements peuvent désormais être apportés à l'approche de J.-G. Février. L'inventaire des fonctions étudiées par Février est strictement délimité et ne concerne que Dougga. Or cette liste peut être augmentée par l'exploitation systématique du *Recueil des Inscriptions Libyques* de Chabot, mais aussi par les données contenues dans certaines inscriptions publiées depuis. De plus, l'approche de Février est presque exclusivement menée par rapport à la titulature punique. Cette option était évidemment nécessaire et inévitable à l'époque mais elle ne paraît ni concluante ni suffisante ; sur les six titres libyques étudiés par James-Germain Février :

- trois sont purement et simplement translittérés en punique,
- deux sont rendus dans cette langue par des adaptations approximatives (plutôt que par de véritables traductions),
- un seul terme (GLD, "roi") fait vraiment l'objet d'une traduction (punique MMLKT), avec identité partielle des signifiés.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce constat, établi d'ailleurs par Février lui-même, justifie à lui seul que le berbérisant tente une approche nouvelle de ces matériaux, fondée sur les données linguistiques internes au berbère.

Par ailleurs, au cours des vingt cinq dernières années, les travaux des spécialistes de diachronie et de protohistoire berbères (Rössler, Garbini, Prasse, Galand, Camps... Cf. bibl.) ont permis de réaliser quelques progrès dans la connaissance des formes anciennes du berbère, dans l'analyse et l'interprétation du libyque et les conditions d'usage de l'écriture. Ces apports, aussi modestes soient-ils, doivent naturellement être pris en compte dans l'étude des titres libyques.
Il y avait, on le voit, toute une série de raisons qui rendaient nécessaire un examen réactualisé de la question.

La liste des titres étudiés par Février comprenait six termes dont la succession, probablement hiérarchique, est fondée sur l'ordre d'apparition à l'intérieur des inscriptions *RIL* 2 à 11 :

1. GLD
2. MSWN(H)
3. MṢṢKW
4. GẒB
5. GLDMṢK
6. GLDGMYL/GLDGYML

A cet inventaire de titres dont la nature est bien établie en raison de l'existence de bilingues libyque/punique dans la série des inscriptions de Dougga, on peut rajouter, sur la base d'un dépouillement systématique du *RIL*, les formes suivantes :

7. MNKD(H)
8. MSKR(H)
9. MSW(H)
10. MDYT(H)

ainsi que le groupe

11. MSWH MNKD(H)

Dans cette liste additionnelle certains termes sont indubitablement des titres ou fonctions (MNKD(H), MSW(H) : leur fréquence, l'existence de bilingues (punique, latin/libyque), voire de translittérations puniques, permettent d'arriver à cette certitude. Pour les deux autres (MSKR(H), MDYT(H)), il ne s'agit que de probabilité car on pourrait également avoir affaire à des ethnonymes, comme l'a soutenu G. Camps (1961 : 248-250) qui propose de voir dans MSKR(H) le correspondant libyque de MISICIRI, nom d'une *gens*. Nous reviendrons en détail sur ce point un peu plus loin (§ 9). Naturellement, ces compléments que nous proposons d'intégrer dans la terminologie libyque des titres et fonctions nous font sortir du strict domaine des "fonctions municipales" sur lequel Février avait focalisé son attention. Mais nous verrons ultérieurement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que cette délimitation n'avait pas de bases linguistiques proprement dites : au contraire, tout indique que la nomenclature étudiée par Février n'avait en fait rien de strictement "municipal".

LES TITRES DE DOUGGA

1. **GLD,** "roi". Traduit en punique par (H)MMLKT, primitivement "royauté", puis "roi, majesté".

Attesté à Dougga dans les inscriptions *RIL* 2, 3, 4, 5, 10 et 11 qui livrent à elles seules 40 occurrences de la suite GLD, en forme isolée ou dans un complexe (9 cas). La forme semble rare en dehors de Dougga puisque le *RIL* n'en livre qu'un seul autre exemple (*RIL* 893 GLDRT). On l'a relevé également une fois dans le complexe GLDMṢK attesté dans une inscription provenant de la région de Lakhdaria (ex-Palestro ; Cf. Chaker 1977).

Pourtant, GLD est indubitablement l'ancêtre du terme pan-berbère actuel *agellid*, "roi", attesté dans l'ensemble du domaine berbère, de la Libye au Sud Marocain, à l'exception du touareg qui semble l'ignorer (Cf. Chaker 1985). Le terme moderne se présente sous la forme fondamentale : *agellid/igeldan* (kabyle, chleuh...) ou, dans les dialectes qui connaissent l'évolution /g/ > /ž/, /š/ (Mzab, Ouargla, Tunisie, Libye...), sous la forme : *ažellid, ašellid.*

Partout, le sens actuel est celui de "roi", avec une forte connotation d'omnipotence : il s'agit d'un monarque très puissant, souvent même de Dieu, notamment dans la poésie religieuse (*agellid ameqq°ran*, "le grand roi" est une dénomination courante de Dieu). La signification actuelle est formellement confirmée pour le Moyen Age par les auteurs arabes (notamment Ibn Khaldoun, I : 184). En libyque, la signification de GLD paraît plus ouverte : le terme s'applique aussi bien à des rois véritables (Massinissa, Micipsa...) qu'à des magistrats municipaux (les premiers d'entre eux) à Dougga :

RIL 2 :	6. MSNSN	GLDT'	(Massinissa)
	7. GLD	MKWSN	(Micipsa)
	8. ŠFṬ	GLDT'	(les deux premiers magistrats
	8. WṪŠN	GLDT'	de la ville).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La signification ancienne devait probablement être celle de "chef, responsable, maître...". Cela est nettement confirmé par le fait que GLD entre dans la construction de complexes comme GLDMṢK, GLDGMYL, peut-être GLDRT, dans lesquels il ne peut avoir d'autre sens que celui de "chef, responsable de..." puisqu'il s'agit de fonctions spécialisées, de second rang. Du reste, la toponymie berbère actuelle et certains usages corroborent cette valeur ancienne : *Geldaman*, nom d'un massif de Petite Kabylie (Camps-Fabrer 1985), s'interprète à l'évidence comme "Maître des Eaux" plutôt que "Roi des eaux".

On est donc en droit de supposer que le terme GLD/*agellid*, à partir d'un sens primitif de "chef, maître, responsable..." s'appliquant à des fonctions extrêmement diverses, s'est peu à peu spécialisé et restreint à la signification "roi", ceci entre l'Antiquité et la période médiévale ; avec probablement, comme le suggère G. Camps (1985), une connotation civile et/ou religieuse (qui expliquerait du reste les valeurs actuelles de *agellid*). A date ancienne GLD a dû avoir une acception qui ressemble étrangement à celle de l'actuelle *amyar* qui désigne aussi bien le "chef de village", le "chef de tribu", le "chef de guerre", le "chef de confédération"... que le "Président de la République" ! On constate d'ailleurs curieusement que ce terme pan-berbère *amyar* est totalement absent du vocabulaire libyque. GLD occupait peut-être dans le champ lexico-sémantique du pouvoir la "case" de l'actuel *amyar* : un titre non spécialisé désignant une gamme très large de "responsables".

2. MWSN(H). Rendu en punique par *rbt m't*, "chef des 100".

Attesté à Dougga (*RIL* 2, 3, 4, 10, 11) par 17 occurrences, mais également présent ailleurs : *RIL* 26, 634, 915 et, peut-être, 621. Le paradigme des différentes séquences relevées démontre que le terme lui-même doit être réduit à la forme MWSN puisque la dernière lettre (H) alterne avec d'autres caractères ou zéro :

RIL	2	MWSNH	RIL	10	MWSN
	3	MWSNT'		11	MWSNT'
	4	MWSNT'		26	MWSNT'

La dernière lettre (H ou T' dans l'inventaire ci-dessus) représente certainement un affixe (grammatical) non obligatoire.

Se fondant sur le correspondant punique, Chabot (*RIL*) traduisait MWSN par "chef de cent". Il convient de poser nettement que MWSN n'est pas (et ne contient pas) un nombre (100) en berbère. Le titre punique est en tout état de cause une adaptation et non une traduction litté-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rale : MWSN ne peut s'analyser en "chef + 100". Mais il est néanmoins possible que le titre ait désigné, comme le suggère Février, le président d'un conseil de notables (*peut-être* composé de 100 personnes) de la cité. Mais on hésitera à traduire le libyque MWSN par "Président du Conseil des Cent" dans la mesure où une telle traduction s'appuie entièrement sur la valeur précise du terme punique et implique un a priori "puniciste" quant à l'organisation municipale des Libyens. Or, rien n'exclut que la titulature traditionnelle phénico-punique ait été plaquée sur des réalités et pratiques libyennes assez différentes de celles du monde phénicien.

Du point de vue de sa formation, le terme MWSN présente la structure, classique en berbère, d'un Nom d'Agent (préfixe *am-*) issu d'une racine *WSN* que l'on rapprochera du verbe pan-berbère *issin/ssen*, "savoir", "connaître". La morphologie de ce verbe et les divers nominaux qui en dérivent (tous avec vocalisation en /u/) : *tamussni/ussun, tussunt* "savoir, connaissance, science", (kabyle, touareg), permettent de penser que la forme actuelle *issin/ssen* provient d'un ancien **WSN*. Les dialectes touareg et kabyle connaissent un Nom d'Agent formé sur le radical *issin/ssen* qui est sans doute la réalisation moderne de MWSN :

- kabyle : *amussnaw* "sage, savant"
- touareg : *amûssen* "homme expérimenté..."

La longueur de la voyelle touarègue (/û/) nous renvoie immédiatement à la semi-voyelle /w/ de MWSN et l'on postulera une forme libyque :

(a)-M(ă)WSaN = "sage..." (type actuel *a-m-(a)kraz*)

Ce n'était évidemment pas un terme spécifique à la nomenclature des titres et fonctions municipales, mais il a pu, à Dougga et dans les cités libyennes, se spécialiser dans cette sphère d'usages.

3. MṢṢKW, translittéré en punique par *MṢṢKWY*.

Attesté à Dougga (*RIL* 2, 3, 4, 5, 10, 11). Souvent accompagné de l'affixe -T' déjà rencontré avec GLD et MWSN.

Février suggère prudemment qu'il s'agit d'un magistrat chargé des questions financières (p. 87). On peut évidemment être perplexe devant le fait que le punique se contente de translittérer le titre libyque. Cela tend à accréditer l'idée qu'il s'agit d'une fonction spécifiquement libyenne, ce qui n'est pas le cas d'un "responsable des finances" puisque cette attribution était connue et dévolue à l'un des *rab* dans l'organisation punique (aux dires de Février lui-même : p. 87-88).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En fait, les données linguistiques berbères nous orientent dans une toute autre direction. Dans le cadre du système de formation des mots en berbère, MṢṢKW ne peut guère être qu'un Nom d'Agent (préfixe *(a)m-* formé par un thème verbal dérivé S-ṢKW (préfixe dérivationnel *s-* de "factitif"). La racine servant de base de dérivation étant : *ṢKW*. D'un point de vue purement formel, on peut poser sans grand risque : MṢṢKW < M-S-ṢKW avec une vocalisation possible : (a)MS(e)ṢKaW (*ameseskaw*) qui peut être interprété : "celui qui fait ṢKW". Reste alors, au niveau sémantique, à identifier cette racine ṢKW.
Le seul rapprochement plausible peut être fait avec la racine pan-berbère : *ṢK(W)* dont l'une des significations est : "construire, bâtir...". Cette racine est actuellement surtout connue dans les parlers "orientaux", sous des formes très voisines :

- Ghadames :	*uṣek*	(Lanfry 1968 : 333/365)
- Mzab :	*eṣč*	(Delheure 1984 : 200)
- Ghat :	*eṣk*	(Nehlil 1909 : 132)
- Nefoussa :	*eṣč*	(Motylinski, 1898 : 124)

Il est très probable que le verbe de la tamaziɣt du Moyen Atlas marocain (Zemmour, Zayan...) *esk*, "monter, dresser une tente" (Laoust 1935 : 32-33) et les nominaux qui en dérivent : *(t)ameskiw(t)*, "montage de la tente" ne sont que des variantes locales de la même racine, avec perte de l'emphase de la sifflante /ṣ/. Le phénomène d'alternance (régionale ou morphologique) entre une emphatique et une non-emphatique (/ṣ/-/s/, /ḍ/-/d/...) n'est pas rare en berbère : les emphatiques, même radicales, sont marquées par une instabilité ancienne et pan-berbère (Cf. *aydi* "chien"/*iḍan* "chiens"... Voir chap. 16). Il est parfaitement bien attesté pour les sifflantes puisque le touareg Ahaggar possède simultanément *esku* = "enterrer" et *aẓekka* = "tombe" qui supposent une racine alternante : SK(W) / ẐK(W).

Ce verbe ṢK(W)/SK(W), "construire", est donc attesté dans la plupart des parlers orientaux et au Maroc, ce qui en établit avec quasi certitude le caractère ancien et pan-berbère. D'ailleurs, si l'on tient compte de la structure du système phonologique fondamental berbère qui ne peut connaître qu'une seule emphatique dans chaque ordre de localisation (ici les "sifflantes"), on doit admettre que ṢK(W) est apparenté à la racine ṢK(W)/ẐK(W) "enterrer, inhumer" qui a donné le lexème nominal pan-berbère : *aẓekka/iẓekwan* "tombe(s)". L'évolution sémantique pourrait s'expliquer par une spécialisation ṢKW : "construire" > "édifier un monument funéraire" > "enterrer". On suggèrera le schéma d'évolution générale suivant :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

berbère ancien		berbère moderne
ṢKW	>	1. ṢK(W)/SK : "construire, bâtir"
"bâtir, construire,		(dialectes orientaux, Maroc central)
édifier"	>	2. ẒKW/SKW : "édifier un monument funéraire" > "enterrer"
	→	*aẓekka* : "tombe" (pan-berbère)

La signification spécialisée secondaire : "édifier un monument funéraire/enterrer" se serait étendue sans pour autant avoir totalement éliminé le sens premier ancien ("construire") maintenu en quelques points du domaine. Si ces rapprochements et hypothèses d'évolution sont exacts, ṢKW est bien le terme pan-berbère ancien pour "construire, bâtir". On renvoie bien sûr en la matière aux travaux essentiels de Gabriel Camps sur les rites et monuments funéraires pré- et protohistoriques nord-africains : il ne fait guère de doute que les *constructions en dur* des Berbères anciens ont d'abord été des *monuments funéraires*, ce qui expliquerait cette relative confusion/proximité entre les notions de "construire" et "enterrer".

Le MSṢKW est alors : "celui qui fait construire". K.G. Prasse (1972 : 158) propose même : "l'architecte". A ce stade, il n'est évidemment plus possible d'être trop précis, mais le sens général paraît circonscrit ; on peut hésiter entre : "responsable de la construction", "conducteur des travaux", "chef de chantier" ou "architecte"..., fonctions probablement confondues à cette époque.
On est bien loin, on le voit, du "magistrat financier" de J.G. Février.

4. GẒB, translittéré en punique par *gzby*.

Attesté à Dougga (*RIL* 2, 3, 5, 10, 11) et souvent associé à l'affixe -T' (*RIL* 3, 5 et 11).

C'est, au dire de J.G. Février, un "personnage énigmatique entre tous" (p. 88). La version punique semble dans ce cas ne fournir aucun point d'appui. Le lexique berbère actuel ne comporte pas, à première vue, de racine *gẓb*. Mais le touareg offre pourtant une piste intéressante, bien qu'hypothétique. Ce dialecte possède un verbe à deux consonnes radicales *agez* "garder, surveiller, prendre soin de, défendre, protéger..." (Foucauld, I : 489 ; Alojaly 1980 : 63) qui provient selon toute probabilité d'une racine tri-consonantique plus ancienne. Si l'on admet que ce verbe a pu perdre en position finale une labiale (/b/ ou /w/) qui sont réputées être des radicales "faibles" en berbère, le personnage devient peut-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

être moins énigmatique. Le GẒB pourrait être le "surveillant", "le contre-maître" ou "l'inspecteur" de la construction.
Le rapprochement GẒB/*ageẓ* est du reste étayé par les correspondances phonétiques : /b/, /ḇ/, /w/, zéro que l'on peut relever entre le libyque et le berbère moderne ou entre différents dialectes berbères actuels, par exemple :

Ghadames	Touareg	Kabyle	Chleuh	
rneḇ	*rnu*	*rnu*	*rnu*	= "vaincre"

(Cf. également le nom même de la ville de Dougga qui semble avoir connu deux variantes concurrentes : l'une transmise par le latin : *Tugga* (< *T(a)wgga)* et l'autre par le libyque : *TBGGa*, dans lesquelles une labiale /b/ correspondant à /u/).
Ceci étant, on doit reconnaître que l'on manque de jalons entre le GẒB libyque et *ageẓ* touareg et que cette dernière forme est assez isolée et ne se retrouve pas, apparemment, dans le reste du berbère.

Sur le plan de sa morphologie précise, GẒB n'a pas la forme canonique du Nom d'Agent (préfixe *m*-) alors que le touareg a bien *amâgaẓ* : "gardien...". Mais il pourrait cependant s'agir d'un schème - plus rare mais attesté pour les verbes trilitères : aCCaC (Cf. *argaz*, "homme") ou aCC:aC (type sémitique *qatta:l*). Dans cette hypothèse, GẒB serait relu : *(a)geẓẓab* ou *(a)gẓab*.

5. GLDMṢK, rendu en punique par : *'dr hms h's*, "Chef des Cinquante".

Attesté dans quatre inscriptions de Dougga (*RIL* 2, 3, 10, 11), mais également dans une stèle provenant de l'Algérie centrale (Chaker 1977).

Il s'agit bien évidemment d'un complexe GLD + MṢK, "Chef, responsable de...". St. Gsell (*HAAN*, V : 135) a proposé l'interprétation : "préfet de police..." vis à vis de laquelle Février se montre réservé (p. 88). Lui, y verrait plutôt le "Président d'une commission sénatoriale de 50 membres". Il appuie son hypothèse sur le rôle du nombre 5 (et de ses multiples) dans l'organisation de la cité phénico-punique. Le système des pentarchies carthaginoises aurait pu servir de modèle aux Libyens urbanisés. Février évoque même la possibilité que le second composant (MṢK) de l'ensemble GLDMṢK puisse représenter le nombre 50 en libyque. Cette hypothèse (certes formulée prudemment) est parfaitement insoutenable, sauf à admettre que le système de numération berbère actuel est tout à fait différent de celui de l'époque libyque. A partir des données berbères, rien ne permet de voir dans MṢK le nombre 50.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si l'on se replace dans le cadre du système morpho-syntaxique berbère, MṢK peut être un dérivé (certainement un nominal du fait de sa position après GLD) d'une racine ṢK qui a toutes les chances de n'être qu'une variante réduite de ṢKW, "construire" étudié précédemment dans MṢṢKW. En position finale, /w/ est assez instable en berbère et l'on a vu que la racine SK(W)/ẒK(W) était à l'origine de nombreuses formes berbères à base SK/ẒK :

eṣk, eṣč, esku... "construire/enterrer"
aẓekka (sing.) mais : *iẓekwan* (plur.), "tombe".

On admettra que MṢK est un nominal dérivé par préfixe *m-* de ṢK(W) "construire". Les dérivés à nasale sont généralement des Noms d'Agent, mais aussi, plus rarement, des Noms d'Action Verbale ; un bel exemple, opportun, se trouve en tamaziyt du Maroc : *tameskiwt* : "action de monter la tente". On peut donc hésiter entre :

- M-ṢK : Nom d'Agent issu de ṢK(W), "construire" > "constructeur", "bâtisseur", "maçon", et :
- M-ṢK : Nom d'Action Verbale issu de ṢK(W), "construire" > "construction".

Dans la première hypothèse (retenue par Prasse 1972 : 158), GLD-MṢK serait le "Chef des maçons". Dans la seconde, GLD-MṢK serait le "Responsable de la construction".

Si l'on opte pour GLD-MṢK = "Chef des maçons", MṢK est un pluriel interne (à alternance vocalique) puisqu'il ne porte pas la finale -N, marque habituelle du pluriel. Une vocalisation berbère moderne pourrait être : **(a)gellid (i)muṣak* = chef (des) maçons". Il y a cependant une difficulté morphologique réelle car pour un verbe à 3ème radicale /w/ instable, (ṢKW/ṢK), on attendrait un pluriel avec restitution de la semi-voyelle, sur le modèle de :

ameksa (sing.), "berger"/*imeksawen* (plur.) du verbe *eks* < KS(W), "paître" et donc, en théorie : **(a)meṣka/(i)meṣkawen*).

En revanche, si l'on choisit GLD-MṢK = "chef/maître de la construction", MṢK est normalement un singulier et le complexe aurait en berbère moderne une forme : **(a)gellid (u)meṣka*. Mais, si les Noms d'Action Verbale à préfixe nasal sont connus en berbère, ils sont cependant assez rares et sont pratiquement toujours de forme féminine (marque *t--(t)* ; Cf. *tameskiwt*, "montage de la tente"). En fait, pour un verbe ṢK(W), on attendrait en berbère moderne un Nom d'Action Verbal en :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taṣekkawt/tiṣki (mozabite : *tiṣči*)
aṣka(w) (mozabite : *aṣča* , Dallet 1970, n° 877 et Delheure 1984 : 200).
tameṣkawt/timeṣkiwt (ou *meṣkiwet*, sans la marque initiale)...
Les deux analyses soulèvent donc quelques problèmes morphologiques secondaires.

Mais, globalement, l'interprétation MṢK = "maçons" est la plus plausible car elle s'intègre bien dans l'inventaire des fonctions énumérées à Dougga, alors que l'hypothèse MṢK = "construction" poserait le problème de la distinction entre le MSṢKW, "celui qui fait construire", "l'architecte" et le GLD-MṢK, "responsable de construction" (?). Comme Karl Prasse, on penchera en définitive plutôt pour : GLD-MṢK = "chef des maçons".
Une fois encore, on est bien loin du punique et du "Président d'une commission sénatoriale de 50 membres".

Quelle que soit l'interprétation que l'on retienne, on notera que la relation de dépendance entre les deux noms (GLD et MṢK) n'est pas marquée par une préposition. Cela implique que le seul indice en est la position et/ou une éventuelle marque d'état d'annexion (vocalique, donc non représentée dans la graphie) à l'initiale du nominal déterminant. Il n'est pas non plus possible de décider sur la base des formes attestées si l'on a affaire à un composé (Nom + Nom = 1 unité lexicale) ou à un syntagme (Nom ← Nom = groupe à "complément de nom").

6. GLD-GYML(N)/GLD-GMYL(N), translittérés en punique : *gldgyml*.
Attesté à Dougga dans les inscriptions *RIL* 2, 3, 5, 10 et 11, avec de légères variations de formes :

RIL 2 = GLDGMYL	RIL 10 = GLDGYML (-)
RIL 3 = GLDGYMLN	RIL 11 = GLDGYMLN
RIL 5 = GLDGYMLN	

La notation de RIL 2 étant unique, on peut considérer qu'il s'agit d'une erreur du lapicide ; d'autant que le texte punique donne également une translittération *gldgyml*.

La finale -N est certainement un suffixe de pluriel (nominal) et l'ensemble est évidemment un complexe : GLD + GYML(N) = "Responsable des ...". C'est ce titre qui serait, pour le berbérisant, le plus

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

énigmatique. Remarquant que les fonctions spécifiquement religieuses n'ont pas été mentionnées jusque là, Février suggère, à titre d'hypothèse : "Chef des prêtres" (*rab koḥanim* punique). Mais il serait assez curieux que le punique se soit contenté de translittérer *gldgyml* pour désigner une fonction parfaitement connue dans le monde phénico-punique. A moins, bien sûr, d'admettre que les habitants de Dougga ne connaissaient que très approximativement la langue punique, ce qui n'est pas impossible après tout.

En tout état de cause, le berbérisant reste perplexe devant GYML et aucune interprétation un peu sérieuse ne s'impose. Dans la logique du système de titres que nous avons établi précédemment, on peut penser que le GLD-GYMLN est le responsable d'une catégorie particulière d'artisans ou d'ouvriers qui interviennent dans la construction du monument. Dans ce cas encore, on notera que le rapport de détermination entre GLD et GYMLN n'est pas indiqué par une préposition.

*

Ce réexamen, dans un cadre berbère, de la titulature de Dougga permet, de dresser un *inventaire hiérarchique cohérent, en accord avec les circonstances précises de la construction d'un monument officiel*. Si l'on s'appuie sur la classique inscription *RIL* 2, on obtient la succession suivante :

1. GLD = Roi (Massinissa...)
1' GLD = Premiers magistrats de la cité (au nombre de deux)
2. MWSN = "Sage" (magistrat de haut rang, 2ème personnage de la cité)
3. MSṢKW = "Architecte", "Celui qui fait construire" (responsable de la construction)
4. GẒB = "Surveillant, inspecteur des travaux, contre-maître"
5. GLD-MṢK = "Chef des maçons"
6. GLD-GYML(N) = "Chef des..." (probablement une catégorie particulière d'artisans).

On oserait presque une comparaison avec les rubriques que l'on peut trouver sur les panneaux réglementaires à l'entrée de tout chantier moderne, avec énumération du maître-d'oeuvre, des différents corps de métiers, de l'organisme de contrôle...!

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES AUTRES TITRES

7. MNKD, lat. : *imperator*.

Le *RIL* en livre une quarantaine d'attestations. Le titre n'est pas représenté à Dougga, mais on le trouve dans un bilingue punique/libyque (*RIL* 31).

MNKD est le plus souvent accompagné du suffixe H (MNKDH) qui doit être, comme on l'a vu à partir des titres étudiés précédemment, un affixe grammatical. On relève un nombre d'occurrences MNKD sans le H final (*RIL* 83, 84, 124, 343, 440, 713, 716, 1076, 1079,...) qui confirme cette analyse. Dans un texte punique de Tripolitaine (Levi della Vida 1935), une translittération *mynkad* répond à *imperator* latin.
Par ailleurs, MNKD(H) apparaît très souvent dans le groupe MSWH MNKDH (20 cas sur 40 dans le *RIL*), rendu dans quelques inscriptions bilingues latin/libyque par : *veteranus (RIL*, 85, 146, 151, 193) et l'on a proposé depuis longtemps d'analyser MSWH MNKDH = *veteranus* en "soldat de l'empereur". On a donc deux indices sérieux pour admettre une interprétation MNKD = *imperator*.

Mais il s'agit, là encore, très certainement d'un terme au départ faiblement spécialisé. C'est le renforcement de la présence romaine qui impulse la tendance à un resserrement sémantique (MNKD = *imperator*), tandis que GLD reste le terme traditionnel pour désigner les royautés indigènes (voir Camps 1985). Dans de nombreux cas il est en effet impossible que MNKD puisse avoir la valeur *imperator*. Très souvent, il suit de façon immédiate un nom propre qu'il qualifie, alors que bien évidemment le personnage n'était pas *imperator* ! C'est le cas en :

- *RIL* 113 : YŠLM MSKRH MNKDH
  125 : KNZ MNKDH ...
  343 : ZBYW MNKDH ...

(et aussi : 440, 592, 716, 1076, 1107 ...)

Bien sûr, certaines de ces occurrences peuvent être des noms propres car on peut être sûr que l'on a pu s'appeler MNKD, comme on s'est appelé GLD/*Agellid* (au Moyen Age) ou, actuellement encore, *Amyar*. Mais dans la plupart des inscriptions (comme ci-dessus), il s'agit à l'évidence d'une qualification du personnage précédemment nommé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On doit donc admettre que la signification primitive de MNKD était, comme celle de GLD, assez large. D'un point de vue hiérarchique, elle se situait sans doute à un niveau proche de GLD, avec certainement des connotations différentes. Peut-être, comme le suggère Camps (1985), GLD était-il plus "civil" et "religieux" alors que MNKD était "militaire" (quelque chose comme *dux* latin ou *Herzog* germanique) ? J'inclinerais personnellement pour une signification de base : "officier, personne qui assure un commandement militaire" ; on trouvera en § 11 (MSWH MNKDH) des données qui militent en faveur de cette hypothèse.

Plusieurs auteurs, dont Février, ont cru reconnaître MNKD dans l'*amenûkal* touareg qui désigne le chef d'une confédération (élu par les chefs de tribus dans une lignée noble). Le rapprochement était évidemment tentant et la ressemblance de forme et de sens troublante. Je propose au chapitre 14 une analyse critique détaillée de cette assimilation MNKD = *amenûkal*. Disons simplement ici que le berbérisant reste réservé et ne peut considérer ce rapprochement comme démontré. A partir des données lexicales berbères actuelles, MNKD ne peut s'expliquer que comme un Nom d'Agent (préfixe *m-* issu d'une racine *nkd*. Le touareg fournit une clef possible : *nked* = aller au devant de", d'où *amankad* = "personne qui va au devant de " (Foucauld, III : 1368). L'émergence d'une signification spécialisée "roi, chef suprême" n'est pas inconcevable à partir du sens actuel touareg.

8. MSKR-(H) (?)

Plus de 50 attestations dans le *RIL* Dans plusieurs cas, le H final est absent : *RIL* 92, 316, 317, 356, 551, 552. En *RIL* 551, on a même une séquence nouvelle MSKRTH qui confirme que le mot a bien la forme MSKR et permet de poser l'existence d'un suffixe -TH.

G. Camps s'est penché il y a déjà longtemps (1961 : 248-250), sur cette séquence et sur celle qu'il considère comme étant son correspondant latin : MISICIRI. Pour lui, il s'agit d'un ethnique, un nom de tribu. Il est sûr que l'ensemble des données collationnées et cartographiées par G. Camps est assez convaincant. Il y a une concentration et une superposition géographiques nettes des occurrences de MISICIRI et du libyque MSKR-(H) ; la thèse de l'ethnonyme peut être considérée comme forte. D'autant que les inscriptions latines posent indiscutablement l'existence d'une *Tribu Misiciri*. Pourtant, la question doit être réouverte car plusieurs difficultés surgissent de l'examen des textes libyques et je n'exclue pas que MSKR soit en fait un titre, une fonction ou une *formule funéraire* comme l'avait déjà envisagé St. Gsell.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'une part, sa fréquence est exceptionnellement élevée et s'apparente à celle de deux autres séquences MNKD et MSWH qui sont indubitablement des titres ou fonctions. D'autre part, l'instabilité du (H) final - que nous considérons comme un affixe grammatical (déictique ou personnel) - comparable à celle que l'on a constatée pour les autres titres (MNKD/MWSN), permet de penser que l'on a affaire à un *nom commun* plutôt qu'à un nom propre : un ethnique serait difficilement combinable avec un morphème de type possessif ou démonstratif ou autre.

Dans plusieurs inscriptions, MSKR-(H) apparaît dans une énumération de titres et fonctions :

RIL	74	: DDB	est : MSKRH, MSWH
	113	: YŠLM	est : MSKRH, MNKDH
	146	: KTH W MSWLT	est : MSWH, MNKDH, MSKRH
	295	: TYY W NLMT	est : MSWH, MSKRH
	339	: DBR	est : MSWH, MSKR
	350	: ẒYK	est : MSKRH, MSWH
	358	: MRY	est : MSKRH, MSWH, MNKDH
	360	: SLSN	est : MSKRH, MSWH, MNKDH

On constate que dans plusieurs cas l'énumération commence par une fonction (MSWH...).

Dans une inscription au moins (*RIL* 182), le texte commence directement par MSKRH, ce qui semble plus convenir à une fonction ou un titre qu'à un ethnique. Plusieurs fois, en outre, la filiation du défunt (X fils de Y = X w Y) est interrompue par le segment MSKRH :

RIL	101	: DSMS	MSKRH W	SWRH
	289	: MGDL	MSKRH W	ZYDH
	350	: ẒYK	MSKRH W	STR

Cela paraît aussi plus concevable si MSKRH est un titre ou une fonction. Cette rupture de la filiation ne se rencontre ailleurs qu'avec des titres ou fonctions :

RIL	31	: BHNH	MSWH W Y FDT
	126	: MGG	MSWH MNKDH W SDKSN
	524	: NMZDYT	MNKDH W SHSN
	601	: MSNT	MSWH W THL
	690	: DZTSN	NDYTH W MLTN
	1107	: Y.MLF	MNKDH W Y.BKHŠN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On notera également que la fréquence particulièrement élevée de MSKR-H (plus de 50 occurrences) en fait l'un des termes les plus répandus du fonds libyque (le 3ème ou le 4ème). Ce serait tout de même assez étonnant pour le nom d'une tribu qui n'a pas, que l'on sache, joué un rôle particulièrement éminent et qui n'est que très peu citée par les auteurs antiques. De plus, le terme libyque a une aire de dispersion relativement large.

Dans plusieurs cas, MSKR(H) est associé dans la même inscription à une autre séquence (ṢRMMH) qui semble bien être, elle, un ethnonyme :

RIL 144 : YLSNF W BNL ṢRMMH MSKRH
146 : KṬH W MSWLT MSWH MNKDH MSKRH ṢRMMH
147 : MYG ṢRMMH MSKRH
152 : MSTS W MSYHR(N) ṢMRMMH MSKRH

Une double identification ethnique serait un peu étonnante et demande, en tout état de cause, à être expliquée.

Enfin, dans les trois bilingues latin/libyque qui comportent MSKR-H (libyque) ou MISICIRI (latin), il n'y a jamais correspondance entre les deux versions :

RIL 145 latin : Trib. Misiciri
libyque : ṢRMMH et ne comporte pas MSKR(H)
RIL 146 libyque :...MSKR(H) ṢRMMH
latin : ne semble pas contenir d'ethnique
RIL 252 latin : Tribu Misiciri
libyque : pas d'ethnique (connu)
RIL 288/289 : libyque : ...MSKR(H)
latin : ne contient pas d'ethnique.

On le voit, les données libyques ne sont pas absolument nettes et il manque une correspondance claire libyque MSKR(H)/latin *Misiciri* pour emporter la conviction et retenir définitivement l'interprétation de Camps.

Si l'on considère MSKR comme un nom commun, ce pourrait être un Nom d'Agent (préfixe *m*-) sur une racine SKR. Or, le berbère possède un verbe pan-berbère (chleuh, touareg, kabyle...) :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sker = 1. "faire/être fait" (chleuh)
2. "être bien fait, correct, comme il faut, convenable..." (kabyle). Ce sens est particulièrement bien représenté en touareg (Alojaly 1980 : 171) et en kabyle où c'est même le seul vraiment vivant (Dallet 1982 : 768).
3. "être stable, reposer sur sa base, à plat..." (touareg)

Le dérivé nominal qui correspondrait à MSKR est *ameskar*, qui peut donc avoir comme signifié général :

1. "celui qui fait, l'agent..."
2. "qui est correct, convenable..."
3. "qui est stable, qui repose à plat..."

Le sens (2) ne serait pas surprenant sur une tombe, après le nom du défunt. On peut même imaginer que *ameskar*, "homme convenable, homme de bien..." puisse correspondre régulièrement au latin *pius vixit*. Ce qui expliquerait son exceptionnelle fréquence. On pourrait également envisager le sens (1), "celui qui fait, agent..." à partir duquel un usage plus spécialisé, couvrant une fonction particulière, aurait pu émerger. Mais, surtout, la signification (3) serait parfaitement adaptée au contexte funéraire : "celui qui gît/repose". D'autant que le sens "reposer" retenu par le touareg est certainement le plus ancien puisqu'il est maintenu dans des dérivés nominaux apparentés relevés aussi bien en kabyle qu'au Maroc : *uskir* = "plat de cuisson" (de forme plate).

Au plan sémantique et formel, rien ne s'oppose donc à ce que MSKR soit un nom commun : un qualificatif général ("homme de bien") ou la dénomination d'une fonction qui resterait à identifier plus précisément ou plus probablement encore, un qualificatif funéraire ("le gisant").

9. MSWH. "Garde, soldat".

Le *RIL* en livre environ 90 occurrences (dont une vingtaine dans la succession MSWH MNKD-H). Le H final de ce segment est toujours présent, ce qui indique qu'il fait bien partie du mot.

Rappelons que la séquence MSWH MNKDH semble correspondre dans les bilingues latin/libyque à *veteranus* et a été interprétée depuis longtemps en "soldat (de) l'empereur" puisque MNKDH est rendu par *imperator* en latin. MSWH serait donc "le soldat".

L'examen de la formation de ce terme corrobore largement cette hypothèse. MSWH peut être un Nom d'Agent (préfixe *m*-) dérivé d'un thème verbal SWH qui pourrait être lui-même un dérivé ("factitif") en *S*-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une racine WH. Or, il existe deux verbes pan-berbères - sans doute apparentés entre eux du reste (Cf. chap. 17) - qui peuvent avoir servi de base de formation à un dérivé de forme MSWH :

a)- *awɣ* (> *ahey, aɣ*...) [pan-berbère] = "prendre (par violence)" (touareg, kabyle, Maroc..)

b)- *awɣ/ewey* [pan-berbère] = "arrêter, empêcher d'aller plus loin, empêcher de passer, retenir" (touareg, Foucauld, II : 1526 ; Alojaly 1980 : 196-7) et : "paître" (tamaziɣt du Moyen Atlas : Mercier 1937 : 313. Taïfi 1983 : 82, note 2).

Les dérivés en *s*- issus de ces deux verbes donnent :

- *si(w)ɣ* (et autres formes) : "faire prendre...",
- *siweɣ/seweɣ* = "faire arrêter/retenir" (touareg)/"faire paître" (tamaziɣt)

Les Noms d'Agents en *m*- formés sur ces dérivés en *s*- sont :

- *amsi(w)eɣ* = "homme qui fait prendre..."
- *amsiweɣ* = "homme qui fait arrêter/qui retient" (touareg) et, "pâtre, gardien de troupeau" (tamaziɣt)

Le dérivé *amsiweɣ* , "homme qui fait arrêter/paître" a un sens très voisin de "garde/gardien..." que l'on rapprochera aisément de MSWH = "soldat".

Au plan phonétique, on devra admettre, pour retenir cette étymologie, que le H final du libyque (dont l'identité phonétique n'a jamais été clairement établie : H n'est qu'une représentation conventionnelle) peut correspondre en berbère à /ɣ/ (vélaire vibrante sonore). Cela n'a rien d'impossible puisque les zones de localisation postérieures du système consonantique berbère ont dû connaître des évolutions importantes, comme le révèle la comparaison avec le sémitique. J'ai déjà montré ailleurs (Chaker 1977), sur un autre exemple (MWSNH), que ce H final libyque pouvait effectivement être l'ancêtre de certains de nos /ɣ/ actuels. L'évolution H > /ɣ/ est ainsi confirmée par des indices convergents.

On peut donc considérer l'hypothèse MSWH = *amsiweɣ* = "garde" comme sérieuse. On retiendra, sur la base du sémantisme berbère actuel, plutôt "garde" que "soldat".

10. MDYT(H).

Plus de 20 exemples dans le *RIL*, dont plusieurs sans le H final (*RIL* 140, 542, 911, 949), démontrent que le terme doit être réduit à MDYT. Il pourrait, bien sûr, s'agir d'un ethnique ; dans un texte punique, il est simplement translittéré (*RIL* 31).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais là encore, la compatibilité avec l'affixe H dans lequel nous voyons un morphème grammatical, constitue un obstacle sérieux : un nom propre (nom de tribu ou autre) ne peut guère se combiner avec une marque grammaticale. Nous inclinerions plutôt à y voir une fonction ou un titre vu sa fréquence et sa grande dispersion géographique. De plus, on relève en *RIL* 31 une séquence immédiate MDYT-H MNKD- (peut-être aussi en 557) qui semble parallèle au "classique" MSWH MNKD-(H) ("garde (de) l'empereur"), qui inciterait à voir dans MDYT une fonction.

D'autre part, de même que MSKR-H, MDYT-H apparaît dans des successions qui ont toutes les apparences d'une énumération de titres, fonctions ou qualités attribués au défunt :

RIL 1113 : KNYDN W YFYN est : MDYTH, MSWH...
1107 : Y.MLF W Y.BKHŠN est : MNKDH, MDYTH, MSWH..
1108 : YẒGGSN W Y.MLF est : MDYTH, RṢH...
814 : ZṬ... est : MDYTH, MSWH..., MNKDH...

MDYT est certainement un dérivé nominal (Nom d'Agent à préfixe *m*-) d'une racine *DYT*, non identifiée.

11. Le groupe MSWH MNKDH

On relève une bonne vingtaine d'occurrences de cette séquence dans le seul *RIL* Cette fréquence fait que l'on est en droit d'y voir un groupe syntaxiquement homogène, peut-être un syntagme Nom1 + Nom2 (déterminant : "complément de nom").

Comme on l'a vu, on a admis depuis longtemps, sur la base des correspondances avec le latin *veteranus*, une traduction "Soldat de l'empereur". Pourtant, en y regardant de plus près, on constate que sur la vingtaine d'attestations du *RIL*, seule une minorité (6) présente véritablement une succession immédiate MSWH MNKDH, sur la même ligne, sans rupture ni séparateur : *RIL* 126, 146, 264, 374, 565, 954. Dans les autres exemples, MSWH et MNKDH se suivent mais n'appartiennent pas à la même ligne d'écriture : *RIL* 85, 143, 148, 151, 193, 258, 325, 326, 358, 360, 1026, 1110, 443. D'autre part on relève très souvent dans la même inscription les deux termes, dans un ordre inverse et/ou séparés par un autre segment. Ce qui signifie clairement que l'on a pu être simultanément et/ou de manière distincte MSWH et MNKDH :

- MNKDH [...] MSWH : *RIL* 114, 440, 524, 604, 1070, 1107
- MSWH [...] MNKDH : 156, 384, 601, 614, 814, 1011

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces faits introduisent un doute sérieux quant à l'existence effective d'un lien syntaxique entre les deux constituants de la séquence. Et l'on ne peut totalement exclure que, malgré les apparences, la suite MSWH MNKDH ne soit en réalité qu'une juxtaposition de titres, le défunt ayant été à la fois (ou *successivement*) MSWH et MNKDH. On pourrait notamment penser à deux fonctions militaires (deux grades) ; par exemple, à partir des analyses proposées précédemment pour chacun des deux termes :

- MSWH = "garde, soldat..."
- MNKD-H = "officier (supérieur)"

Si, malgré ces réserves, on admet un rapport de dépendance syntaxique entre MNKD-H et MSWH, on doit alors supposer que cette relation est marquée uniquement par la position ou l'état d'annexion du nom déterminant, sans recours à une préposition (*n* "de", connue par ailleurs en libyque). MSWH MNKD-H devant être restitué sous la forme :

**(a)msiwey (u)mankad* (+ Etat d'Annexion)
"Garde (de) l'empereur"

Du point de vue de la reconstruction historique de la syntaxe berbère, cette option implique que l'on admette qu'à date "libyque" le rapport de détermination entre deux noms ait pu n'être indiqué que par la marque d'état d'annexion, comme cela est encore le cas, dans des contextes plus ou moins nombreux selon les dialectes, en berbère actuel :

kabyle : *aman uzayar* (+ Etat d'Annexion) = "l'eau (de) la plaine".

C'est là une thèse que personnellement je soutiens (Chaker 1983 : 375-377 et ici-même, chap. 4), mais elle n'est pas unanimement admise.

On pourrait également être tenté de voir des groupes syntaxiques homogènes dans plusieurs autres séquences attestées dans le *RIL*, notamment :

- MSKR-H MNKD-H : *RIL* 113, 139
- MDYT-H MNKD-H : *RIL* 31, 557

Les occurrences sont là vraiment trop peu nombreuses pour autoriser une quelconque conclusion, mais l'hypothèse peut être envisagée.

*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur le plan des *données linguistiques internes*, un certain nombre de constats et d'hypothèses sérieuses peuvent être formulés à partir de cet examen de la nomenclature libyque des titres et fonctions.

(a)- Les formes berbères actuelles de la dérivation verbo-nominale sont attestées dès l'époque libyque : Nom d'Agent à préfixe *m-*, dérivé "factitif" à préfixe *s-* ...

(b)- Dans le syntagme nominal "complément de nom", le rapport de détermination entre le Nom1 et le Nom2 a pu n'être indiqué que par la position ou la marque (vocalique) d'état d'annexion du nom déterminant.

(c)- Certaines, au moins, des occurrences du mystérieux H libyque pourraient correspondre à notre vélaire /ɣ/ (vibrante vélaire sonore : API [R]). Il s'agissait certainement en libyque aussi d'une consonne postérieure : vélaire, uvulaire ou pharyngale.

(d)- Il existait un paradigme de suffixes grammaticaux, combinables avec les nominaux. Trois unités en sont identifiées : -H, -TH, -T'. Leur forme permet de penser qu'il s'agit d'*affixes personnels* : des "possessifs" selon toute vraisemblance ou, éventuellement, des marques personnelles de prédication ("auxiliaires de prédication de prédicats non verbaux" ; Cf. Chaker 1984, chap. 8, § 5). Je proposerais de les interpréter comme suit :

-H = 1ère pers. du masc. plur. "notre, nos",
→ berbère = *-ɣ* (*-aɣ* > *n-ɣ* , *-nneɣ*), "nous/nos",

-TH = 1ère pers. du fém. plur. "notre, nos",
→ berbère = *-teɣ* (> *n-teɣ*) [possesseur féminin]

-T' = 3ème pers. du masc. sing. "son, sa", "le",
→ berbère = *-t* (> *n-t*, *nnit* : touareg Ahaggar et *-t* "le" (régime direct).

On notera que la double correspondance -H/*-ɣ*, TH/*-teɣ* constitue en elle-même un indice extrêmement fort en faveur de cette hypothèse.

*

A la fin de son étude, Février aboutissait à la conclusion que la titulature libyque de Dougga était probablement ancienne et indigène, mais qu'elle avait dû connaître une adaptation globale au modèle punique.
Sur le premier constat on ne peut qu'être en accord avec Février puisque notre propre examen, étendu à l'ensemble du corpus libyque, confirme que :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- Pratiquement tous les termes sont berbères (alors qu'il y aurait sans doute eu présence massive d'emprunts au punique si cette organisation municipale avait été d'origine carthaginoise).

- Une proportion importante de termes est purement et simplement translittérée en punique, ce qui tend à confirmer le caractère spécifiquement berbère de cette nomenclature et du système d'organisation qu'elle recouvre.

- Dans les bilingues, les versions puniques sont presque toujours des adaptations approximatives et non des traductions littérales ; on a ainsi le net sentiment qu'une nomenclature étrangère a été tant bien que mal plaquée sur des réalités locales.

- Les matériaux composant la titulature libyque sont tous des formes (ou sont construits sur des racines) non spécialisées qui appartiennent au vocabulaire de base et au fonds pan-berbère, le plus souvent encore bien représenté de nos jours.

- Les usages de Dougga et de certains bilingues libyque/latin révèlent une tendance à la spécialisation de ce vocabulaire courant.

- Cette nomenclature libyque semble avoir eu une extension large, débordant nettement la Numidie proprement dite. Certains de ces termes se retrouvent sur une très vaste aire géographique (GLDMṢK = Algérie centrale, MNKD-H = Tripolitaine...).

Tout milite donc en faveur de la thèse d'une formation autochtone de ce lexique des titres et fonctions libyques. Une influence punique ne peut, en fait, être décelée que dans deux cas :

- le terme ŠFṬ (sufète), emprunté au punique (mais qui ne semble pas jouer un rôle de premier plan à Dougga),

- l'existence de *deux* GLD, premiers magistrats de la ville de Dougga, qui pourraient être une réplique locale des *deux* sufètes de Carthage, bien que l'utilisation du terme berbère GLD n'aille guère dans ce sens.

Mais, en revanche, la deuxième proposition de Février (thèse d'une forte adaptation au modèle punique) n'emporte pas la conviction. En tout état de cause, elle ne ressort pas clairement de l'examen autonome de la nomenclature libyque qui est, du point de vue de sa formation, presque totalement berbère et, du point de vue de son contenu, tout à fait distincte de l'inventaire fourni par les versions puniques. On a affaire à deux systèmes indépendants l'un de l'autre dans leurs bases tant formelles que sémantiques.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En définitive, cet aspect de la pensée de Février repose sans doute entièrement sur un a priori "puniciste" : partant de la terminologie punique (qui est connue et aisément analysable) pour interpréter la nomenclature libyque, il conclut à une forte influence du modèle punique sur celui des Libyens. Il est évident que la conclusion est prédéterminée par l'approche elle-même et que la démonstration est circulaire : on retrouve dans le système ce que l'on y a mis au départ !
Il n'est bien sûr pas question de nier, par une relecture "berbériste", une influence (plus que probable) des modèles puniques (et latins) d'organisation de la cité et de la société. Nous constatons simplement que l'étude interne de la titulature libyque ne permet pas de mettre en évidence une pression décisive de ces modèles étrangers, ni même de parler d'une *adaptation globale* du système libyque. On peut, tout au plus, discerner à travers les bilingues une tendance à la spécialisation de certains termes (GLD, MNKD) sous la pression des usages puniques puis latins.

Sauf à analyser le système social des Libyens *à travers la nomenclature punique*, on n'a pas vraiment de raison de penser que l'organisation municipale et sociale des Libyens ait nécessairement été calquée sur celle des Puniques. Au contraire, comme dans le domaine de l'onomastique, on serait plutôt fondé à admettre deux systèmes lexicaux indépendants, couvrant de manière plus ou moins parallèle et concordante, les mêmes réalités.

Après tout, si les Libyens SMTYLN et MGDL s'appelaient en latin Rufinus et Paternus, on ne voit guère pourquoi l'on devrait postuler un isomorphisme absolu entre les titulatures libyennes, puniques et latines. Au contraire, tout indique que ce n'était pas le cas.

*

*[Ce chapitre reprend : "A propos de la terminologie libyque des titres et fonctions", **AIUON**, 46/4, 1986 [1988] : 541-562.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

14

Amenukal / M N K D (-)
"Imperator, roi, chef suprême..." [étymologie].

La question de l'origine et de la formation du couple (libyque) MNKD(.) / (touareg) *amenukal* a été abordée par de nombreux auteurs, sans qu'aucune thèse ne fasse le consensus. Il paraît cependant possible de clarifier quelque peu le débat, en cernant et en sériant les problèmes et, surtout, en respectant les précautions de méthode qui s'imposent en matière d'étymologie. Des hypothèses explicatives sérieuses - parce que compatibles avec les contraintes structurales et les données lexico-sémantiques de la langue berbère - peuvent alors être formulées.

Le couple MNKD/*amenukal* suscite en fait deux interrogations principales :

1°- ***S'agit-il d'un seul et même terme ?*** (MNKD étant la forme antique, *amenukal*, la forme moderne touarègue du même mot.)

La thèse de l'identité-continuité MNKD-*amenukal* a longtemps prévalu. Proposée par Levi della Vida (1935), elle a été généralement admise tant la forme et le sens semblaient proches. Elle été mise en doute par Rössler (1964), puis Garbini (1968) et Galand (1968). Nous avons nous-même émis de sérieuses réserves à son propos dès 1973. La question doit être examinée sous ces deux faces, signifié et signifiant.

Du point de vue du sens, la thèse de l'identité MNKD/*amenukal* est, à première vue, très forte. Elle tient même de l'évidence. Le MNKD

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

libyque correspond au latin *Imperator*. Le terme touareg *amenukal* désigne "le roi, le chef suprême, le sultan, un chef très puissant..." (Foucauld 1951, III : 1213 et Gast 1987). Il y a donc quasi identité sémantique. Avec toutes les précautions qu'impose une documentation très limitée, il semble que le titre libyque ait été moins précis que l'actuel *amenukal* touareg. De par sa fréquence et le détail de ses emplois dans les inscriptions libyques (Cf. chap. 13), MNKD semble désigner un personnage important, mais pas nécessairement le détenteur d'un pouvoir suprême.

Si l'on admet la suggestion de G. Camps (1985) d'y voir plutôt une fonction militaire (par opposition au GLD-*agellid*, civil ou religieux), on peut retenir l'interprétation : "officier supérieur", "détenteur d'un commandement militaire élevé", "chef d'armée"... J'ai proposé (chap. 13) d'y voir l'équivalent du *dux* latin ou du *Herzog* germanique (dans sa signification primitive). On verra que l'étymologie que nous en proposons tendrait à confirmer cette hypothèse.

Sur le plan de la forme, en revanche, le rapprochement MNKD/*amenukal* est beaucoup plus hasardeux. Il est même assez improbable. La dernière consonne de la séquence libyque -D correspond à /l/ en touareg. Une évolution : apico-dentale /d/ > apicale latérale /l/ n'aurait rien d'impossible, ni en phonétique générale (pour laquelle le processus ne serait pas extraordinaire), ni même en phonétique berbère. Des tendances à la confusion entre /l/ et /d/ existent dans certains parlers berbères actuels où la liquide /l/ peut être traitée en dentale palatalisée [d‘] ou en affriquée [$d^{ž}$]. On relève même quelques cas isolés d'alternance libre entre /l/ et /d/ pour un même mot : le kabyle commun *ayla* "propriété" connaît une variante littéraire archaïque (proverbes) *ayda*, attestée également au Maroc. Mais il s'agit là de phénomènes rares et sporadiques : fondamentalement /d/ et /l/ sont deux phonèmes bien distincts en berbère où ils assument de nombreuses distinctions lexicales.

Comme nous n'avons pas de maillons intermédiaires entre le libyque et le touareg et que *amenukal* n'existe qu'en touareg (aucune forme approchante n'a jamais été signalée dans les autres dialectes berbères), pour pouvoir considérer comme sérieuse l'hypothèse -D > /-l/ dans le couple étudié, il faudrait :

- Ou bien montrer que la correspondance libyque -D > berbère /-l/ n'est pas isolée et se rencontre dans d'autres séquences. On établirait ainsi la régularité d'une évolution phonétique. Telle n'est pas le cas puisqu'un terme libyque comme GLD ("roi") conserve, dans tous les parlers modernes, sa finale ancienne -D (> *agellid*...).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- Ou bien pouvoir établir une correspondance régulière : touareg /l/ ⇔ autre(s) dialecte(s) berbère(s) /d/, ce qui laisserait ouverte l'hypothèse d'une évolution spécifique -D libyque > /l/ touareg. Or, les données actuelles ne permettent pas de poser une telle correspondance phonétique entre le touareg et un quelconque autre dialecte berbère.

Pour ce qui est du signifiant, il ressort donc que l'évolution MNKD > *amenukal*, sans être tout à fait exclue, est plutôt improbable. Dans l'état actuel des connaissances, aucun indice sérieux ne permet de l'étayer.

En conclusion, tant qu'aucun élément de démonstration contraire n'aura été apporté, MNKD et *amenukal* doivent, malgré leur quasi identité sémantique, être considérés comme des formes étrangères l'une à l'autre.

2° - *Comment ces mots sont-ils formés ?*

L'identité des deux formes étant des plus hypothétiques, il faut évidemment admettre la possibilité de formations distinctes. Pour les deux termes, on restera dans le cadre d'une étymologie autochtone berbère, mais un emprunt à une langue étrangère ne peut être totalement exclu.

- M N K D (-) [libyque]

La dernière lettre libyque, de valeur incertaine, n'étant pas toujours présente [*RIL* 83, 84, 124, 343, 440, 713, 716, 1076, 1079... ne la comportent pas], c'est bien une forme MNKD qui doit être retenue. Le dernier caractère alternant représente certainement un suffixe grammatical (possessif ou personnel, déictique...), extérieur au mot lui-même (Cf. chap. 13, n° 7).

Dans le cadre du système berbère de formation du mot, MNKD s'analyse immédiatement comme un "Nom d'Agent" dérivé (par préfixe *m-*) d'un radical trilitère NKD. Or, le touareg possède un verbe *enked* [déjà évoqué par O. Rössler 1964 : 126] qui a les significations suivantes :

- Ahaggar : "aller au devant de ; aller à la rencontre de ; empêcher d'arriver jusqu'à soi ; tenir loin de soi ; se préserver de" (Foucauld 1951, III : 1368);

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- Aïr/Iwellemmeden : "aller au devant de ; faire attention ; se méfier ; être averti de" (Alojaly 1980 : 146)/"aller au devant de ; prévenir (par des mesures préventives)" (Prasse 1970 : 130).
Le verbe est également attesté au Mzab avec un sens compatible : "examiner, regarder avec attention" (Delheure 1984 : 136).

Le nom d'agent issu des formes verbales actuelles (= *amankad*), signifie donc :

- touareg : "qui va au devant de ; qui fait attention à ; qui se méfie de ; qui se préserve de ; qui tient à distance ; qui prévient, prend des mesures préventives..." et,
- Mzab : "qui examine avec soin".

A partir de la constellation sémantique actuelle, on peut poser l'hypothèse d'un signifié primitif : "prendre garde ; prendre des précautions ; faire attention...", qui autorise aussi bien une évolution vers les différents sens touaregs que vers la signification mozabite. Le MNKD de l'Antiquité libyque a donc pu être un "responsable de la sécurité publique", c'est-à-dire un chef militaire chargé de "tenir à distance l'ennemi, d'assurer la protection du groupe ou du royaume".

Cette explication est à la fois simple et adéquate puisqu'elle couvre bien tous les usages libyques du terme MNKD. Sans doute relativement imprécis à l'origine (= "Responsable militaire", "Chef de guerre"), MNKD a dû avoir tendance, sous l'influence des usages latins, à prendre l'acception plus précise de *Imperator*. Un processus tout à fait parallèle de spécialisation a pu être décelé pour le titre GLD (Chaker 1985 : 248).
Bien sûr, en matière d'étymologie, la prudence est toujours de rigueur et d'autres analyses sont possibles (comme celles développées par Garbini dans son article de 1968), mais elles reposent généralement sur une cascade d'hypothèses indémontrables et paraissent à la fois complexes et aléatoires.

Signalons enfin qu' Alvarez Delgado (1964) a établi un parallèle, très problématique à mon sens, entre le libyque MNKD et un titre guanche *Mencey/Mensey*, connu par les transcriptions espagnoles du XVII^{e} siècle, qui signifiait également "roi" ou "chef". Récemment, T. Lewicki (1983) a rapproché ce couple (?) libyco-guanche MNKD-*Mencey* d'un titre royal mandingue : *Mansa*. Ces deux pistes "exotiques" paraissent fragiles et plutôt aventurées : les matériaux guanches étant particulièrement obscurs et incertains, on ne peut guère espérer trouver quelque lumière de ce côté là.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- *Amenukal* [touareg]

Les interprétations étymologiques de ce titre touareg sont nombreuses. Et, comme bien souvent en ce domaine, les motivations idéologiques et les a prioris de toutes sortes conduisent aux distorsions les plus cocasses. Car mieux vaut rire de ces analyses "spontanées" (en réalité arabisantes) qui décomposent *amenukal* en *amin* (arabe) + *akal* (berbère), "chef du territoire" ou *amin* + *lɛuqal*, "chef des notables"... Toutes ont en commun une méconnaissance totale (ou même une volonté d'occultation) de la langue berbère et tendent à soumettre des données berbères à des modèles linguistiques (et culturels) arabo-islamiques.

Tout essai d'explication de la formation de ce terme doit se placer dans le cadre des structures grammaticales de la langue berbère et, plus précisément, se plier aux contraintes des procédures de formation du mot dans cette langue. Et de ce point de vue, on doit tout d'abord constater qu'*amenukal* est une forme isolée au plan de la structure morphologique. On ne peut l'intégrer dans aucune série dérivationnelle bien établie. Pourtant, *amenukal* est le correspondant nominal d'un verbe *menukel* "être chef suprême" (Foucauld, III : 1213), lui-même vraisemblablement à analyser comme une forme secondaire médio-passive à préfixe *m-* d'un radical **NKL*. L'identification de ce radical verbal pose problème en touareg actuel : il y existe bien un verbe *enkel*, mais il signifie : "souiller, être sale" (Foucauld, III : 1374), ce qui paraît difficilement compatible avec le sens des dérivés *amenukal/menukel*. Dans le lexique touareg actuel, la base de dérivation de *amenukal/menukel* paraît donc ne plus être attestée.

On peut cependant évoquer des verbes touaregs qui présentent des ressemblances de forme et une certaine compatibilité sémantique avec *amenukal* auquel ils pourraient être apparentés (ils constitueraient ainsi des traces indirectes de l'ancienne base de dérivation) :

- *nekelwi* : "être riche, à l'aise, avoir tout en abondance" (Foucauld, III : 1375)
- *tunkel* (qui est manifestement un dérivé à préfixe *t-* d'un verbe **nkl*) : "être dérobé aux regards" (Foucauld, IV : 1906).

Mais il s'agit là de pures hypothèses et la relation morphologique et sémantique de ces verbes avec *amenukal* resterait en tout état de cause obscure et isolée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Karl Prasse (1974 : 296) a proposé de voir dans *amenukal* un composé formé de **m n + akal* ("pays"), le premier segment pouvant être la forme de singulier (non attestée) de *Imenan*, nom d'une ancienne tribu noble (suzerains de l'Ajjer-Ahaggar jusqu'au milieu du XVII^{e} siècle), l'ensemble signifiant : "prince du pays". Cette thèse aurait pour elle de permettre de comprendre pourquoi *amenukal* est inconnu en dehors du domaine touareg, puisque l'un de ses constituants appartiendrait en propre à la tradition historique des Touaregs (encore que l'on ne verrait pas très bien pourquoi le terme est employé par les Touaregs méridionaux qui échappaient au commandement des Imenan !). Mais, du point de vue strict de la méthode linguistique, rien ne permet d'étayer, ni d'infirmer, dans l'état actuel des connaissances, une telle explication. Là encore, on entre dans le champ des hypothèses invérifiables, fondées sur les seules convictions et intuitions personnelles du chercheur.

En définitive, l'analyse étymologique confirme que, malgré la ressemblance troublante de sens et, à un moindre degré, de forme, il faut considérer MNKD et *amenukal* comme deux termes étrangers l'un à l'autre.

MNKD admet une analyse très claire dans le cadre de la dérivation verbo-nominale berbère : c'est très probablement le Nom d'Agent issu d'un verbe pan-berbère NKD "prendre des précautions, faire attention > aller au devant, prévenir...". Et cette étymologie convient parfaitement à ce que l'on peut percevoir de la nature de cette fonction (probablement militaire) libyque.

Amenukal, qui n'est connu qu'en touareg, obéit à une formation qui demeure pour l'instant inexpliquée.

*

*[Ce chapitre reprend la notice : "Amenukal/MNKD (imperator, roi...)", **Encyclopédie berbère IV**, 1987 : 585-591.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

15

COMPARATISME ET RECONSTRUCTION.
Domaine chamito-sémitique

Les linguistes de langue française ont la chance de disposer en matière de comparatisme d'outils de référence exceptionnels, nuancés et encore globalement utilisables malgré leur date et même si telle ou telle formulation particulière peut nous paraître dépassée ; je pense bien sûr aux travaux généraux d'Antoine Meillet : *Linguistique générale et linguistique historique* (I et II) et *La méthode comparative en linguistique historique*. Peu d'ouvrages de la première moitié de ce siècle auront aussi bien résisté aux vagues structuralistes et post-structuralistes. Meillet a su non seulement synthétiser, couronner un bon siècle de recherches diachroniques et comparatistes, mais aussi en cerner la signification et les limites en linguistique générale. Limites générales et particulières, propres à l'histoire d'une discipline étroitement liée au domaine indo-européen. Il écrivait ainsi :

> « Si par exemple on n'avait que le français, le bulgare et l'arménien moderne pour représenter le groupe indo-européen, il ne serait pas aisé d'établir la parenté de ces trois langues, et l'on ne pourrait songer à en poser la grammaire comparée. Il suffit d'opérer avec ces mêmes langues, mais considérées sous des formes de quelques centaines d'années plus anciennes, à savoir le latin, le vieux slave [...] et l'arménien classique, pour que la parenté devienne évidente et pour qu'on puisse poser les principes essentiels d'une grammaire comparée de ces trois langues.» (*LGLH*, I : 93)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Meillet mettait en évidence par là certains aspects très particuliers du domaine indo-européen qui ont permis l'élaboration d'une méthodologie rigoureuse en matière de démonstration de la parenté linguistique et, surtout, de grammaire comparée, *i.e.* de reconstruction. Configuration privilégiée dans laquelle on peut identifier les paramètres suivants :

- existence de branches contemporaines, nettement diversifiées et, au moins pour partie, géographiquement très éloignées les unes des autres ;
- existence de témoignages parallèles plus anciens pour chacune de ces branches, fournissant la preuve positive de l'évolution divergente ;
- des périodes d'évolutions, entre les différents stades relativement brèves par rapport à l'histoire générale des langues (de quelques siècles à un millénaire).

Or, de telles conditions sont rarement réunies en dehors du domaine indo-européen, qui apparaît à cet égard comme un cas plutôt exceptionnel. Et Meillet en avait une claire conscience qui a souvent insisté sur la différence des situations, des résultats acquis, et même sur la signification relative de la notion de parenté linguistique, notamment dans le domaine chamito-sémitique qu'il a longuement côtoyé à travers sa collaboration avec Marcel Cohen :

« Pas plus en matière de langue qu'en matière d'institutions politiques, les procès historiques ne sont exactement semblables les uns aux autres ; ils sont toujours singuliers.» (*LGLH*, II : 81).

Car il apparaît clairement que les caractéristiques de la situation indo-européenne ne se retrouvent pas - ou que très imparfaitement - dans la famille chamito-sémitique, dans laquelle :

- La durée est immense. La profondeur historique en est le double de celle de l'indo-européen. Les langues les plus anciennement connues de la famille - l'égyptien, l'akkadien - sont attestées dès la fin du quatrième millénaire avant J.C. L'histoire positivement connue du chamito-sémitique s'étale donc sur cinq millénaires. Vers - 3000, les constituants du chamito-sémitique sont déjà diversifiés en branches totalement distinctes puisque l'akkadien (sémitique) est linguistiquement très éloigné de l'égyptien ancien. Ce qui suppose évidemment une période de divergence antérieure déjà longue, quels qu'aient pu être les accidents et accélérations éventuelles du processus d'évolution. Rappelons, en comparaison, que de nombreux auteurs s'accordent à situer la période d'unité indo-européenne vers - 3000 J.C. ! La chronologie du chamito-sémitique est donc beaucoup plus longue.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- On ne retrouve pas ces témoignages parallèles, sur la longue durée, d'une évolution dans les différentes branches. Plus exactement, cette condition n'est remplie que dans la branche sémitique. Deux ramifications entières de la famille, le berbère et le couchitique (et, bien sûr, le tchadique), ne sont connues que sous leurs formes modernes. La comparaison, pour des couples comme le berbère, le couchitique d'une part et l'égyptien ancien ou l'akkadien d'autre part s'établit entre des langues séparées par plusieurs millénaires. Les déséquilibres sont donc extrêmes dans la connaissance des évolutions linguistiques des différentes branches de la famille. On est, pour le sémitique, dans une situation comparable (et même plus favorable) à celle des secteurs les mieux connus de l'indo-européen (latin/langues romanes, indo-iranien), alors qu'en berbère ou en couchitique, on n'a aucune profondeur historique et, en matière d'évolution, on ne peut y formuler que des hypothèses.

La conséquence en est une situation très contrastée selon les secteurs de la famille : le terrain de la comparaison et de la reconstruction est solide en sémitique, semé d'incertitudes et d'embûches en berbère, en couchitique et même en égyptien. Et bien sûr, très peu ferme, imprécis et controversé au niveau global.

Pourtant, la parenté chamito-sémitique est une certitude, perçue d'ailleurs depuis bien longtemps. Ce qui veut dire que la démonstration d'une parenté linguistique est une chose, la reconstruction, l'élaboration d'une grammaire comparée en est une autre, bien différente, dont les conditions ne paraissent que très imparfaitement remplies en chamito-sémitique.

QUELQUES REPERES HISTORIQUES

La parenté linguistique chamito-sémitique est déjà clairement envisagée au début du XIX^{e} siècle ; perception qui s'appuie sur des arguments linguistiques précis dès 1844 chez des savants comme Th. Benfey ou F. Newman. L'ambiance culturelle de l'époque en Europe était favorable à la notion de parenté des langues. Elle l'était encore plus dans les milieux sémitisants puisque le terme de "sémitique" date de 1871 (Schlözer). En fait, dans le monde de tradition sémitique, l'intuition de cette parenté est même bien plus ancienne : les grammairiens juifs maghrébins du haut Moyen Age avaient pressenti la parenté hébreu-arabe-berbère dès le IX-X^{e} siècle (Yehuda ben Qoraiš ; Cf. M. Cohen 1947 : 38 et D. Cohen, 1975)... C'est que le monde sémitique était particulière-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment réceptif à la reconnaissance de la notion de parenté des langues (et des peuples), sur le modèle généalogique biblique : l'historiographie arabe classique, par exemple, n'a jamais rompu avec la conception généalogique de l'histoire.

Dans les premières décennies du XX^{e} siècle, les progrès de la linguistique sémitique et berbère vont permettre de poser le problème sur des bases plus solides. Le tournant décisif est lié au nom de Marcel Cohen qui intègre définitivement (1924/b) le berbère dans une grande famille chamito-sémitique à quatre branches (Sémitique, Egyptien, Couchitique, Berbère) et débarrasse le champ scientifique des vaticinations historico-raciales. Bien sûr, comme on l'a vu, l'idée était dans l'air depuis longtemps : au moins depuis Benfey et Newman (1844) et on la suit chez de nombreux auteurs dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle : on retrouvera les principaux moments de ce cheminement dans l'"Aperçu..." de M. Cohen (1947 : 1-42). Mais il s'agissait alors plus d'une intuition que d'une thèse étayée par une démonstration linguistique méthodique. Au reste, avant M. Cohen, la parenté chamito-sémitique est loin d'être universellement admise et les grands noms des études sémitiques - Renan (1855), puis Brockelmann (1908/1910) - adoptent une attitude de prudente réserve : ils considèrent encore cette idée comme une simple hypothèse, une direction de recherche à explorer. Quels qu'aient été les "pressentiments" ou convictions de certains précurseurs, c'est avec Marcel Cohen que la thèse "chamito-sémitique" - et l'intégration du berbère dans cette famille de langues - s'impose largement et définitivement dans les milieux scientifiques. En 1931, M. Cohen fonde le Groupe Linguistique d'Etudes Chamito-Sémitiques (GLECS) dont le berbère sera, dès l'origine, l'un des champs d'étude.

On constatera aisément dans l'"Aperçu historique et bibliographique" de M. Cohen (1947) que l'histoire des études chamito-sémitiques présente des caractéristiques négatives durables, très marquées, dont elle est encore loin de s'être totalement débarrassée de nos jours :

- Malgré l'intuition précoce de la parenté chamito-sémitique, on ne débouche pas sur la constitution d'une grammaire comparée ; les rapprochements restent fragmentaires et souvent approximatifs. A ce point de vue, le contraste est saisissant avec l'évolution des études indo-européennes dans lesquelles, très rapidement, une théorie et une méthodologie précises de la parenté et de la comparaison se mettent en place. Rien de comparable dans le domaine des études chamito-sémitiques où l'on reste bien loin de la rigueur des néo-grammairiens. Les premières tentati-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ves de rapprochement étaient, bien souvent, plutôt des "convictions d'auteurs", fondées sur une argumentation linguistique très légère et reposant plus sur la géographie ou des théories historico-raciales que sur les méthodes du comparatisme linguistique proprement dit.

- Jusqu'au début du XX^{e} siècle, l'hypothèse chamito-sémitique est généralement liée à de grandes reconstructions ethno-historiques, souvent à des considérations anthropologiques fumeuses. Fréquemment aussi, à des hypothèses de connexions linguistiques encore plus vastes, à l'échelle de toute l'Afrique ou avec l'Indo-européen.

- La recherche chamito-sémitisante reste compartimentée en sous-domaines et traditions très étanches les uns aux autres : études sémitiques, études berbères, égyptologie... Très peu de spécialistes avaient (et ont) une connaissance directe et approfondie de plus d'une branche linguistique. De ce fait, les erreurs d'interprétation, les approximations sur des données particulières foisonnent sous la plume des chamito-sémitisants les plus renommés.

- Les progrès véritables de la comparaison s'opèrent essentiellement dans le secteur restreint du sémitique où l'on aboutit à de véritables essais de reconstruction (Brockelmann 1908). L'avance de la linguistique sémitique est telle que ses résultats et modèles tendront tout naturellement à être étendus, extrapolés a priori, à l'ensemble du chamito-sémitique.
En dehors des synthèses de Marcel Cohen (1933) puis David Cohen (1968), qui sont en fait des résumés des résultats acquis, il aura fallu attendre les travaux de Diakonoff (1965/1988) pour disposer d'une proposition globale et détaillée de grammaire comparée du chamito-sémitique ("afrasiatique" pour l'auteur).

*

On retient ici l'approche classique chez les chamito-sémitisants depuis Marcel Cohen : celle qui intègre le berbère dans un ensemble chamito-sémitique à quatre branches distinctes, mises sur un pied d'égalité. Bien sûr, cette présentation "minimum" ne fait plus l'unanimité sur le plan international, tant au niveau de la structure interne de la famille que de son extension.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

EXTENSION ET STRUCTURE DE LA FAMILLE

Sur le premier point, des spécialistes comme W. Vycichl (reprenant une tradition attestée depuis le siècle dernier (notamment : Lepsius, F.M. Müller, Benfey, Meinhof ... Cf. "Aperçu historique...", Cohen 1947) défendent la thèse d'une branche "chamitique" regroupant le berbère, l'égyptien et le couchitique. Ces dernières années, W. Vycichl (1981, 1983...) s'est efforcé de démontrer l'unité plus marquée de ces trois composantes "chamitiques". On restera pourtant réservé devant ces tentatives de regroupement qui reposent sur des critères plutôt faibles et trop isolés : on pourrait tout aussi bien en avancer d'autres, sans doute plus nombreux et plus centraux, pour étayer l'idée d'une liaison particulière berbère-sémitique ; on rejoindrait alors une position ancienne de Rössler (1952), reprise avec nuance récemment par A. Zaborski (1988). Aussi semble-t-il toujours raisonnable d'admettre avec David Cohen (1968 : 1288) que :

> « La composition double du terme chamito-sémitique ne doit pas induire à l'erreur courante qui fait poser un "chamitique" à côté d'un "sémitique". En fait, "chamito-sémitique" ne peut être entendu que comme le nom d'un ensemble où entrent sur un pied d'égalité le "sémitique" et d'autres groupes apparentés, distincts du sémitique, mais non moins distincts l'un de l'autre...»

Mais cette position, on l'admet aisément, est susceptible d'être révisée dans l'avenir, notamment avec les progrès de la reconstruction interne du berbère et du couchitique.

Pour ce qui est de l'extension de la famille, on sait que la présentation classique d'un chamito-sémitique à quatre branches - sémitique, égyptien, couchitique, berbère - est largement concurrencée dans la recherche internationale par une approche plus large, en particulier dans la littérature de langue anglaise depuis Greenberg (1955, 1966), qui y intègre une cinquième branche, le "tchadique" (et même une sixième, l"omotique" chez Diakonoff 1988).
Il convient d'abord de rappeler que la thèse "tchadique" est ancienne et remonte déjà au début du siècle (Reinisch, De Lacy O'Leary, Trombetti, Meinhof... Cf. Cohen 1947 : 25-26). Mêmes des berbérisants (R. Basset) se sont précisément intéressés, dès cette époque, aux éventuels rapports qui pourraient exister entre le berbère et le haoussa (représentant le mieux et le plus anciennement connu du groupe "tchadique")... Les difficultés de cette conception extensive, réactualisée dans le cadre "afro-asiatique" par Greenberg, sont sérieuses et bien résumées dans cette appréciation de David Cohen (1968 : 1290-91) :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Des ressemblances de ces langues, spécialement du haoussa, avec les langues chamito-sémitiques, signalées dès le XIX^{e} siècle, sont frappantes. Mais les traits phonétiques ou morphologiques qu'elles concernent ne semblent pas s'insérer dans des structures analogues à celles du chamito-sémitique. Au reste, le haoussa mis à part, les langues tchadiennes sont encore bien trop insuffisamment étudiées pour qu'il soit possible, au stade actuel, d'aboutir à des conclusions définitives. [...] la comparaison [tchadique/chamito-sémitique] ne va pas toujours sans imposer des réserves importantes.»

Comme le constatait déjà M. Cohen (1947 : 51-2), il est certain que la relation tchadique/chamito-sémitique - si parenté il y a - ne se situe pas sur le même plan que celle qui existe entre les quatre groupes "classiques" du chamito-sémitique, unis par des convergences morphologiques massives, immédiatement apparentes. La "piste tchadique" est *sans aucun doute* intéressante, mais son caractère de champ à explorer ne doit pas être masqué. La linguistique chamito-sémitique classique présente des lacunes, des zones d'obscurité importantes ; le "chamito-sémitique commun" est à peine esquissé ; des branches entières n'ont pas de linguistique historique digne de ce nom, ni de prototype commun reconstruit... Tant que la connaissance du chamito-sémitique sera marquée par des déséquilibres aussi flagrants, que l'on ne disposera pas d'une théorie solide et précise du chamito-sémitique - qui présuppose une théorie du berbère et du couchitique "communs", toute construction plus large restera problématique et très peu assurée.

Ainsi, par exemple, la mention par Greenberg (1966 : 47) du berbère pour sa préposition *n* "de", dans son critère grammatical n° 3 est plus que discutable : cette préposition n'est pas primitive en berbère mais provient du déplacement fonctionnel d'un ancien suffixe déictique du nom déterminé, dans le syntagme déterminatif Nom1 ← Nom2 (Galand 1966, 1969 : 95-96)... Il en va de même pour les rapprochements lexicaux berbère-tchadique. Un examen critique (Bynon 1984) des matériaux utilisés par Greenberg (notamment) écarte une forte proportion des rapprochements : 15 seulement sur les 32 avancés par Greenberg (1966) sont retenus comme valables - *et l'on pourrait sans doute être beaucoup plus sévère !*

Au reste, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il existe depuis longtemps des approches encore plus englobantes que celle qui associe le tchadique au chamito-sémitique. Certains auteurs ont défendu l'idée d'une macro-famille linguistique qui réunirait l'ensemble des langues pré-indo-européennes de la périphérie méditerranéenne et le chamito-sémitique (étendu au tchadique). H.G. Mukarovsky, l'un des auteurs

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les plus engagés dans cette direction, a fréquemment utilisé des matériaux berbères et basques pour étayer la thèse d'un "euro-saharien" ou "euro-euskarien" (1966, 1966-1967...). Et, sur cette pente, pourquoi ne pas évoquer aussi les hypothèses anciennes d'unité primitive Indo-européen/(Chamito)-Sémitique qui ont conduit depuis le siècle dernier à l'idée d'une unité linguistique originelle de tous les peuples de "race blanche" (Möller, Cuny notamment) ?

Les diverses tentatives "larges" faites jusqu'à présent ont rarement soulevé l'enthousiasme des spécialistes des différents domaines impliqués, notamment les chamito-sémitisants. Les bases linguistiques en sont presque toujours fragiles et contestables. Des critiques sévères ont ainsi été adressées aux tentatives de Mukarovsky par les chamito-sémitisants et les africanistes (D. Cohen, Galand, Houis, Tubiana... Cf. "discussions" in *GLECS*, X et XI). Soumis à la critique du berbérisant, la majorité des rapprochements (lexicaux) avancés dans l'optique berbère-basque par exemple ne peuvent être que rejetés. La critique étymologique préalable, interne au berbère, n'ayant pas été faite, on met trop souvent en relation des lexèmes dont les ressemblances (signifiantes et signifiées) sont purement superficielles et secondaires.

Pourtant, tout ne doit ni ne peut être rejeté dans ces tentatives. Malgré les critiques que l'on est droit de formuler, une fois éliminés les rapprochements inacceptables ou douteux, il demeure un stock résiduel non négligeable de convergences lexicales (berbère-tchadique et même berbère-basque...) qui justifie que l'on n'abandonne pas ces voies. La tentation des grandes reconstructions transcontinentales est ancienne et tenace. Elle n'est pas sans intérêt, ni illégitime, si l'on garde toujours à l'esprit qu'il ne s'agit que d'hypothèses, de pistes exploratoires. Et que les méthodes admises de la linguistique comparée ne sont certainement pas suffisantes pour établir de manière solide des rapports qui, s'ils sont réels, remontent à des époques préhistoriques très reculées. Il faut donc en ces matières redoubler de précautions, de rigueur - et de modestie.

UN PROBLEME CRUCIAL : PARENTE OU CONTACTS ?

Par de là les problèmes généraux de méthode, il faut également souligner que la démonstration des apparentements dans la zone géo-linguistique chamito-sémitique se heurte à un obstacle permanent particulièrement grave : celui des contacts très denses, anciens et continus, entre les langues impliquées. Pour le berbère, contacts avec l'égyptien

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ancien, le sémitique (punique, arabe), bien sûr, mais aussi le "tchadique" (et les langues négro-africaines).

En fait, le berbère, depuis les débuts de l'histoire connue (*i.e.* la formation de l'Egypte pharaonique), est en contact étroit avec d'autres langues chamito-sémitiques :

- Sur sa limite orientale, avec l'égyptien ancien pendant plus de trois millénaires (et l'interpénétration entre "Libyens" et Egyptiens a été profonde à certaines époques : plusieurs dynasties égyptiennes sont d'origine berbère) ;
- Dans la zone maghrébine proprement dite, durant plus d'un millénaire avec le phénico-punique qui a exercé une véritable hégémonie culturelle (et, partiellement, politique) sur les Berbères ;
- Dans l'ensemble de son aire d'extension, avec l'arabe dont l'influence, profonde et multiforme, dure depuis treize siècles.
- Au sud, les contacts avec les langues tchadiques (notamment le haoussa : Gouffé 1974, 1975) et d'autres langues négro-africaines (on trouve des résidus ou des traces de présence songhay en plein Sahara algérien : Tabelbala, Ahaggar...), même s'ils sont plus obscurs, ne sont pas moins anciens et certains puisque le mouvement de pénétration et d'occupation du Sahara et du nord Sahel par les Berbères a commencé à l'époque préhistorique (probablement dès - 3000 ; Camps 1980 : 56-72) et s'est poursuivi sans interruption jusqu'à une époque sub-actuelle.

Les imbrications avec toutes ces langues sont donc profondes et anciennes, les échanges culturels très denses ; en conséquence, les influences entre langues chamito-sémitiques sont toujours importantes, parfois massives, notamment dans le cas des contacts avec le sémitique. En berbère, les emprunts lexicaux au sémitique sont nombreux, y compris dans le vocabulaire de base (Cf. chap. 9) : la majorité des dialectes berbères actuels a adopté la numération arabe (alors que l'on a pendant longtemps considéré la numération comme l'un des "noyaux durs", non empruntables, du lexique...).

Mais, si les emprunts à l'arabe restent en général aisément décelables même lorsqu'ils sont très anciens (encore qu'il y ait quelques cas douteux y compris dans le vocabulaire de base), il n'en est plus de même pour les emprunts au punique, a fortiori à l'égyptien : les critères phonologiques et morphologiques qui permettent d'identifier un emprunt deviennent alors d'une utilisation délicate et la marge d'incertitude est d'autant plus grande que l'emprunt potentiel remonte à une période reculée. Déjà les emprunts au latin que l'on croit déceler en berbère sont tellement

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien intégrés qu'il n'y a, bien souvent, que des arguments relevant de la vraisemblance culturelle pour les reconnaître comme tels, avec toutes les approximations et incertitudes que cela implique. Dans bien des cas, on ne saurait exclure un emprunt en sens inverse (berbère → latin), ou un emprunt parallèle à un fonds "méditerranéen" plus ancien. On constate d'ailleurs, pour une proportion non négligeable des termes concernés, que les dictionnaires étymologiques du latin indiquent une "origine inconnue" (*i.e.* non indo-européenne).

Une ressemblance berbère-(chamito-)sémitique dans le vocabulaire, même fondamental, peut donc être ou un emprunt ancien, ou une unité héritée du fonds lexical commun. Seule une critique linguistique serrée - dont le berbérisant n'a pas encore tous les instruments - permettrait de choisir entre les deux hypothèses. La situation est donc délicate. Et le comparatiste traitant du berbère dans sa relation avec le chamito-sémitique doit donc redoubler de prudence.
Sous réserve de quelques cas très particuliers (noms de parenté, termes affectifs...), on admettra, que les unités :

a)- qui ne sont pas représentées dans la généralité des dialectes berbères (*critère de répartition*),

b)- qui sont lexicalement isolées, c'est-à-dire non intégrées dans une série dérivationnelle, conformément au modèle général de formation du mot en berbère (*critère d'intégration*),
sont, au minimum, suspectes d'être des emprunts.

Bien sûr, le critère (a) est d'une utilisation parfois délicate : à partir de quel niveau de répartition peut-on considérer qu'une unité est attestée dans la "généralité" du berbère et donc appartient au fonds lexical primitif commun ? Pratiquement, on considérera que tout lexème attesté dans au moins deux dialectes actuels, *géographiquement éloignés*, peut raisonnablement être reconnu comme "berbère". A l'exclusion, bien entendu, d'un nombre infime d'emprunts culturels fondamentaux communs à l'ensemble du berbère : nom de Dieu, de la mosquée...
En combinant les deux critères de manière rigoureuse, on est à peu près certain d'éliminer tous les cas douteux (avec, cependant, le risque de procéder à des exclusions excessives). Ainsi, des lexèmes très largement répandus comme : *anas* "cuivre"/*tanast* (fem.) "objet en cuivre = clef, serrure, seau ou plat" selon les dialectes ; *agadir* "rempart, muraille, citadelle", malgré un taux de répartition très élevé - ce sont des termes quasiment pan-berbères - sont presque à coup sûr des emprunts au punique (voire à l'arabe) du fait de leur isolement. Le critère de l'intégration confirme ici la ressemblance immédiate de forme et de sens (punique :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

naḥošt et *ga:der* ; arabe : *naḥa:s*) et la vraisemblance culturelle. Le même raisonnement peut être appliqué à un mot comme *ism* "nom" qui, bien que pan-berbère, est totalement isolé : on ne relève aucun terme apparenté, issu de la même racine.

Mais ces longs contacts, prégnants avec deux langues sémitiques, peuvent aussi avoir induit des convergences, voire des emprunts, au niveau de la grammaire : le berbère ayant adopté - peut-être même à deux reprises - la numération sémitique, on ne peut a priori exclure la possibilité d'emprunt d'unités grammaticales isolées ou même de paradigmes grammaticaux entiers. Là encore, on s'appuiera sur les critères définis précédemment pour le lexique, en les adaptant aux conditions particulières de la grammaire : la *répartition* (présence dans au moins deux dialectes éloignés géographiquement) et l'*intégration systémique* : les constituants morphologiques ne peuvent être des emprunts s'ils sont mis en oeuvre dans différents sous-secteurs de la grammaire. Par exemple, les marques nominales de genre féminin (*-t*) et de pluriel (*-n*) ne peuvent être d'origine sémitique parce qu'elles sont également utilisées, dans des *configurations propres au berbère*, dans les paradigmes personnels : pronoms indépendants, affixes du verbe et du nom (chap. 16).

DATATION

En terme de chronologie, l'origine commune (*i.e.* le "chamito-sémitique commun") se situe nécessairement à plusieurs millénaires avant - 3000 J.C., puisqu'à cette date les branches égyptienne et sémitique (Akkad) sont déjà constituées en ensembles linguistiques totalement distincts. Il faut, en conséquence, poser une période assez longue de différenciation antérieure. Comme le berbère ne peut procéder d'aucun de ces deux groupes attestés à la fin du IV^{e} millénaire, on est amené, dans une vision du type *Stammbaumtheorie*, à admettre que le processus de séparation du berbère du tronc commun précède également de plusieurs millénaires cette date-repère. D'ailleurs, aucun fait historique postérieur à la mise en place de l'Egypte pharaonique ne permettrait d'expliquer l'apparition des Berbères et de leur langue en Afrique du Nord. Si l'on postule un laps de temps de trois millénaires (ce qui paraît être un minimum) de différenciation à partir de l'état d'unité chamito-sémitique, on pourra en déduire que le berbère se constitue en tant que groupe distinct, entre le VIII^{e} et le VII^{e} millénaire avant J.C.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a pu penser (notamment Chaker 1984, reprenant et développant G. Camps) que cette datation pouvait être confirmée par les données de l'anthropologie préhistorique : on admet généralement que le peuplement méditerranéen actuel du Maghreb se met progressivement en place, d'Est en Ouest, à partir du VIII^{e} millénaire (entre - 7000 et - 5000 J.C. Cf. Camps 1980 : 40 *et sq.*). A cette époque, les proto-méditerranéens "Capsiens" - qui sont à l'origine de l'essentiel du peuplement actuel du Maghreb - remplacent peu à peu les populations antérieures "Ibéro-maurusiennes". Avec ce changement de peuplement, on saisirait alors le *vecteur humain de la langue berbère*. Mais cette "hypothèse capsienne" (qui a amené certains auteurs à parler d'"Ecole d'Aix-en-Provence" !) est sans doute plus fragile qu'il n'y paraît

D'abord, il convient sur ce terrain de ne pas oublier qu'un processus similaire se produit sur la rive nord de la Méditerranée, à la même époque, sans que l'on soit autorisé à y reconnaître un peuplement chamito-sémitique ou "proto-berbère" ; la thèse d'une connexion "Capsiens"/proto-berbère" ne peut être développée que dans la cadre d'*une théorie globale du peuplement et des langues préhistoriques du pourtour méditerranéen, qui reste à faire.*

D'autre part les recherches préhistoriques récentes semblent mettre à mal la thèse classique du développement Est → Ouest du peuplement méditerranéen de l'Afrique du Nord : un capsien plus ancien que celui de la Tunisie a été mis en évidence en Algérie centrale et une mutation anthropologique locale n'est pas exclure. Et sur le plan de la culture, il semble impossible de faire dériver les Capsiens nord-africains des proto-méditerranéens du Moyen-Orient (Natoufiens), chronologiquement antérieurs, mais culturellement nettement plus avancés.

De même, il est désormais acquis que la néolithisation au Maghreb-Sahara est au moins aussi ancienne, si ce n'est antérieure, à celle du Moyen-Orient. La réalité d'une migration préhistorique du Moyen-Orient vers l'Afrique du Nord est donc des plus sujettes à caution.

Il est toujours aventuré d'inférer trop mécaniquement des données anthropologiques ou archéologiques aux données linguistiques et l'on ne saurait considérer les concordances éventuelles comme des "démonstrations" ; il y a là seulement une convergence entre faits anthropologiques et faits linguistiques qui peut avoir une valeur d'indice [1].

---

[1] ces nuances très fortes apportées à la thèse "Capsiens = Proto-berbères" sont consécutives à des discussions approfondies (mai-juin 1993) avec mon collègue et ami Slimane HACHI, préhistorien du Centre National d'Etudes Historiques (Alger).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quoi qu'il en soit, toutes les voies d'approche de cette question mènent à la conclusion que la séparation (quelle qu'en soit la forme) du berbère d'avec le reste du chamito-sémitique doit être placée à date très haute : plusieurs millénaires avant - 3000.

LOCALISATION

La question de la localisation primitive du "chamito-sémitique" est aussi de celles qui ont fait couler beaucoup d'encre : les thèses les plus contradictoires ont été (et sont) défendues.

La tendance la plus ancienne et la plus permanente situe évidemment le berceau primitif au Moyen-Orient, soit en Syrie-Palestine, soit dans la péninsule arabe, puisque le sémitique est généralement considéré (implicitement ou explicitement) comme le système le plus proche de la proto-langue commune. On suppose alors des mouvements d'expansion successifs vers l'Afrique à partir du Moyen-Orient.

Mais des hypothèses "africaines" sont également défendues par des auteurs de premier plan (Diakonoff notamment) : ces thèses africaines oscillent entre une localisation primitive dans le Sahara central, plus humide à l'époque (Diakonoff 1988) ou, plus à l'est, diverses régions du Soudan : Darfour, Kordofan, Nubie (Behrens 1984). On postule alors que les changements climatiques (assèchement du Sahara) et/ou les révolutions économiques (domestication et élevage pastoral) ont poussé les populations "proto-chamito-sémitiques" à se répandre vers le nord-ouest (Maghreb), le nord (Egypte), le nord-est (Moyen Orient) et l'est (Corne de l'Afrique)...

Selon leur origine, ces hypothèses s'appuient tantôt sur une argumentation tirée de l'archéologie préhistorique (localisations et mouvements d'expansion des cultures et groupes préhistoriques) ou sur des données linguistiques (vocabulaire commun dans le domaine de la flore, de l'élevage et autres réalités de l'environnement écologique et économique). La diversité des thèses avancées suffit par elle-même à en montrer la fragilité. Les argumentations de type linguistique supposeraient, pour avoir un minimum de valeur probante, que l'on disposât d'un "vocabulaire commun chamito-sémitique", sérieusement établi, sur la base d'une prise en compte systématique des données lexicales des différentes branches de la famille. On en est loin pour l'instant. Quant au re-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cours à la préhistoire, le moins que l'on puisse dire est que l'on donne trop fréquemment à des hypothèses de recherche - renvoyant à des faits souvent mal établis ou encore très controversés, une solidité qu'elles n'ont pas. Le résultat étant alors des théories fondées sur des cascades d'hypothèses... De sorte que chacun peut trouver, du côté de la préhistoire ou de la linguistique, des arguments en faveur de telle ou telle thèse préétablie.

Raisonnablement, dans l'état actuel des connaissances, il ne paraît guère possible de faire autre chose que de pointer quelques vraisemblances anthropologico-historiques. En fait, trois hypothèses principales de localisation seulement peuvent être envisagées : le Moyen Orient, l'Afrique du Nord, la zone Soudan/Corne de l'Afrique. Or :

- Une origine proprement africaine (Soudan/Corne de l'Afrique), donc un support humain mélanoderme, paraît difficile. On ne voit pas comment aurait pu se constituer, dans une telle configuration, le berbère et le sémitique, langues parlées par des populations essentiellement méditerranéennes (blanches). Alors que l'hypothèse inverse (expansion de Méditerranéens vers l'Afrique mélanoderme) ne se heurte pas à cette difficulté anthropologique.

- Les mouvements de populations pré- et proto-historiques importants décelables ou connus dans l'aire d'extension du chamito-sémitique se font tous d'est en ouest et du nord au sud : poussée des Berbères à travers le Sahara dès le néolithique (- 3000), le long de la Méditerranée (expansions phénicienne et arabe), de la péninsule arabe vers l'Afrique de l'est (expansion sud-sémitique en Ethiopie)...

Ce qui tend à réduire le champ des possibles à deux hypothèses seulement : l'Afrique du Nord ou le Moyen-Orient. Bien sûr, on pourra penser que la longue continuité de mouvements de populations Est → Ouest connus milite plutôt en faveur de cette dernière localisation. Mais, comme on l'a vu, il n'existe pas de données positives pour étayer l'hypothèse de migrations préhistoriques anciennes du Moyen-Orient vers l'Afrique. D'autant que, pour reprendre une remarque de l'africaniste Bernt Heine, sur les quatre branches classiques de la famille chamito-sémitique, trois sont africaines (berbère, couchitique, égyptien), une seule est asiatique : le "centre de gravité" géographique de l'ensemble est donc manifestement africain... Au plan géographique, le Moyen-Orient sémitique apparaît plutôt comme un *appendice* de l'énorme masse africaine de la famille.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES LIMITES DE LA METHODE

Il n'est évidemment pas possible de reprendre ici l'exposé des données linguistiques qui permettent de considérer la parenté chamito-sémitique comme positivement démontrée : on en trouvera une brève synthèse, en français, chez D. Cohen (1968) et une présentation beaucoup plus développée, en anglais, dans Diakonoff (1988). Disons que cette parenté est fondée sur un ensemble de convergences dans les secteurs centraux de la langue :

a) la structure des racines lexicales et la formation du mot (verbe et nom),

b) le stock des morphèmes élémentaires affixes servant à la formation des différentes espèces de mots et à leur flexion,

c) l'ensemble des paradigmes de morphèmes personnels affixes,

d) la structure générale du système verbal,

e) la structure générale du système phonologique, en particulier l'existence des "triades dentales", avec un terme pharyngalisé ou glottalisé (M. Cohen 1937),

f) des concordances entre un petit nombre d'unités grammaticales élémentaires : déictiques et interrogatifs surtout,

g) des concordances dans le vocabulaire de base, dont l'importance et la signification restent difficiles à évaluer.

On notera immédiatement que les critères (d) et (e), en bonne méthodologie comparatiste, ne sont pas très sûrs car on ne saurait exclure en ces matières des contaminations par contact.

Les problèmes de la reconstruction grammaticale

Le diagnostic global de M. Cohen (1933 : 11) peut encore être repris tel quel :

« ... la concordance d'ensemble dans un système passablement dissymétrique est évidente. L'abondance des oppositions réalisées partout de la même manière exclut l'idée que les concordances puissent provenir d'un hasard. Il n'y a qu'une explication valable, c'est l'unité génétique des langues considérées...».

Surtout, l'essentiel du matériau morphologique mis en oeuvre dans le noyau dur de la grammaire se retrouve dans toutes les branches de la famille. Et lorsque les paradigmes grammaticaux ne concordent pas, leur analyse étymologique permet de les ramener à des constituants primitifs communs : l'essentiel des matériaux de base de la morphologie verbale, nominale et pronominale des langues concernées appartient à un même stock commun de signifiants.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pourtant, si les ressemblances structurales et morphèmatiques sont fortes, il n'est pas aisé de reconstituer des paradigmes grammaticaux homogènes ni des systèmes précis. Très souvent, la distribution, le fonctionnement concret des matériaux morphologiques est particulier à chaque branche. Les principaux formants du nom, du verbe, des séries personnelles... se retrouvent dans toutes les langues, mais leur mise en oeuvre est propre à chacune d'elle ; de sorte qu'il est difficile de poser un système primitif, sauf décision a priori (qui retient alors généralement le modèle sémitique).

Le cas de la série des pronoms personnels indépendants (développé au chap. 16) est symptomatique à cet égard. Un autre exemple, flagrant et central, est celui de la structure de la racine chamito-sémitique : depuis près d'un siècle, des thèses bilitaristes (racines à deux consonnes) et trilitaristes (racines à trois consonnes) s'affrontent, avec autant d'arguments sérieux de part et d'autre.

Les tenants du trilitarisme (thèse la plus classique) s'appuient sur les données sémitiques et sur la prédominance, même dans les autres branches, des racines à trois consonnes. Les bilitères et monolitères, fréquents en berbère et en couchitique, sont considérés, avec quelques bonnes raisons, comme des formes réduites (M. Cohen, 1947 : 58-59 ; Cf. ici même chap. 16). Ce premier courant ne reconnaît donc comme primitifs qu'un tout petit stock de bilitères (non verbaux).

L'autre tendance mettra en avant le fait que d'assez nombreuses racines trilitères paraissent être issues de l'étoffement d'anciens radicaux à deux consonnes, par reprise d'une consonne radicale, insertion de semi-voyelles ou de consonnes faibles (Diakonoff 1968 : chap. 2 ; Cf. ici même chap. 16). Ils rappelleront aussi que ces processus d'étoffement sont attestés dans les différentes branches de la famille, avec des réalisations concrètes qui peuvent être spécifiques. D'où l'idée d'un bilitarisme primitif général ou prédominant, et développement ultérieur (parallèle) du trilitarisme dans les proto-langues qui sont à l'origine des diverses branches.

La conception diffusionniste

Ces difficultés et incertitudes de la reconstruction ont poussé certains chercheurs à s'interroger sur la nature même de la parenté existant entre les langues chamito-sémitiques. Et à rejeter l'idée que la parenté chamito-sémitique soit justiciable du modèle classique de la *Stammbaumtheorie*, c'est-à-dire une dissociation progressive à partir d'un tronc commun, suffisamment stable et défini.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la lignée des thèses de la *Wellentheorie* de Schmidt et du *Sprachbund* de Schuchardt, G. Garbini et ses disciples (Cf. notamment les travaux de O. Durand) développent une conception *diffusionniste* de cette parenté. Il y aurait eu "sémitisation" progressive de l'aire chamito-sémitique africaine. Dans ce schéma, on ne postule pas une introduction brutale et massive d'un proto-(chamito-)sémitique en Afrique, mais plutôt une sémitisation progressive, par irradiation, de cet espace géolinguistique. Cette thèse aurait l'avantage de permettre une meilleure compréhension de la distribution non homogène de traits sémitiques dans les différentes branches africaine. En cela, elle est incontestablement intéressante et assez stimulante : c'est une hypothèse qui pourrait aider à expliquer les bizarreries de la comparaison et les incertitudes de la reconstruction chamito-sémitique. On peut en effet imaginer qu'à travers des situations sociolinguistiques qui se rapprocheraient de la créolisation, se seraient produits des phénomènes de regrammaticalisation, assez spécifiques à chaque branche, à partir de matériaux morphologiques communs, d'origine (proto-)sémitique.

Mais là encore, la thèse centrale de ce courant peut sembler artificielle et inadéquate par rapport à la situation berbère. Cette branche linguistique présente en effet *une très grande homogénéité structurale*, sur une aire d'extension immense (et stable depuis probablement cinq millénaires) : concrètement, on voit mal comment une sémitisation par diffusion pourrait rendre compte d'une unité aussi marquée, notamment au niveau grammatical, pour un ensemble aussi vaste. De plus, elle repose, elle aussi, sur l'a priori de l'existence d'un "centre" (proto)-sémitique et d'une "périphérie" africaine...

*

Au fond, l'impression générale qui prédomine est que les langues chamito-sémitiques ont puisé dans un même stock primitif de morphèmes, pour aboutir à des organisations souvent parallèles, mais rarement concordantes terme à terme. Il est notamment sûr que l'on ne peut ramener le système berbère ou couchitique directement à un modèle sémitique (ou proto-sémitique) : les divers groupes ont mis en oeuvre de manière indépendante des matériaux morphologiques provenant d'un fonds commun antérieur sans qu'il soit toujours possible de percevoir l'organisation de ce stade antérieur à travers les données attestées. La différence est donc marquée avec la reconstruction en indo-européen où des systèmes

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

assez précis (au moins pour les paradigmes les plus fondamentaux) peuvent être presque immédiatement posés sur la base de la comparaison des systèmes plus anciens de chaque branche.

Recomposition et redistribution profondes concordent avec le constat d'une profondeur historique bien plus importante en chamito-sémitique qu'en indo-européen. Comme le rappelle Diakonoff (1988 : 16), nous sommes plus dans une "super-famille" ou un "phylum" que dans une famille linguistique proprement dite. La parenté génétique peut encore y être démontrée sur des bases sérieuses, mais bien plus difficilement le détail des relations et évolutions linguistiques, menant à la reconstruction d'un prototype commun précis.

Bien sûr, on n'oubliera pas aussi que les progrès de la reconstruction chamito-sémitique restent tributaires d'une exigence fondamentale préalable : l'établissement des grammaires historiques et comparées des différentes branches constitutives, surtout des moins bien connues (berbère, couchitique, tchadique) ; et de l'élaboration de dictionnaires des racines lexicales pour chacune d'elles. Car pour l'heure, la reconstruction reste essentiellement fondée sur le sémitique, dont on extrapole le plus souvent les données et structures aux autres branches - qui n'interviennent guère que de manière *ad hoc* et fragmentaires. Les faits non sémitiques ne sont généralement utilisés que lorsqu'ils confirment des hypothèses élaborées ou des données constatées en sémitique.
Mais on peut néanmoins affirmer que le chamito-sémitique existe bien : on peut le rencontrer, de manière éclatante, dans le stock de signifiants grammaticaux élémentaires, si ce n'est dans les systèmes grammaticaux.

*

En définitive, la méthode du comparatisme classique, aboutissant à l'établissement de correspondances phonétiques régulières et à la reconstruction de véritables paradigmes grammaticaux et lexicaux, ne paraît intégralement valable et utilisable que pour des familles linguistiques comme l'indo-européen (ou le sémitique considéré isolément), dans lesquelles les concordances sont encore suffisamment nombreuses et directes pour permettre une comparaison presque terme à terme et la restitution d'un prototype primitif commun. Car,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- Au-delà d'un certain seuil d'évolution (sans doute ± 5000 ans), le renouvellement est si important, dans toutes les parties de la langue, qu'il n'y plus guère de correspondances systématisables ; du prototype commun, il ne reste que des matériaux complètement recomposés et redistribués.

- Au-delà de cette durée d'évolution, la démonstration de la parenté linguistique reste encore, pendant longtemps, possible, mais la reconstitution d'un système originel devient problématique, même dans ses grandes lignes. Les données attestées permettent des théories divergentes, ou - ce qui revient au même - n'en autorisent clairement aucune (comme on l'a vu pour la théorie de la racine chamito-sémitique).

- Même le coeur de la grammaire ne peut être considéré comme un absolu, un noyau non désintégrable, toujours décelable et reconstructible. Les langues peuvent changer totalement de type structural au cours de leur évolution et abandonner, par exemple, toute trace de morphologie flexionnelle.

En conséquence, on doit admettre que la notion de parenté ne peut avoir le même degré de rigueur dans tous les domaines linguistiques. Et, bien entendu, que la démonstration de la parenté et la reconstruction subséquente connaissent des limites chronologiques et typologiques certainement infranchissables.

*

[Ce chapitre reprend l'essentiel de : "Comparatisme et reconstruction dans le domaine chamito-sémitique : problèmes de méthode et de limites, ***Travaux du CLAIX****, 8, 1990 : 161-186].*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

16

LA PARENTE CHAMITO-SEMITIQUE DU BERBERE :
un faisceau d'indices convergents

Dans un domaine linguistique où les contacts jouent un rôle aussi important, on ne peut sérieusement démontrer une parenté sur la base d'une grille restreinte de critères isolés, même grammaticaux et centraux. En de tels terrains, les méthodes "diagnostics" ne peuvent avoir qu'une valeur d'indice et ne doivent être considérées que comme premières approches exploratoires. Pour qu'il y ait preuve indiscutable de parenté, il faut appliquer avec rigueur l'enseignement classique de la grammaire comparée : la parenté génétique n'est établie que si l'essentiel du système grammatical et, subsidiairement, une proportion significative du lexique fondamental, présentent des ressemblances de formes telles que l'on ne puisse envisager d'autre explication qu'une évolution des langues concernées à partir d'un prototype commun (même si l'on n'est pas encore vraiment en mesure de le reconstruire dans son détail comme on l'a vu au chapitre précédent) ; l'ensemble de ces concordances devant, idéalement, permettre d'établir des règles de correspondances phonétiques générales entre les langues impliquées.

On examinera dans cette perspective et comparera (le plus souvent avec le sémitique) un certain nombre de points clefs du système berbère, dont l'ensemble constitue le "noyau dur" de la langue, commun à tous les dialectes et que l'on peut en conséquence attribuer au "berbère commun". On a retenu pour cet examen surtout des paradigmes grammaticaux, les données essentielles de la formation du mot (nom/verbe), le système phonologique fondamental et le lexique (sous la forme de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

listes-tests). Bien sûr, il eut également été possible d'intégrer certains aspects de syntaxe de la phrase : ordre des constituants par exemple, ou relations prédicat/actants (Cf. chap. 6), tous deux points sur lesquels on perçoit de nettes convergences entre les langues chamito-sémitiques. Mais il s'agit de questions délicates, pour lesquelles le cadre de l'analyse est souvent décisif : il est hasardeux de comparer des langues sur la base de descriptions syntaxiques hétérogènes, ne répondant pas aux mêmes présupposés théoriques. De plus, ce sont des secteurs où les contacts sont le plus susceptibles d'avoir eu un impact. Les convergences de "syntaxe large" sont d'utilisation problématique pour la démonstration de la parenté entre langues ; ce sont plutôt des paramètres pour le classement typologique des langues.

1. LA STRUCTURE DE LA RACINE

L'une des originalités bien connue du sémitique est l'existence dans ce groupe linguistique d'une très forte proportion (une majorité écrasante) de racines lexicales à trois consonnes. Même si l'on admet généralement que le trilitarisme généralisé d'une langue comme l'arabe classique est une situation secondaire extrême, résultant d'un processus de régularisation analogique, il n'en demeure pas moins que le modèle trilitère est tout à fait prédominant en sémitique. Une situation sensiblement analogue est habituellement admise pour le "chamito-sémitique commun", avec cependant une proportion nettement plus importante de racines bi-consonantiques. Nombre d'auteurs penchent cependant pour la thèse inverse d'un bilitarisme chamito-sémitique généralisé (notamment Diakonoff 1965/1988 ; sur ce point voir la synthèse critique de D. Cohen 1972 : 44-47 et ici-même, chap. 15).

Sur ce plan, les faits berbères se présentent, en synchronie, de manière assez particulière. Dans l'état actuel de la langue, les racines tri-consonantiques sont très nombreuses et même majoritaires - on les estime à une petite moitié (45 à 50%) du stock des verbes indigènes, mais la proportion de bi-consonantiques et de mono-consonantiques est considérable. Celle de quadrilitères n'est pas négligeable non plus. Ces derniers ne constituent pourtant pas une difficulté majeure, la plupart pouvant aisément être expliqués comme formations expressives, par redoublement (partiel ou total) ou par affixation, à partir de radicaux bilitères ou trilitères : *brury* "être en grosse boule/grêle" < *bry* "concasser, être moulu grossièrement" ; *ḥluššeg* "glisser" < *ššeg* "glisser".

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le poids des bi- et mono-consonantiques est plus troublant car ils sont particulièrement bien représentés dans le vocabulaire fondamental : la plupart des verbes usuels n'ont qu'une ou deux consonnes radicales : *ili* "être" ; *as* "arriver" ; *af* "trouver" ; *čč* "manger"; *yy/ǧǧ* "laisser"; *sw* "boire" ; *ddu* "aller"... Cependant, la comparaison interdialectale et les recherches diachroniques montrent qu'une grande partie de ces racines courtes sont d'anciens triconsonantiques ayant perdu une ou deux consonnes en raison d'une usure phonétique particulièrement forte en berbère (Cf. § 6. "Phonologie"). Ce processus de réduction commence à date très ancienne ; certains cas de disparition de consonnes ne peuvent être mis en évidence que par comparaison avec le sémitique (et sont donc "pré-berbères") :

a)- Disparition ou confusion de certains ordres d'arrière (vélaires-pharyngales-laryngales), de certaines labio-vélaires et nasales :

Sémitique		**Berbère**	
lbs	"vêtir"	*ls*	"vêtir"
lbb	"coeur"	*ul*	"coeur"
fil	"éléphant"	*ilu*	"éléphant"
fwm	"bouche"	*imi*	"bouche"
mwt	"mort"	*mm(t)*	"mort/mourir"
wqd	"brûler"	*qqd*	"passer au feu" et *γd* "cendre"
ɛly	"haut"	*aly*	"monter, suspendre"
ɛyn	"source"	*anu*	"puits"
ɛṭs	"éternuer"	*ḍs*	"rire"
ḥrq	"brûler"	*rγ/rg*	"brûler"
p'd	"pied"	*afud*	"genou"
qr'	"crier"	*γr/qqar*	"appeler/crier"
lsn	"langue"	*ils*	"langue"

Mais il se poursuit encore à l'intérieur du berbère, quasiment sous nos yeux, puisque la comparaison des dialectes actuels, ou l'examen des séries dérivationnelles, permettent très souvent de restituer une troisième - voire une seconde - consonne "faible" (Basset 1948 ; Prasse 1957) :

b)- Disparition pan-berbère de radicales /w/ ou /y/, représentant elles mêmes souvent d'anciennes consonnes postérieures ou labiales chamito-sémitiques : *tter* "mendier", *qqen* "lier", *ffeγ* "sortir", *ssen/issin* "savoir", *ffer* "cacher"... tous bilitères à première radicale tendue, dans lesquels la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tension initiale est la rémanence d'un ancien /w/ radical initial, comme l'attestent tous les dérivés verbaux et nominaux apparentés, à vocalisme initial /u/ constant, voire à /w/ radical conservé :
tter → *tuttra*, *suter* < WTR ; *qqen* → *tuqqna/uyun*, *asywen/taweyni* < WYN ; *ffey* → *tuffya*, *ufuy*, *ssufey* < WFY ; *ssen* → *ussun*, *tussunt*, *amussen/amusnaw*, *tamusni* < WSN ; *ffer* → *tuffra*, *ufur* < *WFR*...

c)- Disparition dialectale (berbère nord) de radicales /w/ (ou /h/ ?), /y/ :
- *ay* "prendre" < *awy* ; *annay/ny* "voir" < *hny/wny* ; *ks* "paître" < *KSW* ; *tasa/awsa* "foie" ; *tala/tahala* "fontaine/source" < *HLW* (?).

d)- Vocalisation régionale de radicales /w/ et /y/ traitées en /u/ et /i/ stables ou instables :
- *ttu* "oublier" (berb. nord) < *itaw-ttew* (touareg) ; *tti* < *tty* "retourner, renverser"
- kabyle : *ndu* (*nda*) "baratter" < *ndw* (touareg, Maroc)
- *fsu* "bourgeonner, s'épanouir" < *fsw/fsy*
- *ddu* "aller (avec) < *ddw* < *wdw* : Cf. touareg : *idaw-ddew* "aller en compagnie" et Maroc : *tawada* "marche, fait d'aller"
- *amenzu* "précoce" d'un radical *nzi* < *nzy* "être au matin, être le premier" (touareg).

e)- Chute dialectale de radicales labiales ou nasales :
- kabyle, Maroc central... : *kker*, "se lever" < *nker* (touareg, Maroc)
- kabyle (local.) : *ages* "ceindre" < *bges*
- berb. nord : *ass* "jour", mais chleuh (localement) : *asf* "jour", dans lequel on décèle un ancien nominal déverbatif (nom d'instrument en *s*-) du radical *F/FW* "faire jour" ; d'où : *ass* < *asf* < **a-S-FW* = "période de jour".
- touareg, chleuh, kabyle : *kf/fk* "donner" > Maroc central, Mzab, Ouargla : *aš* "donner" (*aš* < *ak(k)* < *kf/fk*). A noter que la forme intermédiaire *ak(k)* est attestée, y compris dans les parlers ayant *fk/kf*, comme radical du thème d'aoriste intensif : kabyle : *ttakk*, chleuh : *akka*, touareg : *hakk* (<**WKF/WFK*).

f)- Assimilations et fusions dialectales de consonnes consécutives de localisation voisine :
- md > nd > dd : *mdy* > *ndy* > *addy* (> *ady*) "tendre un piège"
- ld > ll : *ldy* > *lly* "tirer, ouvrir"
- sk > šš : *isker* > *iššer* "ongle" ; *iskew* > *iššew* "corne" ; *uṣkay* > *uššay* "lévrier"...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- tk/dk > čč > šš : *ḍkr* > *ṭkr* > *ššaṛ* > *ašaṛ* "remplir" et, très probablement : **tkš* > *kš* (touareg) > *čč* (kabyle) > *šš* (chleuh) "manger" (la dentale initiale étant confirmée par la forme pan-berbère de l'intensif : *tatt/tett*, que l'on peut supposer issu d'un **tatkš*).

Même pour les monolitères les plus fondamentaux et les plus stables à travers l'ensemble berbère, il est souvent possible de montrer qu'ils proviennent d'anciens trilitères :
- *ili/l* "posséder" (pan-berbère), mais kabyle : *ayla* "propriété, bien" et touareg (et kabyle) : *tilawin* "possessions, biens, femmes" autorisent à poser un radical primitif : **YLW* "posséder".
- *iri/r* "aimer/vouloir" (pan-berbère), mais touareg méridional (local) : *erh* "aimer/vouloir", Ghad. *eɣer* et chleuh : *tayri* "amour", *amarg* "nostalgie, poésie" permettent de poser une racine **WRY* ou **YRW*.
- *ini* "dire" (pan-berbère), mais le prétérit *nni/nna* (pan-berbère) et l'aoriste intensif touareg *ganna* sont la trace de deux autres consonnes radicales (< **YNW/WNY* ?).
- *iḍ* "nuit" (berbère nord), mais *iβeḍ* Ghadames et *éheḍ* touareg indiquent l'existence d'une ancienne radicale initiale, confirmée par les données morphologiques : annexion à voyelle constante, sing. : *yiḍ* ; plur. *aḍan* > *waḍan-wuḍan*). La forme particulière (*-an*) du suffixe de pluriel (*iḍ/aḍan*) est, elle aussi, l'indice d'une autre radicale, qui a laissé sa trace dans le timbre de la voyelle /a/ (< /w/, /h/ ?). D'où : *iḍ* < **YWḌ* ou **YḌW*).

En définitive, l'examen - interne ou externe - des radicaux non trilitères du berbère montre que beaucoup d'entre eux peuvent être ramenés à des séquences de trois consonnes. Ces correctifs apportés, on aboutit pour le berbère à un état de choses somme toute assez comparable à celui du sémitique : une prévalence nette des racines lexicales triconsonantiques, qui n'exclut pas, bien entendu, un noyau de vrais bilitères que l'on postule aussi généralement à un stade proto-sémitique. Mais, et c'est sans doute là une pierre d'achoppement à tout progrès en matière de comparatisme berbère, le travail de reconstruction lexicale est à peine ébauché ; on en devine plus ou moins les grandes lignes ; dans quelques cas favorables, la restitution des formes primitives est d'ores et déjà acquise, mais pour l'essentiel du fonds des radicaux à une ou deux consonnes, les recherches de diachronie interne restent à faire. Il nous manque toujours un dictionnaire étymologique du berbère (où, à tout le moins, des principales racines berbères) qui permettrait une comparaison lexicale systématique avec les langues apparentées.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. LA FORMATION DU MOT : Racine/Schème/Thème

Le modèle sémitique classique (Cantineau 1950) de formation du mot (nom/verbe) sur la base de l'association d'une racine (exclusivement consonantique) et d'un schème (verbal ou nominal), défini par une séquence vocalique discontinue (amalgamée à la racine) et d'éventuels morphèmes préfixés et/ou suffixés, s'applique tel quel au berbère. De plus, les morphèmes schématiques affixes du berbère appartiennent aux mêmes classes phonologiques qu'en sémitique : nasales et dentales. Ces associations "racine + schème" constituent un inventaire fini de thèmes (nominaux et verbaux) qui sont très comparables, sur le plan des formes et des fonctions, dans les deux branches de la famille.

On abordera plus loin (§ 3) la question des thèmes verbaux et l'on se limitera ici aux schèmes nominaux déverbatifs. En berbère, l'inventaire paraît en être beaucoup plus réduit qu'en sémitique puisqu'il ne compte que trois ou quatre formes bien vivantes. Soient les verbes *ag°em* "puiser" et *krez* "labourer" ; on recense les déverbatifs suivants :

- un nom d'action verbal (abstrait) : *takerza* > *tayerza* = "labour" ; *ag°am*, *tug°min* = "puisage" ;
- un nom d'agent : *amkraz* = "laboureur" ; *anag°am* = "puiseur" ;
- un nom d'instrument : *askrez* > *azkrez* = "charrue" (ou "soc") ; *asag°em* = "instrument de puisage = amphore".

Pour les verbes de qualités stables, on relève aussi :

- un adjectif : *izwiɣ/zegg°aɣ* = "être rouge" → *azegg°aɣ* = "rouge" ; *imɣur/meqq°er* = "être grand" → *ameqq°ran* = "grand".

A travers ces quelques exemples représentatifs, on peut aisément constater qu'au niveau des morphèmes (ici les préfixes), les schèmes berbères ne sont pas sans analogie avec les matériaux sémitiques.

Le "nom d'agent" berbère à la forme fondamentale *m(a)-CCaC* ; en sémitique, le préfixe *ma-* est celui du nom de lieu ou d'instrument. Or, en berbère, de nombreux déverbatifs à préfixe *m-* sont des noms d'instruments : *amaddaz* = "maillet" < *ddez* = "piler, frapper à coup de maillet". La valeur primitive du préfixe *m(a)-* "ce qui/celui qui (effectue le procès X)" autorisait les deux interprétations (instrument/agent) et permet de comprendre la divergence entre les deux groupes ainsi que la relative fluidité du signifié de ce schème en berbère.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le nom d'instrument ("ce avec quoi s'effectue le procès X") berbère a un préfixe caractéristique *s-* dans lequel on reconnait le morphème *s-* du "factitif" berbère et sémitique. On notera que cet élément existe aussi en berbère en tant qu'unité indépendante dont le lien avec le déverbatif instrumental est transparent : la préposition *s* "avec" (instrumental) ; en berbère, (*a-*) *s-krez* s'analyse en conséquence immédiatement en : "(ce) + avec + labourer" (= "charrue").

Les principaux schèmes d'adjectif (Cf. chap. 2) ont des correspondants sémitiques assez nets :

- l'adjectif en *CC:aC* (tension de la 2ème radicale) renvoie certainement au schème sémitique à redoublement consonantique (sur C2) : nom d'agent *qatta:l*, thème verbal à redoublement (causatif ou intensif).
- le suffixe *-an*, à la marque d'adjectif semitique *-n/-a:n* (Brockelmann 1910 : 126 ; D. Cohen 1983 : 445).

On pourrait également être tenté d'identifier en berbère un "nom concret" (de forme plutôt variable) ; ainsi kabyle :

aṭṭan "maladie", à côté de : *aḍan* "fait d'être malade"

abagus "ceinture", à côté de : *abgas* "fait de se ceindre",

mais il résulte dans la plupart des cas de l'évolution sémantique d'un ancien nom d'action devenu concret (ex : *afrag*, du verbe *freg* "clôturer", signifie à la fois "cloture" et de "action de clôturer") ou, surtout, d'anciens thèmes nominaux que l'on décèle effectivement au niveau formel, mais qui n'ont plus aucune existence fonctionnelle synchronique. En d'autres termes, il y a eu un nombre bien plus élevé de schèmes nominaux que ceux que l'on peut encore considérer comme vivants. Une proportion très importante du lexique berbère entre dans un système de régularités de signifiants (= d'anciens schèmes), sans que l'on puisse attribuer, en synchronie, un quelconque signifié stable, à ces récurrences (Cf. Taïfi 1990). C'est bien souvent seulement la comparaison avec le sémitique qui permet d'identifier ces schèmes comme tels (ainsi *CC:uC*, schème de participe passif).

Le berbère, sur ce point, se distingue donc nettement du sémitique : le principe de formation du lexique selon le modèle "racine + schème" est encore bien perceptible en berbère ; c'est même, en diachronie, le principe général sous-jacent à la morphogénèse du lexique. Mais, en synchronie, ce réseau est profondément délabré par l'action de nombreux facteurs ou tendances générales :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

a)- Tendance à la rupture des liaisons signifiantes et signifiées des dérivés par rapport à leur base-racine, induite par les évolutions phonétiques et la "dérive" sémantique des dérivés : ainsi, chleuh *sudu*, "aller à cheval" n'a plus de lien sémantique immédiat avec sa base : *ddu* "aller" ; de même, kabyle : *ssiγ* "allumer" < *aγ* "prendre" ; *sseɟk* "falloir" < *ɟk* "donner" et touareg : *amawaḍ* "adolescent" < *aweḍ* "parvenir"...

b)- A l'autre bout du système, la disparition des racines ou - ce qui revient au même - leur évolution phonétique et sémantique entraîne également de larges failles dans le système. Un terme fondamental comme (berbère nord) : *argaz* = "homme" est une forme désormais quasiment isolée bien qu'il s'agisse (en diachronie) d'un dérivé issu de *rgz* "marcher", verbe conservé par le seul touareg et absolument inconnu des dialectes qui ont *argaz* = "homme". De même, *asywen* "lien, cordelette" est bien sûr un nom d'instrument issu d'une racine YWN/WYN qui n'est plus vivante sous cette forme précise : le verbe "lier, attacher" est partout devenu *qqen*, estompant la liaison avec le dérivé. Le verbe pan-berbère *yly* "tourner autour/passer par dessus" a pris en kabyle le sens de "tomber" ; de ce fait, il n'y a plus, pour le locuteur kabyle, de relation immédiate entre ce verbe et le nom d'instrument *tisseylit* "barrière < obstacle que l'on doit contourner ou enjamber"...

c)- Les emprunts massifs et continus à d'autres langues brisent l'unité et la logique du système : de nombreuses "cases" d'une série dérivationnelle théorique sont occupées par des emprunts qui n'entrent naturellement pas dans le réseau indigène de relations formelles entre base et dérivés (Cf. chap. 9).

Lionel Galand (1974 : 99) a très clairement synthétisé les évolutions et la situation présente du berbère sur ce plan :

« Le berbère a limité partout, surtout dans les parlers du nord, le pouvoir de motivation qui revient aux racines et aux schèmes. Tandis que les premières relient des "familles" souvent moins nombreuses, la valeur des seconds n'est plus toujours perceptible. Chaque mot tend à vivre sa vie propre [...]. En termes saussuriens, l'évolution fait du berbère une langue moins "grammaticale" et plus "lexicologique".»

Mais le système a bien été, dans un stade plus ancien encore bien discernable, du même type ("racine + schème" = thème) qu'en sémitique.

Au niveau global de l'organisation du synthème nominal ou verbal, il apparaît également que la structure générale du mot en berbère est assez proche de celle que l'on dégage pour le sémitique (D. Cohen 1983 : 452-453/Galand 1983 : 470-471) :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séquence-type du *Nom* berbère

Genre/Nombre - Etat - Préfixe de dérivation - RACINE+SCHEME - (Genre/Nombre) + (personnel) - (déictique)

Les préfixes de genre et d'état distinguent le berbère du sémitique, mais on a toutes les raisons de penser qu'il s'agit de développements relativement récents en berbère et l'on a formulé depuis longtemps (Vycichl 1957 et Prasse 1974 : 11-33 ; et ici même, chap. 4) des hypothèses diachroniques qui en esquissent l'histoire. Sur ce point, on constate d'ailleurs des phénomènes assez parallèles en couchitique avec l'apparition secondaire d'un article (Zaborski 1986).

Séquence-type du *Verbe* berbère

(Personne) - Préfixe de dérivation - RACINE+SCHEME - (Personne) - (Genre)

En berbère, contrairement au sémitique, le verbe n'a pas de suffixes de mode : la catégorie en est inexistante dans le système verbal fondamental. D'autre part, il n'y pas dans l'état actuel de la langue, contrairement à ce qui se passe en sémitique, de distinction généralisée pour les marques personnelles entre un paradigme préfixé (à l'"inaccompli") et un paradigme suffixé (à l'"accompli") : le berbère fonctionne avec une série indifférenciée de préfixes/suffixes à tous les thèmes verbaux.

Les divergences sur le plan de l'organisation séquentielle du mot entre le berbère et le sémitique sont donc réelles, mais elles paraissent toutes nettement périphériques, *i.e.* induites par des développements secondaires spécifiques à chaque branche au niveau des marques les plus extérieures : les portions centrales des formes verbo-nominales obéissent à une logique combinatoire identique dans les deux groupes.

3. LE SYSTEME VERBAL

Des thèmes primitifs

Dans ses grandes lignes, le système verbal berbère commun - tel que l'on peut le reconstituer par comparaison des données dialectales actuelles - présente un parallélisme de structure frappant avec celui du sémitique (et du chamito-sémitique). Comme ce dernier, il oppose deux thèmes primitifs à valeur aspectuelle (Cf. chap. 5), distingués généralement par un jeu d'alternance vocalique :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Proto-berbère

Aoriste		~	Prétérit	
y-azzel	: il court		*y-uzzel*	: il a couru
y-čč	: il mange		*y-čča*	: il a mangé

Au plan sémantique, les deux thèmes, conventionnellement dénommés "aoriste" et "prétérit" par les berbérisants, recouvrent une opposition aspectuelle qui n'est pas sans rappeler le couple sémitique classique "accompli" (= prétérit)/"inaccompli" (= aoriste), même si l'on hésite à appliquer cette terminologie au berbère (Cf. chap. 5 et 6).

Les oppositions vocaliques entre thème prétérit et aoriste sont très diverses (pour une étude d'ensemble, voir Basset 1929), mais en même temps très stables à travers l'ensemble du domaine - ce qui implique une grande ancienneté. Elles semblent difficilement réductibles à un jeu relativement simple et systématique de distinctions schématiques tel que celui que l'on a proposé pour le sémitique et le chamito-sémitique (par ex. : Diakonoff 1965/1988). Tout au plus pourrait on dire, en termes de tendance, que le vocalisme /a/ (< *CCaC* ?) est sans doute le plus caractérisque du prétérit (= "accompli"). En fait, la situation berbère est certainement brouillée - pour les bilitères et les monolitères surtout - par l'incidence de nombreuses évolutions phonétiques : réduction de timbres vocaliques (/a/ > zéro), disparition d'anciennes consonnes radicales qui ont interféré avec les timbres vocaliques thématiques primitifs, induisant un système d'alternances complexes, souvent doubles.

Malgré les évolutions et renouvellements importants dans les dialectes actuels (Galand 1977), cette structure binaire demeure encore très perceptible en synchronie dans le système ternaire de base puisqu'il est clair que le thème "intrus" (aoriste intensif) est directemment issu de l'aoriste simple :

Berbère commun

Aoriste Intensif	←	[Aoriste]	~	Prétérit
y-ttazzal		*[y-azzel]*		*y-uzzel*
il court				il a couru
i-tett		*[y-čč]*		*y-čča*
il mange				il a mangé

Comme on l'a vu au chap. 5, le système a connu bien d'autres évolutions, dont la plus générale est la stabilisation de la combinaison du préverbe *ad* avec les thèmes d'aoriste. On constate ainsi que les évolu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions les plus anciennes et les plus générales du système se ramènent pour l'essentiel à une démultiplication des formes dans la zone de l'aoriste ("inaccompli"), processus parallèle à celui qu'ont connu beaucoup de langues sémitiques au cours de leur histoire.

Même si l'identification sémantique - synchronique et diachronique - des oppositions ne fait pas l'unanimité des berbérisants, le système des formes de base du verbe berbère rappelle donc, par de nombreux aspects, celui du sémitique.

Des thèmes secondaires

Sur les thèmes primitifs, se greffent une série de thèmes secondaires (ou dérivés), parmi lesquels on peut opposer, selon un modèle très général en chamito-sémitique (D. Cohen 1968 : 1306) :

a)- Des dérivations purement sémantiques (ou expressives), concernant des "manières du procès". En berbère, il s'agit de procédures lexicales, peu productives et dont l'étude relève plutôt de la diachronie : redoublements divers, affixes expressifs (Chaker 1980).

b)- Des dérivations grammaticales, formant un système fermé, concernant le mode de participation du sujet - l'orientation du prédicat verbal, donc la syntaxe de l'énoncé.

Derrière une apparente profusion de formes, la dérivation d'orientation s'organise en berbère, comme en (chamito)-sémitique, autour de trois pôles essentiels (Cf. chap. 6) :

- l'orientation externe = "factitif" ou "causatif" (transitivant)
- l'orientation interne = "passif" (intransitivant)
- l'orientation mixte = "réciproque" ou "réfléchi"

La structure générale du système de la dérivation verbale berbère est donc elle aussi quasiment identique à celle du sémitique.

Du point de vue des signifiants, les marques dérivationnelles (d'orientation) berbères présentent une très grande parenté avec les morphèmes correspondants sémitiques : il s'agit dans les deux cas de préfixes (mono-) consonantiques dentals ou nasals :

- le "factitif" berbère est caractérisé par un préfixe *s-* (sifflante sourde). Le sémitique pour sa part recourt à un préfixe *s-*, *š-* > *h-* ;
- le "passif" berbère se forme par préfixation d'un préfixe dental sourd *ttw-*, *tt-* (on peut soupçonner le morphème *ttw-* d'être un ancien complexe de deux morphèmes initialement distincts : *tt* + *w-*). En sé-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mitique, le préfixe *t-* a valeur de passif ou de réciproque selon les verbes ;

- en berbère, les morphèmes *m-/n-* (primitivement en distribution complémentaire selon un critère phonologique) et *my-* (que l'on peut également suspecter d'être une combinaison de deux morphèmes : *m + y-/m + w-*) ont, comme en sémitique, les valeurs de réciproque ou de passif selon les verbes.

L'aoriste intensif

Du point de vue historique et comparatif, ce thème verbal mérite un examen particulier : il manifeste une convergence formelle, fonctionnelle et historique très révélatrice avec d'autres branches du chamito-sémitique. Comme on l'a vu (chap. 5), ce thème est une ancienne forme dérivée ("dérivation de manière") à valeur durative ou itérative qui a été totalement intégrée dans le jeu des oppositions de base du verbe. Les facteurs explicatifs de cette recomposition sont sans doute multiples. Deux causes concomitantes peuvent a priori être évoquées :

- la tendance naturelle à l'insistance et à l'emphase a dû conduire à un suremploi de l'intensif, banalisé et généralisé au détriment du thème simple ;

- l'évolution phonétique a fait disparaître (au minimun elle a estompé) le support vocalique de l'opposition aoriste (simple)/prétérit pour une catégorie très importante de verbes (CCC, trilitères à voyelle zéro). Ces verbes, qui sont partout majoritaires, ont complètement perdu la distinction thématique primitive dans les dialectes berbères nord et l'ont maintenu de manière très ténue et labile (/ĕ/-/ă/ ?) en touareg. Le recours à l'intensif, forme à marque lourde (voir ci-dessous), a dû être un palliatif à l'effondrement de la distinction. L'aoriste intensif est venu progressivement remplacer l'aoriste dans le couple "aoriste (simple)"/"prétérit", menacé de disparition par confusion phonique.

Mais, l'aspect le plus intéressant est dans la forme et la configuration de cet intensif. Les marques caractéristiques en sont de deux types (on néglige ici les éventuelles modifications vocaliques, bien quelles soient très éclairantes pour l'histoire des thèmes) :

- préfixe *tt-/t-* sur le thème d'aoriste : *awed̩* "parvenir" → *ttawed̩* ; *nker* "se lever" → *ttnkkar* ; *azzel* "courir" → *ttazzal*...

- tension d'une consonne radicale (C2 pour les trilitères) : *krez* "labourer" → *kerrez* ; tension de C1 ou C2 pour les bilitères : *gen* "s'allonger/dormir" → *ggan* ; *rγ* → *reqq* "brûler"...

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces deux signifiants de l'intensif (préfixes *tt*-/tension consonantique) sont des morphèmes qui appartiennent aux paradigmes de la dérivation dans toutes les langues chamito-sémitiques.

- Le redoublement consonantique (sur C2), est très répandu comme marque d'intensivité et/ou de répétition : arabe *kasara* "casser" → *kassara* "casser menu"...

- Le préfixe *tt-/t-* est l'un des outils les plus utilisés de la dérivation verbale chamito-sémitique. En sémitique, il intervient surtout dans la dérivation d'orientation ("réfléchi"/"passif"), alors qu'en berbère on le rencontre pour les deux types de dérivation (*tt*-intensif et *tt(w)*- "passif").

Le matériau est le même mais fait l'objet d'une utilisation et d'une répartition différentes. Or, cette indifférenciation berbère du morphème *tt*- se rencontre également en sémitique (Akkad) et en couchitique où il a aussi les deux fonctions ("dérivation"/"flexion", selon la terminologie de Voigt 1987). Le parallèle couchitique va encore plus loin puisque la distribution (prédominante, mais non absolue) de *tt*-/tension consonantique en berbère paraît recouper tendanciellement celle qui existe en couchitique : *tt*- marque l'intensif pour les verbes intransitifs, la tension consonantique pour les transitifs.

Il y a donc, entre les systèmes verbaux berbère et chamito-sémitique, à la fois un très net parallélisme général d'organisation et des ressemblances décisives du matériau morphologique.

4. LES PARADIGMES PERSONNELS

Les marques personnelles du verbe

Comme dans tout le chamito-sémitique, le verbe berbère est obligatoirement accompagné d'un indice de personne conjoint (qui n'est donc pas, en toute rigueur, un "pronom"). Cette donnée, à elle seule, ne suffit évidemment pas à établir une parenté puisqu'on retrouve des faits semblables dans une infinité d'autres langues, à commencer par le latin et les langues indo-européenne anciennes. En revanche, la ressemblance des signifiants de ces marques personnelles est beaucoup plus significative. Sans qu'il y ait identité complète, les recoupements avec le sémitique sont très larges : 5 sur 7 des formes fondamentales sont identiques :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

		Berbère	Sémitique (préfixes)
Sing.	1.	*----y*	*'----*
	2.	*t----d/ḍ*	*t----*
	3. masc.	*y----*	*y----*
	fem.	*t----*	*t----*
Plur.	1.	*n----*	*n----*
	2.	*t----m*	*t----*
	3.	*----n*	*y----*

Si l'on ne considère que les formes du singulier qui sont à l'évidence (en berbère comme dans l'ensemble chamito-sémitique) à la base du paradigme, la convergence est encore plus flagrante : 3 formes sur 4 sont identiques. David Cohen a souvent insisté sur le fait que l'identité croisée, hautement spécifique, que constitue les morphèmes de la 2ème personne et de la 3ème de féminin peut être considérée comme un indice décisif de la parenté des systèmes. La divergence sur la 1ère personne du singulier provient sans doute d'une réfection berbère consécutive à la disparition des articulations laryngales dans cette langue (Cf. § 6) ; cette 1ère personne à vélaire pourrait bien être le correspondant du suffixe personnel palato-vélaire *-k* attesté pour la 1ère personne dans les langues sémitiques occidentales-sud (sud-arabique et ethiopien). Après la disparition des articulations postérieures, le berbère a dû puiser dans le paradigme des indices personnels de la conjugaison à suffixes.

Car parallèlement à la conjugaison personnelle par préfixes, caractérisant le thème verbal "processif" (le futur "inaccompli" du sémitique), le chamito-sémitique a dû possèder pour le thème de statif-duratif (> "accompli"), une conjugaison à indices personnels suffixés. Ce statif semble avoir été un thème nominal, combiné à un morphème personnel suffixé (D. Cohen 1968 : 1308). Cette distinction entre indices personnels préfixés et suffixés reste bien représentée en sémitique (préfixes à l'inaccompli, suffixes à l'accompli).

Ce second versant de la conjugaison personnelle ne se retrouve pas tel quel en berbère, mais on y relève pourtant des faits qui ne sont pas sans analogie et pourraient être la trace de cette ancienne situation. Le berbère connait une conjugaison personnelle à suffixes pour les verbes d'état (qualités stables) au thème de prétérit (= "accompli"). Et, convergence encore plus troublante, cette sous-catégorie sémantique de verbes forme son prétérit sur un thème qui peut être lui aussi nominal : on le

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rencontre notamment dans l'adjectif et dans certains autres thèmes nominaux plus rares (ancien nom d'agent...). Ainsi : "être rouge" : aoriste = *izwiγ* ; prétérit = *zegg°aγ* ; adj. = *a-zegg°aγ*

Sans nous aventurer à prendre position en un domaine dont, comme le disait D. Cohen (1972 : 48), « on connaît la redoutable complexité [...] qui a conduit à proposer des théories fort diverses », il est permis de constater que les données berbères évoquent étrangement les formes les plus anciennement connues du sémitique (Akkad) et celles que l'on a proposées pour le chamito-sémitique (D. Cohen : 1968).
Certes, les conditions et les formes actuelles de cette conjugaison par suffixes sont différentes de celles que l'on reconnait pour le (chamito)-sémitique ; en berbère, elle ne concerne qu'une classe restreinte de verbes alors qu'elle est générale en sémitique. Les signifiants des indices personnels suffixés berbères sont très spécifiques. Seules deux formes de la série pourraient être les correspondants de marques suffixées du sémitique :

1ère pers. sing.	berb. : *-γ*	sém. : *-k*
2ème pers. sing.	berb. : *-d/ḍ*	sem. : *-t*

Mais il est néanmoins probable que la convergence n'est pas fortuite. Cette conjugaison très particulière des verbes d'état - qui n'est actuellement bien représentée qu'en kabyle - a été répandue dans tout le berbère à un stade antérieur : même les dialectes (Maroc) qui l'ont complètement perdue l'ont connue il y a moins de dix siècles (Cf. chap. 11). De plus, de nombreux indices prouvent qu'elle concernait un nombre bien plus important de verbes que maintenant. On peut donc légitimement admettre que la situation berbère est un reflet, sans doute remodelé sur le plan des signifiants, ou un développement parallèle, de l'état ancien chamito-sémitique opposant deux conjugaisons personnelles : série à préfixes pour l'aoriste (= "inaccompli") et série à suffixes au prétérit (= "accompli"). L'évolution de la langue ayant mené par la suite à la constitution d'un système mixte (préfixes-suffixes) unifié et au maintien résiduel des suffixes pour le prétérit d'une catégorie sémantique limitée, celle des verbes d'état.

Les affixes personnels régimes

Les morphèmes personnels affixes du nom et du verbe (directs et indirects) présentent des ressemblances encore plus marquées avec les autres branches du chamito-sémitique :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

		Berbère	Sémitique (Akkad)	Egyptien
Sing.				
	1.	*----y/w*	*----ya/i*	*----y*
	2. masc.	*----k*	*----k(a)*	*----k*
	fem.	*----km/m*	*----k(i)*	*----č*
	3. masc.	*----t/s*	*----s(u)*	*----f*
	fem.	*----tt/s*	*----s(a)*	*----s*
Plur.				
	1.	*----ny/y*	*----ni*	*----n*
	2. masc.	*----k°n/wn*	*----kun(u)*	*----čn*
	fem.	*----k°nt*	*----kin(a)*	*----čn*
	3. masc.	*----tn/sn*	*----sun(u)*	*----sn*
	fem.	*----tnt/snt*	*----sn*	*----sn*

Là encore, l'inventaire du singulier est à la base du paradigme global et les formes de féminin sont un développement de celles du masculin : le matériau élémentaire, entièrement commun aux différents groupes de la famille, se ramène à la série fondamentale suivante :

1° pers. = *-y* ; 2° pers. = *-k* ; 3° pers. = *-s/t*.

Les pronoms personnels indépendants

		Berbère	Arabe	Akkad
Sing.				
	1.	*nkk*	*'ana:*	*'ana:ku*
	2. masc.	*kayy*	*'anta*	*'atta*
	fem.	*kmm*	*'anti*	*'atti*
	3. masc.	*ntta/nta*	*huwa*	*su:*
	fem.	*nttat*	*hiya*	*si:*
Plur.				
	1.	*nk°ni*	*nahnu*	*ni:nu:*
	2. masc.	*k°nwi*	*'antum*	*attunu*
	fem.	*k°nmmti*	*'antunna*	*attini*
	3. masc.	*nitni*	*huma*	*sun(u)*
	fem.	*nitnti*	*hunna*	*sina*

En dehors des deux 1ères personnes (*nkk*, *nk°ni*), les systèmes attestés sont en apparence étrangers l'un à l'autre et l'on doit admettre qu'ils ne sont effectivement pas hérités d'un prototype commun. *La construction des paradigmes s'est nécessairement faite séparément dans chacune des deux branches.* Mais l'analyse des pronoms berbères permet

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'affirmer qu'ils sont formés à partir des éléments de la série des suffixes personnels (Cf. *supra*), éventuellement associés à un élément support à base nasale (*n-/ni-/-ni*) qui évoque immédiatement celui du sémitique *'an-* (D. Cohen 1983 : 457) :

- kayy	*< -k*	*- k°nwi*	*< -k°n (< k + n)*
- kmm	*< -k (+ m)*	*- nitni*	*< -tn (+ ni)*
- ntta/nta	*< -t (+ n)*	*- nitnti*	*< -tnt (+ ni)*

La différence réside dans ce que le berbère a exploité le paradigme des affixes personnels régimes pour construire sa série de pronoms indépendants, alors que le sémitique a eu recours à celui des préfixes personnels du verbe et à des déictiques pour les 3èmes personnes.

5. QUELQUES MORPHEMES : genre, nombre, adjectifs, déictiques et interrogatifs

a)- Les deux marques les plus fréquentes et les plus générales de la morphologie verbo-nominale berbère se retrouvent dans toutes les autres branches du chamito-sémitique, notamment en sémitique (Brockelmann 1910 : 126-134), avec cependant une fréquence moindre et un rôle sans doute moins important dans cette branche :

-t : [sem. *-(a)t*] : marque fondamentale du féminin (nom, pronom, verbe) :

amɣar "vieillard" → *t-amɣar-t* "vieille"
ntta "lui" → *ntta-t* "elle" ; *nitni* "eux" → *nitn-t-i* "elles"
dda-n "ils sont allés" → *dda-n-t* "elles sont allées".

En berbère, ce suffixe *-t* semble également avoir été à date ancienne un indice de pluriel (ou de collectif ?) verbo-nominal :

ddu "va !" (impératif 2° sing) → *ddu-t* "allez !" (2° plur.) ;
zegg°aɣ-it = forme indifférenciée du pluriel du prétérit des verbes d'état (kabyle) : "nous, vous, ils, elles sont rouges"

Cette relative ambivalence fonctionnelle ancienne correspond aussi à la situation sémitique où la désinence de féminin *-(a)t* sert à l'expression du *collectif* et de l'abstrait (Brockelmann 1910 : 128).

-n : [sem. *-a:n*] : principale marque du pluriel (nom, pronom, verbe) :

amɣar "vieillard" → *imɣar-n* "viellards" ;
y-dda "il est allé" → *dda-n* "ils sont allés"
t/tt "le/la" (pronom affixe 3ème pers. sing. → (plur.) *t-n/t-n-t* "les".

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

b)- Le suffixe adjectival d'origine ("nisba") *-i:y*, si caractéristique du sémitique, serait lui aussi attesté à l'état de traces en berbère, selon WernerVycichl 1952 : des formes comme chleuh : *afasi* ou même kabyle : *yeffus/ayffus* "droit/droite" sont peut-être à analyser comme des complexes : *afus* "main" + *-y* "adjectiveur" (avec éventuelle métathèse en kabyle).

c)- Les deux déictiques sémitiques les plus primitifs (Brockelmann 1910 : 121) se retrouvent en berbère avec des fonctions similaires :

Sém. *ha*: / berb. : *ha-*, morphème présentatif, auquel se combinent les marques du paradigme des suffixes personnels :

ha-t/ha-tt "le/la voici"...

En berbère, il a très souvent tendance à se réduire à la voyelle /a/, d'où le kabyle : *a-t-(an)* "le voici", au lieu de *ha-t-(an)* ; ce qui permet d'envisager un lien avec le déictique pan-berbère de proximité *-a*, qui est certainement à l'origine de la marque initiale obligatoire du nom berbère (ancien morphème de définitude ; Cf. chap. 4).

Sém. *n* = "là" / berb. : *-n* (et variantes : *-in*...) suffixe démonstratif d'éloignement (= "là, là-bas") et affixe de mouvement (éloignement) du verbe (= "vers là-bas", "au loin").

d)- Le déictique caractéristique du sémitique occidental *δa:/δi:* se retrouve peut-être aussi dans le berbère : *-(a)d*, suffixe (nominal) de proximité ("ci") et *d*, affixe de mouvement (rapprochement) du verbe, et peut-être même dans le morphème de prédication *d* (phrase nominale : *d* + Nom = "c'est X/il y a Y"), qui pourrait être un ancien présentatif.

e)- L'interrogatif berbère le plus fondamental a également un correspondant immédiat en sémitique : *ma/mi* = "quoi/qui", qui est à la base de toutes les formes dialectales particulières (*ma, man, matta, uma, umi*...), renvoie immédiatement au sémitique : *ma/mi* = "quoi" (Brockelmann 1910 : 123-124).

D'autres interrogatifs berbères ont des pendants sémitiques nets :

- locatif berbère "où ?" = *-ani-* : *ani-da* "où", *m-ani* "où", *s-ani* "vers où", *an(i)-si* "d'où", *ani-wr* "vers où", *ani-γr* "vers où"...) : sémitique *'N(Y)/'(Y)N* "où" (D. Cohen 1970/76 : 24).

- interrogatif sémitique *'ayy-* "quel/quelle" (D. Cohen 1970 : 16) : berbère *(a)y*, support de détermination berbère (± "que"), base de plusieurs interrogatifs kabyles : *ay-n*, *ay-γr* "pourquoi ?"...

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

6. LA PHONOLOGIE

Le système phonologique (consonantique) fondamental du berbère (Basset 1946 et 1952 ; Galand 1960 ; Prasse 1972), comparé à celui du sémitique (Cantineau 1960), apparaît comme un système fortement réduit. Les lacunes principales sont les suivantes :

a)- Disparition presque totale des ordres postérieurs : laryngales, pharyngales et même partiellement vélaires. Les phonèmes d'arrière attestés dans la langue actuelle proviennent presque tous d'emprunts à l'arabe, en dehors de quelques cas d'origine expressive (onomatopées, interjections...). Seul le touareg a relativement bien conservé la laryngale /h/ dans le lexique courant (Prasse 1969), encore qu'une partie au moins des attestations ne soient pas primitives mais résultent de traitements locaux d'autres phonèmes (/w/ et /z/).

b)- Pas de distinction fondamentale entre un ordre dental et un ordre inter-dental : les inter-dentales actuelles de la plupart des dialectes méditerranéens (kabyle, rifain, Maroc central partiellement...) proviennent de la spirantisation d'anciennes occlusives. Même si l'on soutenait (comme O. Rössler) la thèse inverse de l'antériorité des spirantes, il n'y a pas, en base, d'opposition entre spirantes et occlusives correspondantes dans les zones dentales et palatales.

c)- Réduction de la série des pharyngalisées à deux unités fondamentales : /ẓ/ et /ḍ/. Les autres "emphatiques" que l'on rencontre dans tous les dialectes contemporains s'expliquent soit par un emprunt à l'arabe (le plus souvent), soit par une emphatisation conditionnée par la présence d'une "emphatique vraie", d'une vélaire ou d'une pharyngale qui ont aussi une puissante action de vélarisation et de postériorisation les consonnes avoisinantes. Les exceptions à ce schéma d'explication sont rarissimes et doivent être traitées de manière spécifique (emprunts sémitiques très anciens, résidus de stades linguistiques antérieurs, emphatisation expressives...) ; on pense notamment à deux ou trois exemples panberbères de /ṛ/ et de /ṣ/ pharyngalisés non prévisibles : *eṣk* "construire, enterrer", *uṣkay* > *uššay* "lévrier", *taṛakna* "tapis"...

En fait, le seul trait de structure qui pourrait refléter la parenté chamito-sémitique du berbère en matière phonologique est l'existence de cette série (très réduite) de pharyngalisées dans la zone dentale. On re-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouve donc en berbère les triades dentales caractéristiques du sémitique (sourde/sonore/pharyngalisée ; M. Cohen 1935) :

t	d	ḍ
s	z	ẓ

En berbère, comme en sémitique, la pharyngalisée est fondamentalement indifférente à l'opposition de voix : la tendue berbère correspondant à /ḍ/ est /ṭṭ/ et l'on sait par divers indices dialectologiques et diachroniques convergents que /ḍ/ et /ẓ/ ont alterné avec /ṭ/ et /ṣ/ (Galand 1973). Il convient cependant de signaler qu'en berbère ces pharyngalisées sont caractérisées par une instabilité certaine et ancienne : on relève, même dans le fonds lexical le plus fondamental, des alternances entre pharyngalisées et non-pharyngalisées pour un même radical lexical (/d/-/ḍ/, /s, z/-/ẓ/). Ainsi :

dfr = "suivre" / *dffir* = "derrière",
ḍs-ṭs = "rire" / *dess* (intensif) (kabyle)
aydi = "chien" / *iḍan* = "chiens" (pan-berbère),
uzzal = "fer" (berb. nord) / *taẓuli* = "fer, arme" (touareg)
sku = "enterrer" (touareg) / *aẓekka* "tombe" (pan-berbère)

De nombreuses oppositions lexicales actuelles pourraient ainsi procéder d'une phonologisation secondaire (et d'une lexicalisation) de formes expressives à emphatisation selon le modèle évident en kabyle : *azrem* "serpent" / *aẓrem* "boyau". On comparera dans cette optique :

ader "descendre, baisser" / *ḍer* "tomber", *aḍar* "pied" ;
azar "grains, fruit, figue" / *tiẓurin* "raisin" (plur.)
asur "veine, nerf" / *aẓar* "racine, veine",
izi "mouche" / *iẓi* "vésicule biliaire"
azen "envoyer, dépêcher" / *uẓun* "diviser, partager"...

Aussi ne peut-on exclure que les pharyngalisées soient, au moins en partie, secondaires : d'origine expressive et/ou étrangère (longs contacts avec des langues sémitiques). Quoiqu'il en soit, il faut s'attendre à des correspondances imparfaites et complexes entre emphatiques sémitiques et berbères.

La mise en parallèle, sur la base des correspondances qui se dégagent à partir de l'*Essai* de Marcel Cohen (1947), des deux systèmes phonologiques fait bien apparaître les lacunes berbères et les incertitudes de la mise en rapport des phonèmes dans le lexique et, par voie de conséquence, dans l'établissement de règles de correspondances phonétiques générales univoques.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Correspondances phonétiques probables

Sémitique	⇔	Berbère	Sémitique	⇔	Berbère
'		Ø	t		t
h		Ø	d		d
			ṭ		ḍ/ṭ (d/t)
ḥ		Ø (k)			
ε		Ø	θ		t (s/z)
			δ		d
x		Ø (g)	θ̣		t (?)
ɣ		Ø (g)	ḍ		d (d/z)
k		k			
g		g (ɣ)	p		f > Ø
q		ɣ/q	b		b > Ø
š		s (š/z)	r		r (l)
s		s (z)	l		l (r)
z		z (s)	n		n
ṣ		ḍ (z/s)	m		m (n)
y		y > i > Ø	w		w/y > Ø

[Les parenthèses indiquent des correspondances données comme également possibles par M. Cohen (1947) ou établies par nous-même à partir du *Dictionnaire des racines sémitiques* de D. Cohen.]

Sur 28 phonèmes sémitiques, 8 sont normalement représentés par zéro en berbère, 2 sont susceptibles de l'être (/w/ et /y/) et 6 phonèmes apicaux (alvéolaires et interdentales) sont confondus dans les autres dentales : 16 phonèmes sémitiques sur 28 (soit 57 %) disparaissent en berbère et/ou n'y ont généralement pas de correspondant spécifique.

Pour le système vocalique berbère - sous réserve de l'opposition de durée qui ne paraît pas être primitive en berbère (les faits touaregs procèdent certainement de la phonologisation et de la grammaticalisation de phénomènes à l'origine expressifs), la correspondance est immédiate avec le reste du chamito-sémitique : le vocalisme berbère est fondamentalement ternaire, comme celui que l'on postule pour la proto-langue commune :

/i/ /u/

/a/

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les phonèmes d'aperture moyenne (/é/, /o/) qui existent dans certains dialectes "orientaux" (touareg, Libye, Tunisie) sont d'apparition récente (Prasse 1984) et résultent certainement de la phonologisation d'anciennes variantes conditionnées..

7. LE LEXIQUE

Sur la base de l'*Essai* de Marcel Cohen, les recoupements lexicaux entre berbère et sémitique peuvent être estimés à un pourcentage de 19 % (chiffre fondé sur 521 notions). On obtient un chiffre avoisinant 20 % à partir de la liste-diagnostic de 116 notions de David Cohen (1970), adaptée de celle des 100 notions de Swadesh. Les convergences n'atteignent que 10 % pour le couple berbère/égyptien et 13,5 % pour le couple berbère/couchitique. Ces résultats sont à considérer comme l'indice net d'une parenté berbère/chamito-sémitique : bien que ces pourcentages soient faibles, ils sont néanmoins supérieurs au seuil que l'on peut attribuer à des recoupements aléatoires non significatifs (selon Swadesh ± 5% ; Cf. Hymes 1960).
Ils indiqueraient aussi une proximité (lexicale) du berbère plus grande avec le sémitique qu'avec les autres branches de la famille, ce qui confirmerait les indications de la comparaison grammaticale. Mais on ne peut exclure que le pourcentage plus élevé soit dû à la présence en berbère d'emprunts sémitiques très anciens - notamment puniques. Des mots comme *iles* "langue", *isem* "nom", qui font partie de la liste-test, sont suspects : l'identité de forme et de signification avec le sémitique est si immédiate qu'il y a lieu de les traiter avec circonspection. Il en va de même pour la majorité des noms de nombres berbères (2, 5, 6, 7, 8, 9 ; Zavadovskij 1974) qui pourraient provenir d'un emprunt massif au sémitique. Quelques indices culturels militent en faveur d'une telle hypothèse : la numération primitive des Berbères était probablement quinaire (5 = *afus* "main") : il a donc pu y avoir emprunt de la numération décimale et d'une majorité des noms de nombres au punique (de 5 à 9).

Ces chiffres de recoupements lexicaux sont bas, très bas même si l'on tient compte de l'existence de cette probable couche d'emprunts sémitiques anciens : ils excluent absolument que l'on intègre le berbère dans l'une des autres branches de la famille - notamment le sémitique, comme l'avait soutenu un temps Rössler (1952) - puisqu'ils sont très inférieurs à ceux que l'on trouve entre les langues sémitiques elles-mêmes, pour lesquelles les pourcentages avoisinent parfois 80 % ! Mais s'ils sont significatifs d'une parenté entre les deux fonds lexicaux, il s'agit d'une parenté lointaine. C'est d'ailleurs ce que montre de manière claire la ré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partition des rapprochements que donnait Marcel Cohen (1947 : 50) : le berbère n'intervient que dans ± 235 cas, alors que les chiffres sont bien plus élevés pour le sémitique (± 450), l'égyptien (± 370) et le couchitique (± 340). Bien qu'on puisse aussi invoquer en l'occurrence la mauvaise connaissance lexicographique que l'on avait alors du berbère, on peut quand même voir là un indice numérique assez net du caractère relativement spécifique du lexique berbère.

On notera que ces valeurs quantifiées ne permettent aucune inférence directe de type glottochronologique : elles ne sont pas obtenues par la comparaison de deux langues réelles entre elles, mais par celle de deux "proto-langues" ("berbère commun"/"sémitique commun") puisque la recherche des recoupements lexicaux s'appuie, simultanément, sur toutes les langues sémitiques et tous les dialectes berbères. L'utilisation de ces chiffres, dans le cadre de la glottochronologie sans réexamen des bases de la méthode serait donc imprudent.

Le lexique berbère : trace d'un substrat non chamito-sémitique ?

La divergence assez marquée entre les fonds lexicaux du berbère et du reste du chamito-sémitique contraste fortement avec les convergences très nettes que l'on a pu constater au niveau des systèmes grammaticaux. De cette apparente contradiction est née, dès la fin du siècle dernier, une idée qui continue à être défendue par certains spécialistes (notamment Werner Vycichl chez les berbérisants : 1982, 1983...) : le berbère serait une langue "mixte", constituée à date très ancienne par association d'un superstrat (= grammaire) proto-sémitique à un substrat (= fonds lexical) autochtone, mal identifié ("méditerranéen"...).

Cette idée (berbère = langue mixte), sans préjuger des problèmes théoriques et concrets qu'elle soulève, paraît insuffisamment fondée. En premier lieu, on sait que même dans les domaines linguistiques les mieux connus et les mieux établis comme l'indo-européen, le nombre des racines lexicales communes aux différentes branches que l'on peut attribuer sans conteste au lexique primitif ne dépasse pas quelques dizaines d'unités... Tant sont importants et aléatoires en matière de lexique les processus d'évolution et de renouvellement, en particulier dans des régions à histoire (humaine, culturelle, politique...) très tourmentée.

En théorie, on peut bien sûr imaginer, dans des situations de contacts étroits, des emprunts de morphèmes isolés, voire même de cer-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tains paradigmes restreints, mais il est difficile de concevoir l'emprunt en bloc de *toute une grammaire*. Marcel Cohen affirmait déjà nettement :

« La seule échappatoire serait d'admettre que le système appartient en propre à un des groupes et a été emprunté totalement par les autres : mais il faudrait montrer qu'un tel emprunt d'ensemble d'une morphologie est possible, et d'en donner des exemples probants observés de manière irréfutable : il ne semble pas que quiconque le puisse.» (1933 : 11).

La perspective "langue mixte" associant une grammaire d'origine A à un lexique d'origine B paraît très problématique. Les exemples souvent cités sont rarement convaincants. Il y a toujours un seuil de contacts et d'invasion lexicale au-delà duquel on passe à l'autre langue. C'est encore ce que l'on constate au Maghreb dans le contact arabe-berbère : malgré la pression énorme de l'arabe, il n'y a pas de forme "intermédiaire" *stabilisée* qui constituerait un "arabo-berbère" combinant une grammaire berbère et un lexique arabe (ou l'inverse : une grammaire arabe et un lexique berbère !). On sait toujours si l'on a affaire à du berbère (ou à de l'arabe). La rupture, quand elle se produit, est brutale et radicale : on abandonne le berbère pour l'arabe. En termes sociolinguistiques, il n'y a pas "emprunt de grammaire" mais *changement de langue*. Bien entendu, la langue qui disparaît laisse des traces, plus ou moins importantes, dans la langue subsistante, mais cette idée d'un "emprunt global de grammaire" semble difficilement faire sens. Ce n'est que dans des situations sociolinguistiques très particulières, du type de celles qui sont à l'origine de la formation des pidgins et des créoles, que l'on peut parler de langue "mixte". Mais on constate alors toujours une destructuration profonde, un effondrement général du système grammatical, en particulier de la *morphologie*, qui est réduite à sa plus simple expression. Ce n'est évidemment pas le cas du berbère dont la grammaire présente une forte cohérence et une complexité morphologique incompatibles avec un tel schéma, dans lequel il n'y pas "emprunt de la grammaire" mais recomposition totale.

Mais, surtout, on s'attendrait à trouver quelque confirmation positive de ce caractère prétendument hétérogène de la langue au niveau des données lexicales. Or, comme on l'a vu, une proportion déjà significative du vocabulaire de base berbère renvoie à des formes chamito-sémitiques indiscutables. Et, comme on a essayé de le montrer lors de l'examen de la structure de la racine (§ 1) et du système phonologique (§ 6), il est à peu près certain que *la spécificité du lexique berbère est plus apparente que réelle*. L'usure phonétique très accentuée du berbère a transformé d'anciennes racines chamito-sémitiques communes en unités

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

à 1 ou 2 consonnes, qu'il est, de ce fait, devenu difficile de comparer avec le correspondant sémitique, égyptien ou couchitique. Car il est vrai que la forme extérieure immédiate d'une part importante du lexique berbère est profondément différente de celle qui prédomine en sémitique. A partir de lexèmes berbères comme *ul* "coeur" (racine : *L*) ou *imi* "bouche" (racine : *M*), l'établissement de correspondances avec le sémitique (en l'occurrence : *LBB* et *FWM*) - donc l'administration de la preuve d'une parenté - n'est pas évidente ! Mais le berbérisant a la certitude, à travers leur morphologie, que ces monolitères proviennent d'anciens bivoire de trilitères.

Plus largement, une simple exploration, très superficielle, des fascicules parus du *Dictionnaire des racines sémitiques* de David Cohen permet de recenser plusieurs dizaines de formes ayant de grandes chances d'êtres apparentées à des radicaux berbères. On relève en outre dans la formation de certains secteurs du lexique berbère une convergence très significative avec le sémitique, qui ne laisse aucun doute sur l'origine de cette partie du vocabulaire. On admet depuis longtemps qu'un certain nombre de racines trilitères sémitiques procèdent du développement, par répétition de la dernière radicale ou suffixation d'un phonème, d'anciennes séquences bilitères. La chose est bien connue pour les bases évoquant les idées de "couper", "trancher", "séparer"... On retrouve en berbère des données similaires (Chaker 1981/a), souvent pour les mêmes zones sémantiques, mais avec des matériaux phonologiques spécifiques, ce qui ne peut avoir d'autre explication que l'héritage parallèle des bases bilitères, avec retraitements et élargissements propres à chaque groupe :

- "couper", "trancher" = palato-vélaire + dentale (occlusive/constrictive) + 3ème consonne :

ytes "couper" ; *gdem/gzm* "couper" ; *gdez* "converger, rencontrer" ; *gzy* "entailler, scarifier" ; *gzer* "être en hostilité"...

- "séparer", "enclore", "trier", "nettoyer" = labiale (/f/) + liquide + 3ème consonne :

freg "enclore" ; *fry/frw* "séparer, couper" → *tafruyt* "poignard" ; *frek* "séparer, apaiser, sauver" ; *fred* "nettoyer" ; *fres* "émonder, nettoyer" ; *fren* "trier, choisir" ; *ifrir* "surnager, apparaître"...

- "s'épanouir", "s'ouvrir", "ouvrir", "étaler", "défaire" = labiale (/f/) + dentale (occlusive/constrictive) + 3ème consonne :

fsy "défaire" ; *fsw* "s'épanouir" ; *fser* "étendre" ; *ftek* "percer" ; *ftey* "étendre"; *ftes* "émietter" ; *fty* "multiplier"...

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- "marcher, piétiner, fouler" = /r/ + palato-vélaire + 3ème consonne :
rgz "marcher" ; *rky*, "piétiner, fouler" ; *rkeḍ* "piétiner, danser" ; *rkes* "danser"; *rkeš* "écraser" ; *rkem* "piétiner, fouler"...

- "couler", "filer", "serpenter" = sifflante + liquide (/r, l/) + 3ème consonne :
azrem "serpent, ver" ; *aẓrem* "intestin, boyau" ; *srem* "avoir la diarrhée" ; *zry* "passer" ; *zreg* (et formes secondaires : *izireg, zrureg*...) "filer, tracer un trait" ; *sry* "étirer, peigner" ; *sru* "filer" ; *aslem* "poisson" ; touareg : *eser* "défaire" ; *asi:ra* "bande étroite" ; ...

Les séries berbères qui précèdent constituent des développements tout à fait comparables à ceux que l'on rencontre en sémitique à partir des bases bilitères similaires : *BD-*, *FT- / GD-*, *QT-* , *QS- / RG- / FR- /SR-*... (on en trouvera des exemples abondants D. Cohen 1970/76).

Certes, l'identité chamito-sémitique des matériaux grammaticaux berbères est plus immédiatement apparente et démontrable que celle du lexique, mais tout indique que cette divergence grammaire/lexique est superficielle et qu'elle a souvent été exagérée. On peut raisonnablement postuler que la partie "résistante" du vocabulaire berbère pourra, peu à peu, être rapportée au chamito-sémitique à mesure que la reconstruction interne du berbère et des autres groupes progressera. La résolution de ce problème lexical berbère nous renvoie, une fois encore, au préalable incontournable de l'élaboration d'une grammaire historique du berbère et d'un dictionnaire étymologique des racines berbères... En disposant de tels instruments, il sera possible d'établir des règles de correspondances phonétiques plus précises entre le berbère et le reste du chamito-sémitique et de mesurer alors valablement le degré d'unité ou de divergence des lexiques.

La thèse d'une origine majoritairement non chamito-sémitique du lexique berbère ne paraît pas avoir en définitive de fondement positif. L'action d'un substrat "non identifié" ne pourrait être envisagée qu'au niveau phonétique : sur ce terrain, le berbère diverge sensiblement du reste de la famille linguistique (surtout du sémitique) par une réduction importante de l'inventaire des phonèmes - qui rend si problématique la comparaison lexicale. Et l'on pourrait effectivement y voir l'influence d'une (ou de plusieurs) langue(s) non chamito-sémitique(s) antérieure(s). Encore que des processus phonétiques assez comparables se rencontrent également à l'intérieur même du sémitique...

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le diagnostic de M. Cohen (1933 : 11) pour l'ensemble du chamito-sémitique peut-être encore repris tel quel pour caractériser les relations du berbère avec le reste de la famille :

« ...la concordance d'ensemble dans un système passablement dissymétrique est évidente. L'abondance des oppositions réalisées partout de la même manière exclut l'idée que les concordances puissent provenir d'un hasard. Il n'y a qu'une explication valable, c'est l'unité génétique des langues considérées...».

Non seulement tous les sous-systèmes grammaticaux constituant le coeur de la langue présentent des parallélismes de structure flagrants avec le sémitique et les autres groupes mais, surtout, l'essentiel du matériau morphologique mis en oeuvre dans la grammaire du berbère se retrouve en sémitique et/ou dans les autres branches de la famille. Et lorsque les paradigmes grammaticaux ne concordent pas, leur analyse étymologique permet de les ramener à des constituants primitifs communs : *tous les matériaux de base de la morphologie verbale, nominale et pronominale du berbère ont des correspondants sémitiques ou chamito-sémitiques.*

« L'appartenance du berbère au groupe des langues chamito-sémitique n'est plus contestable et n'est guère contestée »
écrivait il y a quelques années Lionel Galand (1983 : 463). On peut même être plus affirmatif et considérer que cette parenté est positivement démontrée par tout un ensemble de faits centraux dans le système grammatical et des concordances lexicales d'ores et déjà nombreuses.
Et, redisons-le, l'explication par l'emprunt ne peut être sérieusement envisagée. Au niveau des données grammaticales concrètes, les spécificités du berbère sont suffisamment marquées, par rapport au sémitique notamment, pour qu'il soit exclu d'identifier ou de faire dériver l'un de l'autre : il y a des convergences et des recoupements, mais jamais identité (formelle et fonctionnelle) directe et complète entre les deux ensembles, qui, seule, pourrait autoriser à parler d'emprunt de tel ou tel paradigme.
Le berbère a puisé dans un même stock primitif de morphèmes que les autres branches de la famille, pour aboutir à des organisations souvent parallèles, mais parfois aussi très spécifiques. Autrement dit, le berbère met en oeuvre de manière indépendante des matériaux provenant d'un fonds commun antérieur et il faut toujours remonter à ce stade antérieur pour expliquer les éléments d'unité.

*

*[Ce chapitre reprend : "Les bases de l'apparentement chamito-sémitique du berbère : un faisceau d'indices convergents", **Etudes et documents berbères**, 7, 1990 : 28-57.]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

17

DU PILLAGE ET DU MARIAGE, DES FEMMES ET DU BETAIL.
Un champ lexico-sémantique curieux en berbère.

Cette étude de diachronie lexico-sémantique, de paléo-lexicologie plus précisément, nous a été inspirée par trois publications berbérisantes récentes, de nature très diverse, mais qui toutes avaient trait à la femme et au mariage chez les Berbères :

1°- La réédition de l'important *Recueil de poésies kabyles* de Boulifa (1904/1990). L'ouvrage de ce Kabyle précurseur (Cf. Chaker 1987) comporte une longue introduction qui est en fait surtout une réponse à la "Note sur la position de la femme chez les Kabyles" de Hanoteau (1867). Malgré le ton mesuré, voire déférent, de Boulifa à l'égard du grand descripteur de la société kabyle que fut Hanoteau, il s'agit d'une critique en règle de la vision de ce dernier. Hanoteau dressait en effet un tableau globalement très sombre de la situation de la femme kabyle et affirmait même que le mariage chez les Kabyles était une vente (de la fille par son père), la dot étant le prix de cette transaction. Boulifa critique méthodiquement la thèse de Hanoteau, aux plans sociologique, juridique et *linguistique*.
A ce dernier niveau, il argue du fait que le verbe employé en kabyle pour dire "épouser (une femme)", *ay*, ne signifie pas "acheter" - ce qui est bien

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'un de ses sens courants en kabyle - mais "prendre". Il aurait pu ajouter que :
- le verbe *ay* est réversible puisque la femme peut très naturellement dire en kabyle : *uyey argaz* : "j'ai épousé un homme". Si achat il y a, il serait donc bilatéral !
- le symétrique de *ay*, dans le contexte du mariage, est le verbe *efk* "donner" et non *zzenz* "vendre" ; un père donne sa fille : *ad yefk yelli-s* et non : *ad yezzenz yelli-s* !

2°- Une petite note de Werner Vycichl consacrée à l'étymologie du mot pan-berbère *tameṭṭu(y)t* "femme" (1990), qu'il propose judicieusement de rattacher au verbe *mḍy* > *nḍy* "goûter, consommer > monter une femme"... *Tameṭṭu(y)t*, forme de participe passif, serait "celle qui est consommée, montée" [1]. La démonstration phonétique et sémantique de W. Vycichl est solide et apporte une intéressante hypothèse d'étymologie pour ce mot qui avait déjà attiré l'attention de plusieurs berbérisants (notamment Destaing 1925, Basset 1949, Galand 1981 et 1988, Galand-Pernet 1981). Mais nous n'avons là de lumière nouvelle que pour la forme du singulier du mot "femme" ; pour le pluriel, quasiment tous les dialectes berbères présentent des formes hétéroclites : *tisednan, tidma, tiḍiḍin, tilawin*..., formes du pluriel ("femmes"), toujours étrangères à celle du singulier. Il ne fait pas de doute que cette hétéroclisie généralisée entre le singulier et le pluriel du nom de la femme répond à des déterminations puissantes, psychologiques et sociologiques, liées à la position de la femme dans les sociétés berbères et à des interdits de vocabulaire (Destaing 1925, Galand 1981). Je n'aborderai pas ici cette question dans son ensemble ; elle dépasse du reste mes compétences. On s'interrogera seulement sur la forme de pluriel kabyle *tilawin*.

3°- Enfin, un article de Dahbia Abrous sur les "joutes poétiques du mariage" en Kabylie (1992) nous rappelle que, comme dans beaucoup de sociétés, les cérémonies du mariage sont ordonnancées sur le modèle d'un *rapt symbolique* : la famille du marié vient prendre une femme à la

---

[1] Il s'agit plus précisément de la **femme mariée**. W. Vycichl signale qu'il reprend cette explication étymologique à BENSEDIRA qui la formule expressément dans son *Cours de langue kabyle*, Alger, 1887 (p. LXXXIX)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

famille de la mariée et pour ce faire, elle doit s'en montrer digne. D'où une compétition poétique publique, très réglée, entre les deux familles, à l'issue de laquelle seulement la famille du prétendant est autorisée à emmener la jeune femme. Dans certaines régions, toute une symbolique guerrière est encore très explicitement présente dans cette confrontation : défis, fusils, coups de feu, simulacre de rapt... Rapt symbolique de la mariée qui fut sans doute, en d'autres temps, un rapt réel, certainement très socialisé, sous la forme d'une épreuve initiatique.

DU MARIAGE ET DU PILLAGE : le verbe *aγ*

La signification la plus immédiate, la plus courante, du verbe *aγ* en Grande Kabylie est "acheter" ; c'est même le seul terme connu en ce sens dans cette région. Or, on a vu que les Kabyles disent tout à fait normalement *aγ tameṭṭut* pour "épouser une femme". Sur la base du sens courant du verbe, l'interprétation "acheter une femme" est donc immédiate. On aurait alors une confirmation lexicale de la thèse de la "vente/achat" défendue par Hanoteau. Cette traduction doit bien sûr être complètement rejetée. Comme le montre déjà Boulifa, le signifié de base de ce verbe n'est certainement pas "acheter" mais "prendre" ; cela apparaît clairement à travers la variété de ses usages dans des expressions très usuelles en kabyle :

- *aγ awal* : "prendre la parole" = "obéir"
- *aγ abrid* : "prendre un chemin".

Cf. le vers de Muhend n Musa Awagennun (vers 1871 ; Mammeri 1980 : 444/445) :

Nuγ asawen neğğa ubdis = "nous avons pris la voie ardue [la côte] délaissant la voie plane"

- *aγ* + nom de végétal : "prendre racine, pousser"
- *ašu (i) k yuγen* : "que t'arrive-t-il ? < qu'est-ce qui te prend"

et l'énoncé négatif correspondant :

- *ur t yuγ wara* : ne le il-a-pris rien = "il n'a rien, il va bien"
- *yuγ akk° uṛumi tamurt-nney* : "Les Français ont conquis/se sont rendus maîtres de tout notre pays"

Les données de Grande Kabylie indiquent donc clairement que la signification de base de ce verbe est plutôt "prendre, faire sien, s'approprier, atteindre, saisir..." et que le sens "acheter" est certainement secondaire. Sens qui, de plus, est très local puisque en-dehors de la Grande

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Kabylie le verbe n'a que très rarement cet emploi (on en retrouve des traces en tamazight du Maroc central, Cf. *infra*).

En Petite Kabylie, comme dans tous les autres parlers berbères qui le connaissent (tout le Maroc notamment), il a la signification de "prendre, atteindre" et s'emploie dans le même type de contextes que les expressions citées ci-dessus pour la Grande Kabylie. Avec, très souvent, une forte connotation négative, de "surgissement et envahissement néfaste d'origine extérieure" : il sera ainsi fréquemment employé (voire spécialisé comme en tamazight du Maroc central) avec le mot "maladie" ou les noms de maladies particulières :

Chleuh :

- *yaɣ-iyi kra* : il a pris-me quelque chose = "je suis malade" (Destaing 1938 : 177)
- *yaɣ-t laẓ* : elle a pris-le faim = "la faim le prit" (Destaing 1938 : 177)
- *matta aṭṭan-an yaɣn baba-k aylliɣ immut* ? = "Quelle est cette maladie qui a atteint ton père, si bien qu'il en est mort ?" (Laoust 1936 : 165)

Jordan (1934 : 21) donne : *aɣ* = "prendre, atteindre, échoir, allumer"

Tamazight du Maroc central :

Mercier (1937 : 160) nous dit : «...pour une maladie normale, sans gravité, le verbe *aɣ* "atteindre", est employé avec les pronoms affixes...» :

- *yaɣ-i ša* [quelque chose m'a atteint] = "je suis malade"
- *yaɣ-eš ša* [quelque chose t'a atteint] = "tu es malade"

et donne *iɣenša* pour "maladie".

Pour Loubignac (1925) : 527) : *aɣ* = "prendre, atteindre, emporter, acheter, faire souffrir, arriver (nuit), allumer..." ; chez Laoust (1928 : 290/300), on trouve aussi *iɣenša* "maladie".

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans cette aire dialectale, le mot "maladie", *iyenša*, est donc un composé qui procède du figement du syntagme *ay/iy n ša* ("atteinte de/par quelque chose") [2] !

En mozabite :

on relève (Delheure 1984 : 147-148) : *ay/uy* : "recevoir, prendre, tenir, atteindre, toucher, être atteint, touché" :

- *yuy tiyta* = "il a reçu des coups"
- *ma š yuyen* ? = quoi t'atteignant ? = "qu'as-tu, que t'arrive-t-il ?"

Et à Ouargla (Delheure 1987 : 236) :

- *uyiy tareṭṭa* = "j'ai reçu du bâton"

Et Delheure donne, sous la même racine : *twayit* :"malheur, accident, calamité, coup dur".

Or, tous ces usages impliquant une agression/intrusion extérieure (maladie, coup, événement extérieur...) sont également bien attestés en Kabylie avec le verbe *ay* :

- *yuy-it waṭṭan* = elle a pris-le maladie = "il est malade"
- *tuy-it tawla* = elle a pris-le fièvre = "il a la fièvre".
- *yuy tiyita* = il a pris coups = "il a pris des coups, il a été battu".
- *uyey tiyrit* = j'ai pris bâton = "j'ai reçu le bâton"

On notera également que la quasi totalité des dialectes connaissent ce verbe dans le sens de "prendre (pour le feu), s'allumer" et que de ce fait, le dérivé causatif en *s-*, *ssiy/ssay* a très fréquemment la signification de "allumer" ; ainsi, en kabyle :

- *tuy tmess* : "le feu a pris" (verbe simple)
- *ssiy timess* : "allume le feu" (verbe dérivé en *s-*)

L'unité des emplois entre les différents dialectes berbères nord est tout à fait impressionnante. Tout indique donc - aussi bien l'examen de la diversité des contextes d'emploi en kabyle que la comparaison avec les autres dialectes - que la signification première de ce verbe est à rechercher du côté de notions comme "prendre, atteindre, saisir, faire sien, s'approprier, envahir" et que le sens "acheter" est bien une spécialisation

---

[2] il s'agit probablement du dérivé nominal *iy* "atteinte, prise..."

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

locale secondaire. Et, en conséquence, que Boulifa, au moins au niveau de l'argumentation lexicale, avait raison dans sa polémique avec Hanoteau : les Kabyles n'"achètent" pas une femme, ils "prennent" femme, comme tout le monde !

Mais ils la prenaient de façon peut-être un peu particulière. Car ce verbe *aγ* n'est pas du tout neutre, comme on le voit bien dans tous les exemples d'emploi présentés : il implique une appropriation complète, l'envahissement, un surgissement extérieur, voire la brutalité ou la violence : *aγ* ne vous "prend" ni ne vous "atteint" seulement, il vous "*affecte*" gravement. Cela apparaît d'ailleurs encore plus clairement si l'on considère, dans tous les dialectes là encore, les sens du dérivé passif en *ttw-* de ce verbe : *ttwaγ* signifie partout "être atteint gravement, de manière interne, par un mal, un agent extérieur", d'où "être frappé par un malheur", "être gravement affecté", "être ravagé", "être abîmé, gâté, pourri"...

Et si l'on rattache à ce verbe, comme je le propose, le nominal kabyle *tawayit* "catastrophe, grand malheur...", le caractère d'"accident négatif" est encore plus marqué. Ce rapprochement est opportunément confirmé par les données de Ouargla (Cf. *supra*) qui connaît aussi *twayit* : "malheur, calamité, coup dur..." !

J'avais jusque là avancé ce rattachement *aγ/tawayit* à titre de simple hypothèse (Chaker 1986 et 1987 et ici même, chap. 13, n° 9). Or les données de certains parlers de Petite Kabylie le confirme de manière définitive ; dans la région d'Aokas [(3)], près de Bougie, la forme du verbe n'est pas *aγ* mais *awey* :

- ***awey*** *amur-ik gar wayetma-k* ! : "prends ta part parmi tes frères !"
- *šreṭṭ* , ***tawyeṭṭ*** *!* : "pose tes conditions et dispose (de tout ce que tu veux)"
- *ad* ***awyen*** *ukbisen neẓẓa* : "les plants de figuiers que nous avons plantés prendront"
- ***wwyent*** *tseḍwa-yenn teẓẓam* : "les arbres que vous avez plantés ont pris"

[(3)] je dois tous ces exemples à l'un de mes étudiants de doctorat, Allaoua Rabhi.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aγ est à l'évidence une forme réduite, ayant perdu une semi-voyelle radicale /w/ (Cf. Prasse 1957 et 1969), de *awey*, que l'on n'a même pas besoin de postuler ou de reconstruire puisque la forme est bien attestée en synchronie. On est donc fondé à poser une série lexicale *awey* (> *aγ*) "prendre" → *tawaγit* "catastrophe"... Ce qui, en retour, conforte la composante négative dans le signifié primitif du verbe. Nous admettrons en conséquence pour le berbère nord un verbe *awey* > *aγ* "prendre, atteindre, saisir, faire sien, s'approprier, affecter, envahir...".

Par son signifiant et son signifié, le verbe berbère nord *awey/aγ* "prendre" devient alors très proche du couple touareg *ahey* [Ahaggar] / *aγ (u)* [touareg méridional] "piller, razzier". Leur identité ne fait même aucun doute. On sait en effet (Prasse 1957 et 1969) que la laryngale /h/ du touareg Ahaggar peut correspondre à /w/ (> /Ø/) du berbère nord :

BN : *tawurt* "porte" ⇔ Ahaggar : *tahort* "porte, passage..."
BN : *(a)war* "lion" ⇔ Ahaggar : *ahar* "lion"

La coexistence de [BN] *tawurt* "porte", de [touareg] *tahort* "porte, passage" et *eher* (boucher, fermer) (Foucauld, III : 632) et *eβer* "fermer" (Ghadames ; Lanfry 1973 : n° 85) établit clairement la correspondance :

/w/ [berbère nord] ↔ /h/ [touareg Ahaggar] ↔ /β/ [Ghad.].

Le caractère "faible" et la tendance à la disparition de ce phonème /w ↔ h ↔ β/ sont également bien établis par plusieurs autres correspondances (Cf. Prasse 1969 : 12-16) :

BN : *iḍ* ⇔ Ah. : *éheḍ* ⇔ Ghad. : *iβeḍ* "nuit"
BN : *iri* ⇔ Ah. : *er(h)* ⇔ Ghad. : *eβer* "vouloir"

La relation, strictement parallèle : *awey* (> *aγ*) [BN] ↔ *ahey* (> *aγu*) [touareg] ↔ *aβey* [Ghadames ; Lanfry n° 85] démontre l'identité des lexèmes *awey/aγ* [BN] et *ahey/aγ (u)* [touareg].

Au point de vue des signifiants, le couple berbère nord *awey/aγ* répond donc très exactement au touareg *ahey/aγ(u)*. On posera alors une racine primitive unique ***Wγ* qui a dû connaître les évolutions suivantes :

		[BN]		[touareg]
***Wγ**	→	*awey*	>	*ahey*
		↓		↓
		aγ		*aγ(u)*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au plan sémantique, l'identification avec le terme touareg renforce évidemment l'hypothèse d'un sème originel "violence/brutalité" et l'on sera tenté de poser un signifié primitif *"prendre par violence"*. Le touareg aurait opéré une focalisation sur l'idée de violence, d'où "piller, razzier", alors que le berbère nord aurait plutôt eu tendance à atténuer cet aspect, d'où "faire sien, s'approprier, prendre". En tout cas, je crois qu'il serait difficile de considérer le trait "violence" comme une évolution-spécialisation propre au touareg, à partir d'un signifié plus neutre : comme on l'a vu, les usages berbères nord comportent très souvent les idées de "appropriation totale, maîtrise complète, envahissement brutal d'origine externe..." qui font pencher vers une signification première du type "prendre par violence".

Cet trait de violence/brutalité dans le signifié primitif est peut-être confirmé par la considération d'un verbe touareg, probablement apparenté à *awey/ay*, dont il pourrait être un doublet ayant connu un traitement phonétique et sémantique particulier : *awey* = "arrêter, empêcher de passer, retenir..." (Foucauld, III : 1526 et Alojaly : 196).

En définitive, si les Kabyles et les Berbères en général, n'"achètaient" pas leurs femmes, il se pourrait bien qu'ils "les prenaient par violence"... Et que le *rapt symbolique* des cérémonies de mariage actuelles ne soit qu'un succédanée, un avatar édulcoré, d'un *rapt bien réel*, dont le lexique nous garderait la trace.

DES FEMMES ET DU BETAIL

Tilawin, "les femmes". Cette forme kabyle est curieuse en ce qu'elle est apparemment isolée et obscure dans son étymologie. Sans correspondant singulier apparenté en kabyle, elle est en outre, dans cette signification, spécifique à ce dialecte.

Certains parlers de Grande Kabylie (Igawawen) présentent une variante *tulawin*, avec une voyelle initiale /u/. De ce fait, il arrive fréquemment en milieu kabyle que l'on associe ce mot au substantif *ul*, "coeur" : *tulawin* serait une forme de diminutif (l'une des fonctions du féminin berbère) du mot *ul* : *tulawin* "les petits coeurs" > "femmes".

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette étymologie, tout à fait charmante, est évidemment - ou malheureusement, comme l'on voudra - très invraisemblable.

Certes, le féminin-diminutif de *ul* "coeur", bien que rare, existe au singulier : *tulett* (Dallet 1982 : 441) ; le pluriel n'est pas relevé par Dallet [(4)]. Mais la voyelle initiale de *tilawin/tulawin* est instable et disparaît à l'état d'annexion (*i tlawin* = "pour les femmes"), comme pour tout nominal régulier ; ce qui signifie que le /u/ ne fait pas partie du thème nominal. Or c'est justement le cas pour le substantif *ul* dans lequel le /u/ est thématique (en fait même radical) et non alternant ! La racine-thème de *ul* est *UL* alors que celle de *tilawin/tulawin* est *L(W)* ; il s'agit bien de deux termes étrangers l'un à l'autre.

D'autre part, pour des raisons socio-sémantiques évidentes, il paraît impossible qu'un groupe berbère ait pu dénommer "les femmes" au moyen d'un hypocoristique aussi positif et aussi étranger à ses conceptions psychologiques et sociales relatives à la femme. Rappelons aussi que le coeur n'est pas, chez les Berbères, particulièrement le siège de l'affection et des sentiments. C'est *tasa* (foie/ventre) qui joue ce rôle tandis que le coeur *ul*, est plutôt le siège du courage viril. La connexion *tilawin-tulawin/ul* est très certainement artificielle et trahit en fait un phénomène d'acculturation, caractéristique des milieux instruits kabyles. C'est évidemment l'influence de la langue française et de sa symbolique qui est à l'origine de ce rapprochement "femmes"/"coeur", qui est totalement étranger à la culture locale.

Si l'on se base sur sa forme apparente, *tilawin*, nom féminin pluriel, est issu d'une racine *L* ou *LW*. Et l'on pensera immédiatement au verbe pan-berbère *ili/el* "posséder, avoir". Ce verbe est devenu rare aujourd'hui en kabyle, mais son existence ancienne est bien attestée dans ce dialecte, non seulement par certaines expressions figées (*wi-k ilan* = qui te possède ? = "à qui es-tu = qui es-tu ?", mais aussi par un emploi encore assez libre dans quelques parlers de cette région.

Or le touareg nous offre le substantif, issu du verbe *el* "posséder", *tela*, plur. *telawin* "bien, possession", (Foucauld, III : 976-7)

[(4)] et je ne le connais pas ! Je pencherais plutôt pour *tuletin* (?).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont l'identité formelle avec le kabyle *tilawin* est presque parfaite ! Voici la définition que donne Foucauld pour *tela/telawin* (III : 975-977) :

« Fait de posséder... possession... propriété.// par extension propriété (ce dont on a la propriété (quoi que ce soit, esclaves, animaux, choses)...»

La différence de timbre sur la voyelle initiale ([i]/[e]) : *tilawin* (kabyle)/*telawin* (touareg) n'est pas du tout un phénomène isolé : on en trouvera de nombreux autres exemples chez Karl Prasse (1974 : 26-30 ; *tekmu, tera, tediwt, teḍuft*...). La présence en touareg de cette voyelle neutre brève à l'initiale du nom reçoit des explications diverses, morphologiques ou phonétiques selon les contextes (Cf. Prasse 1974). Dans le cas particulier de *tela/telawin*, il s'agit très probablement d'un abrègement phonétiquement conditionné de l'ancienne voyelle initiale d'état ; la forme canonique première devait être **tila/tilawin*. Du point de vue de la morphogenèse, il n'y a guère de doute possible quant à l'identité des formes kabyle *tilawin* et touarègue *telawin*.

Ainsi, au risque de soulever l'indignation des féministes berbères, il y a donc de très bonnes raisons de penser que les "femmes" étaient assimilées aux "biens" - *tilawin* - aux "possessions", aux "richesses" et même, osons le mot, au "capital" !
Ce n'est pas moi qui le dit mais les données lexico-sémantiques berbères puisque ce pluriel, spécialisé en kabyle dans la signification "femmes", s'applique en touareg tout simplement et très couramment au *bétail*, au *cheptel*, c'est-à-dire au capital le plus précieux des Touaregs : citons encore Foucauld :

« *tela*... signifie par extension « bétail » (quelconque) et bétail par excellence) (chameaux). Le pl. *telaouîn [telawin]* de *tela*... signifie : des bétails (plusieurs collections de bétail), c.à.d. le bétail de deux ou plusieurs propriétaires... » p. 977.

*

Au terme de cette exploration paléo-lexicale, une équivalence, bien connue des ethnologues, s'impose à nous :

femmes = capital = bétail.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On en arrive alors à ce parallélisme savoureux kabylo-touareg, où le même énoncé, « berbère commun », constitué des mêmes éléments lexicaux :

* *y-uwey tilawin* = "il a pris par violence des biens"

s'interprète et se réalise cependant de façon légèrement divergente selon que l'on est Kabyle ou Touareg :

- *yuy tilawin* = "il a épousé des femmes" (kabyle)
- *yuhey telawin* = "il a razzié du bétail" (touareg)

Pour sa défense, le Kabyle pourra avancer que, lui au moins investit plutôt dans les femmes que dans les quadrupèdes.

*

[BN = berbère nord]
[Ghad = Ghadamès]
[Ah. = Ahaggar]

[Ce chapitre reprend une communication faite devant le ***GLECS*** *(séance du 22.02.1994)]*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

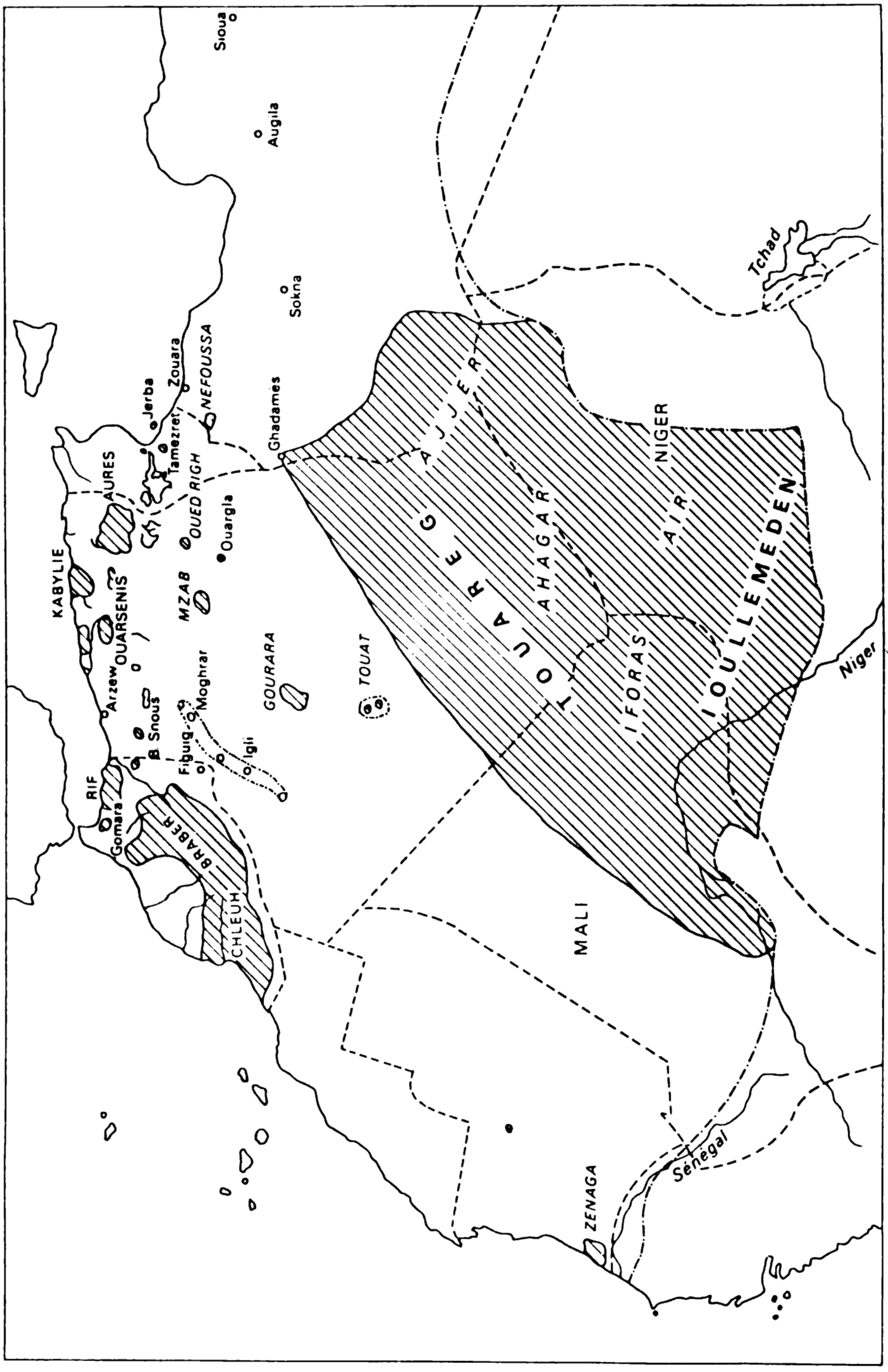

Carte de la berbérophonie

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SIGLES ET ABREVIATIONS

- *BSLP = Bulletin de la Société de Linguistique de Paris.*
- CLAIX = Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence (Université de Provence). Publie les *Travaux du CLAIX.*
- CNRS = Centre National de la Recherche Scientifique (France).
- EPHE = Ecole Pratique des Hautes Etudes (Paris).
- FDB = Fichier de Documentation Berbère (Fort-National) ; fondé en 1947 par les Pères Blancs de Kabylie ; devient le Fichier périodique en 1973 (Alger). Cesse ses activitée en 1977.
- *GLECS* = Groupe Linguistique d'Etudes Chamito-Sémitiques (Paris, EPHE). Publie les *Comptes rendus du GLECS.*
- INALCO = Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Paris).
- IREMAM = Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (Aix-en-Provence ; englobe le CRESM et le LAPMO depuis 1984).
- IUON = Istituto Universitario Orientale di Napoli. Publie les *Annali del'IUON* [= *AIUON*].
- *LGLH* = A. MEILLET : *Linguistique générale et linguistique historique* I, Paris, Champion, 1952/II, Paris, Klincksiek, 1965.
- MSH = Maison des Sciences de l'Homme (Paris).
- Nauka : Editions de l'Académie des Sciences de l'URSS.
- *RIL = Recueil des Inscriptions Libyques* (J.B. Chabot, Paris, 1940-41).
- *ROMM = Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* [revue] (Aix-en-Provence ; devient *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée* [*REMMM*] en fin 1988).
- SELAF = Société d'Etudes Linguistiques et Anthropologiques de France (absorbée par l'éditeur belge Peeters).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

On trouvera une orientation bibliographique systématique en matière de langue berbère dans la chronique régulière "Langue et littérature berbères" de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* (Paris, CNRS) :

- GALAND (Lionel) : de 1965 à 1979 - Langue et littérature berbère. Chronique des études, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, IV à XVIII.
[Les chroniques I à XIII ont paru sous la forme d'un ouvrage indépendant : *Langue et Littérature berbères. Vingt cinq ans d'études*, 1979, CNRS].

Puis :

- CHAKER (Salem) : Langue et littérature berbères. Chronique des études, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. XX, 1981 à vol. XXX, 1991.
[L'ensemble de ces matériaux a été édité sous forme d'ouvrage : *Une décennie d'études berbères (1980-1990)*, Alger, Bouchène, 1992].
Cette chronique bibliographique paraît désormais de manière indépendante sous le timbre de l'Inalco (Paris).

*

- ABDELMASSIH (Ernest T.) : 1968 - *Tamazight Verb Structure : a Generative Approach*, Bloomington, Indiana University, The Hague, Mouton.
- ABROUS (Dahbia) : 1992 - Les joutes poétiques du hénné : compétition d'honneur et rapt symbolique, *Etudes et documents berbères*, 9.
- AIT-AHMED (Sakina) : 1992 - Un particularisme de Tamazight : les modalités "d" et "n", *Unité et diversité de Tamazight, I*, [Colloque de Ghardaïa, 20-21 avril 1991], Tizi-Ouzou, FNACA.
- AKOUAOU (Ahmed) : 1976 - *L'expression de la qualité en berbère : le verbe (parler de base : la tašelhit de Tiznit)*, Thèse de Doctorat de 3ème cycle, Paris.
- ALOJALY (Ghoubeïd) : 1980 - *Lexique touareg-français*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- APPLEGATE (J.R.) : 1970 - The Berber Languages, *Current Trends in linguistics*, vol. 6, Paris/La Haye.
- ASPINION (R.) : 1953 - *Apprenons le berbère. Initiation aux dialectes chleuhs*, Rabat.
- BADER (Yousef) : 1984 - *Kabyle berber phonology and morphology : outstanding issues*, Ph.D., University of Illinois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- BASSET (André) : 1929 - *La langue berbère. Morphologie. Le verbe - Etude de thèmes*, Paris.
- BASSET (André) : 1932 - Note sur l'état d'annexion en berbère, *BSLP*, 33/2.
- BASSET (André) : 1935 - La parenté linguistique et le berbère, *Revue Africaine*.
- BASSET (André) : 1946 - Le système phonologique du berbère, *GLECS*, IV.
- BASSET (André) : 1946/47 - *Tidma*, terme kabyle pour désigner les femmes, *Journal Asiatique* (p. 176).
- BASSET (André) : 1948 - Etymologies berbères, *GLECS*, IV.
- BASSET (André) : 1949 - Remarques à propos du terme prédominant pour désigner les femmes en berbères, *BSLP*, XLV/1 (p. XIX).
- BASSET (André) : 1952 (1969) - *La langue berbère*, Londres.
- BASSET (André) : 1954 - *n* devant complément de nom en berbère, *GLECS*, VII.
- BASSET (André) : 1957 - *Articles de dialectologie berbère,* Paris, Klincksieck ; notamment : "Sur la voyelle initiale en berbère" (p. 83-89) et "L'anticipation en berbère" (90-100).
- BASSET (André)/PICARD (André) : 1948 - *Eléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen), Algerie*, Alger, La Typo-Litho.
- BASSET (René) : 1892 - *Etude sur la Zenatia du Mzab, de Ouargla et de l'Oued-Rir'*, Paris.
- BASSET (René) : 1895 - *Etude sur la Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central*, Paris.
- BASSET (René) : 1899 - Les sanctuaires du Djebel Nefousa, *Journal asiatique*, mai-juin et juillet-août.
- BASSET (René) : 1908 - Notice "Amazigh", *Encyclopédie de l'Islam*.
- BATES (Oric) : 1914 - *The Eastern Libyans*, Londres [réédition 1970)
- BEGUINOT (Francesco) : 1924 - Sul trattamento delle consonanti B, V, F in berbero, *Rivista del'Accademia Nazionale dei Lincei*, 33.
- BEGUINOT (Francesco) : 1931 - *Il Berbero Nefûsi di Fassato*, Roma
- BEGUINOT (Francesco) : 1938 - L'unita linguistica semito-chamitica, *Atti dell' VIII. convegno : l'Africa*, Rome.
-BEHRENS (Peter) : 1984 - Wanderungsbewegungen und Sprache der früheren saharanischen Viehzüchter, *Sprache und Geschichte in Afrika*, 6, 1984-85.
- BENLAKHDAR (Mohyédine) : 1990 - La fonction "sujet" en tamazight..., *Etudes et Documents Berbères*, 7.
- BENTOLILA (Fernand) : 1969 - Les modalités d'orientation du procès en berbère. Aït seghrouchen, *La Linguistique*, 5/1 et 5/2.
- BENTOLILA (Fernand) : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF.
- BENVENISTE (Emile) : 1966/1974 - *Problèmes de linguistique générale, I/II*, Paris.
- BOUKOUS (Ahmed) : 1990 - Pharyngalisation et domaines prosodiques, *Etudes et Documents Berbère*, 7.
- BOULIFA (Amar) : 1904/1990 - *Recueil de poésies kabyles*, Alger, Jourdan. Réédition avec présentation par T. YACINE, Paris/Alger, Awal.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- BROCKELMANN (Carl) : 1908/1913 - *Grundriss der vergleichenden Grammatik der Semitischen Sprachen*, Berlin, (I) et (II).
- BROCKELMANN (Carl) : 1910 - *Précis de linguistique sémitique*, Paris.
- BROCKELMANN (Carl) : 1932 - Gibt es einen hamitischen Sprachstamm ?, *Anthropos*, 27.
- BRONZI (Pietro) : 1919 - *Frammento di fonologia berbera*, 1919.
- BRUGNATELLI (Vermondo) : 1986 - Alternanze accentuali e morpho-sintassi nominale nel berbero orientale, *Contributi di orientalistica, glottologia e dialletologia*, Milano, Cisalpino-Goliardica.
- BRUGNATELLI (Vermondo) : 1987 - Deux notes sur l'état d'annexion en berbère, *Proceedings 4th International Hamito-Semitic Congress*.
- BYNON (James) : 1985 - Berber and Chadic : the lexical evidence, *Current progress in Afro-Asiatic Linguistics, third international hamito-semitic congress*.
- CADI (Kaddour) : 1983 - Quelques remarques métalinguistiques sur les formes verbales dérivées en langue tamazight, *Revue de la Faculté des Lettres de Fès*, 7 (1983-84).
- CADI (Kaddour) : 1985 - valences et dérivation verbale en tarifit, *Awal : cahiers d'études berbères*, 1.
- CADI (Kaddour) : 1987/a - *Système verbal rifain, forme et sens...*, Paris, Peeters (SELAF).
- CADI (Kaddour) : 1987/b : Prépositions et rections en tarifit (nord marocain), *Etudes et Documents Berbères*, 3.
- CADI (Kaddour) : 1989 - Structure de la phrase et ordre des mots en tarifit, *Etudes et Documents Berbères*, 6.
- CADI (Kaddour) : 1990 - *Transitivité et diathèse en tarifit : analyse de quelques relations de dépendances lexicales et syntaxiques*, thèse de doctorat d'Etat, Univ. Paris-III.
- CADI (Kaddour) : 1991 - Pour un retour d'exil du sujet lexical en linguistique berbère, *Awal : cahiers d'études berbères*, 6.
- CAMPS (Gabriel) : 1961 - *Massinissa ou les débuts de l'histoire*, Alger.
- CAMPS (Gabriel) : 1980 - *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Edit. des Héspérides. Réédition sous le titre : *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Editions Errances, 1987.
- CAMPS (Gabriel) : 1983 - Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe, *ROMM*, 35.
- CAMPS (Gabriel) : 1985 - Agellid, titre royal numide, *Encyclopédie berbère II*.
- CAMPS (Gabriel)/CHAKER (Salem) : 1989 - Akuš, *Encyclopédie berbère VI*.
- CAMPS-FABRER (Henriette) : 1985 - Agueldaman (adrar geldaman), *Encyclopédie berbère II*.
- CANTINEAU (Jean) : 1950 - Racines et schèmes, *Mélanges Milliam Marçais*, Paris, A. Maisonneuve.
- CANTINEAU (Jean) : 1960 - *Etudes de linguistique arabe*, Paris, Klincksieck.
- CHABOT (Jean-Baptise) : 1940-41 - *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, Imprimerie nationale [= *RIL*].

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- CHAKER (Salem) : 1973 - *Le système dérivationnel verbal berbère (dialecte kabyle)*, Paris, EPHE, Université René Descartes (thèse pour le doctorat de 3e cycle), 2 vol.
- CHAKER (Salem) : 1977 - Une inscription libyque du musée des antiquités d'Alger, *Libyca*, XXV.
- CHAKER (Salem) : 1980 - Dérivés de manière en berbère (kabyle), *GLECS*, XVII, (1972-1973).
- CHAKER (Salem) : 1981 - Les racines berbères trilitères à 3ème radicale alternante, *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-1979.
- CHAKER (Salem) : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER (Salem) : 1985/a - ad (grammaire/verbe), *Encyclopédie berbère II*.
- CHAKER (Salem) : 1985/b - agellid, *Encyclopédie berbère II*.
- CHAKER (Salem) : 1986 - A propos de la terminologie libyque des titres et fonctions, *Annali del Istituto Universitario Orientale di Napoli*, 46/4..
- CHAKER (Salem) : 1987/a - Amazigh, *Encyclopédie berbère IV*.
- CHAKER (Salem) : 1987/b - Documents sur les précurseurs... *Berbères, une identité en constructon* (= *ROMM* 44), p. 97-115.
- CHAKER (Salem) : 1989/1990 - *Berbères Aujourd'hui*, Paris, L'harmattan/*Imazighen Ass-a*, Alger, Bouchène.
- CHAKER (Salem) : 1990 - Aurès (linguistique), *Encyclopédie berbère* VIII.
- COHEN (David) : 1968 - Les langues chamito-sémitiques, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Pléïade").
- COHEN (David) : 1970 - *Etudes de linguistique sémitique et arabe*, La Haye, Mouton.
- COHEN (David) : 1970/1976 - *Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues sémitiques...*, La Haye, Mouton (2 fascicules).
- COHEN (David) : 1972 - Problèmes de linguistique chamito-sémitique, *Revue des Etudes Islamiques*, XL/1.
- COHEN (David) : 1975 - Sur quelques mots berbères dans un écrit du IX-X° siècle, *GLECS*, XVI, 1971-72.
- COHEN (David) : 1983 - "Qu'est-ce qu'une langue sémitique", *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-1979 (3).
- COHEN (David) : 1984 - *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etude de syntaxe historique*, Leuven/Paris, Peeters.
- COHEN (David) : 1989 - *L'aspect verbal*, Paris, PUF.
- COHEN (Marcel) : 1924/a - *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, Paris, Leroux.
- COHEN (Marcel) : 1924/b - Les langues chamito-sémitiques, *in* MEILLET et COHEN : *Les langues du monde*, Paris.
- COHEN (Marcel) : 1933 - Les résultats acquis de la grammaire comparée chamito-sémitique, *Conférences de l'Institut de linguistique*, Paris (repris dans Marcel COHEN 1955).
- COHEN (Marcel) : 1935 - Les triades de consonnes en sémitique, *BSLP*, XXXV.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- COHEN (Marcel) : 1947 - *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique chamito-sémitique*, Paris, Champion.
- COHEN (Marcel) : 1955 - *Cinquante années de recherches linguistiques...*, Paris, Imprimerie nationale.
- COMRIE (Bernard) : 1980 (2nd éd.)- *Aspect*, Cambridge University Press.
- CORTADE (Jean-Marie) : 1969 - *Essai de grammaire touarègue (dialecte de l'Ahaggar)*, Alger, IRS-Université d'Alger.
- DALLET (Jean-Marie) : 1982 - *Dictionnaire kabyle-français...*, Paris, Peeters (SELAF).
- DAVID (Jean)/MARTIN (Robert) éd. : 1978 - *La notion d'aspect (colloque de Metz)*, Paris, Klincksieck.
- DELATTRE (Pierre) : 1966 - Les dix intonations de base du français, *French review*, 40/1.
- DELHEURE (Jean): 1984 - *Dictionnaire mozabite-français*, Paris, Peeters (SELAF).
- DESANGES (Jehan): 1962 - *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar.
- DESTAING (Edmond) : 1920 - *Etude sur la tachelhit du sous. vocabulaire français-berbère*, Paris.
- DESTAING (Edmond) : 1925 - Interdictions de vocabulaire en berbère, *Mélanges René Basset II*, Paris.
- DESTAING (Edmond) : 1935 - "Note sur le verbe passif", *GLECS*, II.
- DESTAING (Edmond) : 1937 - Entretien sur la question des labio-vélaires en chamito-sémitique : berbère, *GLECS*, III.
- DIAKONOFF (I.M.) : 1965/1988 - *Semito-hamitic languages*, Moscou. Réédition révisée : 1988 - *Afrasian languages*, Moscou, Nauka.
- DROUIN (Jeannine) : 1981 - Recherches sur les verbes dérivés en touareg nigérien, *Bulletin des Etudes Africaines de l'Inalco*, I/1.
- DUBOIS (Jean): 1967 - *Grammaire structurale du français. le verbe*, Paris, Larousse ("Langue et Langage").
- DUBOIS (Jean) *et al.* : 1973 - *Dictionnaire de linguistique*, Paris.
- DURAND (Olivier) : 1991 - *Précédents chamito-sémitiques en hébreu*, Roma, Universita degli studi "La Sapienza".
- DURAND (Olivier) : 1991 - L'enchevêtrement des parlers berbères, *Rivista degli studi orientali* : LXV (3-4), 1991.
- DURAND (Olivier) : 1993 - Qu'est-ce qu'une langue berbère ? Hypothèses diachroniques.- *RENDICONTI (Atti della Accademia Nazionale dei Lincei)* : IX/IV (1).
- EL-BEKRI (Abou Obeïd) : 1965 - *Description de l'Afrique septentrionale* (trad. Mac Guckin De Slane), Paris, A. Maisonneuve, 1ère édit.: 1911-13, (texte bilingue).
- ELMOUJAHID (El Houssain) : 1981 - *La classe du nom dans un parler de la langue tamazight : le tachelhiyt d'Igherm (Souss-Maroc)*, thèse de doctorat de 3° cycle, Université de Paris-V.
- ELMOUJAHID (El Houssain) : 1982 - Un aspect morphologique du nom en tamazight : l'état d'annexion, *Langues Et Litteratures* (Rabat), 2.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- FEVRIER (James G.) : 1956 - Que savons nous du libyque ? *Revue africaine*, 100.
- FEVRIER (James G.) : 1964-65 - La constitution municipale de Dougga à l'époque numide, *Mélanges de Carthage...*, Paris, Geuthner.
- FOUCAULD (Charles de) : 1918-20 - *Dictionnaire abrégé touareg-français*, 2 vol. Alger.
- FOUCAULD (Charles de) : 1940 - *Dictionnaire abrégé touareg-français des noms propres*, Paris, Larose.
- FOUCAULD (Charles de) : 1951-52 - *Dictionnaire touareg-français*, (Ahaggar), Paris, (4 vol.).
- GALAND (Lionel) : 1953 - la phonétique en dialectologie berbère, *Orbis*, II/1.
- GALAND (Lionel) : 1955 - Etat et procès, *Hespéris*, 42.
- GALAND (Lionel) : 1957 - Un cas particulier de phrase non verbale : "l'anticipation renforcée" et l'interrogation en berbère, *Mémorial André Basset*, Paris, A. Maisonneuve.
- GALAND (Lionel) : 1960 - "La langue" (art. "Berbère"), *Encyclopédie de l'Islam*.
- GALAND (Lionel) : 1964 - L'énoncé verbal en berbère. Etude de fonctions, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21.
- GALAND (Lionel) : 1965 - Système sémantique : berbère *g* 'mettre, faire, être', *Revue de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes*, 2.
- GALAND (Lionel) : 1966 - Inscriptions libyques. *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris.
- GALAND (Lionel) : 1966 - La construction du nom complément de nom en berbère, *GLECS*, X.
- GALAND (Lionel) : 1969 - Types d'expansions nominales en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25.
- GALAND (Lionel) : 1973 - L'alphabet libyque de Dougga, *ROMM*, 13-14 (= *Mélanges Letourneau*).
- GALAND (Lionel) : 1974/a - Introduction grammaticale, in : Petites Soeurs de Jésus, *Contes touaregs de l'Aïr*, Paris, SELAF.
- GALAND (Lionel) : 1974/b - "Signe arbitraire et signe motivé" en berbère, *Actes du premier congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique*, La Haye/Paris, Mouton.
- GALAND (Lionel) : 1974/c - Défini, indéfini, non-défini : les supports de détermination en touareg, *BSLP*, LXIX/1.
- GALAND (Lionel) : 1975 - Représentation syntaxique et redondance en berbère, *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste*, Paris.
- GALAND (Lionel) : 1977 - Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *BSLP*, LXXII/1.
- GALAND (Lionel) : 1981/a - "Le système verbal berbère" et "Problèmes de l'orientation du procès en berbère", *Actants, voix et aspects verbaux*, Presses de l'université d'Angers.
- GALAND (Lionel) : 1981/b - Variations sur des thèmes berbères en Ḍ, *GLECS*, XVIII/XXIII/2 (1973-79).
- GALAND (Lionel) : 1983 - Berbère et traits sémitiques communs, *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-79 (3).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- GALAND (Lionel) : 1984 - Le comportement des schèmes et des racines dans l'évolution de la langue : exemples touaregs, *Current progress in Afro-Asiatic Linguistics (Third International Hamito-Semitic Congress*).
- GALAND (Lionel) : 1985 - La langue berbère existe-t-elle ?, *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner.
- GALAND (Lionel) : 1986 - L'opposition défini-indéfini en toponymie : exemples berbères, *Mélanges d'onomastique linguistique et philologie offerts à Monsieur Raymond Sindou...*
- GALAND (Lionel) : 1987/a - Redistribution des rôles dans l'énoncé verbal en berbère, *Actances* [Paris/Rivalc], 3.
- GALAND (Lionel) : 1987/b - Les emplois de l'aoriste sans particule en berbère, *Proceedings 4th International Hamito-Semitic Congress*.
- GALAND (Lionel) : 1988 - Note complémentaire sur un nom berbère de la femme, *GLECS*, XXIV/XXVIII/3 (1979-84).
- GALAND (Lionel) : 1989 - Les langues berbères, *La réforme des langues,* IV (Histoire et avenir), Hamburg, H. Buske Verlag.
- GALAND-PERNET (Paulette) : 1969 : Un "schème-grille" de la poésie berbère..., *Word*, 25/1-2-3.
- GALAND-PERNET (Paulette) : 1972 - *Recueil de poèmes chleuhs* I, Paris, Klincksieck.
- GALAND-PERNET (Paulette) : 1981 - Variété des termes berbères désignant la/les femmes, *Production, Pouvoir et Parenté...*, Paris, Geuthner/CNRS
- GARBINI (Giovanni) : 1965/a - Configurazione dell'unità linguistica semitica, *Le Protolingue* (*Atti del IV° Convegno Internazionale di Linguisti*).
- GARBINI (Giovanni) : 1965/b - La Semitistica : definizione e prospettive di una disciplina, *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, n.s., 15.
- GARBINI (Giovanni): 1968 - Note libiche I et II, *Studi Magrebini*, 1, 2, 1968.
- GARDE (Paul) : 1968 - *L'accent*, Paris, PUF (SUP).
- GAST (Marceau) : 1987 - "Amenoukal", *Encyclopédie berbère IV*, 1987
- GAST (Marceau)/CHAKER (Salem) : 1979 - Sagmara, Saghmara, Isaqqamarènes à travers l'histoire du Sahara central. *Recherches sahariennes*, 1, Aix, CNRS.
- GAUTIER (Emile-Félix) : 1952 - *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris (1ère édition : 1927).
- GOODY (J.) : 1979 - *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage,* Paris, Edit. Minuit.
- GOUFFE (Claude) : 1974 - Contacts de vocabulaire entre le haoussa et le touareg, *Actes du premier Congrès International de Linguistique Sémitique et Chamito-Sémitique*, La Haye/Paris, Mouton.
- GOUFFE (Claude) : 1975 - Notes de lexicologie et d'étymologie soudanaises. III. Contacts de vocabulaire entre le haoussa et le berbère, *GLECS*, XVI, 1971-1972.
- GREENBERG (Joseph) : 1955 - *Studies in African Linguistic Classification*, New Haven.
- GREENBERG (Joseph) : 1966 - *Languages of Africa*, The Hague, Mouton.
- GROSS (Maurice) : 1968 - *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe,* Paris, Larousse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- GSELL (Stéphane) : 1918-1928 - *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, [t. V, 1925].
GSELL (Stéphane) : 1926 - *Hérodote [Textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord]*, Alger, A. Jourdan.
- GUERSSEL (Mohamed) : 1983 - A phonological analysis of construct state in Berber, *Linguistic Analysis* (USA), 11/3.
- GUERSSEL (Mohamed) : 1986 - *On Berber Verbs of Change*, Cambrideg, MIT (Lexicon Project Working Papers, 9).
- GUERSSEL (Mohamed) : 1987 - Berber cauzativization, *Current Approaches to African Linguistics IV*, Dordrecht, Foris.
- GUERSSEL (Mohamed)/HALE (Kenneth) eds : 1985 - A cross linguistic study of transitivity alternations, *Papers from the Regional Meetings* [Chicago], 21/1.
- GUERSSEL (Mohamed)/HALE (Kenneth) eds : 1987 - *Studies in Berber syntax*, Cambridge, MIT.
- HAGEGE (Claude) : 1978 - Du thème au thème en passant par le sujet. Pour une théorie cyclique. *La linguistique*, 14/2.
- HANOTEAU (Adolphe) : 1867 - *Poésies populaires du Jurjura*, Paris. L'ouvrage comporte une "Note sur la position de la femme chez les Kabyles" (p. 287-294), reprise dans la réédition de BOULIFA (1904) par T. Yacine (p. 333-37).
- HEBAZ (Boujemaa) : 1979 - *L'aspect en berbère Tachelhiyt (Maroc)...*, Thèse de doctorat, Université de Paris V.
- HUPET (M.)/COSTERMANS (J.) : 1975 - Un Passif : pour quoi faire ?, *La Linguistique*, 12/2.
- HUYGHE R.P. : 1901 - *Dictionnaire kabyle-français*. Paris.
- HYMES (D.J.) : 1960 - Lexicostatistics So Far, *Current Anthropology*, 1/1.
- IBN KHALDOUN : 1925 - *Histoire des Berbères*, Paris (rééd.).
- JEAN-LEON L'AFRICAIN : 1956 - *Description de l'Afrique*, [éd. Epaulard], Paris, A. Maisonneuve, 2 vol.
- JORDAN (Antoine) : 1934 - *Dictionnaire berbère-français* (dialecte tašelhit), Rabat.
- LAFUENTE (Gilles) : 1957 - Le rôle du signe dans les inscriptions libyques, *Revue Africaine*, 101.
- LANFRY (Jacques): 1957. Deux notes grammaticales sur le berbère de Ghadames. 1. La localisation. 2. Morphèmes intensifs en fonction adverbiale. *Mémorial André Basset*, Paris : 57-60.
- LANFRY (Jacques): 1968. *Ghadames, I,* Fort-National, FDB.
- LANFRY (Jacques) : 1970 - *Ghadames, II (Glossaire)*, Alger, FDB.
- LAOUST (Emile) : 1921 - *Cours de berbère marocain. Dialectes du Sous, du Haut et l'Anti-Atlas.*
- LAOUST (Emile) : 1924 et 1928 - *Cours de berbère marocain (dialecte du Maroc central),* Rabat.
- LAOUST (Emile) : 1932 - *Siwa...*, Paris.
- LAOUST (Emile) : 1935 - *L'habitation chez les transhumants du Maroc Central*, Paris, Larose (Coll. Hespéris VI).
- LEGUIL (Alphonse) : 1984 - Une mutation syntaxique en français et en kabyle, *BSLP*, LXXIX/1.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- LEGUIL (Alphonse) : 1987 - *Structures prédicatives en berbère*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris-III, 3 tomes. Le volume II reprend notamment les études antérieures de l'auteur sur le verbe berbère (touareg, chleuh, kabyle...) :

- 1981 - Le schéma d'incidence en berbère, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, I/1.

- 1982 - Corrélations en arabe et en berbère, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, I/2.

- 1982 - La phonologie au secours de la grammaire en touareg, *BSLP*, LXXVII/1.

- 1982 - La naissance des temps en berbère, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, II/3.

- 1983 - La corrélation de concomitance en touareg, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, III/6.

- 1985 - Opposition et alternance des inaccomplis dans l'Adghagh des Ifoghas, *GLECS*, XXIV-XXVIII/(1), 1979-1984.

- 1984 - Modes, temps et aspects verbaux, notamment en berbère, *Cahiers balkaniques de l'INALCO*, 1984/1.

Le volume III a fait l'objet d'une publication indépendante :

- LEGUIL (Alphonse) : 1992 - *Structures prédicatives en berbère. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1992.

- LEON (Pierre)/MARTIN (P.) : 1970 - *Prolégomènes à l'étude des structures intonatives*, Paris, Didier.

- LEVI della VIDA (G.) : 1935 - Due iscrizioni neopuniche du Leptis Magna, *Africa Italiana*, VI.

- LEWICKI (Tadeusz) : 1966 - Sur le nom de Dieu chez les Berbères médiévaux, *Folia Orientalia*, VIII.

- LEWICKI (Tadeusz) : 1973 - Le monde berbère vu par les écrivains arabes du Moyen-âge, *Actes du premier congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère (Malte)*, Alger, SNED.

- LOUBIGNAC (V.) : 1924/25 - *Etude sur le dialecte berbère des Zayan...*, Paris (2 vol.).

- MALMBERG (Bertil) : 1971 - *Les domaines de la phonétique*, Paris, PUF.

- MALMBERG (Bertil) : 1974 - *Manuel de phonétique générale*, Paris, Picard.

- MAMMERI (Mouloud) : 1980 - *Poèmes kabyles anciens*, Paris, Maspéro.

- MAMMERI (Mouloud) : 1984 - *L'Ahellil du Gourara*, Paris, Editions de la MSH.

- MARCAIS (William) : 1961 - *Articles et conférences*, Paris. Notamment : (1929) Compte rendu de : E.F Gautier, L'islamisation de l'Afrique du Nord. *Les siècles obscurs du Maghreb* : 69-82 et (1938) Comment l'Afrique du Nord a été arabisée : 171-192.

- MAROUZEAU (J.) : 1951 - *Lexique de la terminologie linguistique...*, Paris.

- MARTIN (Robert) : 1971 - *Temps et aspect*, Paris, Klincksieck.

- MARTINET (André) : 1967 (4e édition) - *Eléments de Linguistique Générale*, Paris, A. Colin.

- MARTINET (André) : 1968 (2e édition) - *La Linguistique synchronique*, Paris, PUF.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- MARTINET (André) : 1975 - *Studies in Functional Syntax, Etudes de Syntaxe fonctionnelle*, München, Wilhelm Fink Verlag.
- MARTINET (André) : 1985 - *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin.
- MASQUERAY (Emile) : 1878 - Le Djebel Chechar, *Revue Africaine*, XXII : 26-48, 129-144, 202-213, 259-281.
- MEILLET (Antoine) : 1925 (1970) - *La méthode comparative en linguistique historique*, Paris, Champion.
- MEILLET (Antoine) : 1952/1965 (2e édition) - *Linguistique générale et Linguistique historique*, t. I, Paris, Champion (1965), t. II, Paris, Klincksieck (1952).
- MERCIER (Henri) : 1937 - *Vocabulaire et texte berbères dans le dialecte berbère des Aït Izdeg*, Rabat.
- MILITAREV (Alexandre)/SHNIRELMAN (V.A.) : 1988 - The Problem of Location of Early Afrasians..., *12th International Congress of Anthropological and Ethnological Sciences*, Zagreb 1988, Moscou, Nauka.
- MITCHELL (T.F.) : Particle-Noun Complexes in a Berber Dialect (Zuara), *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XV/2, 1953.
- MOSCATI (S.) *et al.* : 1964 - *An Introduction to the comparative grammar of the Semitic Languages*, Wiesbaden.
- MOUNIN (Georges) (Dir.) : 1974 - *Dictionnaire de la linguistique*, Paris.
- MOTYLINSKI (A. de Calassanti) : 1898-9 - *Le Djebel Nefoussa*, Paris, Leroux.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1964 - Baskisch und Berberisch, *Wiener Zeitschrift für die Kunde der Morgenländer*, 59/60.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1966 - Les rapports du basque et du berbère, *GLECS*, X.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1966-67 - Les langues apparentées au chamito-sémitique, *GLECS*, XI.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1966-67 - L'Euro-euskarien et les langues ouest-africaines, *GLECS*, XI.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1981 - Einige hamito-semitische Wortstämme, *XXI Deutscher Orientalistentag*, Berlin.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1981 - Hamito-semitisch, Afro-asiatisch, Erythräisch : zum Wandel von Begriffen und Verstandnis, *Zeitschrift für Phonetik...*, 34/5.
- NEWMAN (T.N.) : 1844 - On the structure of the berber language, in : PRICHARD (J.C.), *Researches into the physical History of Mankind*, IV, (app. II : 617-626)
- NICOLAS (Francis) : 1950 - *Tamesna. Les Ioullemmeden de l'Est ou Touâreg "Kel Dinnik"*, Paris.
- OLIVIER : 1878 - *Dictionnaire kabyle-français*, Le Puy.
- PELLAT (Charles) : 1957 - "Am et zun(d)" en berbère, *Mémorial André Basset*.
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1968 - La glottochronologie, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard (La Pléïade).
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1973/a - *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- PENCHOEN (Thomas G.) : 1973/b - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles.
- PERROT (Jean): 1970 - Le problème des niveaux dans l'analyse syntaxique, *Actes du 10ème Congrès International des Linguistes (1967)*, Bucarest, Editions de l'Académie de Roumanie.
- PERROT (Jean): s.d. [1971] : Problèmes de structure appliqués au message, Budapest, Maison d'Edition de l'Académie des Sciences de Hongrie.
- PERROT (Jean): 1975 - Les auxiliaires d'énoncé, *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste*, Paris.
- PERROT (Jean): 1978 - Fonctions syntaxiques, énonciation, information, *BSLP*, LXXIII/1.
- PICARD (André) : 1960 - *De quelques faits de stylistique dans le parler des Irjen (Kabylie, Algérie). De la phrase inorganique à la phrase organisée*, Alger, La Typo-Litho/J. Carbonnel.
- PRASSE (Karl-G.) : 1957 - Le problème berbère des radicales faibles, *Mémorial André Basset*, Paris, A. Maisonneuve.
- PRASSE (Karl-G.) : 1958 - L'origine du mot Amazigh, *Acta Orientalia* [Copenhague], XXIII.
- PRASSE (Karl-G.) : 1959/a - Notes sur la langue touarègue, *Acta Orientalia*, XXV.
- PRASSE (Karl-G.) : 1959/b - L'accent des mots et des groupes accentuels en touareg, *Comptes rendus du GLECS*, VIII.
- PRASSE (Karl-G.) : 1959/c - Analyse sémantique des verbes dérivés par préfixes en touareg, *Acta Orientalia*, 19 et *GLECS*, VIII.
- PRASSE (Karl-G.) : 1969 - *A propos de l'origine de* h *touareg (tahaggart)*, Copenhague, Munksgaard.
- PRASSE (Karl-G.) : 1970 - *Vocabulaire touareg. Tawellemmet de l'Est-français*, Copenhague, 1970 (multigraphié).
- PRASSE (Karl-G.) : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- PRASSE (Karl-G.) : 1984 - The Origin of the Vowels e and o in touareg and Ghadamsi, *Current Trends in Afro-Asiatic Linguistics. Papers of the Third International Hamito-semitic Congress*.
- PRASSE (Karl-G.) : 1986 - The values of the tenses in Tuareg (Berber), *Orientalia Suecana*, 33-35.
- PROVOTELLE (Dr.) : 1911 - *Etude sur la tamazir't ou zenatia de Qalaat Es-Sened*, Paris.
- REESINK (Peeter) : 1979. *Problèmes de détermination...* Thèse de 3ème cycle, Paris-III.
- ROSSI (Mario) *et al* : 1981 - *L'intonation. De l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck.
- RÖSSLER (Otto) : 1942 - Libyca, *Wiener Zeitschrift für die Kunde der Morgenländer*, XLIX, 282-311 (2 parties).
- RÖSSLER (Otto) : 1952 - Der semitische Charakter der libyschen Sprache, *Zeitschrift für Assyriologie...*, n.F., 16.
- RÖSSLER (Otto) : 1958. Die Sprache Numidiens, *Sybaris (Festschrift Hans Krahe)*, Wiesbaden.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- RÖSSLER (Otto) : 1962 - Die lateinischen Reliktwörter im Berbersichen und die Frage des Vokalsystems der afrikanischen Latinität. *Beiträge zur Namenforschung*, 13.
- RÖSSLER (Otto) : 1964 - Libysch-Hamitisch-Semitisch. *Oriens*. 17.
- RÖSSLER (Otto) : 1964 - in H. DONNER-W. RÖLLIG : *Kanaanäische und Aramäische Inschriften*, II (Kommentar), Wiesbaden. 1964 [p. 126-127].
- RÖSSLER (Otto) : 1979/a - Berberisch-Tschadisch Kernvokabular. *Africana Marburgensia*. 12 1-2.
- RÖSSLER (Otto) : 1979/b - Die Numider : Herkunft. Schrift. Sprache. *Die Numider : Reiter und Könige nordlich der Sahara*. Bonn. Rheinisches Landesmuseum.
- SAIB (Jilali) : 1982 - Initial vowel and reduction in Tamazight-berber nouns. *Langues et littératures* (Rabat), 2.
- SARNELLI (T.) : 1957 - Sull'origine del nome Imazighen. *Mémorial André Basset*, Paris. A. Maisonneuve.
- SASSE (H.-J.) : 1984 - Case in cushitic, semitic and berber. *Current Progress in Afro-Asiatic Linguistics (= Third international hamito-semitic Congress)*. Londres.
- SCHUCHARDT (Hugo) : 1913 - *Baskisch und Hamitisch*, Paris, 1913.
- STUMME (Hans) : 1899 - *Handbuch des Schilhischen von Tæzerwalt*, Leipzig, Hinrich.
- STUMME (Hans) : 1895 - *Märchen der Schluh von Tæzerwalt*. Leipzig. Hinrich.
- TAIFI (Miloud): 1979 - *Etude sociolinguistique sur le parler des Aït Mguil (Maroc central)*, Doctorat de 3ème cycle, Université de Paris-III/EPHE-IV° section.
- TAIFI (Miloud): 1983 - Le tamazight au contact de l'arabe dialectal : l'emprunt lexical, *Tafsut - Etudes et débats*, 1.
- TAIFI (Miloud): 1988- Problèmes méthodologiques relatifs à la confection d'un dictionnaire du tamazight, *Awal*, 4.
- TAIFI (Miloud): 1990 - Pour une théorie des schèmes en berbère, *Etudes et documents berbères*, 7, 1990.
- TAIFI (Miloud): 1991 - *Dictionnaire tamæzight-français (parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan/Awal (version publiée de la thèse soutenue en 1988 à l'Université de Paris-III)..
- TCHEKHOFF (Claude) : 1978 - *Aux fondements de la syntæxe : l'ergatif*, Paris, Paris, PUF ("Le linguiste").
- TESNIERE (Lucien) : 1965 (2d édition) - *Eléments de syntæxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER (Christian) : 1986 - Sujet et extraposition en berbère, *BSLP*, 81/1.
- TROUBETZKOY (N.S.) : 1970 (2ème éd.) - *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck.
- VENTURE DE PARADIS : 1838 - *Dictionnaire de la langue berbère expliqué en français et en idiome barbaresque précédé d'une grammaire berbère*. Manuscrit Volney, Bibl. Nat. de Paris, n° 1178 (note introductive de Champollion Jeune).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

- VINCENNES (Sr Louis de)/DALLET (Jean-Marie) : 1960 - *Initiation à la langue berbère (Kabylie) (grammaire)*, Alger, FDB.
- VOIGT (Rainer M.) : 1987 - Derivatives und flektives T im Semitohamitischen, *Proceedings 4th international Hamito-Semitic Congress*.
- VYCICHL (Werner) : 1952 - Die Nisbe-Formationen in Berberischen, *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, n.s., IV.
- VYCHICL (Werner) : 1957 - L'article défini du berbère, *Mémorial André Basset*, Paris, A. Maisonneuve.
- VYCICHL (Werner) : 1970. Das Hamito-semitische Nomen Actoris in den Berbersprachen, *Le Muséon*, 83.
- VYCICHL (Werner) : 1972 - Berberische Nomina Actoris im Dialekt des Djebel Nefusa, Tripolitanien, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, 67.
- VYCICHL (Werner) : 1974 - Zwei Formen des Berberischen Verbal-nomens, *Studi Magrebini*, VI.
- VYCICHL (Werner) : 1981 - Problèmes de linguistique chamitiques : morphologie et vocabulaire, *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-79 (3).
- VYCICHL (Werner) : 1983 - Contacts chamito-sémitique : un seul groupe ou deux groupes distincts ? *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-79 (3).
- VYCICHL (Werner) : 1984/a - Linguistica comparativa camito-semitica, *Atti della terza giornata di studi camito-semitici e indoeuropei* (= *Studi Semitici*, n. s. 1), Rome.
- VYCICHL (Werner) : 1984/b - Accent, *Encyclopédie berbère*, I, Aix, Edisud (suivi d'une notule de S. CHAKER).
- VYCICHL (Werner) : 1990 - L'étymologie sémitique du berbère *tameṭṭut* "femme" ..., *Annali del'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, 50/1.
- WILLMS (Alfred) : 1961 - Der Akzent im Kabylischen, *Der XV. Deutsche Orientalistentag*, Göttingen.
- WILLMS (Alfred) : 1965 - Die tonalen Prosodeme des Kabylischen, *Zeitschrift für Phonetik...*, 18/1.
- WILLMS (Alfred) : 1968 - Inwieweit kann die Berbersprachforschung der hamito-semitischen Sprachvergleichung dienen ? *Islam*, 44, 1968.
- WILLMS (Alfred) : 1972 - *Grammatik der südlichen beraberdialekte (Süd-Marokko)*, Hamburg.
- WILLMS (Alfred) : 1980 - *Die dialektale Differenzierung des Berbersichen*, Berlin.
- ZABORSKY (Andrzej) : 1984 - The Stages of Hamito-semitic, *Rocznik Orientalistyczny*, 43.
- ZABORSKY (Andrzej) : 1986 - The Cushitic Article, *Scripta Signa Vocis*.
- ZABORSKY (Andrzej) : 1988 - Zum hamitosemitischen Charakter des Berberischen, *Progressive traditions in african and oriental studies*, Berlin, Akademie Verlag.
- ZAVADOVSKIJ (Juri N.) : 1974 - Les noms de nombre berbères à la lumière des études comparées chamito-sémitiques, *Actes du premier Congrès International de Linguistique Sémitique et Chamito-Sémitique*, La Haye/Paris, Mouton.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03749 0201

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

DATE DUE

AUG 26 1996
AUG 26 1996
AUG 31 2000
AUG 25 2000
APR 02 2002
APR 28 2002
APR 18 2003

432AA 6365
PS
02-013-01

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Barcode
Inside

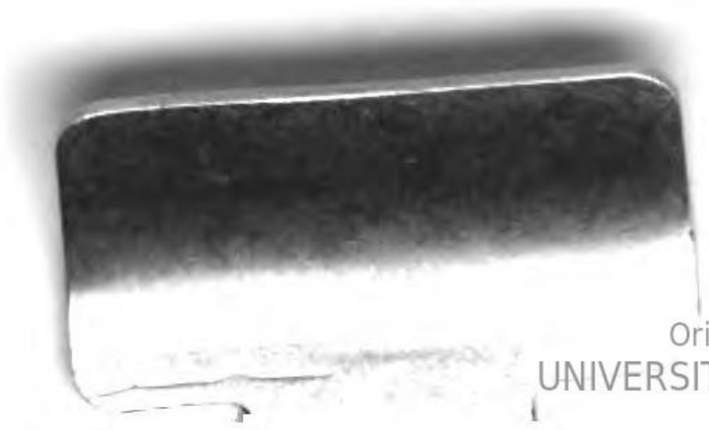

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN